

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN NORMANDIE

UNE FORCE D'ATTRACTION A DEVELOPPER

Présidente
Nicole ORANGE

Rapporteur
Rémy LEGER

Chargée de mission
Elisabeth TOULISSE

SOMMAIRE

AVIS.....	9
CONTEXTE.....	11
L'ESR en Normandie en quelques chiffres.....	11
L'ESR normand à l'épreuve de la crise sanitaire	17
L'après Covid ? Un ESR affaibli, plus fort ?	19
PROPOSITIONS DU CESER	22
LA PRIORITE : UNE COMMUNICATION ADAPTEE A L'AMBITION DE L'ESR NORMAND, EFFICACE ET STRATEGIQUE	22
❖ Se doter d'une identité commune.....	22
❖ Coordonner la communication en s'appuyant sur les responsables de masters et d'écoles doctorales, maîtres des contenus et des processus, pour établir une vraie stratégie de communication.	23
❖ Construire un moteur de recherche efficace pour l'ESR normand	23
❖ Communiquer sur les atouts différentiels de la Normandie.....	24
❖ Accroître la stratégie à l'international	24
LE DOCTORAT, ELEMENT D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE, INDISCUTABLE MAIS FRAGILE ET A RENDRE PLUS VISIBLE : mobiliser les opportunités du doctorat	25
❖ Suivre le nombre d'inscriptions en 1ère année de doctorat en 2020	25
❖ Initier un groupement d'employeurs spécifique doctorants :	26
❖ Proposer un partenariat entre entreprises et universités pour le recrutement d'étudiants en Master Recherche plus généralistes.....	26
DES ELEMENTS D'ATTRACTIVITE PRESENTS, A EXPLICITER, A DEVELOPPER, A RENDRE PLUS VISIBLE ET A PROMOUVOIR	27
❖ Faire du développement durable un élément d'attractivité.....	27
❖ De nouveaux dispositifs voient le jour tels que les antennes ou campus connectés : A observer avant généralisation	30
❖ Campus connecté et/ou aide à la mobilité ?	30
❖ Le Datalab : une opportunité pour la Normandie	31
❖ Apprentissage, CIFRE, VIE ou comment concilier besoin des étudiants et des entreprises.....	31
LA CRISE SANITAIRE REVELATRICE D'ATOUTS ET DE FAIBLESSES EN TERMES D'ATTRACTIVITE..	33
❖ La recherche fondamentale et les Sciences Humaine et Sociales (SHS), des atouts pour la Normandie	33
❖ Les effets de la crise sur les étudiants : des paramètres à surveiller pour ne pas perdre en attractivité	34
❖ Accueillir des étudiants en cursus actuellement, dans des laboratoires, au sein des collectivités, afin de pallier la difficulté de trouver des lieux de stages.....	35
❖ Assurer un suivi des nouveaux étudiants.....	35
❖ Initier un suivi des masters et doctorants entrants et sortants	36
❖ Accompagner les étudiants étrangers ou à l'étranger et rendre visibles les actions	36
❖ Intensifier l'accompagnement numérique en amont des études supérieures et au cours des premières années.....	36
❖ Poursuivre ou intensifier les aides en faveur des étudiants	38
❖ Accompagner, soutenir, valoriser l'engagement étudiant.....	39
DECLARATIONS DES GROUPES	43
RAPPORT.....	45
Introduction	47
Préambule.....	49
I. Situation de l'ESR Normand	50
1.1 Les structures d'accueil.....	50

1.2	Quel public ?	63
1.3	Situation des Doctorants et de la Recherche en Normandie	84
1.4	Le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	92
II. Dispositifs et moyens pour favoriser l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche.....		100
2.1.	Evolutions législatives en direction des établissements et de la recherche et déclinaison sur le territoire	100
➤	La Loi Relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU).....	100
➤	Le SRESRI Normand	101
➤	La loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche	102
2.2.	Dispositifs au niveau régional	109
➤	Le programme opérationnel FEDER–FSE Normand	109
➤	La déclinaison du SRESRI.....	111
➤	Contrats de Plan Etat Région.....	112
➤	CPIER.....	115
2.3.	Zoom sur certains dispositifs et actions en faveur des étudiants et chercheurs	116
➤	Le Crous, un outil au service des étudiants	116
➤	Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie.....	118
➤	La prise en compte des étudiants à mobilité réduite	122
➤	Comment attirer les étudiants étrangers vers l'ESR ?.....	124
➤	L'Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement Durable (ANBDD).....	129
2.4	Evolution des campus Normands	130
➤	Qualité de vie, du logement et de la vie étudiante, autant de sources d'attractivité des campus normand. 130	
➤	Exemples de projets en développement : Madrillet, Epopea, Sciences Po, Le Havre, Campus Rouen Normandie Santé.....	135
III. L'ESR au niveau national et normand pendant la crise de la Covid-19. 149		
3.1	Des acteurs mobilisés	150
➤	La réponse de l'Etat	150
➤	Forte mobilisation des acteurs de l'enseignement supérieur et du CROUS.....	151
➤	Mobilisation de la communauté enseignante	153
➤	Des étudiants et des associations au secours des plus démunis ou au service de la crise.....	156
➤	La crise vue du Sénat	156
3.2	Révélation de la paupérisation et des solitudes étudiantes	161
➤	Conditions de vie dégradées.....	161
➤	Un exemple de soutien aux étudiants : AGORAé	162
➤	Fracture numérique et sécurité informatique.....	163
➤	Zoom sur les étudiants en soins infirmiers	164
3.3	Mobilisation des laboratoires et des entreprises par l'impulsion des acteurs publics en lien avec le monde économique	165
➤	Mobilisation des équipes de laboratoires.	166
IV. Quel après ? Quelle rentrée ? Quels impacts sur la recherche ?.....		167
4.1	Dans les textes :.....	168
4.2	Dans les faits :.....	172
	Impact financier	172
	Les étudiants et la crise	175
➤	Evolution des pratiques pédagogiques voulues ou subies.....	177
➤	Gain ou perte pour la recherche et les entreprises.	178
➤	Prise en compte de la communauté étudiante	179
➤	La communication encore et encore	180
Bibliographie-Sitographie.....		186

Auditions et remerciements

Le CESER remercie l'ensemble des acteurs auditionnés et consultés qui ont contribué, de par leur expertise, à l'enrichissement de ce document :

M.Maurice ALAZET

Président de l'IUT d'Evreux

M.Erwan ANQUETIL

Représentant la Fédération Campus Basse Normandie FCBN

M.Franck ARETHUSE

Chargé d'affaires – Innovations. Entreprise PIERCAN

Mme Hélène BALLARIN

Chef du département par interim des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux. MESRI.

Mme. Laurence BOITEUX

Directrice Adjointe des Affaires Internationales. EM Normandie

M.Mourad BOUKHALFA

Directeur de l'INSA Rouen

Mme Virginie CATHERINE

Directrice du CROUS de Normandie

Mme Morgane CHAMPIN

Présidente Fédération Campus Basse Normandie FCBN

M.Arnaud CHAPON

Responsable scientifique et technique. Entreprise ATRON Metrology

Mme Sophie CROS

Professeur des universités. Université Le Havre. ISEL Le Havre

M.Daniel DELAHAYE

Vice -Président. Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD

Mme Camille DELAHAYE

Chargée de mission Référente EPOPEA Park

Mme Géraldine DELIENCOURT GODEFROY

Directrice Entreprise CSO TFChem / Sirona Biochem

M.Guillaume DUPONT

Vice-Président étudiant Université de Caen

M.Nicolas ESCACH

Directeur du Campus de Caen (Sciences Po Rennes)

Mme Pascale EZAN

Vice-Présidente en charge de la recherche. Université Le Havre

M.Benoit FORET

Sous-directeur en charge du pilotage stratégique et des territoires. MESRI

M.Romuald GLOWACKI

Directeur enseignement supérieur recherche innovation. Région Normandie

M.Dominique GOUTTE

Vice-Président de Caen Normandie Développement

M.Damien KLAYELE

Vice-Président étudiant Université de Caen

M.Eric LAUGEROTTE

Représentant la CGT

Mme Sylviane LEJEUNE

Conseillère CESE. Rapporteuse de la contribution au projet de Loi de Programmation Pluriannuel de la Recherche

M. Pierre LETEMPLIER

Secrétaire général Association AGORAé

M.Alban PHILIPPE

Responsable Direction Vie étudiante. CROUS de Normandie

Mme Marine RABELLE

Membre Fédération Campus Basse Normandie FCBN

Mme Sophie RAOUS

Responsable Agence Normande de la Biodiversité du Développement Durable ANBDD

M.Jean-Louis REBOUL

Chef du Service Etudes et Diffusion / Chef d'établissement INSEE Normandie

Mme Anne-Laure SYRIEX

Représentante des élèves en formations sanitaires

M.Quentin THIRIOT

Représentant la Fédération des Etudiants Rouennais FEDER

Mme Martine ZAJAC

Manager de projets Grand Lille. CCI Grand Lille Hauts-De-Fran

Composition de la 5^e commission

Recherche- Innovation- Coopération

Un groupe de travail a piloté l'ensemble de la contribution. Ce groupe était composé comme suit :

Mme Nicole **ORANGE**

Présidente de la commission 5

Représentante désignée par accord entre
les Réseaux d'Intérêts Normands

M.Eric **LAUGEROTTE**

Vice-Président de la commission 5

Représentant désigné par le Comité
régional CGT-Normandie

Mme Brigitte **AUBRY**

Représentante désignée par la Fédération
Autonome de la Fonction Publique (FA-FP)

M.Arnaud **BRENNETOT**

Personnalité qualifiée

Mme Nathalie **AUBOURG**

Représentant les universités – ComUE
Normandie Université

Mr Marc **GRANIER**

Représentant Normandie Energies

M.Rémy **LEGER**

Rapporteur

Représentant des étudiants FAGE

M.Mourad **BOUKHALFA**

Représentant les écoles d'ingénieurs-
ComUE Normandie Université

Mme Éléonore **MANDEL**

Représentant le Centre des Jeunes

Dirigeants d'Entreprises de Normandie

La Présidente et le rapporteur adressent des remerciements particuliers à l'ensemble des membres de la 5^e commission, pour leur contribution et leur assiduité aux travaux.

M. Lamri ADOUI

Mme Nathalie AUBOURG

M. Mourad BOUKHALFA

M. Régis CHOPIN

M. Olivier DELILLE

Mme Céline DESANAUX

M. Philippe ENXERIAN

M. Dominique FERMÉ

Mme Florence GUENTCHEFF

Mme Sophie LE BRICQUIR

M. Eric LAUGEROTTE

Mme Florence LE LEPVRIER

M. David LECOMTE

M. Rémy LEGER

M. Philippe LEGRAIN

8

M. Christophe LEROY

Mme Laurence MEUNIER

Mme Fabienne NICOLLE

Mme Nicole ORANGE

Mme Emilie OZOUF

M. Jacques PEIGNE

M. Yann PERROTTE

Mme Bénédicte PINOT

Mme Nadège PLAINEAU

M. Michel PONS

M. Gérard SABBAGH

M. Michel SEGAIN

M. Jean-Claude SOUBRANE

M. Philippe TESSIER

Mme Delphine VACQUEZ

M. Paul VITARD

M. Jean-Dominique WAGRET

AVIS

CONTEXTE

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ont subi, comme l'ensemble de la population, la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les conséquences de cette situation et notamment la période de confinement imposée, ont profondément modifié le visage de l'ESR¹. Certains impacts sont immédiats : fermeture des établissements, travaux de recherche suspendus, étudiants confinés en résidence universitaire, perte d'emplois étudiants, arrêt ou difficulté d'obtenir un stage, inégalité quant au matériel, conditions d'examens modifiées. D'autres ont été mis en exergue à la rentrée de septembre 2020 : modalités pédagogiques différenciées, mobilité entrante et sortante empêchées, afflux d'étudiants en première année au regard du taux de réussite au baccalauréat, conditions de rentrées se compliquant avec la reprise de l'épidémie et le deuxième confinement. Si l'on voit le côté positif, à l'image du Sénat *« la crise pourrait être un accélérateur d'évolution, certes subi, mais bénéfique pour l'avenir »*. Pour Kurt Deketelaere, secrétaire général de la LERU (Ligue Européenne des Universités de Recherche), *« la lutte contre les coronavirus a par ailleurs entraîné une réhabilitation très bienvenue des experts et des universités, qui méritent la confiance et le respect de la société ... Ces experts contribuent à montrer que les problèmes créés par la Covid-19 ne sont pas seulement médicaux, mais aussi sociologiques, juridiques, économiques, financiers, éthiques, philosophiques et criminologiques pour n'en citer que quelques-uns »*. Au vu de la dernière Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, **contestée quant à son contenu et à la forme employée pour sa rédaction**, en témoignent les débats dans la presse, il n'en demeure pas moins vrai que la recherche et l'enseignement supérieur ont été au cœur de l'actualité liée à la pandémie.

11

Les défis sont là, chaque territoire va devoir y faire face pour ne perdre ni étudiants, ni chercheurs et ce dans un contexte fort évolutif. Entre protection de l'ensemble des acteurs au travers de mesures sanitaires et sécuritaires et souhait de conserver au mieux les activités en présentiel pour éviter tout risque de décrochage, l'avenir pourrait se complexifier.

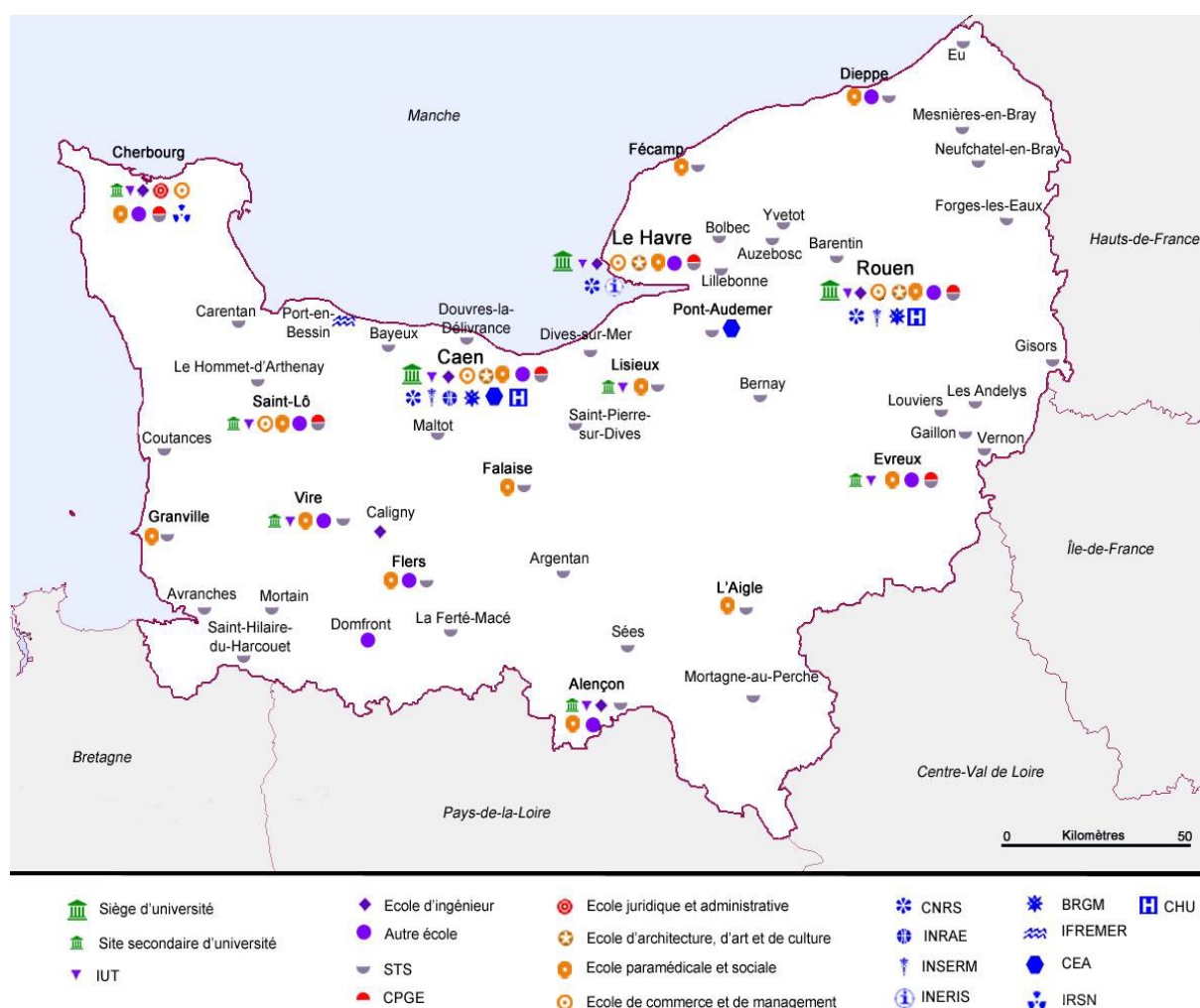
Face aux remarques récurrentes et à la nécessité de rendre plus attractif l'Enseignement Supérieur et la Recherche académique en Normandie, le CESER avait souhaité, avant la crise sanitaire, se saisir de ce sujet en établissant un état des lieux de ses domaines d'attractivité afin d'avoir la vision la plus réaliste possible de la situation et de pouvoir pointer les atouts et les faiblesses de l'ESR. La crise sanitaire a pu être un révélateur de ces derniers, amplifiant certains constats, bouleversant le panorama de l'ESR et révélant certaines difficultés actuelles ou à venir, autant d'éléments qui ont logiquement prolongé l'observation faite par le CESER puisqu'impactant directement voire remettant en cause certaines observations ou constats d'avant crise.

L'ESR en Normandie en quelques chiffres

50 sites (principaux et antennes) relevant de l'Enseignement Supérieur et la Recherche maillent le territoire. La structuration régionale à l'échelle de la Normandie, telle que celle

¹ Enseignement Supérieur et Recherche.

existante depuis 2016, est ancienne. Ainsi la création des écoles doctorales, au nombre de huit à ce jour, s'est faite dès 1992 à l'échelle de la Normandie toute entière. Le Pôle Universitaire Normand (PUN) a permis en 1998, de gérer les projets interrégionaux entre les trois universités (Caen, Le Havre et Rouen) et les deux écoles d'ingénieurs (ENSI Caen et INSA Rouen). Préfigurant la politique de site, cette organisation a permis la création de masters communs, d'écoles doctorales communes (EdNBISE par exemple), de structures fédératives interrégionales et d'unités de recherche communes. Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) puis la ComUE Normandie Université ont réaffirmé l'ambition des acteurs de développer une identité commune et une politique de site pour répondre au mieux aux défis à venir. Depuis 2018, des discussions et débats se sont engagés autour de l'évolution de la coordination de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Normandie.

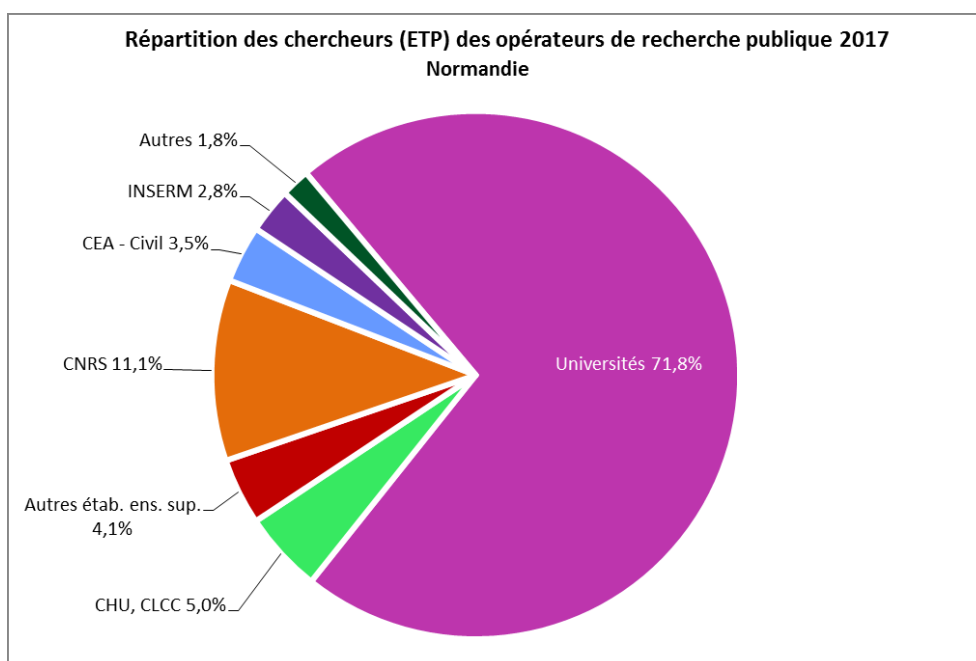


Source : SIES DGESIP-DGRI A1-1

Normandie Université en quelques mots : + de 87 000 étudiants sur les 105 000 présents sur le territoire (dont 8.2% d'étudiants internationaux), 8 écoles doctorales, 2 300 chercheurs

(dont 1 050 HDR), 100 laboratoires de recherche dont 50% associés aux grands organismes de recherche, un peu plus de 2% de la production nationale de publications.

A ces établissements d'enseignement supérieur s'ajoutent des structures et équipements de recherche performants avec une particularité notable, les trois quarts de la recherche publique académique normande sont portés par les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La Normandie se place en deuxième position en la matière après la Bourgogne-Franche-Comté, le poids des organismes de recherche étant faible en région, hormis le poids important du CNRS ; ceci distinguant très nettement la Normandie des autres régions, beaucoup plus diversifiées en la matière. Ainsi plus de 150 structures de recherche, 6 800 chercheurs publics et privés, sont présents sur le territoire régional et 8 écoles doctorales accueillent les étudiants-chercheurs.



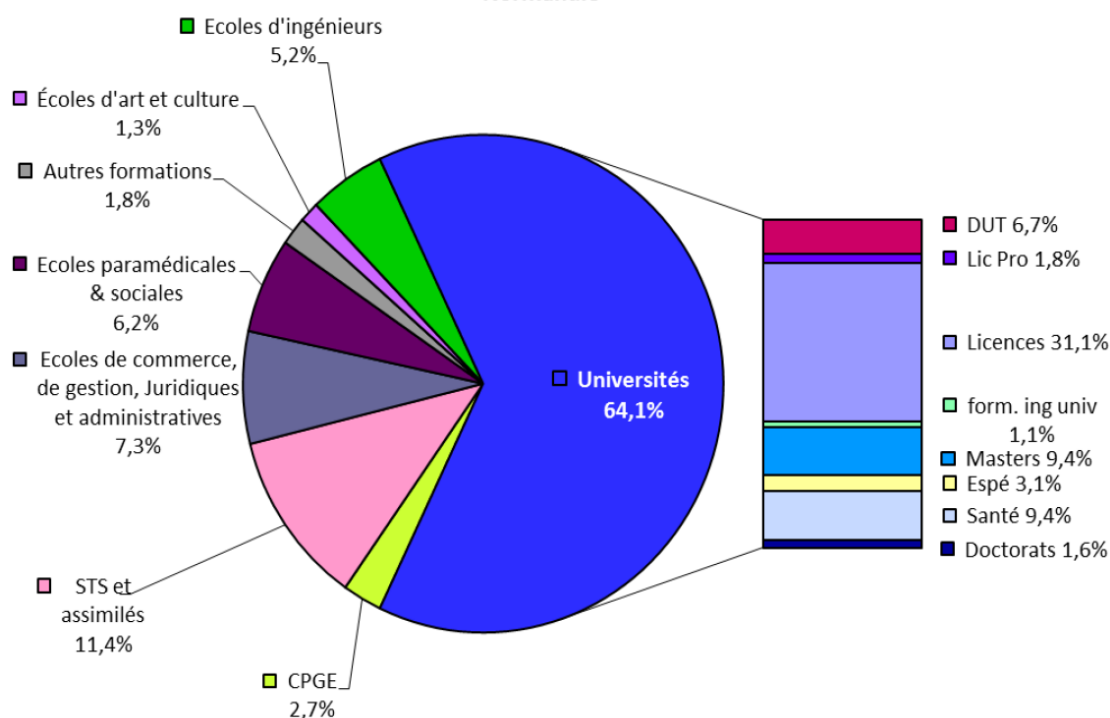
Source : STRATER 2020/SIES DGESIP-DGRI A1-1

Si la Normandie s'est peu distinguée de l'ensemble du territoire national lors de la dernière session du baccalauréat, les caractéristiques de son public étudiant méritent d'être étudiées au regard de ses spécificités.

La question de l'accès aux études supérieures du public normand est toujours au cœur de nombreux débats et d'autant de constats. Le taux de réussite au baccalauréat des élèves normands est proche de la moyenne nationale : 88.1% pour 88.4% en 2018, 95.1% pour 95.7% au niveau national en cette année 2020, pour le moins exceptionnelle. En effet, pour la première fois en France, le chiffre des admis au baccalauréat a dépassé les 90%. Cela n'est pas sans conséquence pour l'ESR normand et notamment sur l'augmentation des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur et particulièrement les universités qui accueillent près de 64% des étudiants. Il est à noter que les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sont en constante augmentation depuis 2013 (+ 16.3% entre 2013

et 2017) soit la 3^{ème} plus importante évolution en France et la 2^{ème} pour ce qui concerne seulement l'université. Plus de 92 000 étudiants au sein du périmètre de la ComUE (Communauté d'Universités et Établissements) Normandie Université constituent le vivier d'étudiants normands. Bien que le taux de scolarisation et le diplôme le plus élevé restent en deçà des chiffres nationaux, le retard historique de la Normandie en termes d'accès à l'enseignement supérieur semble donc s'éroder et on peut espérer que cela se poursuive. Néanmoins, l'évolution démographique de la population normande telle que prévue par l'Insee, pourrait bouleverser ces données dans un avenir proche puisque celui-ci estime, qu'entre 2020 et 2050, la population des moins de 20 ans comme celle des 20-64 ans pourrait pour chacune de ces tranches diminuer de 8%. La tranche des moins de 20 ans perdrait 66 000 jeunes et celle des 20-64 ans 147 000 personnes. Les 65 ans ou plus gagnant eux 276 000 personnes. La plus forte diminution interviendra très vite puisqu'entre 2020 et 2030, la part des moins de 20 ans chutera de 6.2% alors que celle des 65 ans ou plus augmentera de près de 20%. Le paysage de l'enseignement supérieur s'en trouvera donc forcément impacté de même que celui de l'emploi puisque les difficultés de recrutement, notamment pour certaines activités pointues, seront accrues si le vivier de jeunes est moins conséquent. La Normandie sera, avec le Grand Est, la région, avec des variations importantes selon les départements, où la part des moins de 65 ans diminue le plus.

**Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-18
Normandie**



Source : STRATER 2020/SIES DGESIP-DGRI A1-1

La région Normandie se distingue de la moyenne nationale de par son taux plus important d'étudiants boursiers (38% en 2019 soit 39 112 bourses). Si l'on regarde de plus près la structure des effectifs inscrits dans les établissements publics relevant du MESRI (Ministère

de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation), on constate des écarts entre la Normandie et la France métropolitaine :

- Les universités accueillent 64.1% des étudiants (contre 61% en France)
- Les DUT accueillent 2 % de plus d'étudiants qu'au niveau national

Un focus fait sur les trois universités normandes pour l'année universitaire 2017-2018 permet de distinguer la Normandie de la moyenne de la France métropolitaine

- 64% des étudiants sont en licence contre 58.3% en France métropolitaine (3^{ème} région en taux)
- 33.4% en master contre 37.9% en France métropolitaine (3^{ème} taux le plus faible)
- 2.6% en doctorat contre 3% en France métropolitaine (4^{ème} taux le plus faible)

Face aux constats de déficit de notoriété du diplôme de doctorat et au faible nombre d'inscrits, la compétence de la politique doctorale a été confiée à la ComUE Normandie Université en 2015. Elle peut s'appuyer sur le collège des écoles doctorales, au nombre de 8, ayant en charge l'harmonisation des politiques doctorales des établissements, l'organisation d'évènements à l'image de « Ma thèse en 180 secondes » ou de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat, la proposition de formations transversales, le suivi de l'insertion ou le lien avec le monde socio-économique ainsi que la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Près de 1800 doctorants sont actuellement en thèse, chiffre plus faible qu'au niveau national (3 % des étudiants). Parmi les nouveaux doctorants, 100 bénéficient cette année d'un soutien par le biais d'un financement de la Région Normandie au titre du dispositif RIN (Réseaux d'Intérêt Normand) et 27 sont soutenus au titre des projets Labels et Chaires d'excellence.

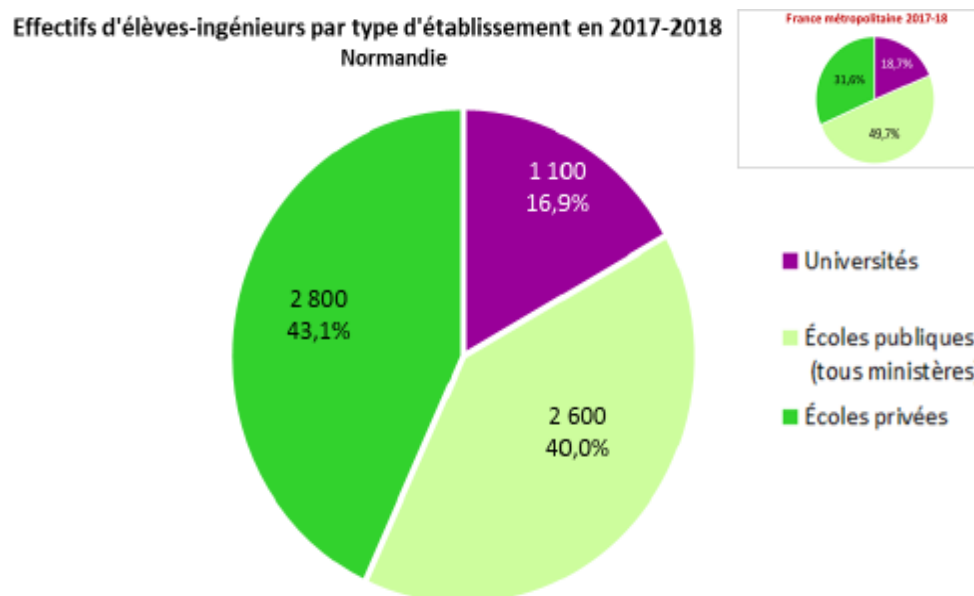
La Normandie compte une Ecole Universitaire de Recherche, XL CHEM, basée sur Caen. Des parcours spécifiques de master et de doctorat y sont proposés. XL-CHEM, spécialisée en chimie moléculaire, rassemble chercheurs, enseignants-chercheurs étudiants sur une même thématique. Elle fait l'objet d'un portage par la ComUE Normandie Université en partenariat avec le CNRS et bénéficie d'un financement Etat-Région dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir (PIA3). Deux autres projets normands proposés dans le cadre des PIA, ont bénéficié d'un financement dans le cadre des RIN Région, I-Normates (domaine des matériaux) et Minmacs (interface informatique- mathématiques), d'un montant bien inférieur à celui d'un PIA.

L'enquête sur l'insertion des doctorants normands indique que 90% des docteurs ayant répondu occupent un emploi 3 ans après leur soutenance (avec de notables différences selon les disciplines), pour la quasi-totalité en tant que cadre et pour 60% d'entre eux dans la fonction publique² (73% des femmes, 61% des hommes). Le nombre de soutenance de thèses est en augmentation constante sur le territoire (+ 30% en 10 ans) et de façon plus importante

² 30% dans l'enseignement supérieur, 25% dans la recherche publique, 10% dans l'enseignement secondaire et primaire.

qu'au niveau national (+ 15%), ce qui pourrait être à corrélérer avec les politiques d'accompagnement des études doctorales et les financements sur 3 ans des thèses en condition salariée. Il est à noter également que 38% des doctorants sont d'origine étrangère, ce qui pourrait poser des problèmes si leur venue était retardée ou annulée, dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Les chiffres de 2017-2018 du MESRI recensaient 6 500 élèves ingénieurs en Normandie répartis comme suit :



Source : STRATER 2020/SIES DGESIP-DGRI A1-1

L'ESR appuie son développement sur divers financements au travers par exemple des Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII), des Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), les Programmes d'Investissements d'avenir (PIA), les fonds européens et les Contrats de Plan État-Région et Inter-régionaux Etat-Régions. En ce qui concerne spécifiquement les collectivités, leur intervention est très variable d'une collectivité à l'autre. La Normandie se distinguant, la part de la collectivité régionale étant de 75%, celle des communes et des EPCI de 20%. Concernant spécifiquement les financements alloués dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, on comptait 319 euros par étudiant pour les crédits apportés par l'Etat (la Normandie se situant à la dernière position des régions) et 314 euros de la part de la collectivité régionale (soit la 7^{ème} position sur 13 régions). Ces différents financements permettent en outre de financer les projets immobiliers des campus ou de logements étudiants ou la mise en œuvre de nouvelles formations ou projets de recherche. Il en est de

même pour les équipements lourds des laboratoires, plateformes et CRT³ labellisés CNRS, INSERM, ou autre label de l'Etat.

L'ESR normand à l'épreuve de la crise sanitaire

« *Ne laisser aucun étudiant dans le besoin sur le bord de la route pendant la crise du coronavirus* ». Tel était le souhait de la ministre Frédérique Vidal au 31 mars 2020, deux semaines après que le confinement fut décrété. Qu'en fut-il dans la réalité ?

L'Etat s'est mobilisé au niveau national en débloquant 10 millions d'euros supplémentaires en faveur des étudiants et ce, à travers les aides versées par les CROUS. Le Ministère a été alerté par la Conférence des Présidents d'Universités, celles des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ainsi que la Conférence des Grandes Ecoles, des situations sur le terrain. La mobilisation s'est également organisée autour des étudiants étrangers présents sur le territoire régional, à l'échelle de chaque structure. Différents fonds ont ainsi été débloqués notamment la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et ce pour l'ensemble des étudiants, étrangers ou non, pour pallier aux pertes d'emplois étudiants, pour financer des billets d'avions, des abonnements internet ou du matériel informatique à l'image de l'annonce ci-dessous faite par les acteurs de l'enseignement supérieur public normand.

SOUTIEN MATÉRIEL & FINANCIER	SOUTIEN MÉDICAL & PSYCHOLOGIQUE
Près de 1 300 Aides ponctuelles d'urgence Plus de 240 000 € distribués à 1 286 étudiants.	Engagement remarquable des services universitaires de médecine préventive, en 1 ^{re} ligne auprès de tous les étudiants, qui ont su s'adapter rapidement à l'évolution de leurs missions afin de proposer des consultations médicales à distance.
Près de 400 E-cartes pour achats alimentaires 64 000 € distribués à 388 étudiants.	Les psychologues professionnels de tous nos établissements poursuivent les consultations à distance. Tout comme les conseils de nos nutritionnistes.
Plus de 1 300 Paniers solidaires et paniers repas Plus de 1 138 paniers solidaires hebdomadaires (alimentaire et d'hygiène) et 186 paniers repas.	SOUTIEN SOCIAL
85 compensations perte de stage rémunéré 42 500 € distribués à 85 étudiants.	Nos assistantes sociales sont particulièrement mobilisées depuis le début de la crise afin que chaque demande ait une réponse le plus rapidement possible.
58 compensations perte d'emploi étudiant 19 200 € distribués à 58 étudiants.	De nombreuses propositions culturelles et sportives ont aussi été proposées afin de rompre la solitude et l'ennui.
Plus de 430 prêt d'équipements informatique 310 000 € de matériel distribués à 434 étudiants.	
275 aides au rapatriement 55 000 € pour le soutien au rapatriement de 275 étudiants en échange à l'international.	

A ces acteurs, il faut ajouter les services de médecine préventive qui ont maintenu leurs permanences téléphoniques, le personnel du CROUS au plus près des étudiants confinés dans leur logement, les syndicats enseignants et étudiants et les collectivités locales à l'image de la

³ Centre de Ressources Technologiques.

ville de Rouen qui a mis à disposition des étudiants et transformé des boîtes à livres en garde-manger pour les plus démunis.

La communauté enseignante, tant les équipes pédagogiques qu'administratives et techniques, s'est également mobilisée pour permettre au plus vite de maintenir la continuité pédagogique, cours et examens, et affiner les scénarios de rentrée. Il a ainsi été constaté une massification et une individualisation des formations en ligne, bien plus tôt que ne le prévoyaient les schémas numériques des établissements. Néanmoins, la majorité avait déjà anticipé l'évolution pédagogique à l'image du Programme Réussite Plurielle des trois universités normandes, retenu en juillet 2018, et qui vise au terme des dix ans à proposer 75% des formations en Co modalité, soit, en présentiel et distanciel, sans préjuger des résultats. Néanmoins, les situations se sont avérées très diverses d'un établissement à l'autre. La question de la fracture numérique, tant pour les étudiants que pour les équipes pédagogiques, s'est posée pendant cette période soit par manque d'outils informatiques soit par un usage insuffisamment développé. Nombre d'établissements ont procuré aux enseignants et étudiants des outils informatiques voire des clés 4G, smartphones ou autres aides financières pour suivre ou assurer cours et examens, ces derniers ayant été totalement modifiés et adaptés à la situation. Continuité pédagogique, réorganisation des examens et suivi sanitaire et social des étudiants ont été les trois grandes priorités auxquelles les équipes ont répondu. Néanmoins, les enquêtes réalisées après le confinement ont montré une réelle paupérisation des étudiants et des conditions de vie dégradées. 34% des étudiants seraient restés confinés dans leur résidence CROUS, étudiants pour certains déjà précaires (L'Observatoire de la Vie Etudiante comptabilisait déjà 1 étudiant sur 5 en situation de précarité en 2019), en rupture familiale ou extracommunautaires. 58% des étudiants auraient, selon l'OVE, arrêté (36% d'entre eux), réduit ou changé d'activité rémunérée (en année ordinaire, 46% des étudiants exercent une activité rémunérée), 42% ne bénéficiant pas d'ordinateur personnel. 33% auraient rencontré des difficultés financières pendant le confinement et 64% n'auraient pu travailler à l'été 2020⁴. 78% des étudiants n'ont pu réaliser leur stage dans les conditions envisagées. Près d'un étudiant sur 4 aurait décidé de changer d'orientation. Autant de situations qui jettent le trouble sur leur avenir, 57% estimant que la poursuite de leurs études sera affectée. Les associations étudiantes se sont mobilisées pour apporter aide alimentaire ou matérielle aux étudiants en difficulté et ont par là-même permis aux étudiants de développer de nouvelles compétences. Les étudiants se sont particulièrement mobilisés pendant cette période, parfois à leur détriment, à l'image des étudiants en formations médicales, mobilisés volontairement auprès des équipes soignantes, pour un salaire dérisoire et des conditions de travail dégradées. D'autres ont effectué leur stage dans des services des maladies infectieuses, en étant exposés, peu considérés, sans maître de stage ou sans développer les compétences attendues, parfois sans évaluation de stage ce qui est préjudiciable pour leur diplôme. Cette crise a certainement amplifié un manque de reconnaissance criant des étudiants en soins infirmiers, le parallèle pouvant être fait avec leurs aînés.

La crise sanitaire a vu éclore un grand nombre de partenariats entre les entreprises du territoire, les pôles de compétitivité, les FabLabs et les établissements d'enseignement supérieur afin d'apporter des solutions ou équipements divers : masques, équipements médicaux et de protection, ballon insufflateur robotisé pour aider le personnel soignant. Ces

⁴ OVE Infos N°42, Septembre 2020.

quelques exemples parmi les nombreux qui ont émergé durant cette crise, ont montré la possibilité pour ces acteurs de travailler en commun, sur le territoire, que ce soit des partenaires privés ou publics. Les ressources existent. De nombreux laboratoires normands ont également travaillé, en partenariat avec des établissements normands ou non, à la recherche sur le coronavirus, tant d'un point de vue purement médical, que dans une approche en sciences humaines et sociales, lesquelles sciences ont montré leur forces et compétences présentes sur le territoire normand.

L'après Covid ? Un ESR affaibli, plus fort ?

Les Présidents d'universités réunis au sein de la Conférence des Présidents d'Université l'affirment : « *la préparation de la rentrée 2020, déjà rendue complexe par la crise sanitaire, pose des questions cruciales de moyens humains, financiers, mais également de capacités bâtimementaires d'accueil, de volumes d'équipements, de logements d'étudiants, de suivi médical... Il est recommandé à chaque établissement d'y faire face et d'assurer une continuité pédagogique* ». Cette affirmation, qui vaut pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, sonne comme l'équation à résoudre à la sortie du premier confinement.

L'Etat y a répondu à la rentrée au travers du gel des frais d'inscription, la revalorisation des bourses sur critères sociaux, l'exonération de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ainsi que de la fixation du ticket restaurant universitaire à 1 euro pour ces mêmes boursiers. D'autres mesures permettant l'accès, l'accueil et l'accompagnement des étudiants ont été prises par l'Etat. Parmi celles-ci, la création de plus de 50 000 places pour des formations de licences universitaires, de formations paramédicales ou de formations courtes de type Bac + 1, un dispositif de campus connectés, une offre de logements renforcée, un accompagnement des personnes en situation de handicap, un accès facilité aux services de santé, l'instauration de gestes barrières et de mesures sanitaires. Contrairement à ce qui avait pu être imaginé, la rentrée ne se ferait plus en présentiel massif mais bien en développant la formation hybride.

19

2,3 Mds € d'aides du ministère au titre de l'action sociale en faveur des étudiants Dont 2,2 Mds € pour les bourses sur critères sociaux afin de permettre aux étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur	10 120 € coût d'une année universitaire prise en charge par l'Etat	Gel des frais d'inscription : 170 € en Licence, 243 € pour le master et 380 € pour le doctorat	+1,2 % Augmentation des bourses dispensées par les Crous, liée à l'inflation pour soutenir le pouvoir d'achat des étudiants
	34 M € pour les bourses de mérite	48,78 M € pour les aides spécifiques* * Aides spécifiques : gérées par le réseau des œuvres universitaires (Crous), elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes.	
7,5 M € chaque année pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap	25,7 M € pour la mobilité internationale	175 000 places dans le parc locatif	1 € prix du ticket de restaurant universitaire pour les étudiants boursiers

Dans les faits, l'incidence financière tant pour les établissements que pour les étudiants est très importante. Pour les premiers, les dépenses pour respecter les consignes sanitaires sont

considérables (coût du nettoyage, dédoublement des cours, hybridation ...) dans un contexte d'augmentation des effectifs et de baisse des revenus attendus, notamment au regard de tous les événements annulés. A titre d'exemple, l'université de Rouen a dû mobiliser les fonds suivants pendant la crise et pour la rentrée :

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION, EN QUELQUES CHIFFRES

- Pour le personnel
 - 126 000 masques chirurgicaux,
 - 25 000 masques lavables (environ 8 masques par personne),
 - 26 000 flacons de gel hydroalcoolique (dont recharges).
- Pour les étudiants
 - 250 000 masques chirurgicaux (principalement pour les travaux pratiques produits chimiques et biologie),
 - 34 000 flacons de gel hydroalcoolique rechargeables sur les campus.

L'impact financier sur les étudiants a fait l'objet de mesures par différentes associations dont la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes). Celui-ci serait de l'ordre de 3.21% pour ce qui concerne le coût de la rentrée sans compter les frais annexes à l'exemple des masques, de l'augmentation plus forte de la vie étudiante dans certaines régions et de la baisse des revenus des étudiants, nombre d'entre eux ayant perdu leur emploi. Outre ces problèmes financiers, vont se poser inévitablement les questions des périodes de stages ajournées, reportées ou annulées et les conséquences sur la reconnaissance des diplômes. Certains établissements ont anticipé ces difficultés en proposant un appui à la recherche de stages et aides, soit autant d'éléments d'attractivité.

La poursuite ou la continuité des études pour certains se pose. Les étudiants en thèse, arrêtée pendant le confinement, pourront-ils bénéficier d'une prolongation ? La réponse a déjà été apportée par certaines collectivités comme la Région Normandie qui prolongera les contrats doctoraux au moins pour les 3èmes années mais cela n'hypothéquera – t-il pas les contrats post doctoraux ? Qu'en sera-t-il des doctorants étrangers, empêchés et des partenariats existants avec des établissements ou pays étrangers ? La Normandie possède déjà un taux plus faible d'étudiants étrangers que la moyenne nationale (8% contre 11% hormis certains exemples comme l'INSA qui compte 20% d'internationaux dans son effectif ou l'université du Havre 18 à 20%). La solution passe-t-elle par la mobilité virtuelle ? Le risque de décrochage est au cœur des préoccupations des équipes enseignantes, certains étudiants fortement mobilisés pendant la crise, à l'instar des étudiants en formations sanitaires, n'ont bénéficié que du rattrapage légal. D'autres, soumis à des difficultés financières, ne pourraient continuer ; sans compter sur les néo étudiants, peu aguerris aux méthodes de travail et pédagogies employées en raison de la crise sanitaire. Se pose inévitablement la question des jeunes diplômés qui n'auraient pu trouver d'emploi dans cette sombre période. Si La Région Normandie a proposé de financer 2 000 stages pour permettre à des jeunes diplômés du supérieur d'accéder au marché de l'emploi, cela ne peut être considéré comme une insertion normale au regard de la non assurance de décrocher un emploi durable à l'issue de ce stage et de la rémunération, non négligeable de la part de la Région, mais qui ne permet pas de sortir de la précarité.

L'évolution des pratiques pédagogiques, voulue ou subie, est au cœur des préoccupations des équipes de l'ESR. Leur mobilisation est indéniable mais va demander de lourds investissements de leur part comme de celle des financeurs. Un premier pas a été fait en ce sens depuis la rentrée 2020.

La pandémie a montré l'importance de la recherche et de la pluridisciplinarité de cette dernière. Les sciences humaines et sociales ont pris une importance capitale et la Normandie a montré, de par les nombreuses recherches menées cette année, sa force en la matière. La crise a mis en évidence les partenariats qu'il était possible d'instaurer entre l'Enseignement Supérieur, la Recherche et les entreprises ainsi que la possibilité de mobiliser les acteurs au sein des industries du territoire. Faut-il envisager une relocalisation de l'économie et de ce fait anticiper sur la formation des futurs salariés ? La crise a montré l'importance pour la Normandie de communiquer tant sur ses forces économiques que sur celles de la recherche.

PROPOSITIONS DU CESER

LA PRIORITE : UNE COMMUNICATION ADAPTEE A L'AMBITION DE L'ESR NORMAND, EFFICACE ET STRATEGIQUE

L'ensemble des auditions menées dans le cadre de l'étude, de même que les enquêtes de terrain diligentées par les différents acteurs (étudiants, observatoires, établissements) ont pointé la nécessité de définir une stratégie commune en termes de communication à l'ensemble des acteurs. La nécessité d'une communication, concertée et partagée par tous, pour favoriser une plus grande attractivité nationale et internationale en offrant une identité commune apparaît comme un élément clé de l'attractivité de l'ESR normand. Certaines campagnes ont existé et existent encore mais n'ont pas donné les résultats escomptés en termes de retombées ou mériteraient d'être ambitieusement élargies à une dimension internationale pour mettre en avant la qualité de l'offre.

❖ Se doter d'une identité commune

22

En effet, des campagnes ont déjà fait l'objet d'actions, dans le cadre de la ComUE Normandie Université, du Schéma Directeur de la Vie Etudiante à l'image des portraits des ambassadeurs, à l'initiative de la Région dans le cadre de l'Agence de l'Attractivité ou des collectivités locales mais la nécessité d'une communication plus macro et plus globale en capitalisant sur les atouts de la Normandie dans tous les domaines, en réunissant l'ensemble des établissements derrière et ce sous une bannière commune est évidente. **L'appui aux services de communication existants** pour renforcer l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et la valorisation de la Recherche au bénéfice du territoire s'avère indispensable dans un contexte de mondialisation de l'ESR, lequel entraîne comparaisons, classements et mobilité des acteurs tant étudiants qu'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs. En effet, certains territoires et établissements en France ont une communication plus percutante, notamment au travers de sites institutionnels ou de réseaux sociaux plus attractifs. **Une réelle politique d'attractivité, partagée par tous**, dépassant les clivages, qui communiquerait autour du cadre de vie en Normandie, de la mise en réseau entre laboratoires, entreprises, étudiants et chercheurs, s'avère indispensable pour faire connaître ou reconnaître la Normandie à travers la qualité de son ESR, sans oublier de communiquer en langue anglaise.

❖ **Coordonner la communication en s'appuyant sur les responsables de masters et d'écoles doctorales, maîtres des contenus et des processus, pour établir une vraie stratégie de communication.**

Le lien entre professionnels de la communication et équipes pédagogiques est à rechercher pour définir une stratégie de communication efficace. Le dialogue avec les équipes pédagogiques pour les professionnaliser à la communication, coordonner et recenser la communication des établissements, s'avère indispensable à une époque où un grand nombre de territoires ont déjà avancé sur cette thématique. Si une véritable stratégie de communication est définie et qu'un budget y est consacré, au travers d'un soutien régional, il faudrait aussi se poser la question des moyens financiers ou humains dédiés aux structures internes des établissements, volontaires pour mettre en œuvre cette stratégie. Une véritable interface avec les responsables de formation, Vice-Présidents formation, doit être initiée. Ces derniers connaissent parfaitement les contenus, les débouchés des filières de formation. Or deux problématiques ont été pointées dans cette étude. D'une part, la communication en ordre dispersée, malgré la présence de la ComUE Normandie Université chaque établissement privilégiant sa communication et surtout l'absence d'un portail ou autre moteur de recherche recensant l'intégralité de l'offre.

23

❖ **Construire un moteur de recherche efficace pour l'ESR normand**

Il n'existe pas de moteur de recherche régional suffisamment opérant, hormis ceux propres à chaque établissement ou à la ComUE Normandie Université⁵ ou à l'échelle nationale au travers du site « trouver mon master.gouv » initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette initiative doit être appuyée et confortée avec l'appui de l'ensemble des responsables de formation pour l'enrichir notamment en termes de présentation de contenus de formations, de débouchés et de conditions d'accueil dans les différentes formations accessibles sur le territoire.

Si les Régions détiennent la compétence orientation depuis la loi du 5 septembre 2018 et ont organisé leurs propres services d'orientation ou agences régionales d'orientation, la communication et le rayonnement de ceux-ci ne sont repérés qu'au niveau régional. Un rapprochement avec les sites nationaux d'orientation ou les autres Régions s'avèrent indispensable pour valoriser au mieux l'offre de l'ESR normand. ***L'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers de Normandie pourrait avoir un rôle à jouer en termes de communication.***

⁵ Il est à noter que la ComUE Normandie Université vient de rénover son site internet et propose un portail permettant de chercher les formations dispensées par les établissements publics, notamment normands.

❖ Communiquer sur les atouts différentiels de la Normandie

Le lien avec ***l'Agence Normandie Attractivité*** qui communique déjà au travers de son site sur l'intérêt d'étudier en Normandie (pour la diversité et la qualité de l'offre d'enseignement, pour le moindre coût de la vie étudiante, pour la vitalité culturelle de la région et pour ses jeudis soir animés) doit être renforcé. Une communication sur les atouts de la recherche en Normandie pourrait être largement développée de même que le lien enseignement supérieur-recherche, notamment en s'appuyant sur des ambassadeurs potentiels de l'ESR. La communication vers l'extérieur et notamment à l'international s'avère indispensable. Au vu de la perte régulière d'étudiants du supérieur vers d'autres régions à partir des formations de Master, il est indispensable de faire communiquer d'anciens étudiants et chercheurs pour témoigner sur les belles réussites, sur la possibilité de poursuivre des études doctorales ou des formations de niches tout en bénéficiant d'un environnement favorable : des écoles doctorales structurées, un accompagnement de la collectivité régionale qui offre des perspectives d'études doctorales fortes et des financements, une qualité de vie indéniable et un coût moindre au regard de certains territoires. A cela s'ajoute l'accessibilité des lieux d'enseignement et de recherche, accessibilité qui pourrait faire l'objet de davantage d'appui des collectivités pour faciliter leur desserte. Cela vaut pour les transports routiers et ferroviaires mais également le prêt de vélos pour les étudiants par les métropoles et agglomérations dans le cadre du développement des mobilités douces

❖ Accroître la stratégie à l'international

Cette thématique fait déjà l'objet d'un travail au sein des établissements dont certains ont déjà de nombreuses conventions de partenariat avec des établissements ou pays étrangers. Il en est de même pour les membres de la ComUE Normandie Université, la Région Normandie ayant apporté des moyens supplémentaires pour développer « *Normandie International* ». Néanmoins, comme l'a évoqué plusieurs fois le CESER, les déplacements de l'autorité régionale à l'étranger, devraient être l'occasion de vanter la qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Normandie et de capitaliser sur sa notoriété. D'autres partenariats mériteraient d'être développés ou intensifiés au regard de l'évolution des échanges internationaux. **Une plateforme regroupant l'ensemble des laboratoires de recherche** normands permettrait à la Normandie de faire connaître ses chercheurs et ses recherches de pointe tant au niveau national qu'international. L'attractivité de l'Enseignement Supérieur nécessite également une communication *a minima* en langue anglaise, tant en ce qui concerne les outils promotionnels que pour les supports d'enseignement. Les établissements l'ayant proposé ont vu leur attractivité croître bien que la langue française bénéficie d'une aura indéniable vis-à-vis des étudiants étrangers. De même, les équipes ayant déjà repensé leur pédagogie, l'ayant adaptée à un public étranger - devant intégrer langue et culture-pourraient faire partager leur expérience et rendre visibles leurs échanges professionnels. La question de la valorisation de l'enseignement en langue étrangère mériterait d'être posée, la capacité pour les enseignants de le faire n'étant pas acquise. Une reconnaissance de ce travail, une formation et un accompagnement des équipes tant administratives que pédagogiques doivent être considérés.

LE DOCTORAT, ELEMENT D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE, INDISCUTABLE MAIS FRAGILE ET A RENDRE PLUS VISIBLE : mobiliser les opportunités du doctorat

Les écoles doctorales sont très bien notées par le HCERES mais elles comptent moins d'effectifs que la moyenne nationale. On comptabilise en master 33.4% du total des étudiants inscrits dans les établissements relevant du MESRI (37.9% en France métropolitaine) soit le 3^{ème} taux le plus faible, 2.6% en doctorat (3.8% en France métropolitaine) soit le 4^{ème} taux le plus faible après les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et la Corse.

2.6% des étudiants sont donc doctorants en Normandie (1 801 en 2019).

❖ Suivre le nombre d'inscriptions en 1ère année de doctorat en 2020

au regard de la crise sanitaire et leurs modalités de financements. La crise du Covid pourrait avoir plusieurs incidences : le renoncement pour certains étudiants d'accéder au doctorat pour des raisons financières, ou a contrario l'accès au doctorat pour des étudiants de master n'ayant pu décrocher un emploi et le risque de perdre un certain nombre d'étudiants étrangers en raison de fermeture de frontières. Les premières tendances indiquaient que le nombre de thèses CIFRE restait stable mais toujours inférieur à la moyenne nationale en Sciences Humaines et Sociales, discipline qui a montré, si cela était nécessaire, tout son intérêt à l'aune de cette crise sanitaire. Les thèses en co tutelles internationales doivent faire l'objet d'une étude fine, certaines risqueraient de ne pas voir le jour en raison des restrictions sanitaires. De même, la Normandie qui pouvait s'enorgueillir d'accueillir 38% d'étrangers parmi ses doctorants⁶, risque de voir un nombre de postes non pourvus en augmentation. Enfin, l'accès à des vacations pour les doctorants mérite d'être étudié d'autant que ceux-ci ont la possibilité de dispenser des activités de missions doctorant-conseil auprès des entreprises, associations ou collectivité (d'une durée de 16 à 32 jours). Ce dispositif, peut-être méconnu, mériterait de faire l'objet de communication. Si l'on constate un manque d'employeurs pour ces profils, il serait judicieux de proposer que soit monté un groupement d'employeurs spécifique aux doctorants comme certaines Régions, dont les Hauts-de-France, l'ont déjà initié.

⁶ Voir enquête KMPG.

❖ Initier un groupement d'employeurs spécifique doctorants :

le doctorant rencontre parfois des difficultés d'insertion or, parallèlement, des entreprises ont des besoins de recrutement mais hésitent à augmenter leur masse salariale. Le groupement d'employeurs répond à ces deux problématiques. Ce dispositif pourrait proposer à des employeurs (entreprises, administrations publiques), de former du personnel, dans une démarche stratégique et prospective pour développer de nouvelles compétences, et ce sur une ou plusieurs années, à partir du master (cette sollicitation étant remontée lors de plusieurs auditions), en les accompagnant jusqu'à la fin de la thèse avant embauche. Le doctorat étant encore mal reconnu dans les entreprises, notamment au sein des TPE/PME auxquelles le groupement peut s'adresser, ce système aurait l'avantage de prouver sa plus-value et de montrer qu'au-delà de profils aux compétences pointues, les doctorants bénéficient de qualités et atouts indispensables en entreprise : compétences managériales, esprit critique et synthétique. Un dispositif « **impulsion compétence** » pourrait ainsi être initié. Cette passerelle entre le monde académique et le monde de l'entreprise pourrait permettre à la Normandie d'augmenter son nombre de doctorants et *a minima* d'éviter pour le territoire et les établissements de perdre une partie des doctorants et post doctorants. Les modalités d'attribution et de financement ou co financement des doctorants par la Région, pourraient être réévaluées, le nombre pris en charge étant déjà à saluer. La question de la valorisation des post doctorants est à poser également.

26

Pour développer ce groupement d'employeurs, côté académique, il serait nécessaire que les écoles doctorales puissent référencer les compétences disponibles et domaines d'expertise en s'appuyant éventuellement sur les établissements, comme Normandie Valorisation ou Normandie Incubation, et qu'elles soient dotées d'outils à même de leur permettre de lier des partenariats avec les entreprises (l'idée de Mastorales, comme il existe déjà les doctoriales à l'échelle des écoles doctorales qui permettrait d'inviter CCI, filières ... pourrait être retenue). Un travail d'anticipation pluriannuelle serait requis pour répondre au mieux et en temps aux besoins des acteurs économique, l'AD Normandie pourrait ainsi mettre en relation les doctorants et les entreprises, au vu de leurs champs d'expertises, voire communiquer systématiquement sur ce dispositif à chaque sollicitation d'entreprise pour une aide économique ou tout autre contact avec l'autorité régionale. L'avantage serait double, ne pas perdre les compétences des doctorants en région voire en attirer et répondre aux besoins des entreprises quelles que soient leurs tailles.

❖ Proposer un partenariat entre entreprises et universités pour le recrutement d'étudiants en Master Recherche plus généralistes

à l'image de l'Opération Phénix⁷ menée depuis 2009. Sans concurrencer les grandes écoles aux profils plus spécialisés, cette opération permettrait à des étudiants en Master Recherche d'acquérir une expérience en entreprise avant une embauche en CDD dans de grands groupes ou employeurs publics et à des employeurs de connaître les opportunités du territoire en s'appuyant sur les filières et les CCI. Pour ce faire, il faudrait recenser les domaines de thèses sur lesquels les débouchés existent en Normandie. Le dispositif ci-dessus permettrait aux étudiants en master recherche de faire un stage en entreprise pour ensuite faire une thèse, par exemple, dans le cadre d'une CIFRE.

Ces deux dispositifs seraient autant d'éléments d'attractivité pour conserver ou faire venir des étudiants, faire reconnaître le doctorat, inscrit au Répertoire national de Compétences Professionnelles mais peu reconnu, autant dans les conventions collectives des entreprises que dans les 3 volets de la fonction publique, et permettre à l'ESR normand d'offrir de réelles capacités d'embauche pour sa jeunesse.

DES ELEMENTS D'ATTRACTIVITE PRESENTS, A EXPLICITER, A DEVELOPPER, A RENDRE PLUS VISIBLE ET A PROMOUVOIR

❖ Faire du développement durable un élément d'attractivité.

27

La spécialisation du Campus Science Po Caen en est un exemple. Son orientation, outre les liens tissés avec les Pays nordiques, a été originellement fondé sur la problématique énergétique, au regard de la situation de la Normandie, 1^{ère} région énergétique française. Le campus s'est de ce fait ouvert aux questions sur la ville durable, la participation citoyenne, l'habitat résilient et la prise en compte du changement climatique. Ces spécialisations sont autant d'éléments d'attractivité pour les établissements. La Consultation nationale étudiante 2020 l'a d'ailleurs mis en exergue. Cette enquête, réalisée auprès de 50 000 étudiants par le REseau Français Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) entre le 15 octobre 2019 et le 7 janvier 2020, afin de faire un état des lieux de leur engagement en matière de développement durable et de recueillir leur avis sur les questions environnementales, a montré qu'ils accordaient une place majeure aux enjeux environnementaux. 90% estiment que les intérêts des générations futures sont insuffisamment voire pas du tout pris en compte dans les actions des dirigeants politiques alors qu'en même temps 87% des étudiants ont eux déjà remis en cause leurs habitudes. En ce qui concerne les campus, les principales priorités pour eux sont le tri sélectif, les achats responsables et la rénovation des bâtiments afin de réduire leur impact, ainsi que la priorité aux mobilités économes et responsables. 78% pensent qu'un établissement qui prend en compte ces enjeux est plus attractif que les autres. 69% des étudiants qui ne suivent pas une formation liée à l'environnement entendent très peu, voire pas du tout parler de ces enjeux au cours de leur formation or 65% estiment que tous les cursus devraient les intégrer et que ces convictions impactent leurs choix professionnels. L'enquête a ainsi permis d'émettre les recommandations suivantes :

⁷ Depuis 2007, cette opération œuvre à insérer les étudiants en lettres dans les grandes entreprises.

Recommandations pour des campus exemplaires et des étudiant·e·s formé·e·s aux enjeux environnementaux

À partir des réponses des étudiant·e·s, le REFEDD adresse aux acteur·rice·s de l'enseignement supérieur et aux institutions les recommandations suivantes :

Transformer le FONCTIONNEMENT des établissements pour des campus durables, innovants et attractifs

Consommation : Mettre en place une politique d'achats responsables et repenser la consommation sous l'angle de l'économie circulaire et du zéro déchet.

Déchets : Développer un système de tri cohérent avec son territoire et valoriser ses déchets.

Alimentation : Proposer des produits locaux, bio et de saison ainsi que des options végétariennes systématiques dans la restauration universitaire.

Énergie : Rénover les infrastructures et promouvoir la sobriété énergétique auprès des usager·e·s.

Intégrer les enjeux environnementaux dans les FORMATIONS et la recherche

Formation Initiale : Intégrer un socle commun transdisciplinaire en formation initiale pour que tou·te·s puissent comprendre et intégrer les enjeux environnementaux.

Spécialisation : Intégrer ces enjeux de manière transversale dans toutes les filières afin que chacun·e puisse les prendre en compte selon sa future profession.

Formation des enseignant·e·s : Les former aux enjeux environnementaux et sur la manière dont il·elle·s peuvent les intégrer dans leur domaine de compétence.

Recherche : Intégrer des enjeux environnementaux dans les politiques de recherche.

Favoriser l'émergence de projets et L'INSERTION PROFESSIONNELLE en adéquation avec la transition écologique

Engagement étudiant : Soutenir et accompagner les projets étudiants qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable et généraliser la valorisation de l'engagement.

Expérience : Encourager les expériences et les projets professionnalisants en lien avec les enjeux environnementaux et en collaboration avec les acteur·rice·s locaux·ales.

Professionalisation : Mettre en avant les organisations, métiers et les professionnel·le·s intégrant les enjeux environnementaux et tisser des partenariats avec des structures responsables.

Ces recommandations, construites pour répondre aux attentes des étudiant·e·s, ne sauraient se mettre en place sans des transformations profondes dans la STRATÉGIE GLOBALE de l'établissement

Gouvernance : Créer un organe dédié (pôle, service...) à la mise en place de la politique de développement durable sur le campus en y intégrant l'ensemble des parties prenantes.

Pilotage : Mettre en place une politique développement durable s'appuyant sur le référentiel plan vert, la formaliser et solliciter une labellisation.

Partenariat : Intégrer des critères éthiques dans la construction des partenariats entre les établissements et les structures extérieures, notamment sur les financements.

Communication : Valoriser les projets et initiatives réalisés en adéquation avec ces enjeux auprès des acteur·rice·s académiques et des parties prenantes.

Le Réseau Français Étudiant pour le Développement Durable (REFEDD) est une association nationale réunissant plus de 150 associations étudiantes qui mènent des projets en lien avec l'environnement, le climat et la biodiversité.

Le REFEDD rassemble, forme et porte la voix des étudiant·e·s et s'est fixé pour objectifs :

- 100% d'étudiant·e·s formé·e·s et engagé·e·s sur les questions environnementales & climatiques
- 100% de campus durables



@REFEDD



@REFEDD.2.0



@REFEDD



consultation@refedd.org

#CNE2020

Les troisièmes Assises de la Vie étudiante organisées par la ComUE Normandie Université, qui auraient dû se tenir en mars 2020, devaient aborder ce sujet. L'enquête menée sur le campus de Caen avait déjà souligné l'intérêt des étudiants pour cette thématique.

Les auditions menées dans le cadre de cette étude ont montré l'intérêt des étudiants pour cette thématique que ce soit dans leur cursus autant que dans leur souhait d'emplois. Cette tendance de fond, bien prise en compte par les écoles supérieures, au travers des contenus ou des spécialisations, voire des associations étudiantes qui axent leurs actions sur ce sujet, l'est peut-être moins par les universités. Or pour nombre d'entre eux, la composante développement durable fera partie des critères de recherche d'un emploi. La crise sanitaire ayant certainement amplifié la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux.

Prendre en compte cette thématique dans l'ensemble des cursus et d'une façon transversale et intégrée dans chaque discipline à l'image de ce qui est déjà fait dans certains établissements. Cette prise en compte permettra à la région de se différencier tout en répondant aux aspirations des étudiants et chercheurs tout autant qu'aux aspirations sociétales, particulièrement dans une région parfois pointée du doigt. Les compétences et les cursus prennent déjà en compte cette thématique mais le manque de communication ne les rend pas attractifs au regard d'autres territoires plus communicants. Il faudrait rendre visible ces derniers et communiquer davantage pour ceux ayant déjà pris en compte le développement durable dans leur cursus, mettre en œuvre ceci sur les campus (la restauration et la prise en compte des circuits court dans les achats en est un simple exemple).

Inciter les entreprises à offrir des emplois répondant aux aspirations des jeunes générations, prenant en compte le développement durable et ainsi maintenir les étudiants et les chercheurs issus de l'enseignement supérieur normand sur le territoire. Le travail mené, dans un premier temps par l'IRD2 (Institut Régional du Développement Durable) et repris dans le cadre de l'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), mérite d'être amplifié. Le dispositif TERR'INNOV œuvre ainsi à rapprocher enseignants, chercheurs, étudiants, doctorants et entreprises sur les thématiques liées au développement durable. Des liens sont ainsi créés avec de potentiels futurs employeurs, lesquels peuvent intégrer des solutions durables dans leurs différentes problématiques. Ces actions permettent également de renforcer les projets entre le monde de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et le monde économique au bénéfice de l'attractivité du territoire.

Prendre en compte le développement durable dans tous les projets de constructions, reconstructions

Les 77 millions pour les 209 projets prévus en Normandie et financés dans le cadre du plan de relance pour la rénovation thermique des bâtiments publics, dont une partie pour les bâtiments d'enseignement supérieur, devraient pouvoir répondre aux souhaits émis dans le schéma de la Vie Etudiante. ***Le plan Campus doit également répondre à ces enjeux de développement durable, social et environnemental.*** D'une manière générale, il serait nécessaire d'avoir une vision claire des évolutions prévues sur les différents campus, à l'image de celui du Madrillet, voire de leur aménagement, afin de communiquer sur leur attractivité.

❖ De nouveaux dispositifs voient le jour tels que les antennes ou campus connectés : A observer avant généralisation

En réponse à des appels à projets nationaux et pour répondre à des besoins de territoire, la Normandie se dote de **campus connectés**. Ceux-ci font partie des premiers labellisés par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissements d'Avenir. *Porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité, ils ont vocation à rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.*

Initier un suivi nécessaire de ces dispositifs

A l'heure des premières conclusions des phases de confinement, de nombreuses questions se posent quant à la capacité des étudiants à suivre des formations sur un mode hybride ou davantage en distanciel. Si ces campus connectés, répartis sur une partie du territoire peu couverte par les campus, peuvent répondre à des besoins, ils doivent néanmoins être dotés d'un certain nombre d'éléments pour faire preuve d'attractivité. Il est nécessaire de leur pourvoir de tous les services accessibles aux étudiants à l'image des restaurants qui peuvent faire l'objet de mutualisations avec les lycées ou les organismes de formation. La qualité doit être égale à celle imposée dans les autres établissements et en premier lieu l'accompagnement pédagogique. Ce dernier point est essentiel d'autant que ces antennes connectées seraient peut-être plus adaptées aux masters qu'aux étudiants de licence, moins autonomes, ce qui n'est pas sans poser la question des compétences informatiques travaillées pendant les années d'enseignement secondaire. ***Ces structures, qui ne doivent en aucun cas être un prétexte à en faire disparaître d'autres, à l'image des IUT, ne doivent pas être réservées à un public dit défavorisé mais à un public suffisamment autonome et constituer des passerelles pour les emmener vers des campus physiques.*** La question se pose de leur efficacité. **Un suivi des premières cohortes tant d'un point de vue de la pédagogie et des moyens alloués, notamment en moyens humains, qu'en termes de suivi de parcours sera à faire avant d'envisager tout autre déploiement.**

❖ Campus connecté et/ou aide à la mobilité ?

L'alternative pour permettre à chacun d'accéder aux études supérieures et rendre plus attractif l'ESR normand pourrait être de proposer une aide à la mobilité pour les plus éloignés. Cette aide pourrait prendre en compte le logement, l'installation, le transport... Les doctorants, souvent âgés de plus de 26 ans, se heurtent à la limite d'âge des aides proposées par les collectivités, notamment pour ce qui concerne les transports. Il serait utile de faire une exception pour ces publics. **L'ensemble des collectivités ayant un rôle à tenir dans ces dispositifs, la qualité de l'accueil étant aussi l'affaire des métropoles et des grandes villes.**

❖ Le Datalab : une opportunité pour la Normandie

La Normandie dispose sans conteste sur son territoire de nombreuses compétences technologiques et scientifiques. Ainsi de nombreux acteurs œuvrent à la transformation numérique du territoire, élément qui peut en faire un territoire différenciant. Des entreprises spécialisées en intelligence artificielle et en data ainsi que des acteurs publics et privés se sont alliés au sein du Datalab normand pour transformer les données en services innovants : 26 structures ont ainsi déjà rejoint le consortium et notamment des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (Ecole de Management de Normandie, ENSI Caen, INSA Rouen, les trois universités normandes, la ComUE Normandie Université, la Région Normandie, le CRIANN, le CNRS délégation Normandie). Ce laboratoire de données permettra à chacun d'expérimenter et d'innover à partir des données numériques mises à disposition, en respectant bien sûr la réglementation et la législation concernant les données. La Région Normandie, outre sa participation au sein du consortium qui est à saluer et à encourager, a lancé l'appel à projet Booster IA, en juin 2020, destiné à un grand nombre d'acteurs dont les établissements d'enseignement supérieur qui souhaiteraient avoir recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle. Cet appel à projet vise également « *à donner à voir l'intérêt de la valorisation de la donnée par l'intelligence artificielle et ainsi révéler les compétences et talents normands en la matière* ». La question de la donnée, prégnante pendant et depuis la crise sanitaire, a montré l'importance d'en organiser au plus vite l'éco système sur les territoires. ***La Normandie semble avoir une avance en la matière au regard des autres territoires français, il importe d'en faire un élément d'attractivité et un axe de développement au sein de l'ESR normand.***

31

❖ Apprentissage, CIFRE, VIE ou comment concilier besoin des étudiants et des entreprises

Le développement des masters en apprentissage s'avère primordial pour répondre aux besoins d'indépendance des étudiants, volontaire ou subie. Si le statut de régimes spéciaux d'études existe et se développe pour les étudiants salariés, il ne répond que très partiellement à la demande, notamment pour les étudiants en master qui doivent suivre un stage très tôt dans l'année. La réponse de l'alternance serait une véritable alternative tant pour l'insertion, que pour le financement des études : bien cadrée, dotée d'un contrat salarié, procurant l'indépendance financière et ouvrant des droits (retraite, chômage). L'apprentissage s'avère relativement plus facile pour certaines spécialités mais demande un accompagnement des équipes pédagogiques pour adapter leurs programmes, leurs calendriers, mixer formation initiale et alternance. Il est à noter que l'Etat verse 8 000 euros sur le coût total de l'alternance pour la favoriser pour 2020-2021. ***La Région pourrait accompagner les employeurs pour trouver les alternants.*** Le Plan Normand pour l'apprentissage 2016-2021, initié par la Région, a d'ores et déjà permis d'augmenter le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur. Ainsi, aux niveaux Bac + 2, Bac + 5 les chiffres ont augmenté et dépassé la moyenne nationale

(respectivement 53.2% et 33.6% du total des apprentis pour des pourcentages de 49.1 et 33.1% au niveau national), ils restent en dessous pour les Bac + 3 qui ne constituent que 13.2% du nombre total d'apprentis (17.8% au national).

Un accompagnement des équipes pédagogiques voire une formation continue à la mise en œuvre de l'apprentissage, peu simple pour les équipes, s'avère indispensable. Les modalités du dispositif : promotions mélangées (apprentissage, Formation initiale), le rythme, imposent une organisation et adaptation particulières.

Les **Conventions Industrielles de Formation par la Recherche** (CIFRE) peuvent également répondre aux besoins des étudiants et notamment des doctorants. L'entreprise devant avoir *a minima* 24 000 euros en trésorerie, ce dispositif est insuffisamment développé. **La Région pourrait intervenir et sécuriser le dispositif, en termes de trésorerie.**

Le développement des **VIE** (Volontaire International en Entreprise) pour les entreprises qui souhaitent s'implanter sur un marché étranger ou le **VIA** (Volontaire International en Administration) peuvent également répondre à des étudiants en doctorat. Déjà encouragés par la Région Normandie et bien connus par les grands groupes, ces contrats, portés par Business France, le sont peu des ETI/PME, qui peuvent se partager un VIE, et méritent de ce fait d'être davantage développés d'autant qu'ils peuvent toucher un grand nombre de disciplines.

Ces dispositifs sont très importants en termes d'attractivité car ils apportent beaucoup plus de garanties quant à l'insertion professionnelle, les volontaires comme les apprentis n'étant pas embauchés comme débutants, l'entreprise les reconnaissant en termes de grilles de salaire. Néanmoins, les différentes situations des étudiants (coût, reprises d'étude limitées en raison des formations initiales non prises en charge pour les demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une reconversion) imposent un accompagnement particulier.

Encourager la formation tout au long de la vie est plus que jamais une nécessité pour adapter les compétences des individus aux besoins de l'économie et plus largement de la société. De nouveaux cursus, plus adaptés, plus courts, de formes variées, pourraient répondre à ces nécessités. **Des expérimentations**, menées conjointement par les acteurs du monde économique et celui de l'Enseignement Supérieur ou de la Recherche, pourraient faire l'objet d'un appui de la part des collectivités pour permettre au territoire de se distinguer et par là-même renforcer son attractivité.

LA CRISE SANITAIRE REVELATRICE D'ATOUTS ET DE FAIBLESSES EN TERMES D'ATTRACTIVITE

❖ La recherche fondamentale et les Sciences Humaine et Sociales (SHS), des atouts pour la Normandie

La crise sanitaire a mis en exergue les SHS dans les médias et au sein des instances gouvernementales (à l'image du Comité scientifique français composé de médecins mais également d'un anthropologue et d'un sociologue), ces spécialistes ayant souligné, outre les questions de droits et de liberté, les conséquences sociétales de la crise sanitaire. Les débats autour des impacts de cette crise sur la santé mentale, sur la vulnérabilité plus importante de certains individus, sur les impacts auprès des populations jeunes et étudiantes, sur les défis sociétaux à relever ne sont que quelques exemples pour montrer l'importance que revêtent et que revêtiront les Sciences Humaines et Sociales dans la compréhension et la gestion de cette crise actuellement et dans les années à venir, notamment par les instances politiques.

Être prêts à répondre aux appels à projets

De nombreux appels à projets de recherche ont été lancés pendant la crise pour apporter des réponses ou accompagner les décisions politiques. Ceux-ci devront être renouvelés voire intensifiés sur les territoires pour apporter l'appui de ces disciplines aux instances de gouvernance locales. La Normandie, qui compte de nombreux acteurs dans le domaine, doit ***affirmer son positionnement en la matière pour en faire un réel atout d'attractivité***. Les sciences humaines et sociales ne peuvent plus être considérées comme une discipline, parent pauvre de la recherche. Ainsi la Normandie doit ***s'organiser pour répondre aux différents appels à projets***, à l'image de ceux lancés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche comme « Résilience Covid-19 », sans que cela n'obère **la possibilité d'obtenir des financements pérennes pour des projets à mener sur le long terme, permettant de stabiliser les équipes et d'éviter une trop grande lourdeur administrative.**

Privilégier la recherche sur le long terme

La crise a montré l'importance de **poursuivre la recherche fondamentale**, l'abandon des travaux sur la Covid ces dernières années en est l'illustration la plus flagrante. La crise sanitaire a prouvé qu'on ne pouvait pas privilégier uniquement les résultats immédiats mais davantage l'innovation sur le plus long terme. S'il apparaît incontestable d'anticiper sur les thèmes de recherche pour flécher les financements et éviter les « saupoudrages », **il n'en demeure pas moins que le risque est grand de délaisser la recherche fondamentale qui ne peut anticiper**

sur ses résultats. Le choix fait par l'ANR de concentrer ses financements sur de la gestion de projets est un risque à ne pas négliger.

Si les Ecoles Universitaires de Recherche peuvent être un bon outil, élément d'attractivité pour des étudiants et offre attractive pour des étudiants internationaux de haut niveau, cela ne doit pas être au détriment de laboratoires, également d'excellence, mais peu ou mal connus sur le territoire.

De même, la nécessité d'assurer un continuum recherche-valorisation-transfert et d'accroître sa visibilité reste toujours prégnante. Pour ce faire, un renforcement de la coopération entre le monde académique, les laboratoires et les entreprises nécessite d'être intensifié. Au vu du rôle important de la Région en matière économique et de sa connaissance du tissu économique, il serait nécessaire qu'à chaque demande économique soit opéré un rapprochement avec la recherche.

L'appui à certaines niches, que ce soit en enseignement ou en recherche, est à favoriser, celles-ci pouvant être fragilisées de par leur faible effectif d'étudiants, de leur faible soutien – celles-ci pouvant tenir à une seule personne – et du risque pour elles d'être les premières à être impactées par la crise actuelle. Il est indispensable de cartographier ces formations dans l'ensemble de l'ESR pour en faire un atout régional et surtout ne pas les perdre.

❖ Les effets de la crise sur les étudiants : des paramètres à surveiller pour ne pas perdre en attractivité

La commission d'enquête, pour mesurer et prévenir les effets de la crise Covid sur la jeunesse, a remis son rapport final à l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020. Parmi les premières suggestions, la commission préconise « *de s'interroger sur les modalités d'intégration des nouveaux bacheliers à l'enseignement supérieur dans un contexte très particulier* » (95.7% de réussite au baccalauréat). L'augmentation du nombre de places supplémentaires dans le supérieur (de l'ordre de 10 000) ne répondrait pas « *à un besoin identifié de longue date : l'accompagnement méthodologique des nouveaux bacheliers dans les premiers mois des formations de l'enseignement supérieur* ». A cet effet, outre les différentes mesures mises en place par chaque établissement (recours à des ambassadeurs, tutorats, forums et tchats), le MESRI a annoncé la création de 20 000 emplois étudiants supplémentaires pour des missions de tutorat, pour une durée de quatre mois. La question se pose donc de cette mise en place sur le territoire normand.

Adapter les stages jeunes diplômés, révélateurs de la crise, à des emplois de tutorat en sus de ceux attribués par l'Etat. Ainsi la Région répondrait à un double objectif : veiller à ce que les étudiants de licence ne décrochent pas tout en procurant, sinon un emploi, une première expérience, aux étudiants diplômés de l'ensemble de l'Enseignement Supérieur. Si les étudiants adhéraient à ce type de stages, peu rémunérés au regard du niveau d'étude

des principaux concernés, la Région pourrait de même accompagner les entreprises afin que celles-ci prennent des étudiants en stage. Au vu de la nécessité d'organiser et d'amplifier la communication de l'ESR, il pourrait être également envisagé de mobiliser des étudiants normands qui se destineraient à ce domaine d'activité dans le cadre de stage.

❖ **Accueillir des étudiants en cursus actuellement, dans des laboratoires, au sein des collectivités, afin de pallier la difficulté de trouver des lieux de stages.**

La crise actuelle a prouvé la difficulté pour les diplômés d'accéder à un emploi, néanmoins la question se pose également pour les étudiants en cours de cursus qui ne parviennent pas à identifier de lieux de stages et pour lesquels la continuité de leur cursus est menacée. Les institutions, aux différents échelons, ont un rôle à jouer, en les accueillant ou en leur permettant d'effectuer leur stage dans des laboratoires, le cas échéant en assurant leur rémunération. A titre d'exemple, certaines collectivités à l'instar de la métropole de Rouen, proposent une aide de 1000 euros pour un étudiant ayant un stage obligatoire supérieur à 2 mois pour valider son cursus.

35

❖ **Assurer un suivi des nouveaux étudiants**

En ce qui concerne les résultats du bac, la Normandie comme l'ensemble de la France a vu ses taux de réussites bondir (de 94.4% à 96.5% selon les départements). La France est ainsi passée de 88.1% de taux de réussite en 2019 à 95.1% en 2020, certes année particulière mais qui pourrait être amenée à perdurer. Il faudrait un ***suivi de cohorte, avec des données fiables, pour étudier les décrochages des étudiants*** n'étant, soit pas au niveau requis, soit ne pouvant adhérer aux modalités pédagogiques induites par la crise, soit peu équipés. Ce suivi serait d'autant plus important qu'après l'afflux de ces étudiants, on risque, d'après les statistiques de l'Insee, voir la tranche d'âge des moins de 20 ans diminuer entre 2020 et 2050. Le contexte particulier de cette seconde année universitaire touchée par la Covid modifie totalement les conditions d'études : distanciel, regroupement en petits effectifs, manque de collectif façonnant la vie des études supérieures, risque de décrochage si peu de regroupement ou niveau insuffisant.

Une des solutions dans l'accompagnement et le suivi des étudiants réside dans le tutorat. Le tutorat est plus ou moins développé et différent en fonction des filières. Dans les filières de santé, il est le plus souvent organisé autour d'une association, permettant un tutorat organisé volontairement par des pairs. Dans d'autres filières, le tutorat est assuré par les UFR qui se charge du recrutement, de la rémunération et parfois de la formation des tuteurs. Force est de constater qu'un système de tutorat qui fonctionne apporte une réelle plus-value auprès des étudiants. Il permet une aide non négligeable en parallèle des cours dispensés par les enseignants chercheurs. A tel point que le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a mis en place un agrément tutorat (auprès des tutorats de santé) qui vient légitimer les bénéfices de ces dispositifs. **Le développement de cette forme de**

tutorat, à l'échelle du territoire Normand et d'un dispositif de reconnaissance institutionnel de celui-ci pourrait avoir des bénéfices notables sous réserve que les moyens humains alloués soient suffisants sans que cela ne viennent se substituer aux heures de formation formelles indispensables au bon apprentissage.

❖ **Initier un suivi des masters et doctorants entrants et sortants**

Peu de données sont disponibles actuellement quant au suivi des masters et des doctorants en temps réel. Un observatoire synthétisant et analysant l'ensemble des données de façon régulière, en sus des celles collectées par l'Insee, offrirait une vision plus réaliste et appuyée sur des données récentes de l'Enseignement Supérieur normand. Le panorama des entrants et sortants permettrait de visualiser l'impact des actions menées pour rendre plus attractive la région et le chemin qu'il reste à parcourir pour en faire une région plus concurrentielle.

❖ **Accompagner les étudiants étrangers ou à l'étranger et rendre visibles les actions**

36

L'Enseignement Supérieur, tant d'un côté administratif que pédagogique, doit veiller à accompagner encore davantage.

Concernant les étudiants normands à l'étranger, il est indéniable que beaucoup de choses sont déjà faites, néanmoins un partage d'expérience entre équipes, un soutien à celles proposant des initiatives (cours en anglais dès la licence, accompagnement vers des stages à l'étranger, participations à des séminaires internationaux, aide à la publication en anglais) seraient nécessaires ; de même qu'une meilleure visibilité de ces démarches et un soutien effectif des partenaires de l'enseignement supérieur qu'il soit financier comme l'aide du Crous aux étudiants confinés dans leurs logements ou la simple attention de l'ensemble des services.

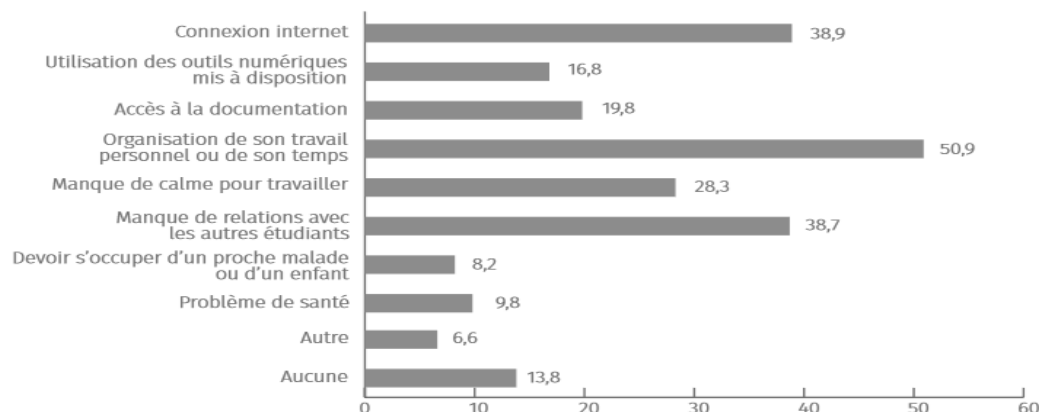
❖ **Intensifier l'accompagnement numérique en amont des études supérieures et au cours des premières années**

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale note également « *une augmentation des inégalités entre étudiants selon leurs cursus...des différences selon les catégories d'établissement, à la fois dans l'usage des outils numériques dans les enseignements, plus développés dans les grandes écoles, mais surtout dans les conditions d'études des jeunes en fonction de leur cursus* ». Les Grandes Ecoles ont bénéficié du travail effectué précédemment sur l'enseignement à distance et de ce fait ont mis en place dès la rentrée 2020 un «fonctionnement hybride » et ont pu s'organiser avant le confinement, les universités ayant

elles dû basculer du jour au lendemain en hybride puis en 100 % distanciel. L'enquête de l'OVE⁸ sur la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire a montré une différence entre les différents établissements.

L'enseignement à distance ne doit être ni subi, ni improvisé. La crise sanitaire a sinon révélé, pointé du doigt les difficultés rencontrées par les étudiants, par les équipes pédagogiques : **illectronisme ou tout au moins inhabilité numérique, inégalités sociales** devant la crise, chacun n'ayant pas la même capacité à se doter en matériel (les études ont montré que de nombreux étudiants n'avaient pas d'ordinateurs et utilisaient ceux des salles informatiques sans compter ceux résidant dans des zones blanches). De nouvelles compétences sont à développer (animation en visio conférence, e-learning, prises en main des outils, aide à l'acquisition des logiciels à distance), ces formations, faites pour certains en marche forcée durant le cadre de la crise sanitaire, doivent faire partie du plan de formation des équipes au long court. Malgré le fait que les cours aient pu se dérouler en distanciel et dans de relatives bonnes conditions pour certains cursus, pour certaines compétences plus techniques, disponibles uniquement sur site (informatique, système d'information géographique) le problème perdure. Des mesures doivent y être apportées. Un accompagnement de la part des collectivités envers les étudiants peu ou mal pourvus en outils numériques s'avère nécessaire, à l'équivalent de ce qui est fait pour les lycéens.

Difficultés rencontrées dans le cadre des études durant le confinement (en %)



Enquête **La vie d'étudiant confiné** - OVE

Champ : Ensemble des répondants (n = 6 130)

Lecture : 38,9 % des étudiants ont rencontré des problèmes avec leur connexion internet pendant le confinement.

Note : plusieurs réponses possibles.

⁸ <http://www.ove-national.education.fr/publication/la-continuite-pedagogique-pendant-la-pandemie-de-covid-19/>

	Pas du tout ou peu satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait ou très satisfait
Contacts avec les enseignants			
Université	32,3	28,5	39,2
CPGE	8,7	17,8	73,5
Ingénieurs	20,1	32,7	47,2
Commerce	14,6	27,4	58,0
Autres	24,4	31,2	44,4
Documents et supports de cours fournis			
Université	31,2	28,4	40,4
CPGE	8,2	17,8	74,0
Ingénieurs	15,7	32,7	51,6
Commerce	8,8	36,2	55,0
Autres	27,3	30,7	42,0
Adaptation de l'évaluation			
Université	31,6	27,4	41,0
CPGE	18,4	27,1	54,5
Ingénieurs	26,6	34,9	38,5
Commerce	23,8	22,5	53,7
Autres	24,6	33,5	41,9
Information reçue de votre établissement			
Université	34,5	26,9	38,6
CPGE	35,1	30,3	34,6
Ingénieurs	27,3	27,6	45,1
Commerce	27,0	20,7	52,3
Autres	31,4	33,2	35,4
Satisfaction générale			
Université	29,2	34,8	36,0
CPGE	10,1	23,3	66,6
Ingénieurs	17,3	38,2	44,5
Commerce	15,2	37,2	47,7
Autres	20,2	39,9	39,9

Enquête **La vie d'étudiant confiné** - OVE

Champ : Ensemble des répondants (n = 6 130)

Lecture : 32,3 % des étudiants en université ne sont pas ou pas du tout satisfaits des contacts qu'ils ont eu avec leurs enseignants pendant le confinement.

❖ Poursuivre ou intensifier les aides en faveur des étudiants

Il ne faut pas oublier que la précarité étudiante existait avant la crise sanitaire. La crise sanitaire n'a fait que révéler, et amplifier, les situations de précarités que connaissent les étudiants. Accès aux soins, alimentation, loisirs sont autant de choses souvent difficiles d'accès pour les étudiants.

La crise sanitaire a mis en lumière ces faits, et des choses ont été pensées pour endiguer ce problème. Cependant cela ne suffit pas. Les aides ponctuelles, les repas à 1 euro pour les boursiers, l'augmentation des bourses sont des mesures qui ne permettent pas aux étudiants de ne plus fréquenter les lieux de solidarité alimentaire, qu'ils soient pérennes comme l'AGORAé de Caen ou temporaires comme les distributions alimentaires de la FEDER. A Rouen, c'est plus de 3000 étudiants aidés depuis la rentrée de septembre 2020. On peut souligner, qu'en dehors des périodes de crise sanitaire, des structures accompagnent déjà les étudiants, à l'image de la banque alimentaire qui vient directement sur les campus.

Le non-recours aux droits est également important chez le public étudiant. Il est important **d'accompagner au mieux ce public vers les différentes aides auxquelles** il peut bénéficier (aides ponctuelles du CROUS et établissements par exemple). Car même si ces aides existent, le personnel chargé de traiter les demandes est souvent trop peu nombreux pour gérer tous les besoins.

La question de la santé des étudiants est également un enjeu majeur. Près d'un étudiant sur trois déclare renoncer régulièrement aux soins, en partie pour des raisons financières. Les universités normandes possèdent un service de médecine préventive mais comme son nom l'indique, son action est tournée vers la prévention. Cependant une alternative existe, celle des Centres de Santé Universitaire qui permettent d'accueillir des professionnels de santé spécialistes et pour les étudiants de profiter de consultations à moindres coûts. Ces Centres de Santé Universitaires au cœur des campus permettent de rendre accessible l'accès aux soins pour les étudiants, qui plus est, en rendant les consultations gratuites avec des possibilités de prescriptions. Médecins généralistes, psychologues, gynécologues sont autant de professionnels du soin et de la santé que les étudiants peuvent solliciter facilement. Cette piste mérite d'être développée.

❖ **Accompagner, soutenir, valoriser l'engagement étudiant**

Sans ces plusieurs centaines, voire milliers d'étudiants normands engagés, l'évolution de la crise sanitaire et sociale n'aurait surement pas eu le même visage. Ainsi les étudiants en santé mobilisés dans les établissements hospitaliers ont parfois aidé à lutter contre la pandémie au dépend de leurs études ; en témoignent les étudiants en soins infirmiers qui se sont retrouvés en stage dans des services sans accompagnement ni évaluation. Ce fut le même cas pour les étudiants engagés bénévolement dans des structures associatives qui ont permis de faire vivre la solidarité au dépend de leurs propres études. Le besoin est tel que beaucoup d'entre eux ont mis entre parenthèses leurs études au profit du bien commun. Ces expériences et compétences acquises en dehors du domaine académique, qui peuvent s'apparenter parfois à une gestion quasi professionnelle de missions, ne sont que peu valorisées au sein même des établissements, et encore moins dans le monde socio-économique. **Cet engagement étudiant mériterait une réelle valorisation dans leur cursus** à l'instar des unités d'enseignement comptabilisées habituellement.

SYNTESE DES PRECONISATIONS

LA PRIORITE : UNE COMMUNICATION ADAPTEE A L'AMBITION DE L'ESR NORMAND, EFFICACE ET STRATEGIQUE

- **Se doter d'une identité commune** : bien que des campagnes aient déjà existé à l'échelle des différents établissements, il est nécessaire de passer à une dimension plus collective en se réunissant sous une bannière commune pour une politique d'attractivité partagée, en se dotant d'outils à même de permettre à la Normandie et à ses atouts, de se positionner dans le contexte de compétitivité nationale voire internationale.
- **Coordonner la communication en s'appuyant sur les responsables de masters et d'écoles doctorales, maîtres des contenus et des processus, pour établir une vraie stratégie de communication** : la communication, pour être efficace, doit s'appuyer sur les principaux acteurs de l'enseignement supérieur tout en les dotant des moyens financiers et humains suffisants
- ❖ **Construire un moteur de recherche efficace pour l'ESR normand** : recensant l'intégralité de l'offre de formation de l'enseignement supérieur pour une meilleure visibilité au niveau régional et national et ce dans un contexte de compétition et de classement. L'Agence Régionale de l'orientation pourrait avoir un rôle à jouer.
- **Communiquer sur les atouts différentiels de la Normandie** : les outils existent (Agence de l'attractivité, ambassadeurs...) mais les atouts de l'ESR devraient être encore mieux mis en valeur (qualité de l'offre, accessibilité, environnement ...).
- **Accroître la stratégie à l'international** : l'ESR Normand peut s'enorgueillir de nombreux partenariats néanmoins une plateforme regroupant l'ensemble des laboratoires permettrait à la Normandie de faire reconnaître ses chercheurs et ses formations au national et à l'international.

LE DOCTORAT, ELEMENT D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE, INDISCUTABLE MAIS FRAGILE ET A RENDRE PLUS VISIBLE : mobiliser les opportunités du doctorat

- **Suivre le nombre d'inscriptions en 1ère année de doctorat en 2020** : la crise sanitaire a laissé des traces (décrochage, réorientation, perte d'étudiants étrangers), autant de raisons d'apporter des solutions immédiates à ses étudiants.
- **Initier un groupement d'employeurs spécifique doctorants** : Les TPE/PME connaissent ou reconnaissent encore mal le doctorat. Un groupement d'employeurs spécifique doctorants permettrait de résoudre les difficultés d'insertion des doctorants tout en faisant reconnaître le doctorat et il répondrait aux besoins de recrutement de ces entreprises.
- **Proposer un partenariat entre entreprises et universités pour le recrutement d'étudiants en Master Recherche plus généralistes** : afin de permettre aux étudiants en master recherche d'acquérir une expérience en entreprise avant une embauche en CDD au sein de grands groupes ou d'employeurs publics. Les filières ou les CCI pourraient être autant d'appuis pour connaître les opportunités d'emplois.

DES ELEMENTS D'ATTRACTIVITE PRESENTS, A EXPLICITER, A DEVELOPPER, A RENDRE PLUS VISIBLE ET A PROMOUVOIR

▪ Faire du développement durable un élément d'attractivité : tout en répondant aux aspirations clairement affichées par les étudiants en ce domaine. Cette thématique doit être pleinement intégrée aux cursus, à la vie et l'aménagement des campus, ce qui est parfois le cas, mais qui n'est pas suffisamment mis en avant par les acteurs de l'ESR.
▪ De nouveaux dispositifs voient le jour tels que les antennes ou campus connectés : A observer avant généralisation. Avant tout déploiement, il est impérieux de suivre les premières cohortes tant d'un point de vue pédagogique (public cible, conditions d'accès, pertinence) que des moyens alloués.
▪ Campus connecté et/ou aide à la mobilité ? la délocalisation des campus ne peut être la seule solution. Les collectivités doivent s'engager pour proposer des aides à la mobilité pour que chacun puisse accéder à l'ESR quelle que soit sa situation géographique ou financière
▪ Le Datalab : une opportunité pour la Normandie. L'avance de la Normandie dans la collecte et le traitement des données est indéniable et en fait une force pour la Normandie. Encore faudrait-il le faire savoir et en faire un élément d'attractivité.
▪ Apprentissage, CIFRE, VIE ou comment concilier besoin des étudiants et des entreprises : les outils sont là (contrats salariés, aides pour l'employeur) mais nécessitent un plus large accompagnement des collectivités pour ce qui concerne la recherche d'employeurs, le soutien au montage financier, la sécurisation des dispositifs. L'insertion des étudiants de l'ESR n'en sera que facilitée.
LA CRISE SANITAIRE REVELATRICE D'ATOUTS ET DE FAIBLESSES EN TERMES D'ATTRACTIVITE
▪ La recherche fondamentale et les Sciences Humaine et Sociales (SHS), des atouts pour la Normandie : La crise a montré l'importance de la recherche fondamentale en matière de coronavirus, de même les sciences humaines et sociales auront à gérer les conséquences de la crise (santé mentale, défis sociétaux ...). La Normandie a prouvé ses compétences en la matière. Il importe d'affirmer son positionnement indéniable sur la scène nationale et internationale et de lui en donner les moyens. Les résultats comptent mais il faut donner du temps à la recherche et ne pas tout miser sur les résultats immédiats et le risque est grand.
▪ Les effets de la crise sur les étudiants : des paramètres à surveiller pour ne pas perdre en attractivité. L'augmentation du nombre de reçus au baccalauréat aura des effets sur l'ESR : étudiants plus nombreux mais risque plus important de décrochage car moins préparés, moins bien outillés. Etudiants décrocheurs par perte d'emplois. Autant de raison de suivre ses cohortes et de leur proposer des solutions pour ne pas perdre le vivier d'étudiants et dévaloriser l'ESR normand.
▪ Accueillir des étudiants en cursus actuellement, dans des laboratoires, au sein des collectivités, afin de pallier la difficulté de trouver des lieux de stages. La crise ne permet pas l'accès aux stages aussi aisément qu'en temps normal. L'ensemble des acteurs doit se mobiliser pour leur ouvrir les portes voire leur apporter un appui financier.
▪ Initier un suivi des masters et doctorants entrants et sortants : peu de données sont disponibles actuellement. Elles sont indispensables pour mesurer la portée des actions menées à leur égard et les réorienter au plus vite si nécessaire.
▪ Accompagner les étudiants étrangers ou à l'étranger et rendre visibles les actions : d'un point de vue pédagogique (cours en anglais, stages, expérimentations valorisées ...) et administratif (meilleur accompagnement, meilleure visibilité et lisibilité des aides ...).

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Intensifier l'accompagnement numérique en amont des études supérieures et au cours des premières années : les inégalités sont criantes en la matière, la crise les a révélées. Illectronisme, inhabilité numérique, inégalités sociales, autant de raison d'accentuer l'accompagnement pédagogique, financier, des premières années pour ne pas les perdre et risquer l'appauvrissement de l'ESR normand. |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre ou intensifier les aides en faveur des étudiants : la précarité existait déjà avant la crise, celle-ci n'a fait que la révéler et l'amplifier. Les aides existent mais le recours aux droits est encore insuffisant. Il importe d'accompagner ses étudiants et notamment sur le plan de la santé, l'offre actuelle nécessitant d'être amplifiée. |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner, soutenir, valoriser l'engagement étudiant : la crise a mis en exergue l'engagement étudiant. Autant de « soft skills » qui mériteraient d'être valorisées dans les cursus. |

DECLARATIONS DES GROUPES

RAPPORT

Introduction

De façon récurrente, il est fait mention d'un manque d'attractivité de la Normandie pour les étudiants de niveau Bac + 5 à Bac + 8 ainsi que pour les chercheurs. Nombre d'entre eux partirait pour des régions plus attractives et ne seraient pas remplacés par de nouveaux arrivants ce qui immanquablement aggraverait le solde migratoire déjà négatif des étudiants et des chercheurs.

Outre ce déficit en termes d'étudiants et de doctorants, ce manque apparent d'attractivité affecterait les milieux socio-économiques qui, faute de personnels qualifiés, s'installeraient sur d'autres territoires ou tout au moins, s'y tourneraient pour leurs recrutements.

La Région à travers son plan campus et ses différents schémas, l'Enseignement supérieur à travers son Schéma Directeur de la Vie Etudiante ont investi cette question. Les thématiques de transport, mobilité, logement, qualité de vie ont le plus souvent été abordées. Néanmoins, d'autres facteurs qui entrent en jeu dans ce qui pourrait constituer des conditions d'attractivité, méritaient de faire l'objet d'une étude approfondie par le CESER.

Fort de ces constats, Le CESER s'est donc saisi de ce sujet et a souhaité procéder à un état des lieux pour vérifier la pertinence de ces affirmations et mieux situer la Normandie sur l'échiquier de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

47

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et le confinement qui en a découlé a fortement modifié l'angle de cette étude. Le CESER a donc souhaité se pencher sur la situation des étudiants et des chercheurs pendant ce confinement et les conséquences sur leur avenir tant en termes de modalités d'études que d'insertion future.

Si la pandémie a permis de mettre en lumière l'importance de la connaissance scientifique, elle a mis en exergue les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants dans leur cursus et montré la voie à suivre pour faire de la Normandie une région attractive en termes d'enseignement supérieur et de recherche.

Les deux premières parties du rapport constituent un état des lieux de l'enseignement supérieur et de la recherche réalisé avant et au début du confinement, les parties suivantes s'attachent à étudier la situation des étudiants pendant le confinement, les réponses apportées par les différentes institutions et les conséquences de ce confinement tant d'un point de vue des étudiants que des enseignants et des institutions.

La crise sanitaire a considérablement bouleversé les cartes. La crise économique qui pourrait se profiler, aux dires des observateurs, n'impactera pas toutes les régions avec la même intensité. Les constats et pistes à suivre qui émanent de ce travail pourraient permettre à la Normandie de se démarquer et de gagner en attractivité, notamment vis à vis des étudiants et chercheurs tant français qu'internationaux.

Il est important de préciser que le groupe de travail s'est heurté à plusieurs difficultés ou contraintes pour rédiger ce rapport. D'une part méthodologiques puisqu'il a fallu élargir la focale de l'étude pour pouvoir traiter l'ensemble du sujet, l'attractivité de l'ESR étant le cœur du sujet, et donc étudier l'ESR normand et son évolution dès les premières années d'enseignement supérieur voire l'année du baccalauréat. Outre la crise sanitaire qui a totalement bouleversé la situation et par la même le sujet d'étude, le CESER s'est heurté à un certain nombre de contraintes à commencer par la difficulté d'obtenir des données chiffrées à jour. Les différents statisticiens, dont le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), ayant retardé la diffusion de ces informations.

Préambule

L'attractivité : pour qui, pourquoi, quels moyens ? Un leit motiv pour tous les acteurs, un enjeu sociétal.

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, selon l'interlocuteur, revêt une définition et un intérêt différent :

- Pour les étudiants, une région attractive est une condition sine qua non d'installation pour les études voire pour la vie professionnelle future. De multiples thématiques sont observées : cadre de vie, emplois pendant les études et à l'issue, logement, culture, transports, santé, coût de la vie, aides possibles, emplois en Recherche et Développement (R&D), qualité de l'enseignement, innovation pédagogique, masters accrédités, ouverture des campus vers l'extérieur.
- Pour les chercheurs-doctorants : emplois possibles en R&D, accueil des jeunes chercheurs, liens laboratoires-entreprises, insertion des doctorants, continuum recherche-valorisation-transfert.
- Pour le territoire : nécessité de passer outre le phénomène de métropolisation. L'évolution fait que tout ne se concentre plus sur les grands centres universitaires métropolitains. Il faut couvrir l'ensemble des territoires et lever les inégalités et les barrières géographiques, urbaines et sociales (à l'image des politiques de l'Etat telle que « Action cœur de ville »). Les Grandes Ecoles développent des antennes, les universités vont vers des campus connectés et par là-même certaines universités se spécialisent. L'accueil des étudiants étrangers devient un des facteurs d'attractivité pour la région.
- Pour l'institution politique c'est la prise de conscience que l'attractivité de son ESR est à même de lui permettre de maintenir à niveau son territoire en termes de compétition nationale et internationale.
- Pour l'économie régionale, cela permet d'anticiper et de répondre à l'évolution sectorielle locale de l'économie. L'Enseignement Supérieur et la Recherche peuvent, outre les cursus de formations classiques, orienter au mieux leurs cursus spécialisés et leur recherche pour répondre aux besoins du tissu économique. Cela permet d'attirer

davantage de chercheurs à même de répondre aux problématiques des entreprises (notamment par l'apport de connaissances aux PME par exemple). Rendre attractive une région c'est également offrir un cadre de vie prompt à attirer les entreprises et les emplois et les retenir en créant les conditions d'enseignement optimum pour les enfants des actifs. Rendre une région attractive c'est aussi favoriser la revitalisation des territoires en offrant à tous des équipements, sportifs, culturels, éventuellement mutualisés. Concernant spécifiquement la thématique de la recherche, les colloques et publications issus de l'ESR sont autant de vecteurs de notoriété pour le territoire. Attirer des chercheurs peut permettre de développer des licences et donc de générer des emplois. D'une façon plus globale, l'attractivité d'un territoire ne peut qu'apporter un capital humain et intellectuel.

- Pour l'ESR : la course aux classements nationaux et internationaux et son intensification (Shanghai, HCERES...), lesquels sont connus de tous, imposent à l'ESR d'être attractif pour attirer étudiants et chercheurs et gagner la compétition.

I. Situation de l'ESR Normand

1.1 Les structures d'accueil

Différentes ressources permettent de dessiner le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie. Le Strater⁹ comptabilise sur le territoire normand :

- **3 universités pluridisciplinaires** : Caen Normandie (8 UFR, 3 IUT, 1 Espé¹⁰, 3 instituts et 1 école d'ingénieurs ESIX), Rouen Normandie (6 UFR, 1 IUT, 1 Espé, 2 instituts -IPAG, IAE- et 1 école d'ingénieur ESITECH Rouen) et Le Havre Normandie (3 UFR, 1 IUT, 1 école d'ingénieurs ISEL).
- **7 organismes de recherche** : CNRS, INSERM, INRAE, CEA, IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), IFREMER, INERIS.
- **8 écoles d'ingénieurs** : 2 écoles publiques sous tutelle du Ministère : ENSICAEN (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen) et INSA Rouen Normandie (Institut National des Sciences Appliquées de Rouen), 6 écoles d'ingénieurs privées ou instituts

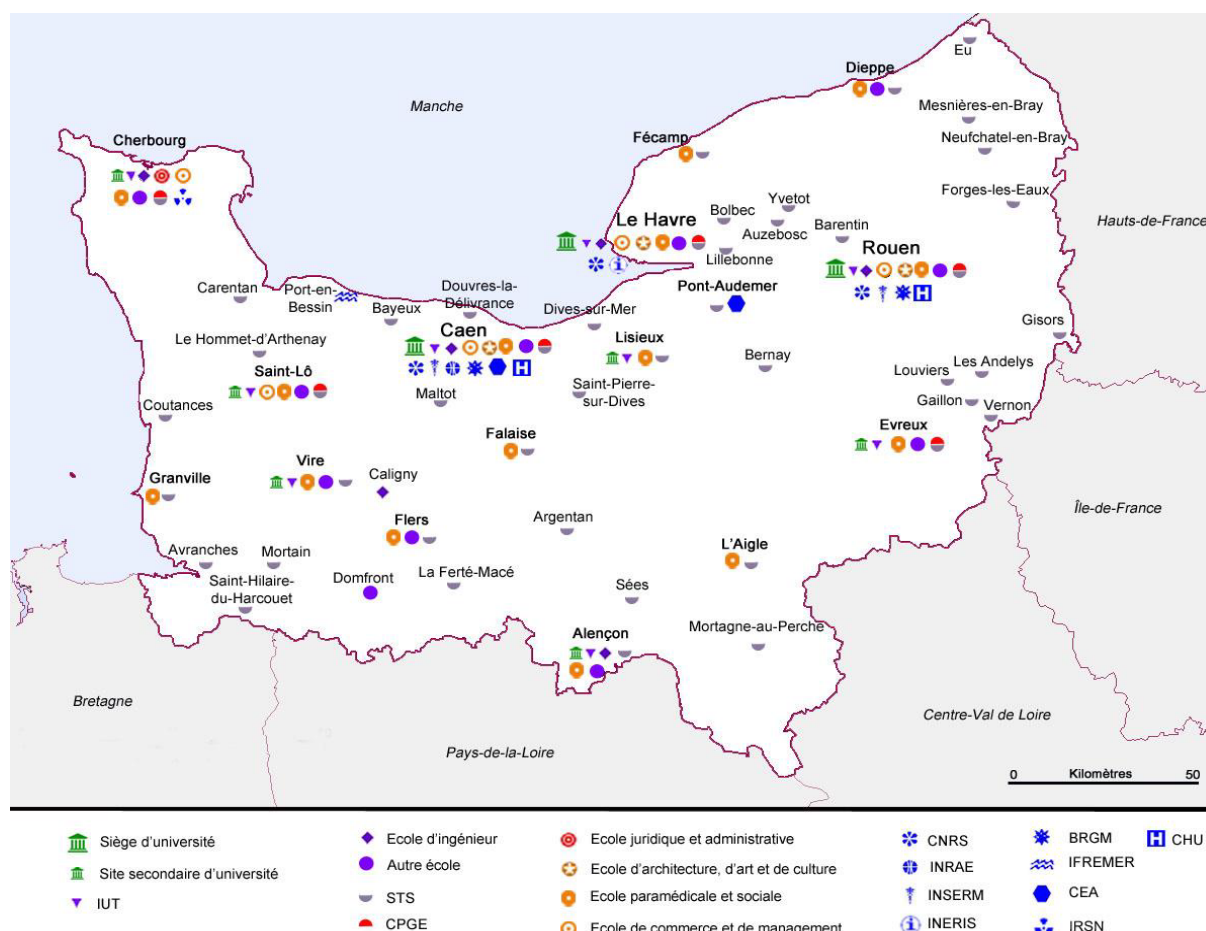
⁹ STRATER STRATégie Territoriale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2019. Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : « L'Etat de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en France 2019 ».

¹⁰ Espé : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation.

consulaires : ESITC (Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen), ESIGELEC (Ecole supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique de Rouen), CESI (Centre des Etudes Supérieures Industrielles de Rouen), ISPA (Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon) rattaché à l'école des mines de Douai, UniLasalle Beauvais, Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie (Vernon), ISEN Yncréa Ouest de Caen (Etablissement privé d'intérêt général) qui forme des ingénieurs du domaine du numérique.

- **3 antennes des institutions parisiennes** : Sciences Po au Havre spécialisée Asie (antenne de l'IEP Paris) et à Caen spécialisée développement durable (IEP Sciences Po Rennes). CNAM Normandie.
- **3 Ecoles supérieures de commerce** : Ecole de Management de Normandie (EM Normandie) à Caen, au Havre et à Deauville, NEOMA Business School, l'Ecole de gestion et de commerce de Basse Normandie à Saint Lô.
- **3 Ecoles d'art et d'architecture** : ENSA Rouen, ESADHaR Le Havre et Rouen, ESAM Caen et Cherbourg.
- **2 autres écoles spécialisées** : L'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) au Havre et l'Ecole d'Application Militaire et d'Energie Atomique à Cherbourg (EAMEA).
- **2 CHU** à Caen et à Rouen.
- **2 centres de lutte contre le cancer** : le centre François Baclesse à Caen et le centre Henri Becquerel à Rouen.
- **8 écoles doctorales**
- **1 Ecole Universitaire de Recherche (EUR) avec des parcours spécifiques à la rentrée 2020** : XL-CHEM, école universitaire de recherche en chimie moléculaire, portée par la ComUE Normandie Université en partenariat avec le CNRS et co-financée par l'Etat et la Région dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Elle a vocation à former des chimistes qui pourront intégrer les industries scientifiques et la recherche. Deux autres projets normands, proposés dans le cadre des PIA, ont bénéficié d'un financement dans le cadre des RIN Région et relèvent du domaine des matériaux (I-Normates) et de l'interface informatique-mathématiques (Minmacs). Ces trois composantes proposent des parcours spécifiques de doctorat et master, équivalent des « graduate schools »

50 sites (principaux et antennes) maillent ainsi le territoire régional.



Source : STRATER 2020/SIES

Outre les établissements ci-dessus, la Normandie s'attache à développer de nouveaux cursus ou à enrichir son territoire de nouveaux équipements pour répondre aux besoins de ses étudiants et chercheurs et pour placer la Normandie sur l'échiquier national et international. Les exemples suivants en témoignent.

Le Campus équin de Goustranville

Le campus international équin de Goustranville est piloté par le syndicat mixte Normandie Equine Vallée. La Région Normandie et le conseil Départemental du Calvados ont investi (30 millions pour la Région, 1.5 million pour le Département) pour faire de ce site un campus équin attractif et de renommée et de portée internationales.

En 2018, l'Ecole nationale vétérinaire de Maison Alfort (EnvA) a entériné le transfert de ses enseignements et de ses recherches vers Goustranville. 80 à 100 étudiants par an, qui ont opté pour la spécialité équine, viendront compléter leur cursus. D'autres structures liées à la formation et à la santé viendront enrichir ce campus. L'acquisition par la Région de 16 hectares supplémentaires permettra de doubler la surface et d'accueillir à terme, toutes activités

cumulées, plus de 250 personnes sur le site (+ de 170 étudiants de 4ème et 5ème année de l'EnvA). Le projet, estimé à 35 millions, permettra d'accueillir un hôpital vétérinaire dédié à l'équin, un amphithéâtre connecté et immersif pour permettre un enseignement à distance, une salle de travaux, 100 logements étudiants et logements de fonction, un espace de vie entrepreneurial, ce en sus des équipements déjà existants sur le site. Le laboratoire de santé animale, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le Centre d'imagerie et de recherche des affections locomotrices équines (Cirale), le laboratoire de l'EnvA, le laboratoire des courses hippiques de la fédération nationale des Courses Hippiques sont déjà présents sur le site et ont des activités tant au niveau national qu'international. Le futur campus équin aura alors tout pour devenir unique au monde et valoriser les formations et recherches liées au monde équin qui se dérouleront en Normandie.

Les campus connectés

La ville de Saint-Lô va prochainement accueillir un campus connecté. En effet, 25 premiers campus ont été lauréats du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique ». Dotés d'une enveloppe prévisionnelle de 25 millions d'euros, ces 25 premiers campus ont vocation à répondre à l'ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes. Ces campus se positionnent comme de véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur au sein desquels les apprenants ont la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante. Portés par une collectivité territoriale et une université partenaire, en lien avec le Rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, ils ont vocation à devenir les nouveaux lieux du lien social des apprenants situés sur les territoires enclavés. Répartis dans 10 régions, ces campus seront accompagnés pendant 5 ans. Le campus de Saint-Lô est porté par l'agglomération en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Il permettra aux étudiants de poursuivre une formation supérieure, dans un environnement adapté et sans nécessité de mobilité, pour laquelle il sera proposé un accompagnement individuel par des tuteurs pédagogiques.

Parmi les 15 lauréats de la deuxième vague de l'Appel à Projet « Campus connectés pour favoriser l'enseignement supérieur de proximité » figure Normand'innov porté par Flers Agglo.

La Région Normandie en lien avec le Rectorat de Caen et suite à une expérimentation menée par l'université de Caen Normandie depuis 2017 a proposé le *campus MoodleBox* en détention. Ce projet, labellisé campus connecté, offre aux détenus la possibilité de se connecter à une plateforme d'enseignement à distance. Ainsi ces derniers pourront non seulement accéder aux formations proposées par l'université de Caen mais également à des formations dispensées par d'autres établissements d'enseignement supérieur. De nombreuses universités utilisant déjà la plateforme Moodle, on peut penser que d'autres

formations sur l'ensemble du territoire seront accessibles prochainement. L'université de Caen se propose d'accompagner d'autres collectivités dans la mise en place de campus connectés sur le territoire afin de répondre aux problèmes de mobilités ou pour les personnes empêchées.

L'Hybridation des formations d'enseignement supérieur

La ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, suite à un appel à projet lancé en juin 2020, a acté d'allouer un fonds d'amorçage de 1 million d'euros à 15 projets portant sur l'hybridation des formations. Cet appel a vocation à aider les établissements à appréhender au mieux la rentrée 2020 suite à la crise sanitaire.

Le projet Résilience porté par l'Université de Caen doit proposer des parcours de licence individualisés, modulables et flexibles afin de s'adapter aux projets des étudiants.

19 autres projets, bien que moins matures, se sont vus dotés de fonds de la part de l'Etat.

Il est à noter que la majorité des établissements d'enseignement supérieur normand s'étaient déjà dotés de plateforme d'enseignement à distance. La crise a été un facteur d'accélération de ces usages.

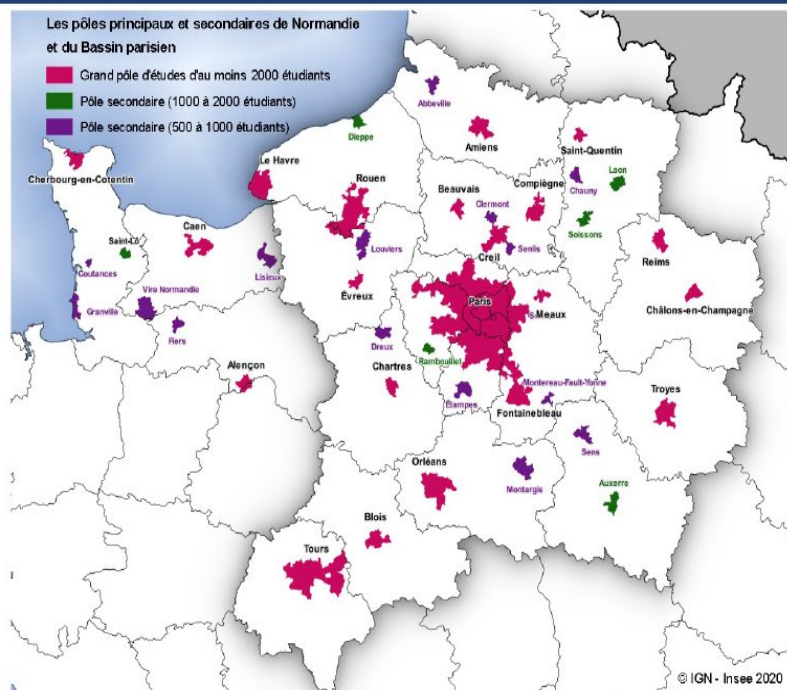
La plateforme Med'Instal Normandie

Premier portail web, il est destiné aux professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'installer, rejoindre une équipe et partager un projet de santé. Au regard de la problématique de la démographie médicale en Normandie, la Région en partenariat avec les institutionnels de santé, a souhaité proposer aux futurs professionnels de santé, un outil proposant les lieux de stages possibles, les aides mobilisables (tant pour les études que pour l'installation), tous les pôles de santé ou professionnels y étant représentés. Sont aussi ciblés les étudiants normands ainsi que les jeunes médecins ou médecins parisiens qui émettent le souhait de quitter Paris après le confinement.

Extrait de l'étude du CESER de Normandie « L'accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie : il est urgent d'agir ! ». Décembre 2020.

La démographie médicale normande affiche un déficit grandissant en termes de densité de médecins comparativement au niveau national, avec un écart supérieur à 17%. Ce déficit approche même les 35 % pour le département de l'Orne dans lequel la majorité des médecins de premier recours est, qui plus est, soit âgée de plus de 60 ans (40 % d'entre eux), soit diplômée à l'étranger (16 %).

10



55

¹¹ Rapport d'évaluation de la coordination territoriale portée par la ComUE Normandie Université. HCERES. 29.05.2017.

écoles d'ingénieurs (ENSI Caen et INSA Rouen Normandie). Cette préfiguration de politique de site a vu la création de masters communs, de structures fédératives interrégionales et d'unités de recherche communes. Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) a succédé au Pôle Universitaire Normand le 14 octobre 2011 avant de devenir, en conformité avec la législation, ComUE Normandie Université. Parmi les éléments marquants, on peut citer la réaffirmation d'une politique de signature unique en 2016, la création d'assises de la vie étudiante initiatrices du Schéma Directeur de la Vie Etudiante, la reconnaissance de Normandie valorisation, la réussite de l'appel à projet « bibliothèques ouvertes » ou la labellisation Recherche Hospitalo-Universitaire (RHU) dans le domaine des cardio-sciences. On peut également citer la coordination de la recherche sur l'ensemble du territoire de la Normandie réunie et des réponses collectives aux défis que les établissements ne pourraient relever seuls (réponses aux AMI, AAP PIA ...), le développement d'une identité commune, la création du Pôle Entrepreneuriat Etudiant, le travail sur les mobilités étudiantes, sur l'attractivité des campus, la création de Normandie International, le rôle d'interlocuteur auprès de la Région Normandie.

Depuis 2018, des discussions et débats sont engagés sur l'évolution de la structuration du site normand. Ainsi la Région Normandie et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont missionné en 2018 Bernard Dizambourg¹² pour établir une première version de statuts d'une ComUE expérimentale. En 2019, les établissements membres de la ComUE ont souhaité redéfinir les objectifs dans le cadre d'une COMUE expérimentale (selon le sens de l'article 16 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018). Les acteurs du territoire reconnaissent tous dorénavant la ComUE Normandie Université dont la politique de site devra évoluer prochainement.

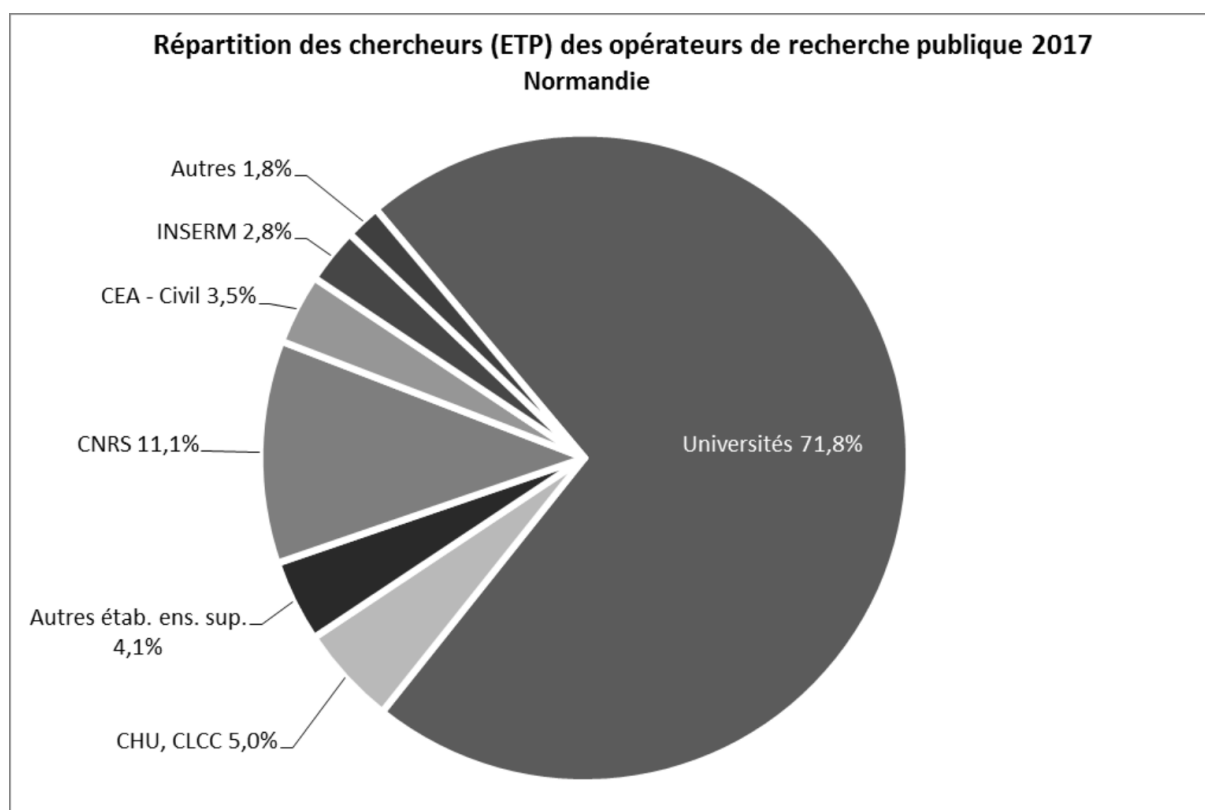
Normandie Université en quelques mots : + de 87 000 étudiants sur les 105 000 présents sur le territoire (dont 8.2% d'étudiants internationaux), 8 écoles doctorales, 2 300 chercheurs (dont 1 050 HDR), 100 laboratoires de recherche dont 50% associés aux grands organismes de recherche, un peu plus de 2% de la production nationale de publications.

- **Zoom sur les structures et équipements de recherche en Normandie** Dans ce domaine, la Normandie dispose d'équipements de recherche (techniques et infrastructures) performants. L'enseignement supérieur porte les trois quarts de la recherche académique normande et se place en deuxième position juste derrière la Bourgogne-Franche-Comté en la matière¹³. Le poids des organismes de recherche est faible en région, hormis le poids important du CNRS, et ce à l'inverse des autres régions

¹² Inspecteur IGAENR, ancien Président du regroupement Paris Est.

¹³ Cf. La chaîne de l'innovation : de la recherche académique au développement et à la création d'entreprises en Normandie. CESER Normandie Décembre 2017.

qui sont plus diversifiées. L'éco système de la recherche mériterait un autre développement et pose la question de l'attractivité du territoire.



Source : STRATER 2020 / SIES

57

La Normandie dispose de plus de 150 structures de recherche dont 40 sont associées aux grands organismes de recherche ci-dessus. 2 200 doctorants sont répartis dans les 8 écoles doctorales : Physique-Sciences de l'ingénieur-Matériaux-Energie, Mathématiques-Information-Ingénierie des Systèmes, Normande de Chimie, Normande de Biologie, Intégrative-Santé-Environnement, Homme-Sociétés-Risques-Territoire, Histoire-Mémoire-Patrimoine-Langage, Economie-gestion Normandie et Droit Normandie. 4 300 enseignants-chercheurs sont répartis dans les 3 universités.

La volonté des acteurs de la recherche est d'être le plus transdisciplinaire. 5 grands pôles dessinés par la ComUE Normandie Université et repris dans les 5 Réseaux d'Intérêt Normands (RIN) sont particulièrement soutenus par la Région :

- Normandie Energies et Matériaux
- Normandie Humanités et Société
- Normandie Biomedical et Chimie
- Normandie Terre et Mer
- Normandie Digitale

Ces 5 axes, détaillés dans le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) sont soutenus par la Région à travers

les différentes actions qui découlent de ces schémas : RIN Recherche, RIN doctorants, RIN Actions Sup', chaires d'excellence, laboratoire d'excellence, plateforme de recherche, projets émergents et projets tremplins.

28 actions labellisées au titre du PIA

- 11 projets coordonnés par un établissement du site : 4 EQUIPEX, 2 LABEX, 1 RHU, 1 IDEFI, 1 NCU, 1 structure de valorisation et 1 DISRUPT CAMPUS.
- 17 projets dont un établissement du site est partenaire : 3 EQUIPEX, 3 IDEFI, 2 IDEFI N, 3 LABEX, 3 NCU, 1 biotechnologie-bio-ressources, 2 infrastructures en santé et biotechnologies.

Le Strater relève plusieurs projets structurants à caractère pluridisciplinaire :

- La physique nucléaire notamment avec la très grande infrastructure de recherche GANIL à Caen avec une spécificité en nucléaire santé (recherche fondamentale et appliquée en radiothérapie, hadronthérapie, physique nucléaire).
- Le numérique : la Région est dotée d'un schéma directeur du numérique. La ComUE Normandie Université a été la première à proposer un tel schéma afin de « *contribuer à l'économie de la connaissance, d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et de favoriser la réussite des étudiants* ». LE CRIANN Rouen - Centre Régional d'Informatique et d'Applications Numériques de Normandie - doit permettre dans ce domaine de faciliter l'accès des chercheurs au calcul intensif. Parmi les différentes réalisations, on peut noter la création d'un smart campus au Havre.
- Les projets de ville et mobilité intelligente notamment au travers du Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) dont la métropole de Rouen a été lauréate. Le projet Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour tous « *a vocation à développer un système intégré de mobilité décarbonée et multimodale* ». Sont associés : l'Université de Rouen Normandie, l'INSA de Rouen, les entreprises Vinci, Renault et les 2 pôles de compétitivité que sont Novalog et Mov'éo. Le Havre est pour sa part lauréate du projet Smart Port City qui se définit à travers le concept de « *nouveau modèle urbain entre ville intelligente et port du futur* ». Dans ce cas également sont associés l'Université du Havre, la ComUE

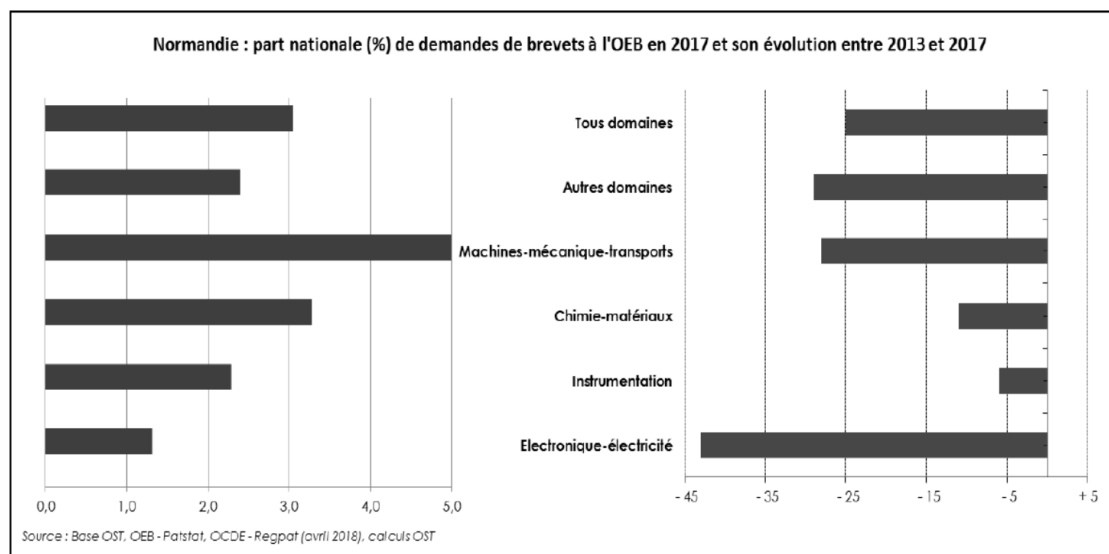
Normandie Université, Haropa, Normandie French-Tech, la Région Normandie et les partenaires industriels. Ces projets, objets de recherche ou infrastructures, sont autant de facteurs d'attractivité pour des étudiants ou des chercheurs.

La recherche en Normandie peut également être abordé sous l'angle du nombre de brevets déposés :

Tableau 35 - Région Normandie : la part nationale et européenne de demandes faites à l'office européen des brevets (OEB) en 2017 (Source : OST)

Normandie	Part nationale	Rang européen 2017	Rang national 2017
Electronique-électricité	1,3%	77	12
Instrumentation	2,3%	69	11
Chimie-matériaux	3,3%	43	8
Machines-mécanique-transports	5,0%	39	7
Autres domaines	2,4%	82	11
Tous domaines	3,0%	58	11

Graphique 36 - Région Normandie : la part nationale de demandes de brevets à l'OEB en 2017 et son évolution entre 2013 et 2017 (Source : OST)



Pour les observateurs institutionnels dont le MESRI, *les brevets sont considérés comme une bonne approche pour mesurer la capacité et la position technologiques des régions.*

La stratégie mise en place en matière d'ESR vise également à permettre au continuum recherche-innovation-transfert technologique d'être efficient. Parmi les dispositifs existants, 3 permettent d'argumenter ceci :

- L'entrepreneuriat étudiant au niveau de Normandie Université est rendu possible au travers de l'action « Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat – **PEPITE Vallée de Seine** ». Ce programme national décliné dans le cas présent à l'échelle interrégionale, allie la ComUE Normandie Université et L'Université Cergy Pontoise et de nombreux partenaires économiques, associatifs ou académiques. PEPITE est donc un programme national de sensibilisation qui permet à tout étudiant (de la 1^{ère} année au doctorat) de bénéficier d'un accompagnement pour mener à bien la réalisation de son projet, quel que soit le niveau de l'étudiant, et l'état de son projet, du simple projet à la phase de création d'entreprise. L'étudiant va pouvoir bénéficier du Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNES) et ce dans le cadre du diplôme Etudiant entrepreneur, tout en bénéficiant des mêmes droits que les autres étudiants et d'une formation qu'il pourra suivre à l'université de Caen Normandie, Le Havre Normandie ou à l'INSA Rouen. Il est à noter que PEPITE Vallée de Seine est le 1^{er} dispositif national en nombre de participants. Il est ainsi passé de 17 étudiants en 2014-2015 à 325 en 2017-2018. Néanmoins, la Normandie et la Vallée de Seine devraient composer deux organisations distinctes dans les mois à venir, ce qui n'est pas sans poser d'inquiétudes, les étudiants venant de l'université de Cergy étant majoritaires dans PEPITE Vallée de Seine comme composé actuellement.

- Les Junior-Entreprises (J.E.) sont également des outils à disposition des étudiants. Associations à vocation économique et pédagogique, elles sont à but non lucratif. Constituées en associations étudiantes, elles sont implantées dans les universités et les Grandes écoles. Initialement créées au sein des écoles de commerce, en 1961, elles se définissent comme un vecteur d'employabilité et d'engagement des étudiants. En leur permettant de mettre en pratique l'enseignement théorique qu'ils reçoivent, les Junior-Entreprises constituent une passerelle entre les études et l'entreprise, au service de l'insertion professionnelle des étudiants. Elles peuvent ainsi répondre aux besoins des entreprises quelles que soient leurs tailles : ETI, PME, TPE, grands groupes ou administrations. Ces associations permettent aux étudiants d'acquérir autant les mécanismes de la gestion d'une entreprise que ceux du management d'équipe soit autant d'expériences concrètes pour eux. Depuis 2017, il existe la Confédération Nationale des Juniors-Entreprises (CNJE) qui peut bénéficier de la taxe d'apprentissage. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur en Normandie comptent en leur sein une Junior-Entreprise à l'image de l'INSA, de Neoma Business School, de Science Po, de l'ENSI, de l'IAE de Rouen Normandie ou de l'EMN Normandie pour ne citer qu'elles. Il est à noter que ces associations peuvent évoluer, s'orienter vers l'international, voire disparaître en fonction de leur dynamisme ou de l'usage qui en est fait.

- **Normandie Valorisation** créée en 2015 dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir est partagée par les établissements membres de la ComUE Normandie Université. Ce dispositif s'est positionné « sur le secteur de la maturation de projets - de recherche académique - transformant les avancées scientifiques de la recherche en résultats utilisables par la sphère socio-économique ». Plus d'une centaine de projets ont profité de cet outil, notamment dans le domaine de la santé et du numérique.

A ces deux dispositifs, il est possible d'ajouter Les **Doctoriales Vallée de la Seine** qui s'adresse à tous les doctorants, quels que soient leur projet et leur discipline. L'objectif des Doctoriales est d'amener le doctorant « à explorer sa capacité d'innovation et de créativité, identifier et valoriser ses compétences, se familiariser à la conception et à la gestion de projet en équipe pluridisciplinaire, découvrir l'environnement économique et rencontrer ses acteurs, s'informer sur l'emploi des docteurs, réfléchir à son avenir professionnel ».

L'objectif, à travers ces dispositifs, est bien de rendre attractif le doctorat en Normandie en accompagnant l'étudiant tout au long de son parcours jusqu'à l'insertion dans l'emploi.

EXTRAIT DU RAPPORT « la chaîne de l'innovation » CESER de Normandie. Décembre 2017.

- ✓ **composé comme suit** supérieur et de recherche, vise à garantir la circulation des écrits scientifiques ;
- ✓ L'Observatoire de la zone critique, application, recherche (Oscar) ...

On compte **sept plateformes** dont cinq plateformes de recherche labellisées IBISA14 : Cyceron (Imagerie In Vivo), ESRP (Experimental Stroke Research Plateform), Pissaro (Plateforme Protéomique), Primacen (Imagerie cellulaire), SCAC (Service Commun d'Analyse Comportementale), le plateau technique C2lorga, la plate-forme d'innovation Cosmetics@normandie.

- **2 Laboratoires d'excellence (Labex).** Ces laboratoires ont été choisis dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir en vue de soutenir la recherche sur une thématique scientifique donnée. EMC3 Energy Materials and Clean Combustion Center regroupe des laboratoires en chimie, matériaux et énergie en vue d'accroître leur excellence et leur visibilité internationale sur le champ des matériaux de l'énergie et de la combustion propre. SynOrg pour SYNthèse ORGanique des molécules au vivant regroupe 4 laboratoires CNRS répartis dans 2 régions (Centre, Orléans et Tours et Normandie en tant que pilote).

Ces deux Labex¹⁵ ont été lauréats des appels à projets Programme d'Investissement d'Avenir.

A ceux-ci s'ajoutent 3 Labex auxquels participent les acteurs régionaux sans en être les porteurs : le Labex IRON Radiopharmaceutiques innovants en Oncologie et Neurologie, le Labex GANEX en charge du développement de composants électroniques à faible empreinte carbone, le Labex FCD finance et croissance durable.

- **4 Equipements d'excellence (Equipex)¹⁶.** Ces équipements d'excellence ont été retenus dans le cadre des projets financés par le grand emprunt afin d'améliorer les laboratoires de recherche : GENESIS Groupe d'Etudes et Nanoanalyses des Effets d'Irradiations, S3 Super Séparateur Spectromètre, DESIR pour Désintégration-

¹⁴ Groupement d'intérêt scientifique qui regroupe sur un même site des équipements et des moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources technologiques de haut niveau.

¹⁵ Laboratoires d'excellence labellisés dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

¹⁶ Equipements d'excellence labellisés dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Excitation et Stockage d'Ions Radioactifs, REC-Hadron pour RECherche fondamentale et appliquée en HADRONthérapie. Les acteurs régionaux viennent en appui d'autres Equipex dont MATRICE, plateforme pour la mémoire individuelle et la mémoire sociale, BIBLISSIMA, observatoire du patrimoine écrit du Moyen Age et de la Renaissance, EQUIPE@MESO équipement d'excellence du calcul intensif.

Cette liste, qui est loin d'être exhaustive, montre bien le potentiel existant en Normandie. Le rapport du CESER sur « le développement des relations entre la recherche et les entreprises : un enjeu majeur pour la Normandie » de novembre 2015, avait dressé un panorama de toutes les structures de recherche. La Normandie dispose de plus de 150 structures de recherche dont 40 associées aux grands organismes nationaux de recherche tels que le CEA, le CNRS, l'INRAE et l'Inserm et 2 300 enseignants chercheurs.

A cela, s'ajoute le projet Archade lié à l'hadronthérapie. Celle-ci consiste à mettre au service de la radiothérapie les caractéristiques du ralentissement des ions de grande énergie dans la matière : un pic de dépôt d'énergie au niveau de la tumeur, une balistique bien définie et une très grande efficacité biologique. La tumeur est ainsi mieux irradiée et les tissus sains subissent des doses plus faibles.

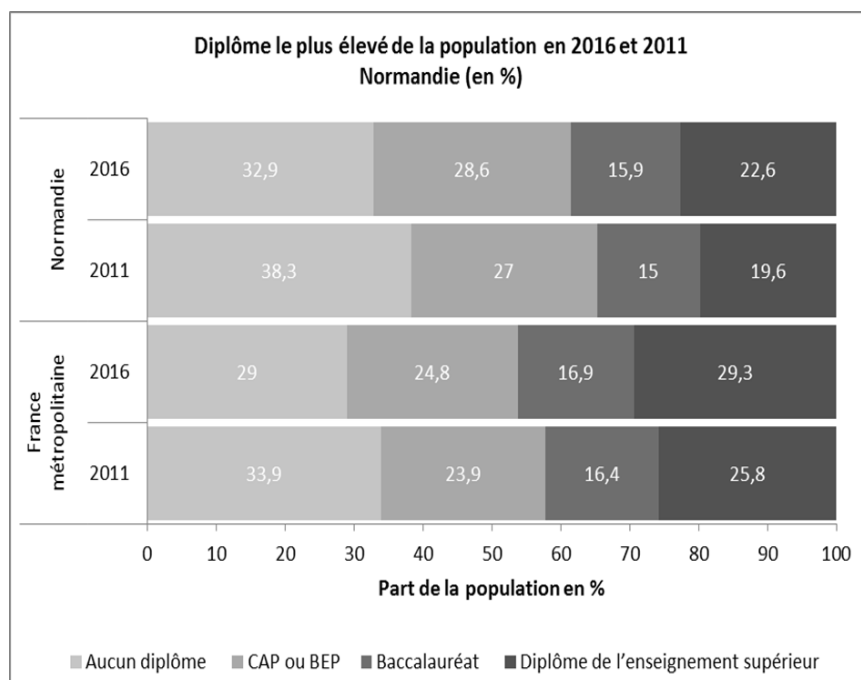
Ce projet est devenu une réalité à Caen parce que les compétences techniques et scientifiques sont présentes au GANIL et au LPC, que la solution proposée, un cyclotron supraconducteur, est originale, que le montage financier ne fait pratiquement pas appel aux fonds d'État et que, depuis le début, les élus régionaux ont continuellement soutenu le projet quitte à prendre des risques financiers. Le centre d'hadronthérapie Archade sera un centre unique au monde où, dans une structure privée, se côtoieront le traitement de malades, la recherche clinique, radiobiologique et physique. L'équilibre budgétaire est délicat, mais cette offre est un facteur d'attractivité qui commence déjà à se faire sentir dans l'origine des candidatures aux divers recrutements. Des spécialisations en hadronthérapie devraient être proposées pour les radiothérapeutes, les physiciens médicaux... De plus, cette démarche doit déboucher sur la création d'un marché dont le leader mondial serait normand. Il devient urgent que ce projet ait une communication à la hauteur de ses ambitions. Néanmoins, si le projet Archade est le fruit d'une gestation particulièrement longue, il n'en reste pas moins le succès de la diversification d'une recherche très fondamentale et de la ténacité de quelques personnes scientifiques, médicales, techniques et politiques.

A ceux-ci s'ajoutent **3 Labex** auxquels participent les acteurs régionaux sans en être les porteurs : le Labex IRON Radiopharmaceutiques innovants en Oncologie et Neurologie, le Labex GANEX en charge du développement de composants électroniques à faible empreinte carbone, le Labex FCD finance et croissance durable. Également 3 instituts Carnot, 1 IRT et FHU.

1.2 Quel public ?

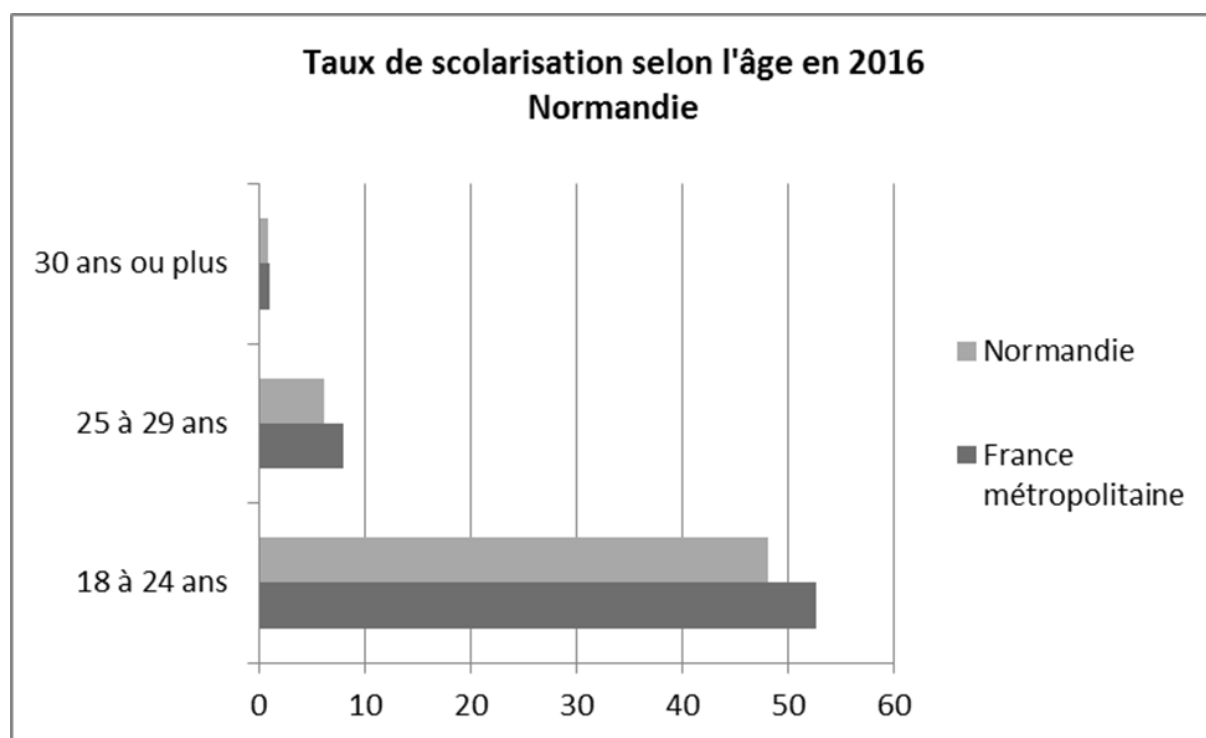
En amont des études supérieures, il est important d'étudier la situation des bacheliers. Le taux de réussite au bac est proche de la moyenne nationale : 88.1% pour 88.4%. On constate un taux de bacheliers professionnels supérieur à la moyenne nationale (29.2% contre 26.5%). Cela s'expliquant par la structure des emplois en Normandie, la catégorie socio professionnelle des ouvriers restant la plus représentée dans les industries normandes. On peut également y trouver la raison du plus faible taux de poursuite en études supérieures par rapport au niveau national : 70.6% des néo-bacheliers poursuivent après leur réussite contre 74.3% au niveau national. Et parmi ces études supérieures, la filière IUT semble attirer davantage et ce, quel que soit le bac obtenu. Pour éléments de comparaison, 70.1% des bacheliers de la Région Sud (ex PACA) poursuivent des études et 69.5% en Nouvelle – Aquitaine. Même si on constate une bonne dynamique en termes de réussite au bac et de poursuites d'études, la Normandie conserve des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Le constat est identique quant au taux de scolarisation, plus faible, quelles que soient les classes d'âge, que le niveau national.



Source : Insee / STRATER 2020

4 200 diplômés de
master, 1 500
diplômés
ingénieurs, 360
docteurs et 1 700
doctorants



Source : Insee / STRATER 2020

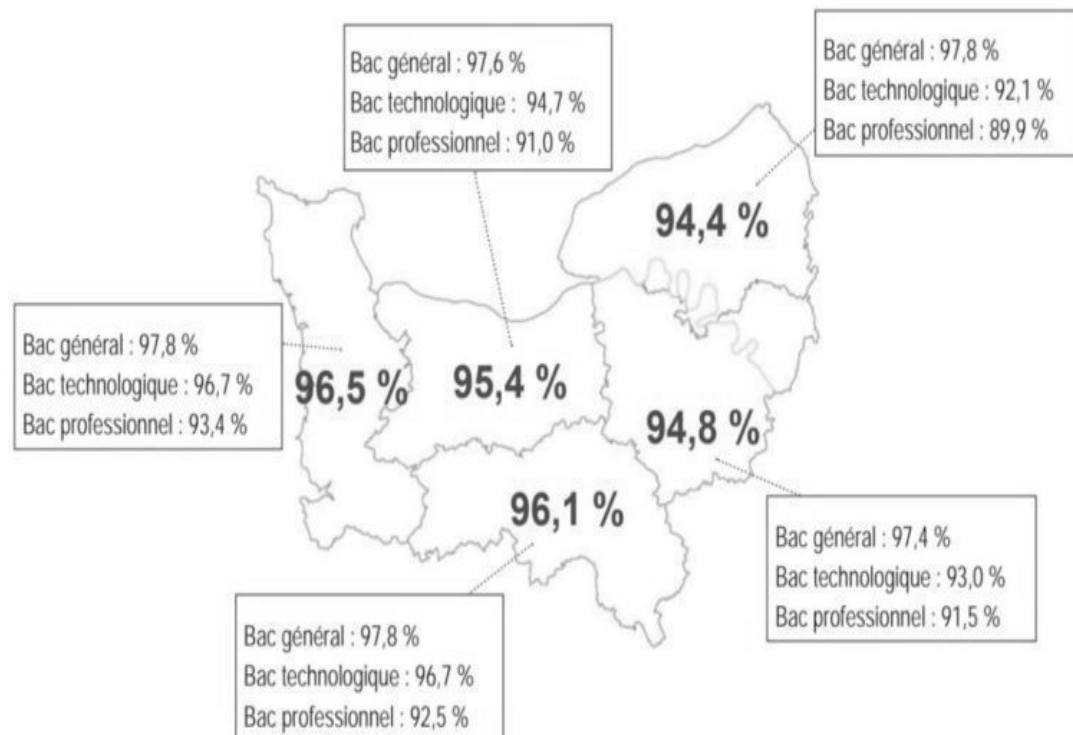
64

Il est à noter que d'après l'Observatoire de la Vie Etudiante, la France a une population étudiante plus jeune que la moyenne européenne avec un âge moyen de 22,8 ans, 83% de la population ayant moins de 25 ans. De même, en comparaison des autres pays, la majorité des étudiants français a un parcours rectiligne, sans interruption entre le secondaire et le supérieur, en vue de se préparer au marché du travail. A contrario, en Suède, la période d'études est davantage vue comme une période de développement personnel.

Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse avant la crise sanitaire. Le confinement induit par cette crise et les modalités particulières de présentation des élèves à l'examen du baccalauréat ont modifié considérablement ces données. Ainsi, suite à la validation du baccalauréat en contrôle continu, 95.1% des élèves normands, toutes filières confondues, ont obtenu le diplôme convoité et ce à la première session. Le chiffre au niveau national est de 95.7%. Il était de 88,1% en 2019. On note 97.7% en filière générale, 93.1% en filière technologique et 91% en filière professionnelle. Le département de la Manche se distinguant avec un taux de réussite de 96.5%. Ces chiffres, pour la première fois en France dépassent les 90% (avant la session de rattrapage à l'automne¹⁷) et vont induire des difficultés aux dires des observateurs : afflux d'élèves en enseignement supérieur (+ 35 000 étudiants au niveau national), traitement de parcours sup, risque d'échec, de décrochage, réinscription de certains jeunes diplômés n'ayant pu s'insérer professionnellement au regard de la crise. Autant de situations à observer et à accompagner.

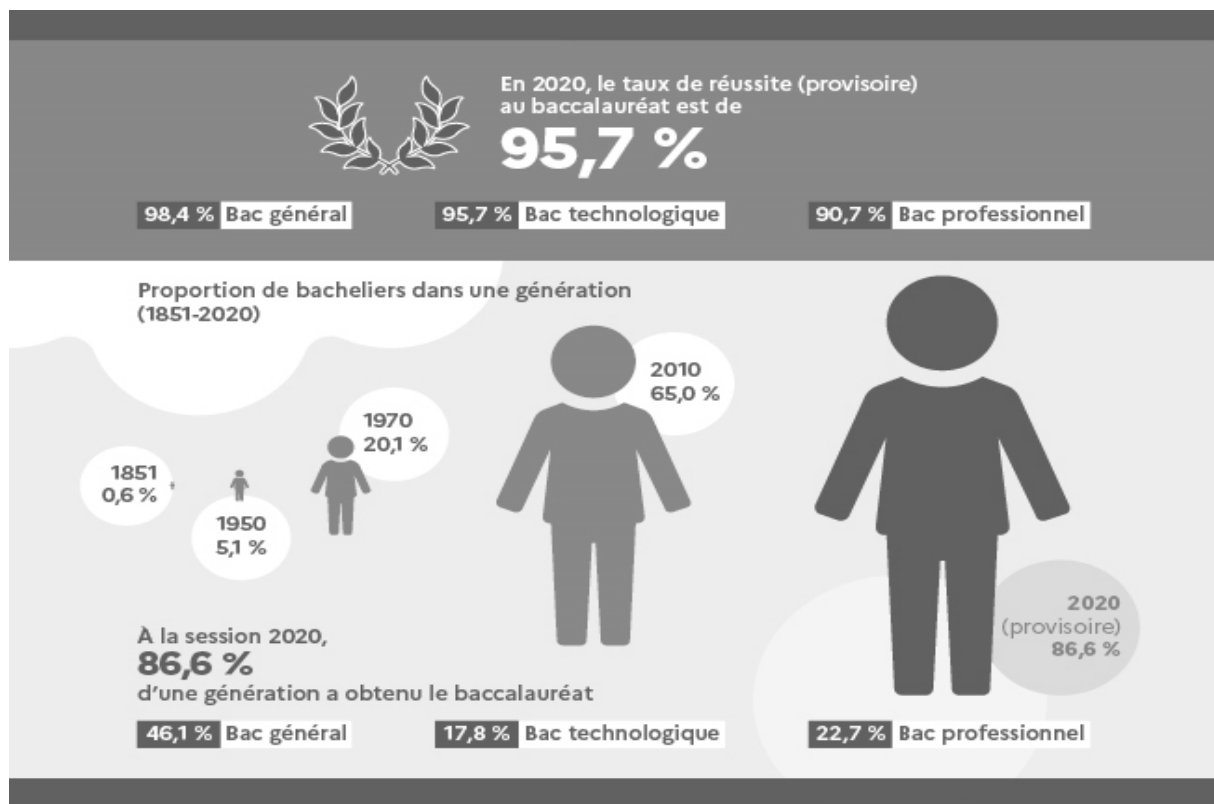
¹⁷ 21 536 élèves sont positionnés sur les épreuves de rattrapage (ceux ayant été empêchés) soit 7 fois plus qu'en 2019. Pour les certifications professionnelles ce chiffre se monte à 52 630 dont 44 846 pour le CAP.

Taux de réussite par département et par type de baccalauréat



TAUX DE REUSSITE PAR DEPARTEMENT ET PAR TYPE DE BACCALAUREAT. (©ACADEMIE DE NORMANDIE)

65



Sources : Ministère de l'Education nationale

Zoom rentrée 2020 Université de Rouen :

- 23 614 inscrits au 2 sept (+ 7%) / 22 033 en 2019. L'Université prévoit au final un effectif dépassant 30 000 étudiants
- Taux de réussite en 2ème année de licence de 54%, 52% en 3ème année
- 1 275 étudiants supplémentaires attendus en 2ème année de licence
- Budget de 90 000 € d'aide informatique pour les étudiants
- 1 place sur 2 occupée dans les amphithéâtres, masques pour tous (étudiants, enseignants). Cours filmés et retransmis (d'abord effectif en droit et en médecine)
- Lorsque les effectifs seront trop nombreux, les étudiants alterneront présentiel / distanciel.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Évolution du nombre d'étudiants

	2013-2014	2018-2019	
Normandie	93 752	106 620	+ 13,7 %
France métro + DOM	2 432 255	2 735 028	+ 12,4 %
poids	3,9 %	3,9 %	

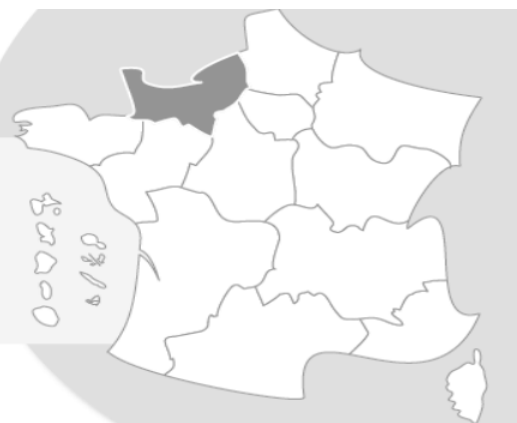
Bacheliers – session 2018

	effectifs de bacheliers				évolution depuis 2013	taux de réussite au bac
	généraux	technologiques	professionnels	ensemble		
Normandie	17 413	6 626	9 916	33 955	+ 12,1 %	88,1 %
France métro + DOM	359 455	138 570	179 262	677 287	+ 14,9 %	88,2 %

POPULATION

Population sans doubles comptes

3 313 340 habitants en 2019, soit
 4,9 % de la population de la France
 110,8 habitants au km²
 - 0,7 % d'évolution entre 2014 et 2019

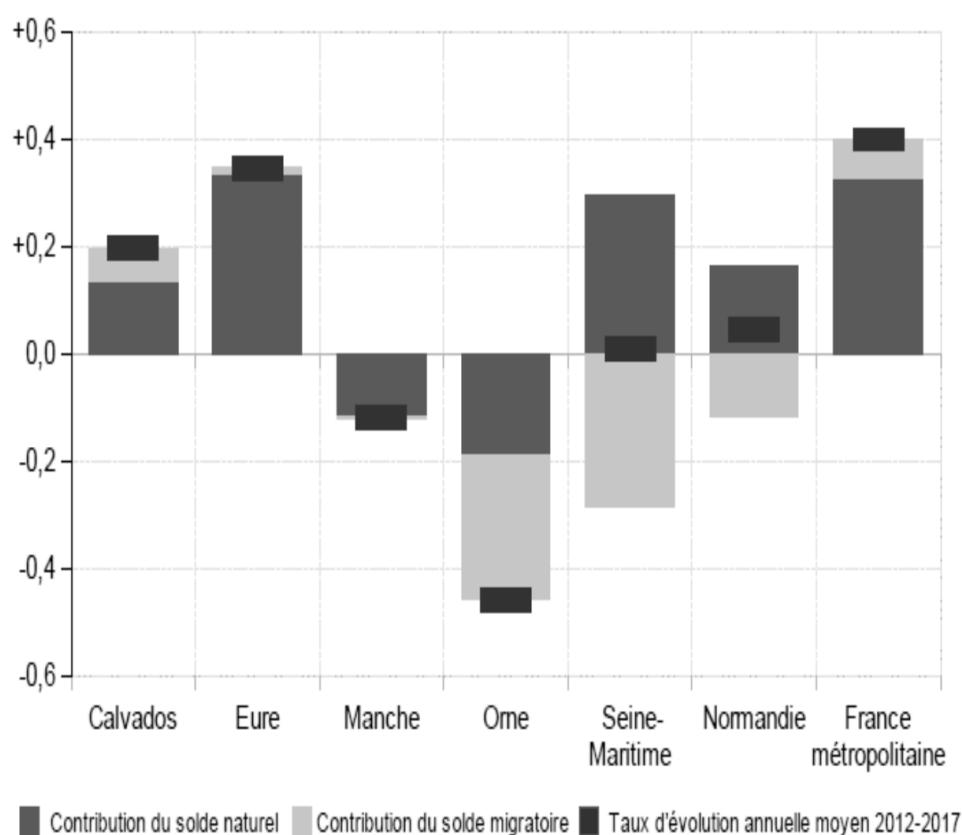


Normandie

Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, notamment en université, ont logiquement augmenté, que ce soit au niveau national que normand et ce sous l'effet mécanique du baby-boom des enfants nés en l'an 2000 (le nombre d'enseignants ayant également et nécessairement augmenté). Il est à noter qu'entre 2018 et 2019, on compte 0.9% d'inscrits en moins dans le secteur public alors que les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés de 104 497 à 106 620 étudiants. Le Strater nous révèle ainsi que la Normandie est la 3ème région qui augmente le plus ses effectifs en enseignement supérieur (après le Centre-Val de Loire et la Nouvelle Aquitaine) et la 2ème région pour ses effectifs en université (après le Centre-Val de Loire). Outre un rattrapage naturel au vu de son retard, il est à noter que la dernière réforme législative a imposé aux étudiants en école préparatoire de procéder à une double inscription en université ce qui mathématiquement a fait augmenter les effectifs, soit plus de 2 000 étudiants en Normandie. Ainsi hors double inscription, la région a vu ses effectifs augmenter de 13.14%, pour 7.1% au niveau national, cela représentant la deuxième plus forte augmentation toujours après le Centre Val de Loire. Mais les projections réalisées par l'INSEE concernant la croissance démographique en Normandie méritent d'être étudiées. Entre 2020 et 2050, la population des moins de 20 ans comme celle des 20-64 ans pourrait pour chacune de ces tranches diminuer de 8%. La tranche des moins de 20 ans perdrait 66 000 jeunes et celle des 20-64 ans 147 000 personnes. Les 65 ans ou plus gagnant eux 276 000 personnes. La plus forte diminution interviendra très vite puisqu'entre 2020 et 2030, la part des moins de 20 ans chutera de 6.2% alors que celle des 65 ans ou plus augmentera de près de 20%. Le paysage de l'enseignement supérieur s'en trouvera donc forcément impacté de même que celui de l'emploi puisque les difficultés de recrutement, notamment pour certaines activités pointues, seront accrues si le vivier de jeunes est moins conséquent. La Normandie sera avec le Grand Est, la région, avec des variations importantes selon les départements, où la part des moins de 65 ans diminue le plus.

Actu : derniers chiffres des effectifs étudiants 2019-2020 (MESRI supérieur. Juillet 2020)

	Académie	Effectifs en milliers	Part en % France	Evolution annuelle %	Part du privé %	Part des universités %
Normandie		106	3.9	+1.4		
	Caen	44	1.3	+1.6	17.4	65
	Rouen	62	2.3	+1.3	19	61.7



Source : Insee Première n°1727. Janvier 2019

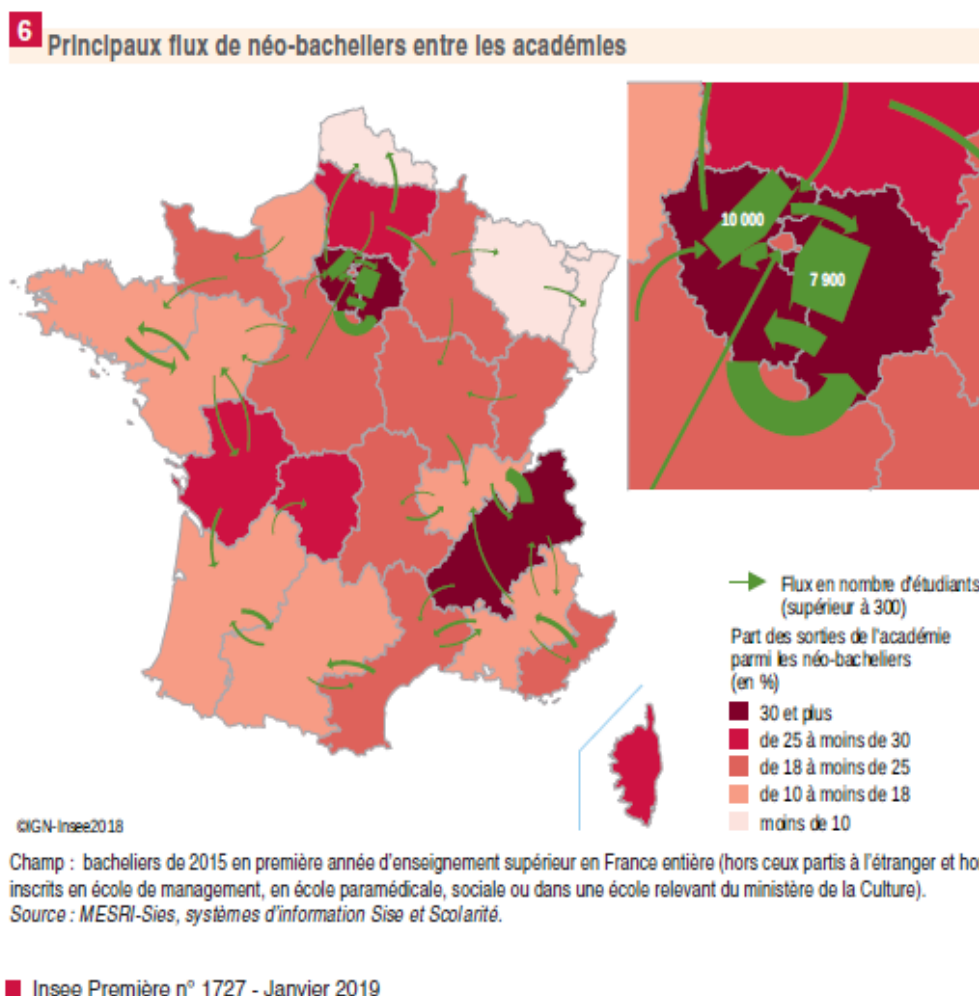
L'Insee¹⁸ nous apprend qu'à l'entrée de l'enseignement supérieur, 6 bacheliers sur 10 choisissent une formation dans une autre zone d'emploi que celle où ils étudiaient en terminale, la mobilité dépendant de la diversité de l'offre locale de formation. Les changements d'académie à l'entrée de l'enseignement supérieur sont moins fréquents et concernent 2 bacheliers sur 10 et se focalisent principalement sur les académies limitrophes. L'offre locale impacte l'orientation des bacheliers : ceux ne pouvant se déplacer s'orientant vers les formations disponibles sur leur territoire. Bien évidemment, l'origine sociale joue tant sur les résultats scolaires que sur les orientations et les filières post-bac choisies.

Dans l'ancienne académie de Rouen, 60% des bacheliers restaient dans leur zone d'emploi d'origine (contre 44% au niveau national), l'Insee expliquant cela en grande partie en raison de la présence de deux centres universitaires importants (70% des bacheliers sont originaires des zones d'emploi du Havre et de Rouen). Toujours selon une enquête de l'Insee¹⁹, La Normandie connaîtrait « un manque d'attractivité auprès des étudiants et dans une moindre mesure, des jeunes actifs ». On constatait au dernier recensement de 2013, un déficit migratoire, l'écart entre les arrivées et le départ des étudiants se situant à - 3 400 (et 1 600 pour les autres jeunes). L'attrait de la Région parisienne ne pouvant tout expliquer au vu des

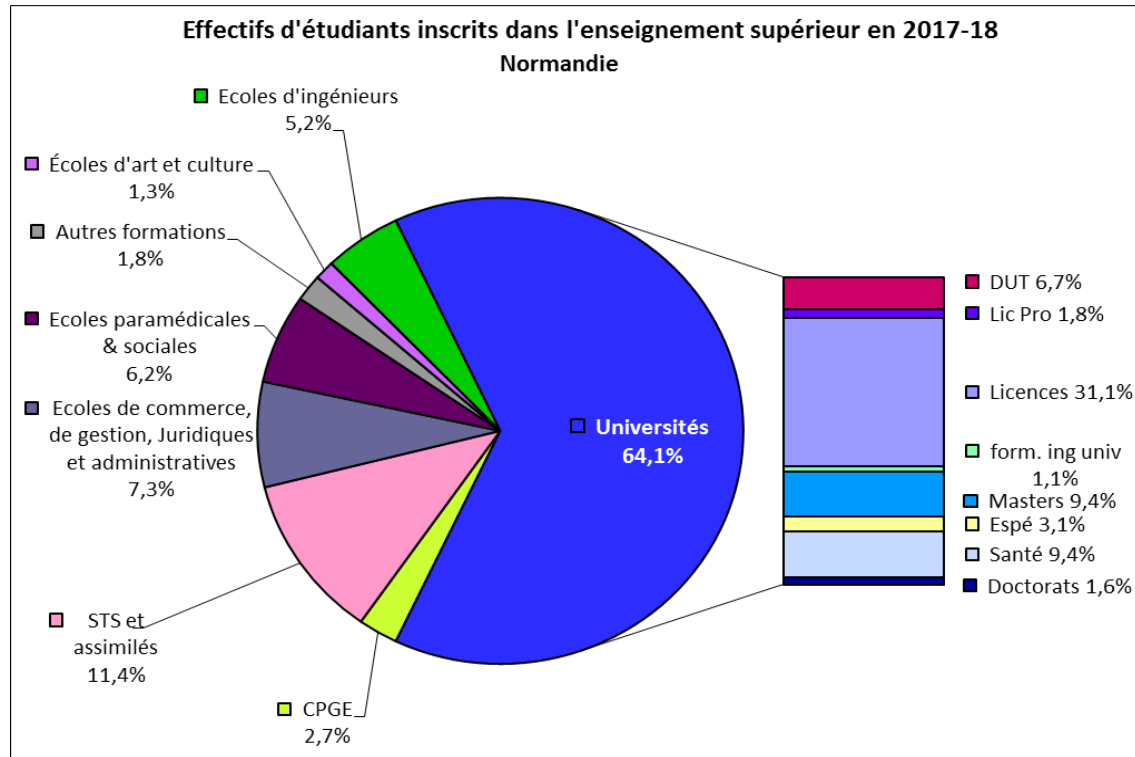
¹⁸ Insee Première. N°1727- Janvier 2019.

¹⁹ La Normandie et ses territoires. N°11. Insee Dossier Normandie 31/05/2018.

contre-exemples de régions voisines, elles aussi, proches de Paris. **La Région attire peu les étudiants puisqu'elle a un taux d'entrée de 65 pour 1 000 contre 71 pour 1000 en moyenne nationale. Le taux de sortie est quant à lui le plus élevé 101 pour 1 000 contre 71 pour 1 000 au niveau national.**



Les universités normandes accueillent 64.1% des étudiants contre 61% en France métropolitaine. Les DUT quant à eux accueillent 2 % de plus d'étudiants qu'au niveau national (6.7%) ce qui peut s'expliquer comme précédemment par la structure des emplois en Normandie. Néanmoins, cela n'est pas dû seulement à la structure de la population mais aussi au fait que nombre d'étudiants souhaitent obtenir un diplôme, une qualification intermédiaire avant de se lancer dans des études longues.



Source : SIES-STRATER 2019

Si l'on fait un focus sur la part des diplômés du supérieur dans la population, la Normandie se distingue par le plus faible taux avec la Corse. Cela serait à corréliser avec la sous-représentation des emplois cadres sur le territoire (12.6% contre 14.9% en moyenne en France métropolitaine). Néanmoins, il est important de souligner que le retard historique de la Normandie en termes d'accès à l'enseignement supérieur s'érode et on peut espérer que cela se poursuive.

71

Les diplômés du supérieur par région de résidence en 2016

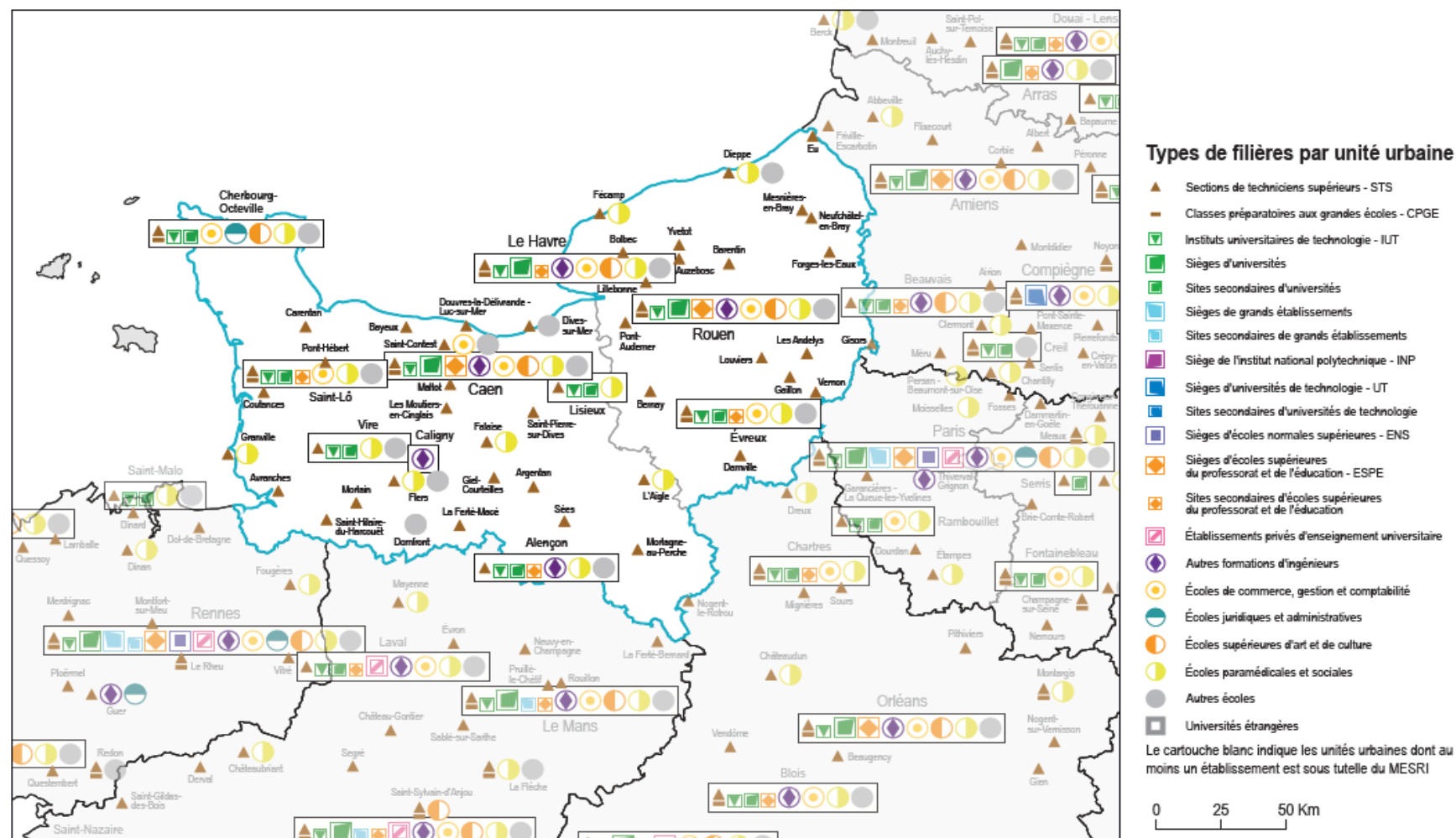
Source : RP 2016 – champ : 18 ans ou plus

Région de résidence	Dipl sup	Pop 18 ans ou plus	Part dipl sup	Dipl sup 18-34 ans	Pop 18-34 ans	Part dipl sup 18-34 ans
Ile-de-France	4 227 006	9 296 261	45,5	1 744 010	2 862 913	60,9
Centre-Val de Loire	540 902	2 020 595	26,8	199 468	465 209	42,9
Bourgogne-Franche-Comté	585 987	2 229 682	26,3	220 534	517 406	42,6
Normandie	669 096	2 600 004	25,7	266 243	635 542	41,9
Hauts-de-France	1 255 233	4 586 380	27,4	546 550	1 263 371	43,3
Grand Est	1 237 814	4 386 237	28,2	511 348	1 124 654	45,5
Pays de la Loire	849 903	2 880 395	29,5	343 482	718 205	47,8
Bretagne	822 937	2 594 237	31,7	304 380	607 434	50,1
Nouvelle Aquitaine	1 383 184	4 759 940	29,1	494 636	1 068 470	46,3
Occitanie	1 527 351	4 624 761	33,0	554 924	1 115 426	49,7
Auvergne-Rhône-Alpes	2 070 242	6 163 853	33,6	811 301	1 601 496	50,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 291 251	3 997 243	32,3	430 881	942 450	45,7
Corse	72 371	269 398	26,9	22 915	61 470	37,3
France de province	12 306 269	41 112 725	29,9	4 706 663	10 121 133	46,5
France métropolitaine	16 533 275	50 408 986	32,8	6 450 673	12 984 047	49,7

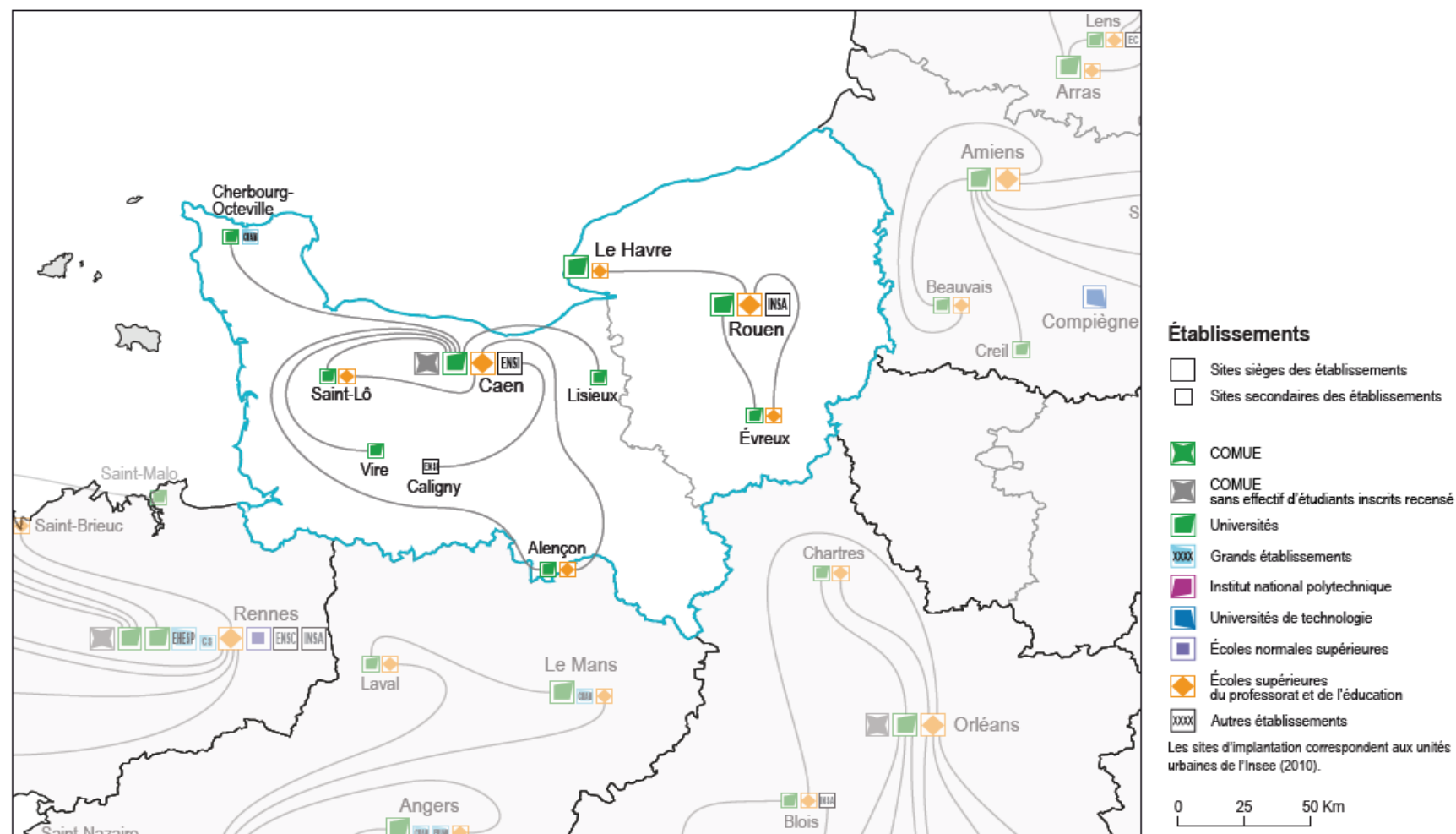
* y compris en cours d'études supérieures

Source : Insee RP 2016

Filières de l'enseignement supérieur en 2018-2019



Sites sièges et secondaires des établissements en 2018-2019



Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018-2019

implantations	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
14 - Calvados	1 095	2 921	25 976				956		1 230	2 428		383	1 371	688	37 048	1 812	1 466
Bayeux		85													85		
Caen	1 095	2 100	25 645				956		1 230	2 076		383	896	551	34 932	1 521	1 466
Caen	1 053	1 722	25 190				956		667	2 036		383	497	446	32 950	1 086	903
Épron									563					24	587		563
Hérouville-Saint-Clair	42	145								40			399	81	707		
Ils		100	455												555	435	
Mondeville		133													133		
Dives-sur-Mer		62												3	65		
Deauville		53													53		
Trouville-sur-Mer		9												3	12		
Douvres-la-Délivrande - Luc-sur-Mer		60													60		
Douvres-la-Délivrande		60													60		
Falaise		35											129		164		
Les Moutiers-en-Cinglais		27													27		
Lisieux		190	224										271		685	199	
Maltot		14													14		
Saint-Contest		153								352				104	609		
Saint-Pierre-sur-Dives		100													100		
Vire		95	107										75	30	307	92	
50 - Manche	196	1 610	1 144				172			148	14	10	512	207	4 013	726	243
Avranches		185													185		
Garentan		62													62		
Cherbourg-Octeville	155	342	960							48	14	10	215	167	1 911	555	243
Coutances		189													189		
Granville		222											131		353		
Mortain		43													43		
Pont-Hébert		116													116		
Saint-Hilaire-du-Harcouët		153													153		
Saint-Lô	41	298	184				172			100			166	40	1 001	171	
Agneaux		77													77		
Saint-Lô	41	221	184				172			100			166	40	924	171	

Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018-2019

implantations	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
61 - Orne		889	736				135		202				885	96	2 943	423	202
Alençon		166	736				135		159				610	45	1 851	423	159
Alençon		166											610	45	821		
Damigny			736				135		159						1 030	423	159
Argentan		144													144		
Caligny									43						43		43
Domfront														21	21		
Flers		177											198	30	405		
Giel-Courteilles		36													36		
La Ferté-Macé		150													150		
L'Aigle		13											77		90		
Mortagne-au-Perche		34													34		
Sées		169													169		
27 - Eure	74	1 232	1 072				1			261			563	92	3 295	780	
Bernay		100													100		
Damville		102													102		
Évreux	74	419	1 072				1			261			563	92	2 482	780	
Évreux	74	419	1 072				1			261			470	92	2 389	780	
Saint-Sébastien-de-Morsent													93		93		
Gaillon		48													48		
Gisors		58													58		
Les Andelys		28													28		
Louviers		153													153		
Louviers		121													121		
Val-de-Reuil		32													32		
Pont-Audemer		143													143		
Vernon		181													181		

Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018-2019

implantations	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
76 - Seine-Maritime	1 299	5 283	35 625				1 848		4 183	5 630		1 006	3 484	963	59 321	3 338	4 866
Auzebosc		100													100		
Barentin		114													114		
Bolbec		23													23		
Dieppe		223											250	16	489		
Eu		139													139		
Fécamp		180											100		280		
Forges-les-Eaux		34													34		
Le Havre	291	1 295	7 807				232		188	s		119	1 322	s	12 646	1 829	728
Le Havre	291	825	7 807				232		188	s		119	1 322	s	12 176	1 829	728
Montivilliers		53													53		
Sainte-Adresse		417													417		
Lillebonne		54													54		
Mesnières-en-Bray		68													68		
Neufchâtel-en-Bray		33													33		
Rouen	1 008	2 941	27 818				1 616		3 995	s		887	1 812	s	45 262	1 509	4 138
Bois-Guillaume													212		212		
Canteleu		72											490		562		
Darnétal												675			675		
Déville-lès-Rouen		127													127		
Elbeuf		162	258												420	258	
Franqueville-Saint-Pierre		62													62		
Le Grand-Quevilly		227												26	253		
Le Mesnil-Esnard		201													201		
Le Petit-Quevilly		51													51		
Mont-Saint-Aignan			14 083				1 616		959	s				s	20 937	1 249	959
Rouen	879	1 618	11 440							s		166	833	s	15 236		
Saint-Étienne-du-Rouvray		205	2 037						3 036			46		580	5 904	2	3 179
Sotteville-lès-Rouen	129	216											277		622		
Yvetot		79													79		
Normandie	2 664	11 935	64 553				3 112		5 615	8 467	14	1 399	6 815	2 046	106 620	7 079	6 777
Académie de Caen	1 291	5 420	27 856				1 263		1 432	2 576	14	393	2 768	991	44 004	2 961	1 911
Académie de Rouen	1 373	6 515	36 697				1 849		4 183	5 891		1 006	4 047	1 055	62 616	4 118	4 866

s : secret statistique

Si on s'attache à la structure des effectifs étudiants inscrits dans les établissements publics relevant du MESRI, on constate des écarts entre la Normandie et la moyenne de la France métropolitaine.

- 64% des étudiants sont en licence (58.3% en France métropolitaine) soit la 3ème région en taux après la Corse et le Centre-Val de Loire (64.5%).
- 33.4% en master (37.9% en France métropolitaine) soit le 3ème taux le plus faible après les mêmes régions.
- 2.6% en doctorat (3.8% en France métropolitaine) soit le 4ème taux le plus faible après les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et la Corse.

On peut constater dans le tableau ci-après une augmentation des effectifs tout en soulignant l'évolution naturelle de ces derniers impactés par l'obligation de double inscription en école préparatoire. La question de la poursuite après la licence mérite donc d'être posée. Et celle du doctorat en particulier bien que la région résiste en termes de diminution d'effectifs. Il est à noter que les écoles doctorales normandes ont fait l'objet d'une très bonne notation du HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). Le Ministère tente d'enrayer la baisse du nombre de doctorants et les dernières tendances laissent entendre que le nombre d'abandons diminue moins vite qu'au niveau national. Il est à voir si les politiques en matière de financement des doctorats en sont une raison.

Évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : MESRI)

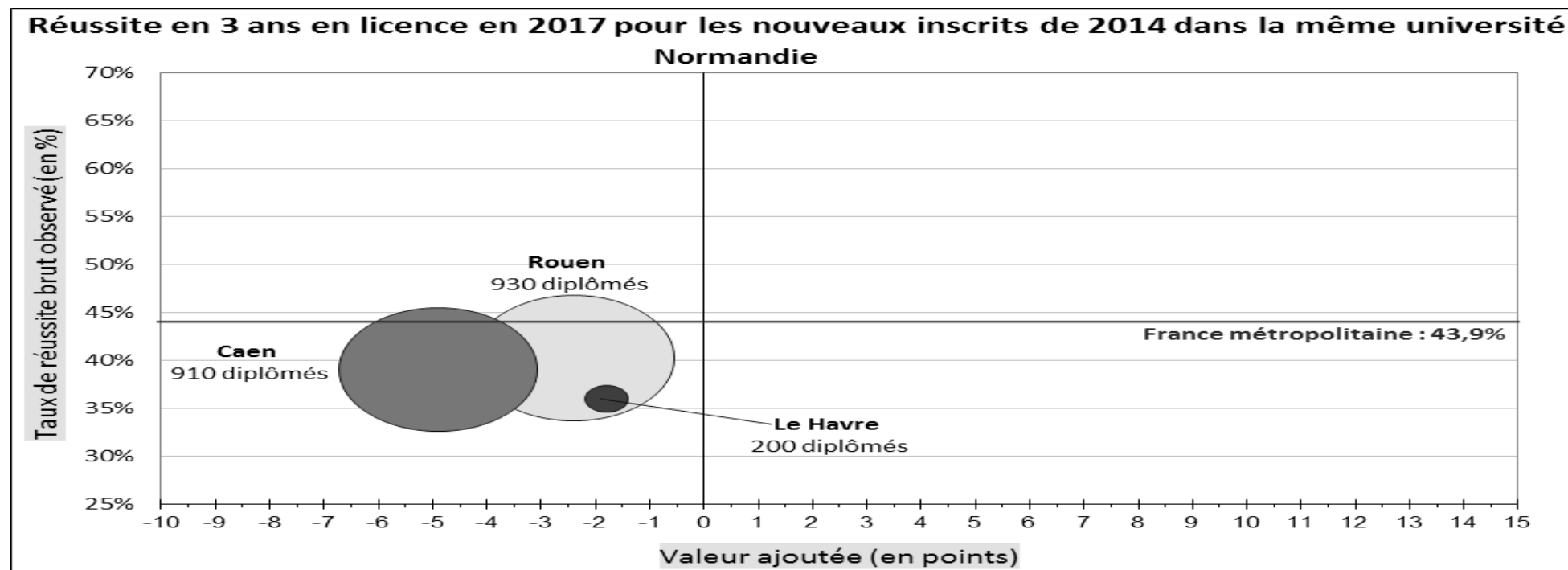
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs de la région Normandie	44 621	23 263	1 800	69 684
Évolution régionale	21,6%	7,9%	-2,0%	16%
Évolution France métropolitaine	12,6%	6,5%	-5,6%	9,4%

Plus forte évolution en L après le CVL (22,6%) et avant la région Grand Est (16%)

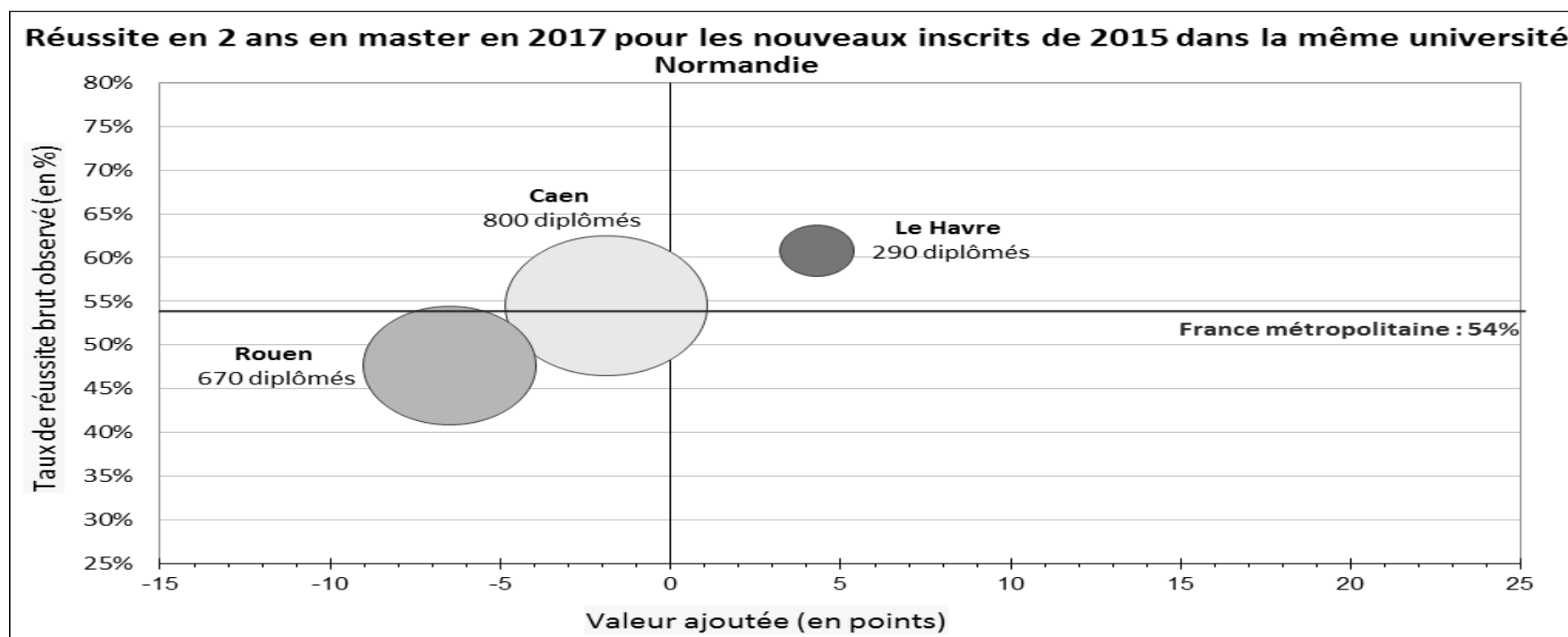
6ème taux d'évolution en M (Grand Est : 13,8%; CVL : 13,7%)

En D, 8 régions connaissent des diminutions d'effectifs plus importantes, 3 augmentent (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)

Un zoom sur la réussite étudiante en licence permet de mieux situer la Normandie par rapport à la France métropolitaine. Cette réussite doit être améliorée. Le projet « Réussites plurielles », porté par Normandie Université et à l'initiative des 3 universités normandes dans le cadre du PIA 3 « nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent diversifier leur offre de formation et les adapter à la diversité des publics afin d'améliorer la réussite en premier cycle.



Source : STRATER 2020 / SIES-Traitement DGESIP-DGRI A1-1



Source : STRATER 2020 / SIES-Traitement DGESIP-DGRI A1-1

Il est à noter également que la région se distingue par un taux de boursiers²⁰ plus important que la moyenne nationale. L'enquête réalisée par l'Observatoire UNICAEN²¹ en 2019 et portant sur l'insertion professionnelle des titulaires d'un Master 2016 nous livre les informations suivantes :

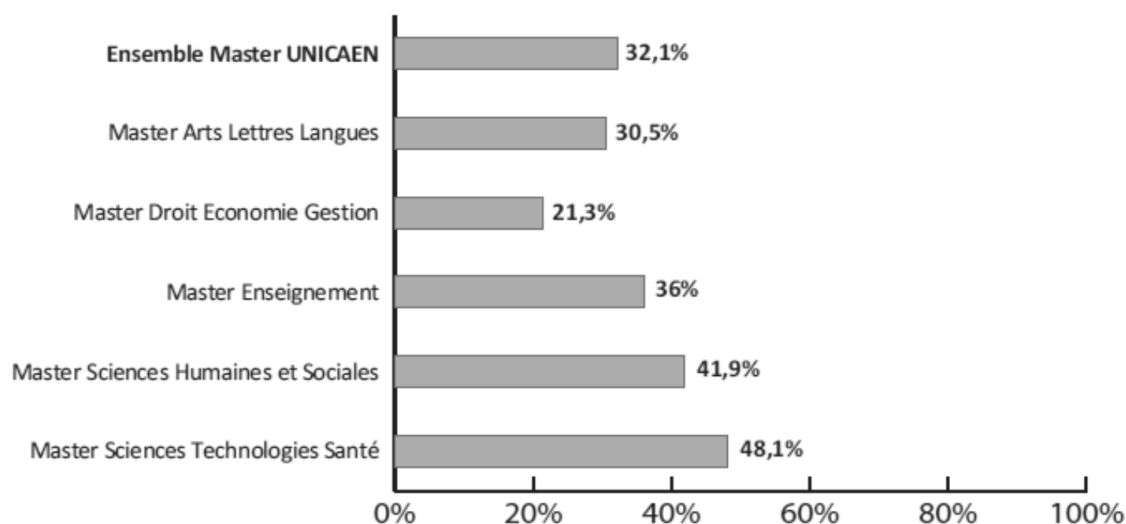
- Un taux insertion de 93%
- Un taux d'emploi stable de 75%
- Un salaire net mensuel médian de 1 787 euros

²⁰ Caen 36.9% des étudiants, Rouen 38.9% en 2019 (Source : MESRI-SIES / système d'information, AGLAE, extraction du 15 mars 2019.).

²¹ Repères n° 51.2019. Insertion professionnelle à 30 mois des titulaires d'un master 2016.

32.1% des étudiants ont poursuivi après leur Master dont 80% juste après. Des différences existent entre les domaines. Ainsi les diplômés en Master Sciences Technologies Santé poursuivent à 48.1%, ceux en Droit Economie Gestion à 21.3%.

Taux de poursuite d'études après le Master



Source : Enquête Observatoire Unicaen 2019

Un quart des diplômés ont réussi un concours de la fonction publique avant, pendant ou après le Master et dans 80.9%, il s'agit d'un concours de l'enseignement (87.2% des lauréats étant issus du Master enseignement).

30 mois après l'obtention du Master, 84.6% des diplômés sont en situation d'emploi. Ceux des filières Sciences Technologies Santé sont moins souvent en emploi du fait de leur poursuite d'études. Seul 1% des diplômés n'ont jamais occupé d'emploi depuis leur Master.

	En emploi	En études	En recherche d'emploi	En inactivité	Total
ALL N = 59	83%	11,9%	3,4%	1,7%	100%
DEG N = 592	89%	5,7%	4,1%	1,2%	100%
SHS N = 203	78,3%	12,3%	8,4%	1%	100%
STS N = 206	64,1%	28,6%	6,3%	1%	100%
MEEF N = 297	94,6%	1,7%	3%	0,7%	100%
Ensemble N = 1357	84,6%*	9,6%	4,8%	1%	100%

***Lecture** : 84,6% des diplômés répondants sont en situation d'emploi 30 mois après l'obtention du Master.

Source : Enquête Observatoire Unicaen 2018

Le taux d'insertion des diplômés 2016 est donc de 93% à 30 mois après le Master soit 12.5% de plus que le taux d'insertion des jeunes de 20-24 ans. Le temps médian d'accès à l'emploi est de 3 mois.

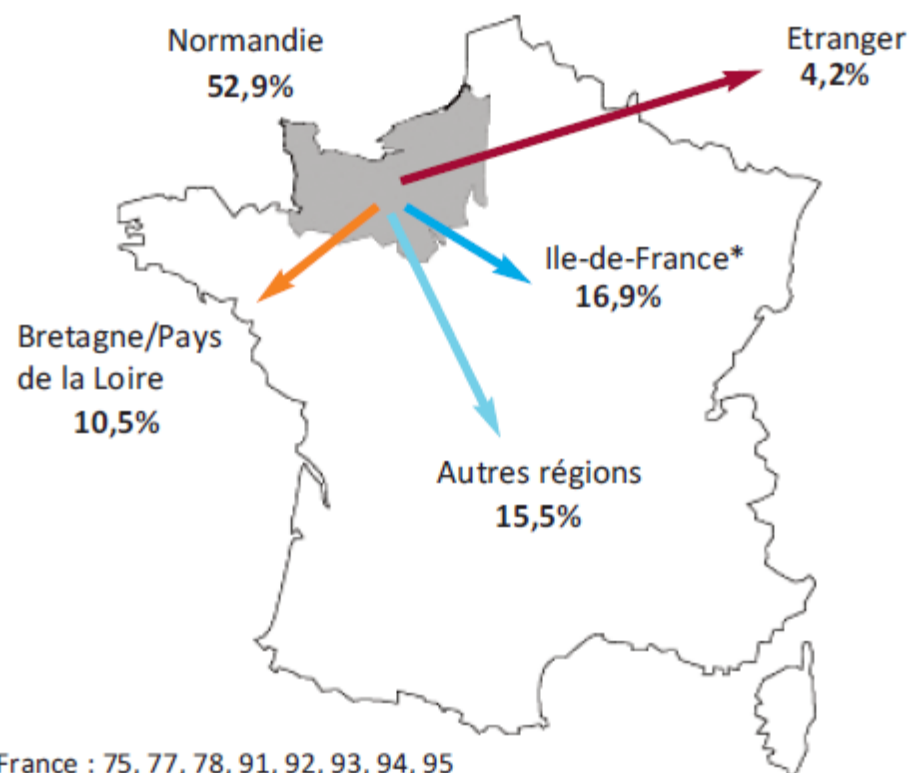
Nature du contrat de travail	Femme	Homme	Ensemble des diplômés
CDI	48%	64%	54%*
Fonctionnaire	24,9%	13%	20,5%
Prof. lib., indépendant, chef ent.	0,3%	2,5%	1,1%
CDD	22,8%	15%	19,9%
Intérimaire	0,9%	3%	1,7%
Autres	3,1%	2,5%	2,8%
Total	100%	100%	100%

Niveau de l'emploi occupé	Femme	Homme	Ensemble des diplômés
Cadre, ingénieur, prof. libérale/Cat. A	64,7%	77%	69,3%
Technicien, prof. interméd./Cat. B	24,2%	15,5%	20,9%
Employé, ouvrier/Cat. C	11,1%	7,5%	9,8%
Total	100%	100%	100%

5 premiers secteurs d'activité employeurs	Masters hors Enseignement
Santé humaine et action sociale	16,9%
Industrie (manufacturière, extractive et autres)	12,5%
Commerce, transports, hébergement et restauration	11,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,1%
Activités financières et d'assurance	9,1%

La part des fonctionnaires est en augmentation (+ 5 points depuis 2015) mais celle des CDI a baissé de 2 points. Le salaire net moyen est de 1 838 euros, le médian de 1 787 euros. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes restent toujours importants. (- 100 euros sur un salaire médian de 1 850 euros). Les salariés du privé gagnent 50 euros de plus sur le salaire médian. Près de 70% des diplômés obtiennent un statut de cadre. Un peu plus d'1 diplômé sur 2 travaille en Normandie. Hors Normandie, ce sont les régions Bretagne-Pays de la Loire et Ile de France qui continuent d'attirer.

Localisation de l'emploi



83.4% des diplômés déclarent exercer une activité professionnelle en adéquation voire tout à fait en adéquation avec leur domaine de formation.

1.3 Situation des Doctorants et de la Recherche en Normandie

➤ Zoom sur les doctorants en Normandie

Face au déficit de notoriété du diplôme de doctorat, en Normandie comme ailleurs, dû au faible nombre d'inscrits et donc à l'impossibilité de « mener efficacement des actions et initiatives attendues à ce niveau de diplôme²² », les établissements normands ont confié, en 2015, la compétence de la politique doctorale à la ComUE Normandie Université.

La ComUE Normandie Université s'est donc vu charger de répondre à cinq défis majeurs :

- Elargir le périmètre de la formation doctorale
- Construire un espace doctoral unique en Normandie
- Améliorer l'attractivité du doctorat, les conditions d'accueil et de suivi des doctorants
- Proposer une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle
- Rapprocher la formation doctorale et le monde socio-économique

84

Le bilan de la formation doctorale portant sur les années 2015-2019 et réalisé par Normandie université nous permet de voir de quelle façon ces défis sont relevés.

Le nombre de doctorants en Normandie est de moins de 3% des étudiants (plus faible qu'au niveau national puisque de 4% en moyenne en France). 1801 doctorants sont actuellement en thèse dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire habilités à inscrire en doctorat ou en établissements associés ou partenaires (Universités du Havre, de Caen et de Rouen, INSA Rouen Normandie, ENSI Caen, ENSA Normandie, CESI, ESIGELEC, GANIL, ESITC, ENVA).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, huit Ecoles doctorales disciplinaires accueillent les étudiants :

- Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement
- Physique, Sciences de l'ingénieur, Matériaux, Energie
- Mathématiques, Information, Ingénierie des systèmes
- Normande de chimie
- Homme, Sociétés, Risques, Territoire
- Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage
- Droit Normandie
- Economie, Gestion Normandie

²² Formation doctorale. Bilan 2015-2019. Normandie Université.

Depuis le transfert de compétence à la ComUE Normandie Université, celle-ci a œuvré à offrir d'autres terrains de recherche aux doctorants. C'est ainsi qu'en 2018-2019, 5 doctorants ont intégré les spécialités « architecture » et « recherche et création artistique », **cette spécialité n'étant reconnue en France qu'à l'université Paris Sciences et Lettres.**

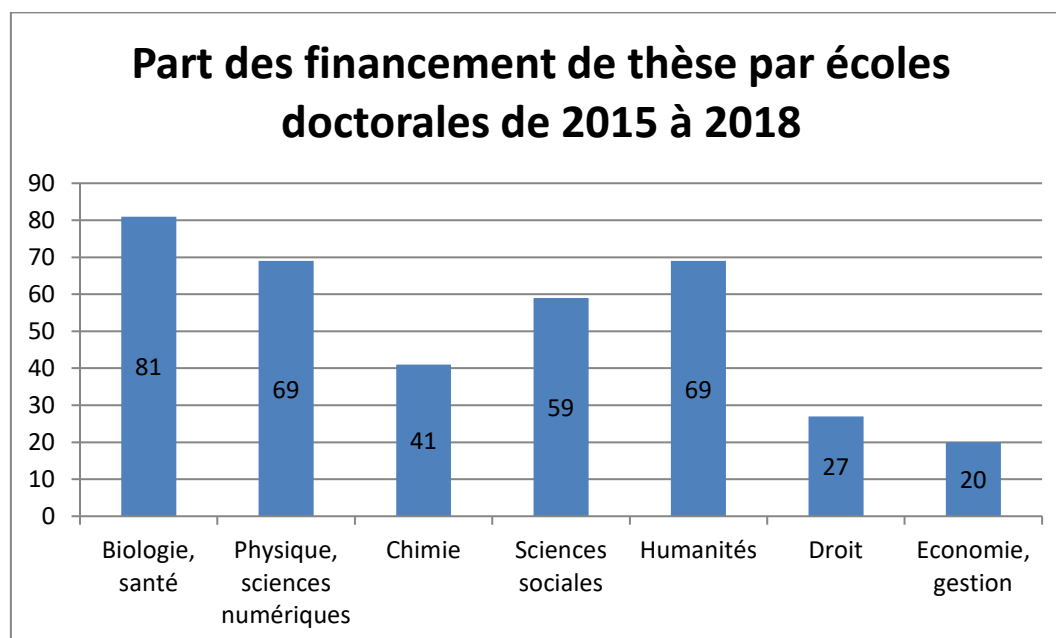
Pour mener à bien ces formations, la ComUE Normandie Université s'appuie sur un **Collège des Ecoles Doctorales** qui a en charge l'harmonisation des politiques doctorales des établissements normands, propose des formations transversales, organise des événements (thèse en 180 secondes, remise des diplômes), suit l'insertion des diplômés et fait le lien avec le monde socio-économique.

Les écoles doctorales ont à leur tête un directeur et une équipe de direction chargée d'organiser l'admission des entrants, les échanges scientifiques entre eux et de leur proposer des formations et une démarche qualité de suivi.

Le financement des écoles est assuré par les établissements membres (qui transfèrent leurs dotations budgétaires), les membres associés (à raison de 200 euros par an et par doctorant), le programme PEPITE Vallée de Seine et la Région Normandie au travers des RIN Actions 'Sup soit au total près de 345 000 euros.

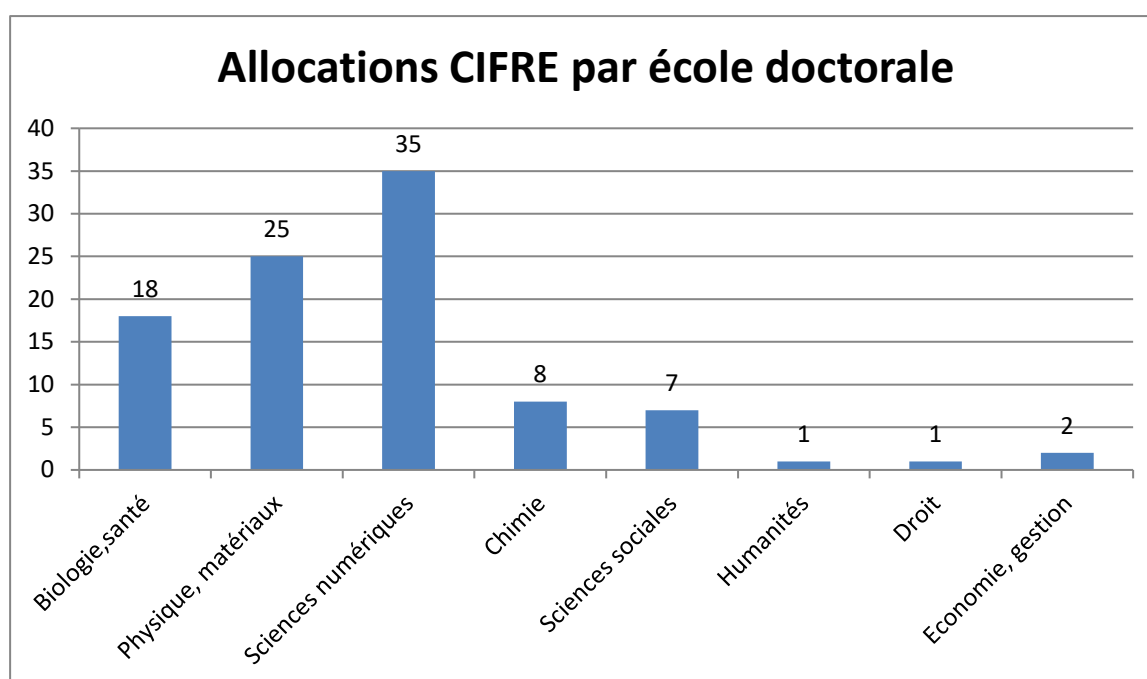
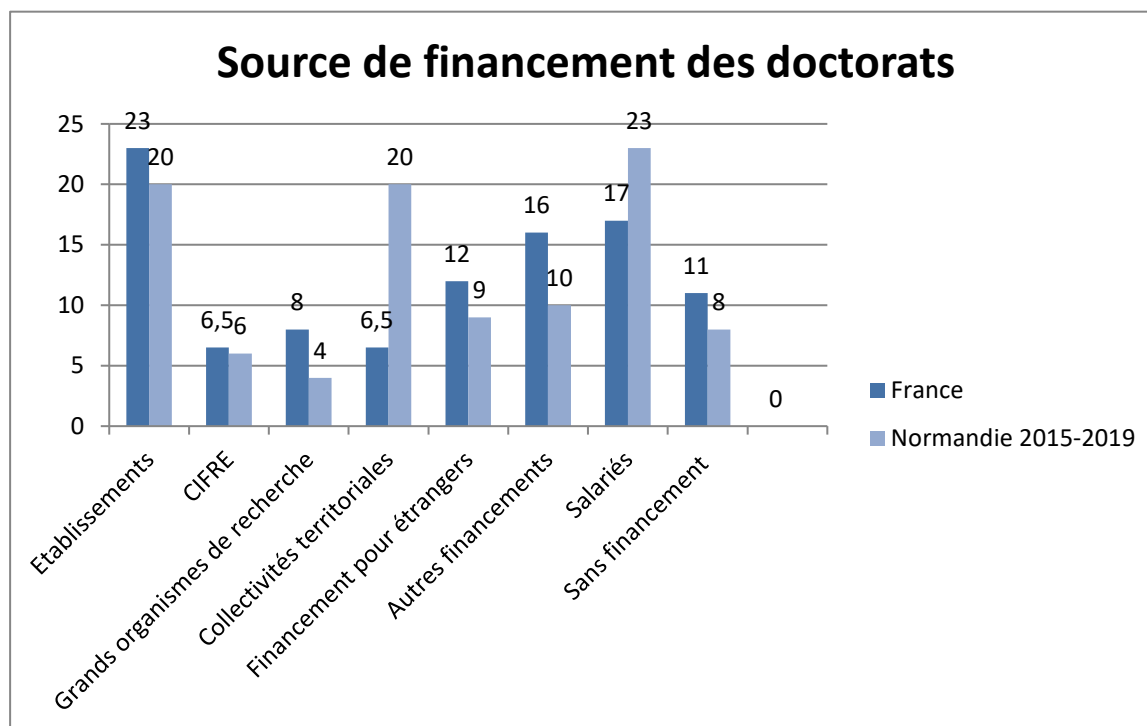
Les inscriptions en première année de doctorat ont connu une baisse sur la période 2015-2018 passant de 475 inscriptions à 408 soit une baisse de – 14% (contre 10% au niveau national).

85



Entre 65% et 73% des doctorants de première année bénéficient d'un financement de thèses et 18.5% à 25% sont salariés (enseignement, professions juridiques, praticiens hospitaliers...).

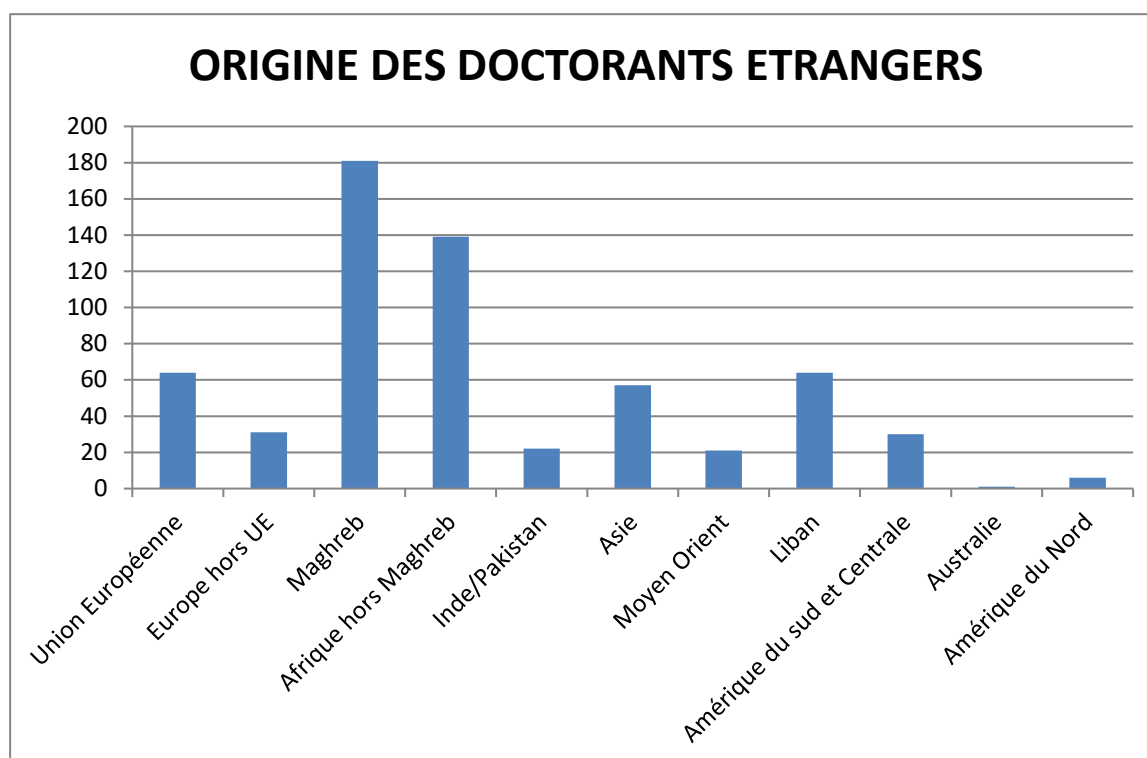
Les contrats doctoraux sont dans leur grande majorité financés par les établissements et la Région Normandie pour les deux tiers d'entre eux en 2018. Les autres font l'objet d'un financement par le biais du dispositif CIFRE ou au travers des allocations pour doctorants étrangers. Le nombre de thèses CIFRE reste stable et toujours inférieur à la moyenne nationale en Sciences Humaines et Sociales.



Certaines thèses peuvent bénéficier du dispositif de co-tutelles internationales. Dans ce cas, l'étudiant a un directeur de thèse dans chaque pays et reçoit deux diplômes de doctorat. Les principaux pays concernés se situent au Maghreb (Maroc-Algérie et Tunisie pour 44%) et l'Union Européenne pour 24%). Ce qui peut constituer autant d'éléments d'attractivité pour l'ESR normand.

Le nombre de soutenance de thèse est en augmentation constante et de façon plus marquée en Normandie qu'au niveau national (+ 30% en 10 ans pour 15% au niveau national) ce qui laisserait penser que les politiques d'accompagnement des écoles doctorales et l'augmentation des financements dédiés aux thèses portent leurs fruits.

L'enquête menée par la ComUE Normandie Université nous éclaire sur le profil des doctorants normands. Davantage d'hommes (55%) avec une variation selon les domaines. Entre 2015 et 2018, 38% des doctorants sont d'origine étrangère. Avec une forte proportion pour le continent africain.



En étudiant les inscriptions 2018, il s'avère que 17% des doctorants ont obtenu leur diplôme de master à l'étranger, 49% en Normandie, le tiers restant dans d'autres universités françaises ou écoles (22%), sur Paris (11%). Une alerte doit être mise concernant les frais d'inscriptions imposés aux étudiants étrangers qui pourraient en dissuader d'intégrer l'ESR français.

12 600 heures d'enseignement ont été dispensées par des doctorants soit l'équivalent de 65 postes d'enseignants. Cet axe doit être travaillé au vu de difficultés rencontrées par les doctorants d'obtenir des vacations. Les doctorants ont également la possibilité de dispenser des activités de missions doctorant-conseil auprès des entreprises, associations ou collectivités (d'une durée de 16 à 32 jours par an).

L'offre de formation doctorale a fortement évolué depuis la rentrée 2017, elle est la même sur l'ensemble du territoire normand et propose une quarantaine de modules transversaux et disciplinaires ouverts à tous. Ceux-ci ont vocation à faciliter l'obtention de la thèse (méthodologie, communication et savoir-être, diffusion et production de la recherche), insertion des diplômés (accompagnement du devenir professionnel, Doctoriales Vallée de Seine) ou la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (chaque doctorant participe à une action de médiation scientifique par an). D'après les résultats des enquêtes menées auprès des participants, ces modules demanderaient à être améliorés et à impliquer davantage le monde socio-économique.

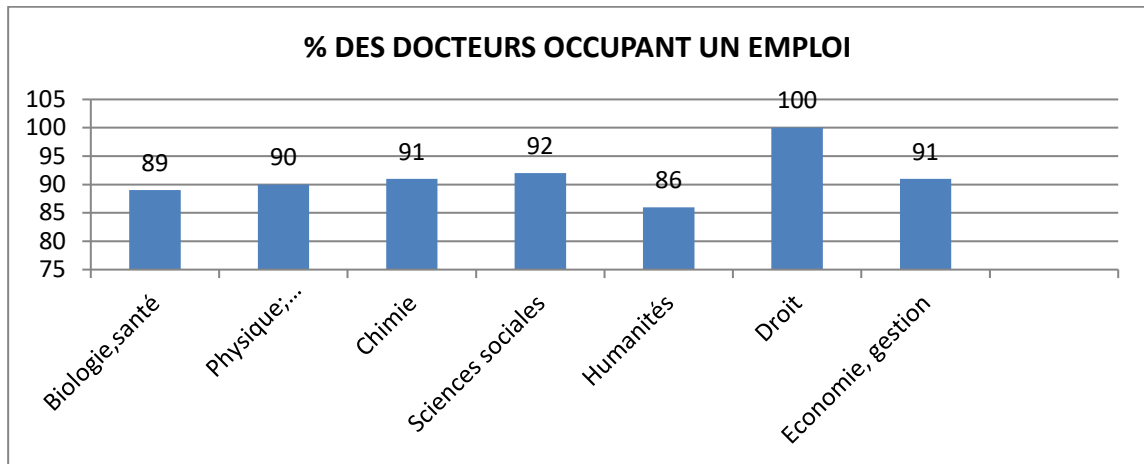
88 Deux événements phares ont été instaurés pour communiquer sur les doctorats en Normandie et apporter un peu de visibilité aux écoles doctorales : « *Ma thèse en 180 secondes* » qui a une audience nationale puisque des candidats sont sélectionnés à l'issue de la finale régionale pour présenter lors de la finale nationale leur thèse en trois minutes en s'appuyant sur une seule diapositive. La cérémonie de remise des diplômes de doctorat qui a lieu depuis 2016 connaît un succès grandissant et met en lumière les nouveaux diplômés. Pour accompagner la communication sur la recherche normande, les réseaux sociaux sont mobilisés.

Plusieurs mesures adoptées récemment devraient faciliter l'insertion des doctorants. Le dispositif CIFRE précédemment cité en est une, la possibilité pour une entreprise de bénéficier, sous conditions, pendant 24 mois d'un crédit d'impôt de 60% du coût salarial d'un docteur embauché en premier CDI également. L'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) depuis 2018 fait du doctorat un diplôme d'accès à l'entreprise, au moins dans les textes.

L'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs normands²³ menée sur les promotions 2009 à 2013, et portant sur leur situation 3 années après l'obtention du diplôme nous donne quelques indications :

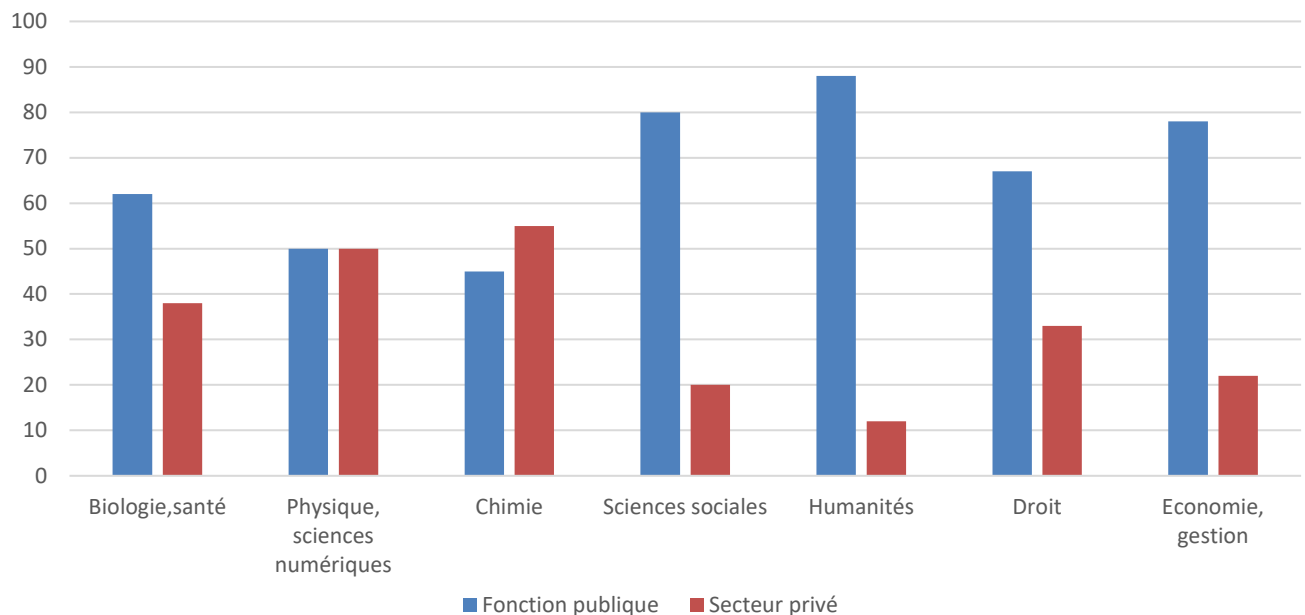
²³ Enquête menée par les Observatoires de la vie étudiante des universités normandes au cours de 5 campagnes d'enquêtes.

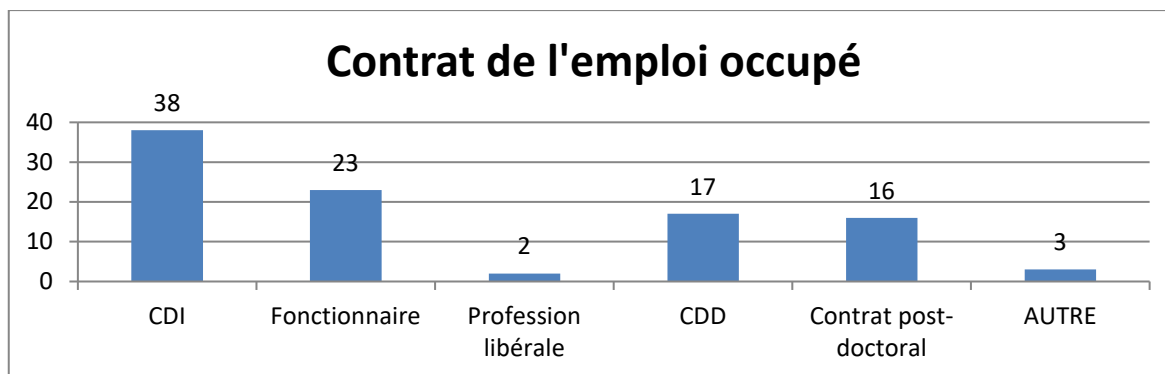
- 90 % des docteurs (ceux ayant répondu, âgés de moins de 35 ans) occupent un emploi trois ans après leur soutenance. La quasi-totalité occupent un emploi de niveau cadre (variation de 87 % à 100 % en fonction des disciplines).



- 60% appartiennent à la fonction publique avec des variations dans la répartition Fonction publique / privé selon les disciplines.
- Les CDI et les statuts de titulaires de la fonction publique constituent les principaux contrats.
-

Répartition des emplois selon les secteurs

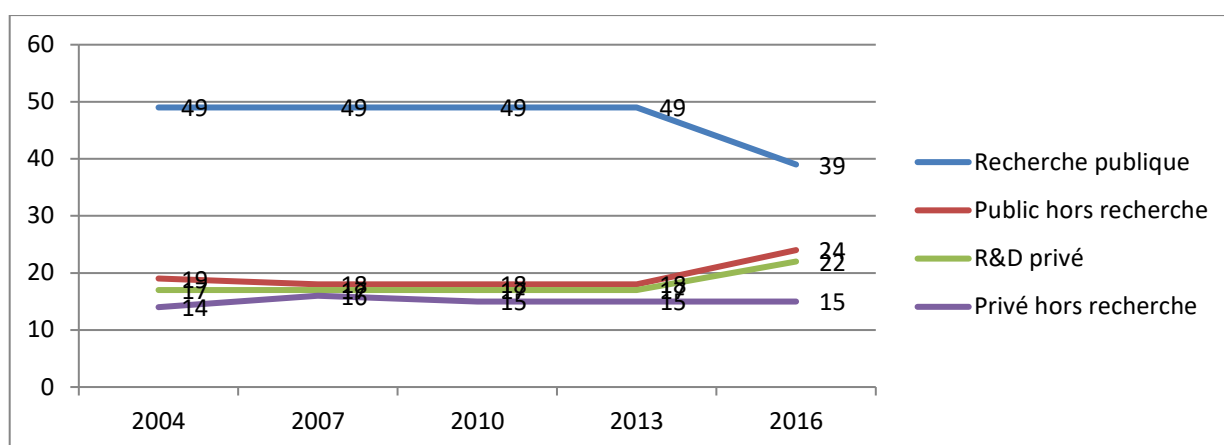




- Les débouchés pour les sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion sont principalement dans l'enseignement et la recherche alors que pour le droit, les emplois occupés sont majoritairement dans l'administration et le conseil.
- En ce qui concerne la localisation des emplois, ils sont principalement en Normandie (32%), en Ile de France (20%), dans d'autres régions françaises (30%), ou à l'étranger (18 %) avec là aussi des variations suivant les disciplines.

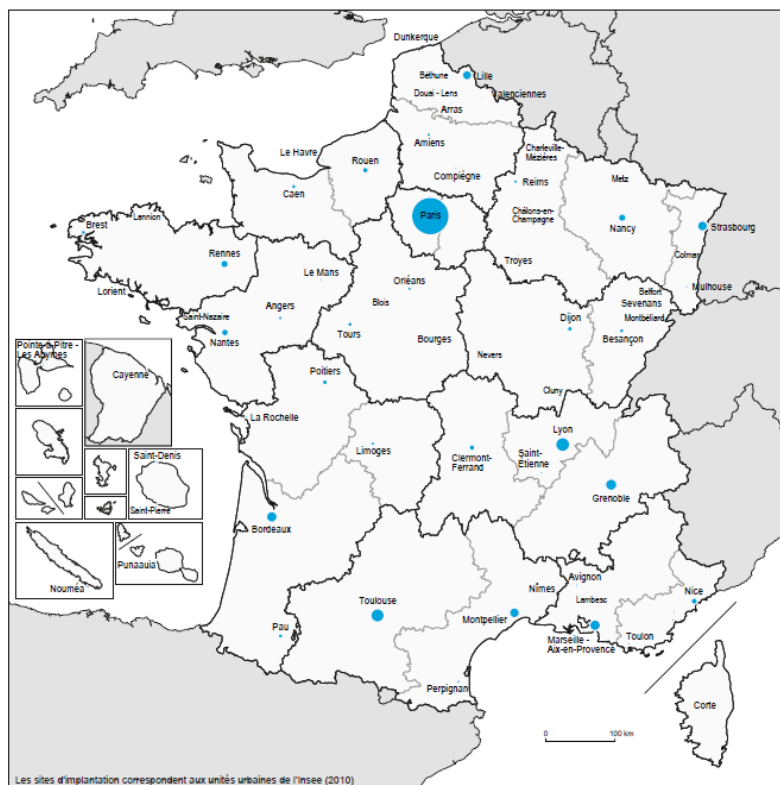
L'étude réalisée sur l'insertion des docteurs a donc souligné les différences entre les disciplines. Elle pointe notamment le contraste entre les deux grands secteurs professionnels, sciences humaines et sociales et droit-économie-gestion et les sciences technologiques et la santé. Le premier offre essentiellement des emplois dans la fonction publique, emplois dont le nombre se réduit et qui risque à terme d'impacter ces disciplines.

L'étude souligne que les résultats normands sont proches de la moyenne nationale, mais elle alerte sur une tendance nationale, à savoir la chute de l'emploi en recherche académique, la part des docteurs en entreprise atteignant 46%, ceci renforçant la nécessité d'adapter les formations aux secteurs d'activités et à se rapprocher encore davantage de la sphère socio-économique.

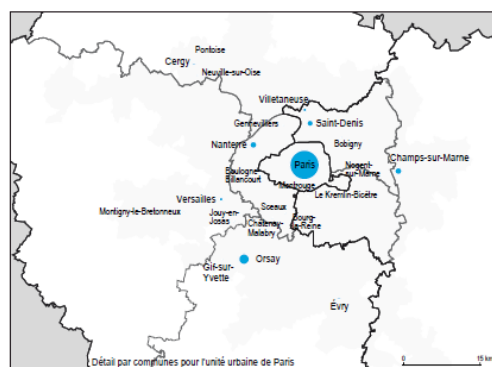
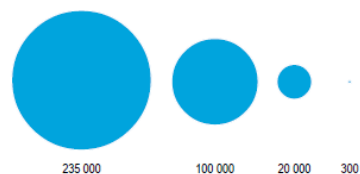


Répartition des emplois en %

Étudiants inscrits en 3^e cycle des établissements sous tutelle du MESRI en 2017-2018



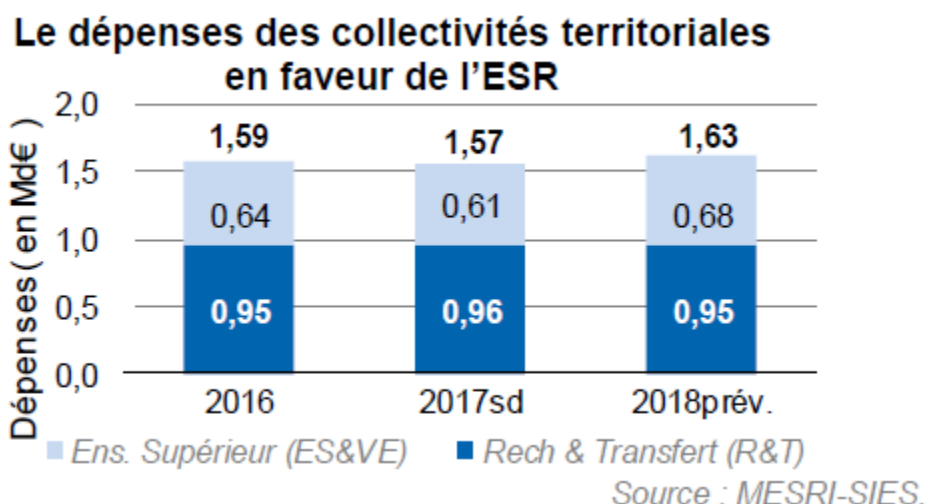
Répartition territoriale des 65 769 étudiants inscrits en 3^e cycle des établissements sous tutelle du MESRI



1.4 Le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

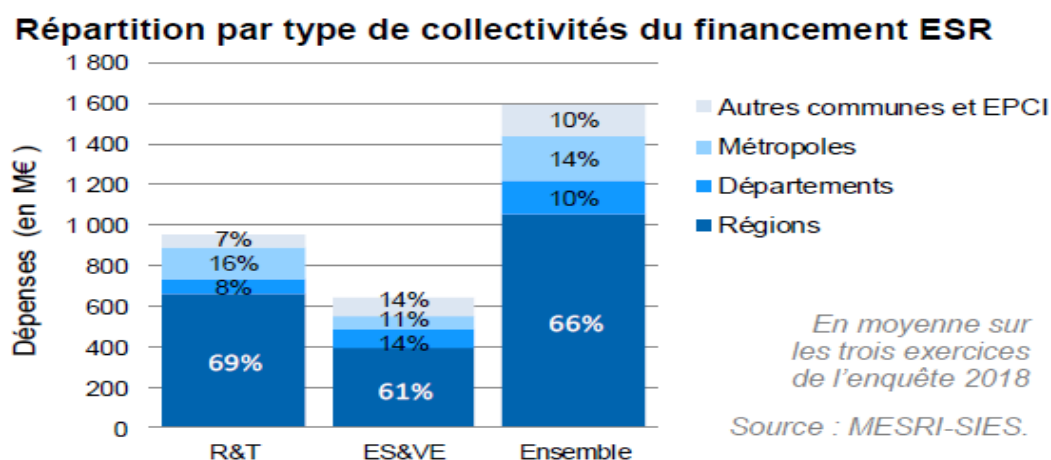
Les collectivités territoriales, quel que soit le niveau, financent pour partie les dépenses en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Cela peut être à travers les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ou des Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI). A cela s'ajoutent d'autres financements émanant de l'Etat à l'image des Programmes d'Investissements d'Avenir. Les budgets alloués²⁴ par les collectivités « *concourent à l'attractivité scientifique de la région, ou encore à développer des activités de formation et de recherche au service de l'emploi et de la compétitivité du territoire.* ». Ces financements sont fléchés pour partie directement vers l'enseignement supérieur (ES) et la vie étudiante (VE) afin de soutenir cette dernière, développer des actions de formation, aider la vie étudiante et soutenir sa promotion. Parmi ces budgets figurent les dépenses liées aux équipements des campus, des bâtiments et des locaux, les opérations immobilières dans le cadre du CPER, les différentes aides aux étudiants (bourses, allocations doctorales) et la promotion de l'ESR dans le cadre de salon ou autres manifestations.

Une autre part est destinée au financement de la Recherche et du transfert de Technologie (R&T) en vue de soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, favoriser les transferts de technologie, promouvoir les résultats de la recherche et développer la culture scientifique.



²⁴Sources : Note flash du SIES. N°5, février 2019. MESRI.

La recherche et le Transfert Technologique sont privilégiés puisqu'ils représentent 3/5ème des 1.57 milliard dépensé. Plus d'un milliard provient des collectivités régionales (660 Millions pour la R&T et 390 à l'ES et VE)²⁵.



La part des départements a logiquement, depuis la loi NOTRe qui a réduit leur possibilité d'intervention économique, baissé alors que les EPCI ont fortement augmenté leur contribution et ce notamment en raison de l'affirmation des métropoles et des communes (un quart de l'effort des collectivités soit 400 millions par an et 60% des dépenses en faveur de l'ESR à l'initiative des métropoles dont 71 % sur le seul champ R & T).

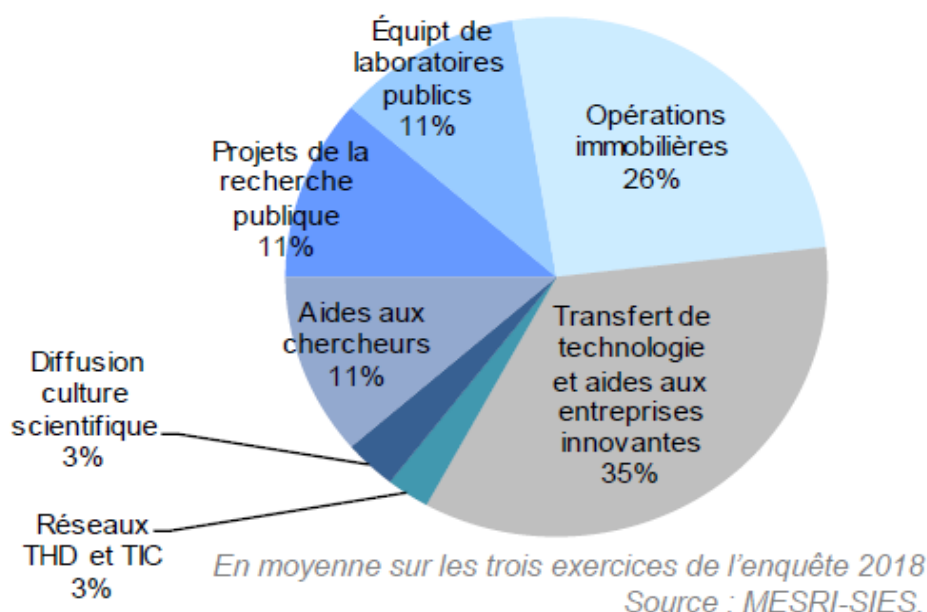
L'enquête du ministère note que le taux de participation est très variable d'une collectivité à l'autre. **La Normandie se distingue puisque la part de la collectivité régionale est de 75% et celle des communes et EPCI de 20%** alors qu'en Pays de la Loire, la répartition est de 62-29%. Le public n'est pas le même et donc les priorités sont peut-être différentes de même que le rattrapage du retard accumulé en matière d'enseignement supérieur et de recherche, notamment en termes d'infrastructures.

En ce qui concerne la R&T, les collectivités privilégient les transferts de technologie et les aides aux entreprises innovantes (330 millions). Les opérations immobilières consacrées à la R&T représentent 26% des dépenses de R & T dont 60% réalisées hors CPER.

2017(sd)	Conseils régionaux		Conseils départementaux		Communes et EPCI		Total Collectivités territoriales		
	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	R & T	ES & VE	Total
Région Normandie	24,2	15,1	1,0	1,4	3,0	6,2	28,2	22,7	50,9
Poids national	3,7%	4,5%	1,6%	2,3%	1,4%	4,0%	3,0%	4,1%	3,4%
Rang national	11	8	10	11	12	10	11	9	11

²⁵ L'enquête 2018 se base sur les exercices 2016 et 2017 et sur les prévisions 2018. Les données 2017 peuvent donc être soumises à révision.

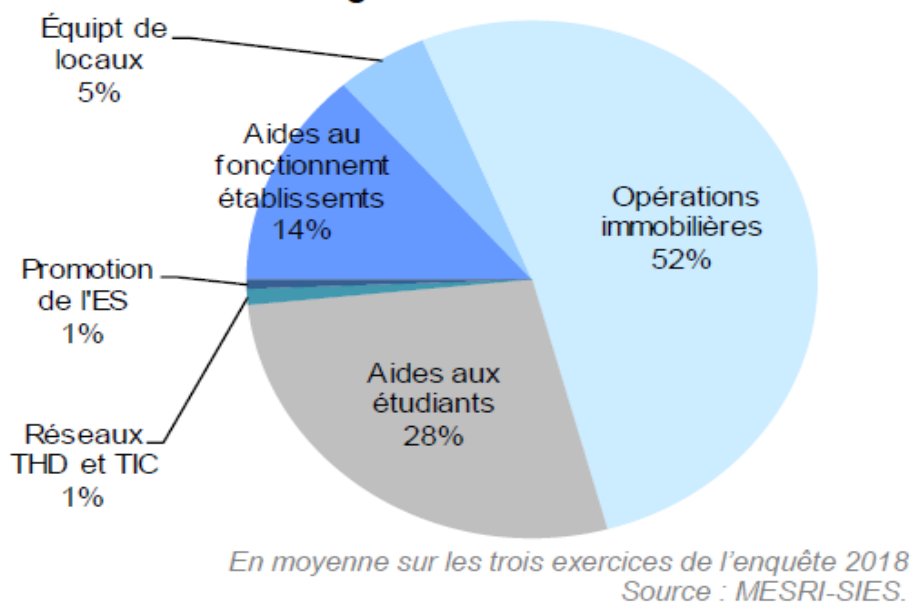
Répartition par type d'opération du budget R&T local



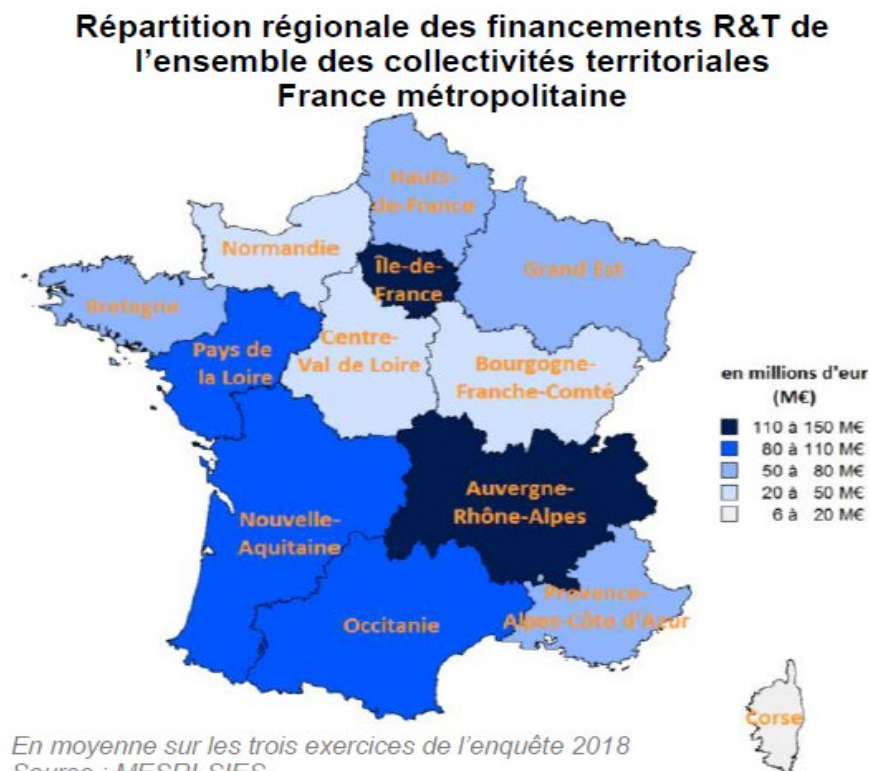
Ce graphique laisse apparaître que le financement de la recherche académique et l'aide aux chercheurs constituent la portion congrue en comparaison du transfert de technologie et des aides aux entreprises innovantes

Pour l'ES et la VE, les budgets privilégient les dépenses liées aux opérations immobilières à 52% et pour 64% dans le cadre du CPER, les aides aux étudiants représentant 28% des fonds alloués.

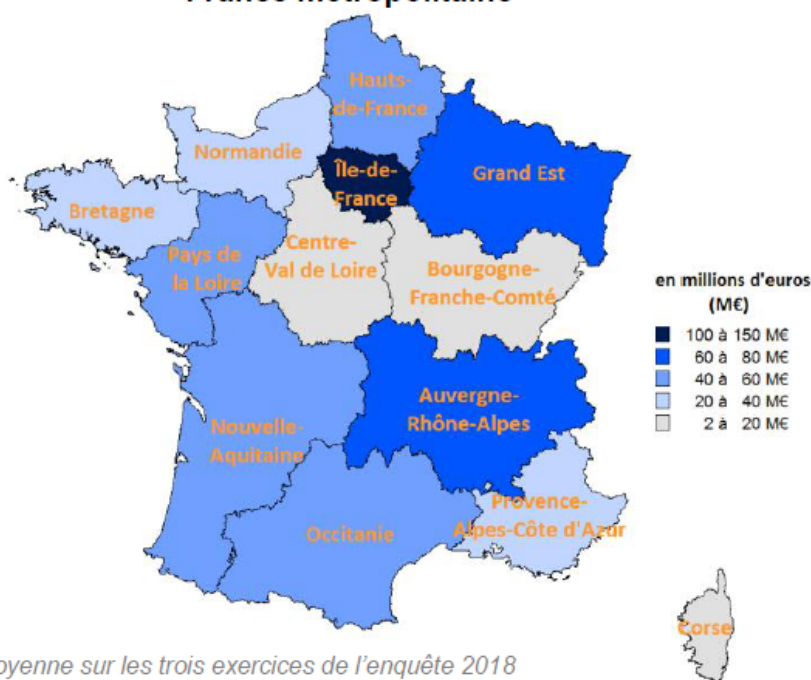
Répartition par type d'opération du budget ES&VE local



La répartition des dépenses en matière de R&T et ES et VE sur le territoire national est très inégale. 2 régions concentrent 30% du budget R&T : l'Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes soit 140 millions. **La Normandie se positionne dans la tranche allant de 20 à 50 millions** avec le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté. L'Ile-de France (141 Millions), Auvergne-Rhône-Alpes (74 millions) et le Grand Est (62 millions) sont les régions qui consacrent le plus aux budgets ES et VE. **La Normandie y consacre 28 millions**, un peu plus que la Bretagne (22M).



Répartition régionale des financements ES&VE de l'ensemble des collectivités territoriales France métropolitaine



96

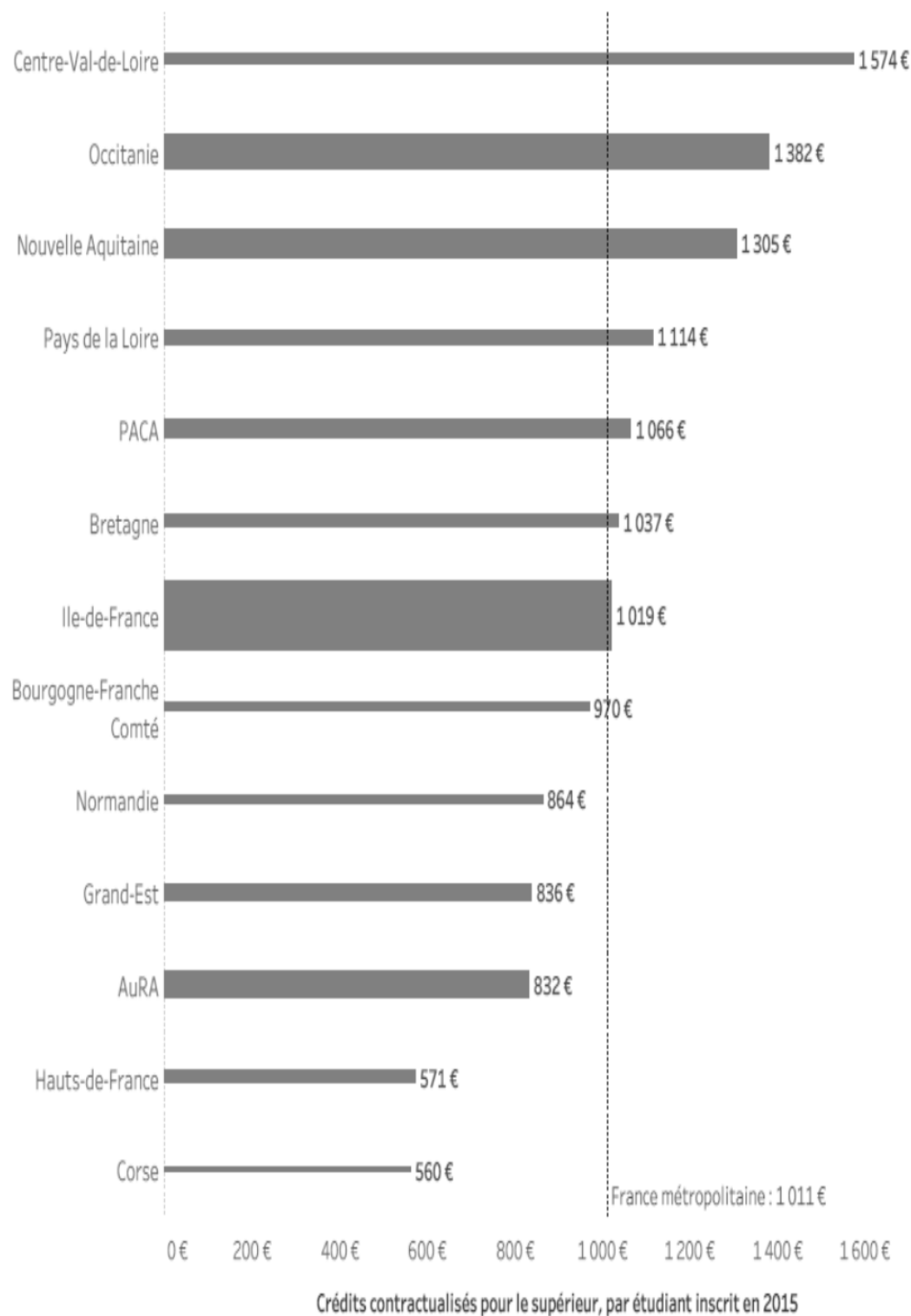
A ces différentes dotations, il faut bien évidemment ajouter les crédits accordés dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir et les fonds européens (FEDER) dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Établissements	Projets Coordonnés	Montant de la dotation en M€
CHU de Rouen	1 RHU	6,6 M€
CNRS Normandie	1 Infrastructures 1 Labex	28 M€
COMUE Normandie Université	1 Labex 1 NCU 1 EUR 1 Disrupt Campus	27 M€
GANIL	2 Equipex	17 M€
GIP CYCERON	1 Equipex	1,3 M€
INSA de Rouen	1 IDEFI	5,5 M€
Université de Rouen	1 Equipex	14 M€

De plus, en juin 2019, la Région Normandie a signé un partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche afin « *de conforter l'excellence de la recherche normande et de favoriser son rayonnement à l'échelle nationale et internationale* ». La Région, tous financements confondus, budgétise plus de 53 millions pour cette thématique. L'accord signé avec l'ANR a vocation à identifier conjointement les domaines stratégiques scientifiques pour les années à venir, notamment en vue des futures stratégies régionales en faveur de la recherche. La Région disposera ainsi d'un appui pour l'évaluation et la sélection des projets normands. L'objectif final est bien de mieux articuler les dispositifs de financements et d'en simplifier l'offre auprès de la communauté scientifique.

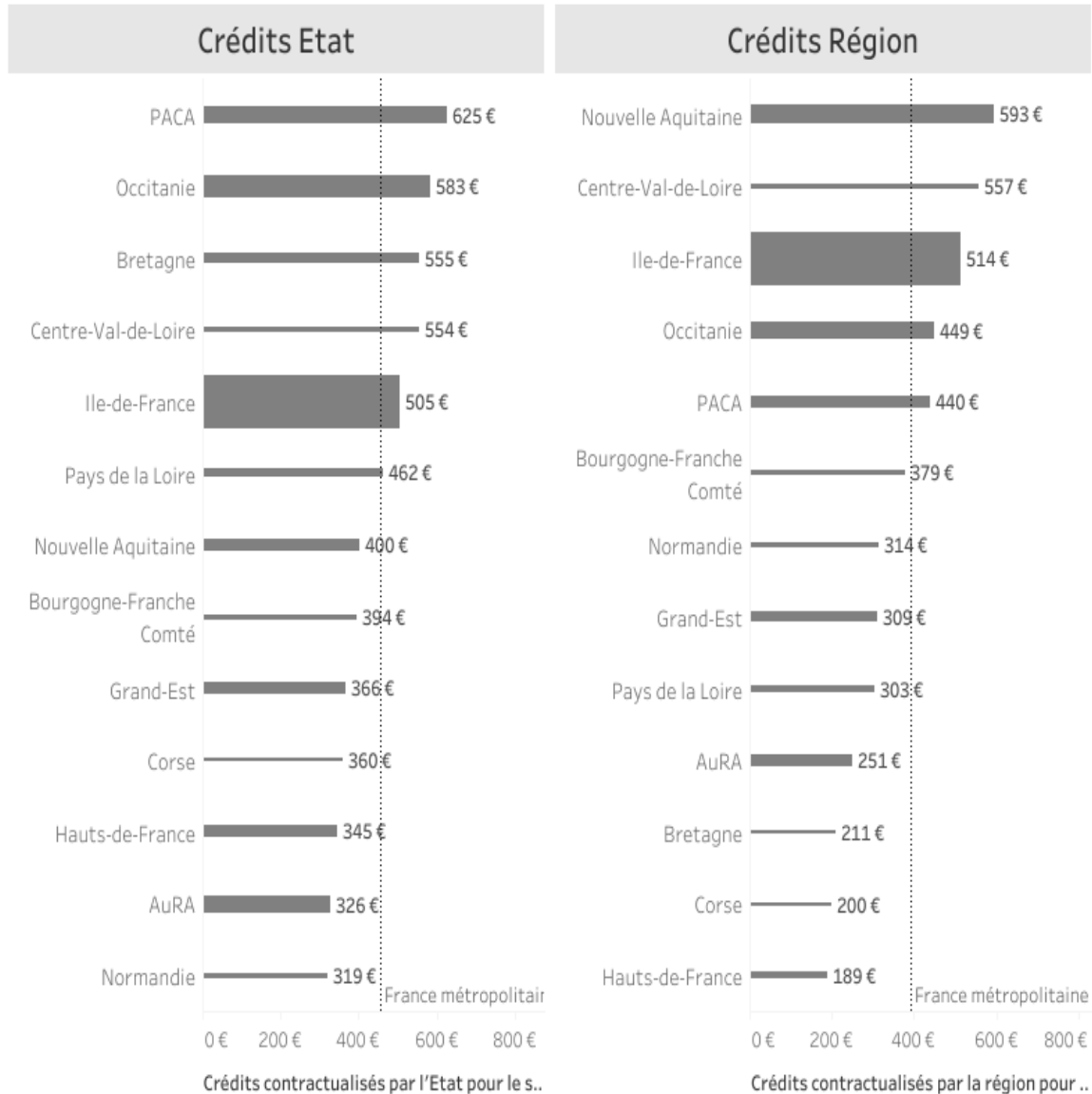
Les graphiques ci-dessous situe la place de la Normandie, fusionnée, en termes d'enveloppe consacrée à l'enseignement supérieur par étudiant dans le cadre des CPER 2015-2020 ainsi que les parts des crédits Etat / Région mobilisés dans le chapitre enseignement supérieur des CPER 2015-2020.

CPER 2015-2020 : le chapitre "enseignement supérieur" représente 1 574 € par étudiant en Centre-Val-de-Loire



Sources : CPER 2015-2020 (signés et modifiés par avenant), MENESR-Dgesip-DGRI-SIES

Chapitre "enseignement supérieur" du CPER 2015-2020 : en Bretagne, on compte 555 € par étudiant pour la partie Etat et 211 € par étudiant pour la pa..



Sources : CPER 2015-2020 (signés et modifiés par avenant), MENESR-Dgesip-DGRI-SIES

Il est à noter en complément de ces financements, des aides directes versées aux étudiants. L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche²⁶ a ainsi mis en exergue le Pass Monde Normandie (de 280 à 1 440 euros en fonction de la durée et de la destination, pour un quotient fiscal inférieur à 30 000 €), ainsi que les financements ou co financements de thèse.

²⁶ Cartographie des bourses publiques de l'enseignement supérieur. 2020-016 février 2020. IGESR.

II. Dispositifs et moyens pour favoriser l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

2.1. Evolutions législatives en direction des établissements et de la recherche et déclinaison sur le territoire

Les plus récentes lois ont apporté des changements dans le domaine de l'enseignement universitaire, le campus étant devenu l'incarnation de la communauté universitaire et l'université apportant sa contribution aux dynamiques du territoire, à son attractivité voire à son développement.

100

➤ **La Loi Relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU)** votée le 10 août 2007 dite Loi Pécresse ou loi sur l'autonomie des universités renouvait la gouvernance des universités et des établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils « bénéficient d'une gouvernance plus adaptée au double défi de l'excellence et d'une formation plus ouverte au plus grand nombre pour affronter dans les meilleures conditions la concurrence internationale ». Cette réforme donne davantage de poids aux présidents d'universités (voix comptant double au conseil d'administration et possibilité d'effectuer deux mandats de 4 ans) et concentre de façon avantageuse les pouvoirs entre leurs mains. Des personnalités extérieures intègrent le conseil d'administration. Cette loi permet aux établissements de devenir propriétaires de leurs biens s'ils le souhaitent et d'en user librement (vente, achat) et élargit leur possibilité de faire appel à des fonds privés à l'image des fondations universitaires, dont les dons proviennent de donations, legs ou mécénat.

Suite à la loi de programmation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 23 juillet 2013, chaque Région se doit d'élaborer un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Cela lui revient en tant que chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et de la recherche, la loi NOTRe du 7 août 2015 ayant encore renforcé ceci.

Le SRESRI doit être élaboré en respectant les stratégies de l'Etat en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Ce schéma est fait en concertation avec les autres collectivités, Départements et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, sans que cela soit prescriptif. L'objectif étant que les collectivités qui souhaitent intervenir pour bâtir des projets structurants pour le territoire, le fassent de façon coordonnée. Il doit

également être cohérent avec les autres schémas régionaux : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). Les contrats de plan signés avec l'Etat doivent également prendre en compte les orientations du SRESRI.

➤ **Le SRESRI Normand** a été construit conjointement avec le Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), l'enseignement supérieur et la recherche étant des facteurs déterminants dans le développement économique d'un territoire. Les mêmes principes d'action pour les deux schémas sont retenus : équité territoriale, simplification, expérimentation, travail en réseau, excellence, digitalisation et international. *« Le SRESRI est l'instrument d'une nécessité affichée du SRDEII : développer et élargir les écosystèmes innovants qui se sont déjà créés entre la recherche et les entreprises, créer avec les partenaires du territoire les foyers suscitant de l'innovation sur tout le territoire et en particulier avec les trois grandes agglomérations qui sont les moteurs urbains de la Normandie et peuvent être ces principaux foyers. Cette perspective a pour but de mieux répondre aux enjeux multiples de développement économique et d'attractivité du territoire »*. Pour développer ce schéma, la Région s'appuie sur la ComUE Normandie Université et les établissements d'enseignement supérieur afin de **« faire de la Normandie un territoire d'excellence de la recherche, de la formation encore plus reconnue à l'échelle internationale et d'expérimentation pour les normands, les étudiants, les chercheurs et les entreprises »**.

101

4 axes définissent ce schéma :

- *L'enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation au cœur du développement économique et de l'attractivité du territoire :*
 - L'excellence et les niches comme assises du développement territorial
 - La recherche et une offre de formation visible et diversifiée à même de favoriser l'innovation et le développement de l'entrepreneuriat
 - Une ambition : une Université de Normandie au cœur du développement économique
- *Plan campus régional : l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'innovation au service du territoire.* Pour ce faire, il s'agit de faire des campus des lieux de vie connectés à l'ensemble de la société, intégrés dans une logique de réseaux pour en faire des lieux d'expérimentations et d'innovations.
 - Une ambition : un plan campus régional
- *Attractivité, visibilité, rayonnement de l'ESRI normand*
 - Une promotion et une identité à l'international
 - Attirer, accueillir et garder les talents

- Innover à grande échelle en s'appuyant sur son contexte géographique
 - Une ambition : pour une attractivité et une visibilité de l'ESRI normand
- *La Normandie et la recherche de demain* : travailler ensemble pour réussir collectivement et positionner la Normandie au cœur du développement économique.

➤ **La loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)**

Le projet de loi avait été annoncé en février 2019 par le Premier ministre. S'en est suivie une consultation auprès de nombreux acteurs de la recherche, interrompue par la crise sanitaire. Les 24 articles et 1 560 pages composant le texte ont fait l'objet d'un examen par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a rendu un avis favorable, en urgence, le 19 juin 2020. Parallèlement, le gouvernement avait saisi le CESE pour avis, lequel était présenté en bureau le 24 juin ; avis très critique envers la LPPR, la société civile dénonçant une programmation financière bien en deçà des défis de la recherche. Le 22 septembre, le CESE rendait un avis²⁷ qui complétait le précédent et qui s'inscrivait dans la suite des travaux du CESE sur la recherche et l'enseignement supérieur. Le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 24 juillet 2020 avant les débats parlementaires de septembre pour une mise en application en 2021.

102

Extrait de l'exposé des motifs du projet de LPPR

A l'heure où la compétition internationale s'intensifie entre grandes puissances scientifiques, notre pays est aujourd'hui confronté à des défis majeurs. La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 n'est que l'une des facettes des enjeux que notre pays devra affronter dans les prochaines décennies... Chacun de ces enjeux relève de défis scientifiques majeurs.

La nécessité de financer la recherche académique et de soutenir la recherche privée se présente ainsi comme une préoccupation majeure pour l'ensemble des économies.

Les pays de l'OCDE consacrent une part croissante de leurs ressources à l'investissement dans la recherche (2.37 % du PIB en moyenne en 2017). La France se singularise avec un effort de 2.19 % ... La France décroche alors que plusieurs de nos voisins ont déjà atteint voire dépassé cet objectif de 3 %.

Ce déficit chronique d'investissement fragilise l'ensemble de notre système de recherche et à des répercussions immédiates sur les chercheurs et les enseignants-chercheurs en France : la rémunération est en début de carrière inférieure de 37 % à la moyenne des pays de l'OCDE. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les carrières scientifiques attirent de moins en moins les étudiants de sorte qu'en un peu moins de 20 ans, le nombre d'admission en cycle doctoral est passé de près de 20 000 à 17 000 aujourd'hui. Autre signe alarmant : les crédits de l'ANR ont diminué de 38 % et le taux de succès aux appels à projets a diminué de 21.3 % à 11.5 %...En outre, les moyens alloués à la recherche ne sont pas attribués de façon optimale et les outils de financement ne sont pas adaptés aux attentes de toutes les disciplines, plus particulièrement dans le champ des sciences humaines et sociales.

²⁷ Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche présentée par Madame Sylviane Lejeune. 22.09.2020.

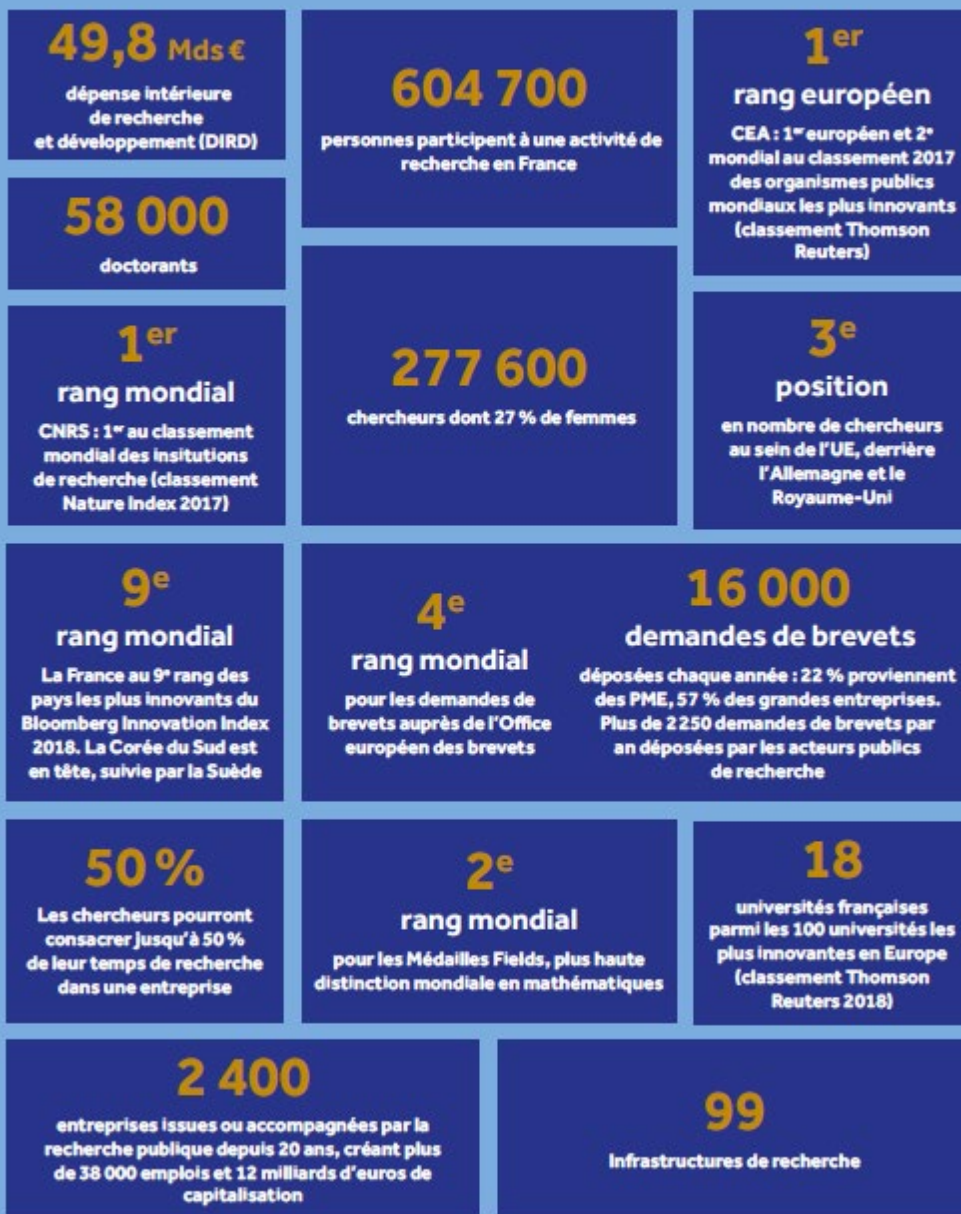
La complicité de l'organisation de la recherche en France ne facilite pas non plus la vie des chercheurs...tâches administratives...plutôt qu'à produire de la connaissance...

Le Gouvernement fait le choix d'inverser résolument la tendance, de réarmer notre système public de recherche afin de lui donner les moyens de relever les défis scientifiques d'aujourd'hui et demain et d'inciter nos étudiants à faire le choix de l'entrée dans la carrière scientifique...

Il faut affirmer la double ambition que l'Europe soit une puissance de premier rang en matière de recherche, et que la France joue un rôle leader dans l'Europe de la recherche...

Chiffres clés

Recherche et innovation



Source : Avis LPPR. CESE. 22.09.2020

3 enjeux majeurs guident l'élaboration de cette loi :

- **Renforcer la capacité de financement** des projets, programmes et laboratoires de recherche.
- **Conforter et renforcer l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques** pour continuer à accueillir les plus grands talents nationaux et internationaux.
- **Consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français** en amplifiant les retombées concrètes générées par la collaboration avec la recherche académique.

Ces enjeux nécessitant des actions sur un long terme, le choix d'un cadre pluriannuel a été retenu afin :

- *De prendre en compte le temps intrinsèquement long de la recherche et de redonner du temps et de la visibilité aux laboratoires*
- *De donner un cadre cohérent et durable aux réformes engagées pour démultiplier les effets de l'investissement public en recherche*
- *Préparer un cadre en parfaite résonance avec le programme Horizon Europe*
- *Identifier les grands programmes de recherche qui seront conduits pour répondre aux besoins de la nation, tout en donnant sa place à la recherche dite « de base », qui repousse les frontières de la connaissance.*

105

La LPPR prévoit un volume d'investissements suffisant pour tendre vers 3% du Produit Intérieur Brut, soit 25 milliards d'euros les prochaines années, consacrés aux activités de recherche et de développement. 400 millions en 2021, 800 en 2022 puis 1.2 milliard en 2023.

Parmi les principales mesures prévues dans le texte de loi figurent :

- De nouveaux moyens pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) : les capacités d'engagement de l'Agence seront de 1 milliard pour 2027. L'objectif est de porter le taux de sélection des projets étudiés à 30% contre 16%.
- L'objectif de rendre les métiers de la recherche plus attractifs :
 - En revalorisant les salaires des personnels de l'ESR (92 millions de plus chaque année). Aucun jeune chercheur ne devrait être recruté en-dessous de deux SMIC à partir de 2021.
 - Une nouvelle voie de recrutement sera ouverte : les chaires de professeurs juniors.
 - Les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur pourront offrir des CDI pour mener des projets de recherche.
 - Le régime du chercheur-entrepreneur sera assoupli.

- Rapprocher les citoyens et le monde scientifique notamment en
 - Développant les sciences participatives ou en créant une maison des sciences et des médias.

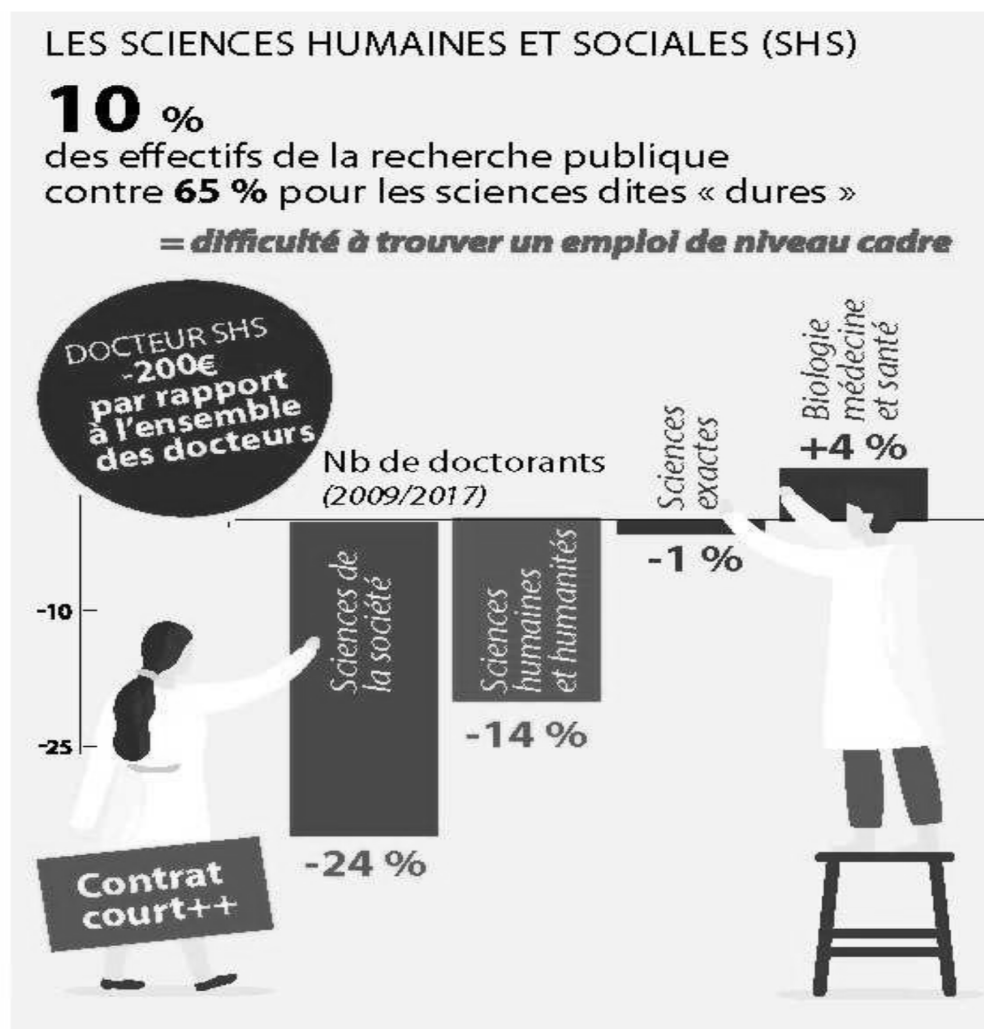
Nombre d'observateurs reprochent à ce projet de loi, outre le budget qui lui est alloué, le fait qu'il renforce le pilotage par projet et accentue la compétition au sein des acteurs de la recherche. 180 enseignants de sciences de gestion ont publié le 3 juillet 2020 une tribune dans le quotidien le Monde pour dénoncer « les risques intellectuels que fait courir cette réforme en incitant à la performance... ».

Dans sa contribution au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, le CESE s'est attaché à traiter 4 thématiques : la programmation financière, la continuité-l'indépendance et la créativité du système de recherche, la place de la science dans la société, les conditions d'une relation recherche-entreprises fructueuse. Le CESE émet ainsi un certain nombre de constats et de préconisations :

Programmation financière : la France n'a pu atteindre l'objectif de dépenses intérieures de recherche et de développement (R&D) de 3% du PIB dont 1% dans le secteur public (DIRDA) et 2% du secteur privé (DIRDE) fixé consécutivement par la Sommet européen de Lisbonne en 2000 et par la stratégie Europe 2020 en 2010. Elle stagne (2.2%) voire régresse et se situe loin des pays leaders dont l'effort de recherche atteint ou dépasse les 3%. La France se place à la 12^{ème} place des pays de l'OCDE, elle était 4^{ème} en 1992. L'effort public a régressé (de 1% au début des années 1990 à 0.77% en 2017), l'effort privé a augmenté de 1.20% à plus de 1.40%. **La France est ainsi le seul pays dont l'effort de recherche n'a pas progressé depuis 20 ans, les organismes de recherche et les universités ayant même vu leurs moyens et effectifs diminuer.** Selon le CESE, il manquerait *a minima* 19 milliards d'€ pour que la France atteigne ses objectifs, soit 3% du PIB, d'autant que les défis sociétaux sont importants en cette période de transformation et vont demander de lourds investissements en recherche, notamment en ce qui concerne la transition écologique et la transformation numérique.

Continuité, indépendance et créativité du système de recherche. D'après l'étude du CESE, de nombreuses universités seraient en sous-financement chronique de dotations budgétaires. Comptant sur une inversion des tendances, le ministère n'a pas procédé à une budgétisation supplémentaire malgré l'augmentation de 20% du nombre d'étudiants en 8 ans. De plus, les universités souffrent du taux de précarité le plus fort de la fonction publique (128 000 vacataires, emplois sous-rémunérés et niveaux de salaires trop faibles). La politique de modalité de financement par appel à projet (AAP) fait débat, celle-ci étant axée sur la performance et la compétition. La concentration des universités, aux dires du CESE, induit "plutôt une fragmentation du tissu des universités, les plus petites paupérisées se trouvant réduites au rôle de formation des étudiants de premier cycle sans contact ou avec un contact limité avec la recherche". A cela le CESE cite "un autre modèle qui fonctionne en France et à l'étranger, celui de la coopération entre équipes dont l'implantation est fonction de choix en matière d'aménagement des territoires et de l'histoire de chacun des établissements" et se

prononce en faveur d'un modèle de coopération entre équipes de recherche. Le système de financement par AAP, en constante augmentation, menacerait le bon fonctionnement de l'ESR. Les dotations de fonctionnement des tutelles représenteraient ainsi environ 21% du financement total en fonctionnement contre 79% pour les AAP, ceux-ci induisant un travail d'ingénierie chronophage pour les équipes et ne leur permettant pas de conduire une politique de publications suffisantes pour être présents dans la compétition internationale. De plus, le budget de l'ANR s'il a été réévalué (708 millions en 2019 contre 2 milliards en Allemagne), son taux de sélection a lui chuté de 20% à sa création à une quinzaine de pourcent (le CESE préconise d'augmenter le taux de succès de l'ANR à 33%). Le CESE considère que « le manque de crédits de base empêche une politique scientifique de laboratoire et que le risque en est que les décideurs politiques du moment ne considèrent pas comme importants ou rentables les recherches originales, alors même qu'elles sont jugées fondamentales par les scientifiques ». L'arrêt des recherches menées par Bruno Canard sur le coronavirus il y a cinq ans, en est un exemple qui prend toute son importance dans la situation actuelle. « La pandémie a mis en évidence que la recherche fait système et que toutes les disciplines doivent être soutenues » et notamment les sciences humaines, deux fois moins financées que les sciences du vivant et que tout ne peut reposer sur un accroissement du budget de l'ANR.



Sources : Infographie CESE Contribution du CESE au projet de LPPR.

Le CESE note que les conditions de travail se sont progressivement dégradées dans le domaine de la recherche, le contrat court prenant une place majoritaire en raison des projets de court terme. Ceci a pour effet de détourner les jeunes de la recherche et notamment les femmes, peu valorisées et reconnues. Ainsi 17% des jeunes chercheurs sont d'origine étrangère. Dans l'ensemble, les jeunes chercheurs enchaînent contrats courts et périodes de chômage pour obtenir un emploi stable entre 33 et 35 ans. Outre le fait de réduire les chances d'insertion des jeunes docteurs, ces contrats courts induisent un temps consacré aux tâches administratives conséquent et qui empiète sur le travail de recherche. Les CDI de chantier prévus par la LPPR pourraient « faire de la précarité la norme puisque leur emploi peut rester indéfiniment permanent ». Le CESE préconise la mise en œuvre d'un plan exceptionnel de recrutements effectifs de l'ordre de 5 000 à 6 000 emplois par an pendant 5 ans, la garantie du recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs sur des emplois stables. Cela permettrait de faire face à la baisse du nombre de doctorants ces dernières années (baisse de 9.5% depuis 2009, 27.4% des doctorants de première année ne bénéficiant pas d'un financement). La revalorisation du doctorat passe par une meilleure rémunération et un financement qui échappent par ailleurs à 70% des doctorants en SHS.

Redonner une place à la science dans la société. Le CESE fait état d'une récente enquête²⁸ notant que seul 33% des français accordaient leur confiance aux scientifiques français en termes d'indépendance vis à vis des industriels. Pour pallier à cette opinion défavorable, le CESE préconise de renforcer le cadre déontologique de la recherche à travers différentes actions. Il souligne également l'importance d'évaluer la science de façon plus qualitative que quantitative et ce notamment par les acteurs de la recherche. Enfin, il est important de « redonner de l'espace à la parole scientifique pour une maîtrise sociale des enjeux scientifiques et technologiques ». Pour ce faire, il faut renforcer la culture scientifique nationale (formation à la démarche scientifique, à la pensée critique, à l'argumentation et la controverse) et encourager et développer les sciences participatives.

Créer les conditions d'une relation recherche-entreprise. Le CESE souligne l'impossibilité de réindustrialiser le pays sans un investissement plus important dans la R&D notamment à moyen et long terme, ce qui ne se lirait pas dans les orientations politiques. La recherche doit nous permettre de comprendre les mutations profondes de la société et non être vue comme un outil permettant une rentabilité immédiate. Pour ce faire, il importe d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide publique de la R&D privée, la France ne se situant plus qu'à la 11^{ème} place en ce domaine parmi les états de l'OCDE, recherche privée pourtant fortement soutenue. Le CESE demande ainsi que soit mises à plat les aides publiques directes et indirectes et de les flécher plus efficacement et que soient définis des critères d'efficacité. Les structures d'interface recherche-entreprises méritent d'être évaluées et simplifiées

²⁸ « Sciences participatives : qu'en pensent les Français ? », enquête IPSOS / Sopra Steria pour la Recherche et le Monde, 24 mai 2016.

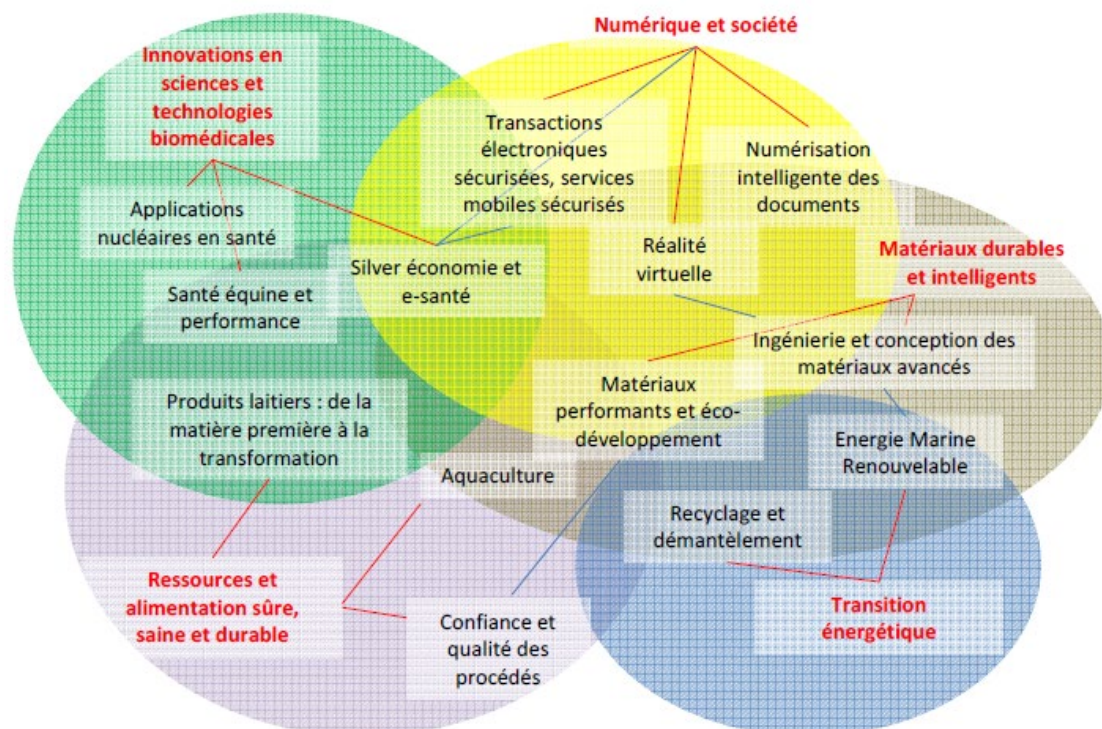
également. Enfin, une mobilité des personnels de recherche entre les organismes de recherche et les entreprises est souhaitable de même que l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche avec l'ensemble des parties prenantes, dont les CESER, afin d'éviter de créer des disparités et inégalités territoriales et sociales.

2.2. Dispositifs au niveau régional

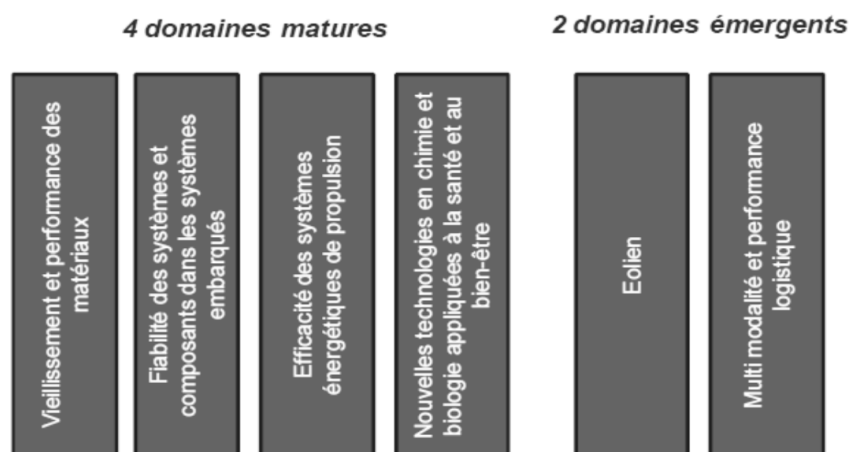
La Région Normandie consacre chaque année 60 millions à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

➤ **Le programme opérationnel FEDER–FSE Normand** a fait l'objet de concertation auprès des acteurs régionaux depuis octobre 2019, afin d'émettre un diagnostic des enjeux, des besoins du territoire et des priorités à définir pour la programmation 2021-2027.

Jusqu'en 2020, la Région Normandie disposait de deux stratégies régionales d'innovation permettant d'obtenir les fonds FEDER en définissant les domaines d'activités à privilégier :



STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE (SIS) BASSE-NORMANDIE



STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE (RIS3) HAUTE-NORMANDIE

4 grandes priorités ont émergé de cette phase de concertation dont celle qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur : une Europe plus intelligente en promouvant une transformation économique innovante et intelligente. Parmi les trois objectifs de cette priorité, un concerne plus particulièrement l'étude :

- **Soutenir le développement et le renforcement des capacités de recherche et d'innovation, les investissements et les infrastructures, l'utilisation des technologies de pointe en soutenant et encourageant les pôles d'innovation entre les entreprises, la recherche et les pouvoirs publics en Normandie.**

S'il est pointé le fait que la Normandie présente de nombreux atouts, la Région entend qu'elle « monte en gamme et taille et souhaite en faire un territoire d'innovation, d'expérimentations et d'entrepreneuriat au travers des types d'actions suivantes :

- *La construction et la rénovation des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche*
- *Les projets de plateformes de recherche tels les appels à manifestation d'intérêt annuels des Réseaux d'intérêt normands, totalement liés à la S3 (stratégie de spécialisation intelligente)*
- *La valorisation et maturation de projets innovants, avec pour cible des start-ups ou des jeunes pousses en phase de pré-amorçage*
- *Les projets collaboratifs d'innovation, en continuité avec 2014-2020, comme les chaires industrielles, principalement en faveur des entreprises participant à ces projets, avec un fort effet levier ainsi que les structures régionales de valorisation, de maturation et de transfert de technologies. »*

Ces objectifs qui doivent participer à l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur en Normandie feront l'objet, après échange avec la Commission européenne et les partenaires régionaux, d'une déclinaison en Programme Opérationnel.

➤ La déclinaison du SRESRI

La Région, suite à l'adoption de son SRESRI en décembre 2016, a souhaité proposer un certain nombre d'actions en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à même de permettre d'atteindre les objectifs fixés.

- *Les RIN Actions Sup'* qui ont pour objet de
 - Promouvoir l'accès à la formation supérieure pour tous les publics et accompagner les étudiants vers la réussite
 - Renforcer l'excellence des formations et le rayonnement des établissements

Pour ce faire, la COMUE, les établissements supérieurs qu'ils soient publics ou privés, sont invités à proposer un programme d'actions annuel qui devra être en cohérence avec les objectifs du SRESRI et s'intégrer dans l'une des thématiques des Réseaux d'Intérêts Normand (RIN). De plus, ces actions devront s'intégrer dans les domaines suivants :

- International : accroître l'attractivité et la visibilité des établissements en matière de formation et de recherche
- Formations : conforter l'excellence des formations et leurs liens avec les besoins du territoire
- L'environnement des études et la vie étudiante : accompagner les étudiants et dynamiser la vie de campus
- La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

111

○ *Les RIN Recherche* qui ont pour objet de conforter les axes de recherche d'excellence et en émergence sur le territoire normand afin :

- D'accroître la visibilité et l'attractivité du potentiel de la recherche du territoire normand
- Promouvoir des projets d'excellence scientifique, originaux et d'intérêt pour la Normandie
- Permettre aux équipes de recherche de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale

Ainsi seront privilégiés les Plateformes de recherche, les projets de recherche ayant reçu un Label d'excellence, les chaires d'excellence, les projets émergents, les projets tremplins. Ceux-ci permettront d'équiper les infrastructures, rechercher l'excellence, attirer et garder les talents, permettre de passer de l'idée au projet, soutenir les équipes de recherche.

○ *Les RIN Doctorants* doivent permettre l'accueil de doctorants dans les laboratoires académiques pour une durée maximum de 36 mois. Ces allocations de recherche doctorales seront financées à 50 ou 100% sous conditions qu'elles s'inscrivent dans un des RIN.

- Le doctorant devra être accueilli dans un laboratoire situé en Normandie, porter un projet de thèse s'insérant dans un des RIN, s'engager chaque année dans des actions de culture scientifique, technique et industrielle.

➤ Contrats de Plan Etat Région

Les Contrats de Plan Etat Région ont fait l'objet d'une signature en 2015 par les Préfets de région et les Présidents des Conseils régionaux des deux ex-régions puis d'un avenant en février 2017. Ils courent sur une durée de 6 ans jusqu'en 2020.

Le montant des investissements des CPER faisait initialement l'objet de mobilisation des deux ex-régions normandes :

- 484 M€ pour la Basse-Normandie dont 242 M€ de l'Etat
 - 685 M€ pour la Haute-Normandie dont 365.2 M€ de l'Etat
- Soit un total de **1.16 milliard d'euros**

A cela peuvent s'ajouter les crédits alloués par l'Europe (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP), les financements des autres collectivités et autres sources.

112

Afin de permettre aux territoires de développer leurs secteurs stratégiques, les deux ex régions ont bâti leurs programmes autour de 6 volets : la mobilité multimodale, l'enseignement supérieur la recherche et l'innovation, la transition écologique et énergétique, le volet innovation, les filières d'avenir-usine du futur, l'emploi et un volet territorial destiné aux interventions en faveur de l'égalité des territoires.

Le CPER ex haut-Normand entend, au travers du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation », *« renforcer la recherche tout en s'appuyant sur une offre de formation performante en lien avec le monde socio-économique et culturel. L'ambition est de favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et d'élever le niveau de qualification des jeunes hauts-normands mais également de valoriser les atouts de la Haute-Normandie sur les thématiques d'excellence »*. Trois sous-objectifs stratégiques sont développés pour y arriver :

- Des projets immobiliers pour l'enseignement supérieur (pour moderniser et rendre attractif les campus et améliorer la condition de vie des étudiants).
- Le soutien aux grands réseaux de recherche et aux outils mutualisés pour la recherche pour renforcer les 5 Grands Réseaux de Recherche²⁹ (rayonnement et visibilité de la recherche, relations avec le monde socio-économique, conditions de transfert de connaissance et innovation, accueil de chercheurs étrangers).

²⁹ Chimie-Biologie-Santé, Culture et Société en Normandie, Energie-Electronique-Matériaux, Logistique-Mobilité-numérique, Territoire-Environnement-Risques-Agronomie.

- L'innovation et le transfert : appui aux structures de transfert qui relient industriels et laboratoires et appui aux démarches de diffusion de l'innovation et de valorisation de la recherche.

Tableau récapitulatif

Intitulé vo- let théma- tique du CPER	Objectifs straté- giques du CPER HN 2015-2020	N° fiche Action	Intitulé du sous ob- jectif stratégique	Crédits contractualisés (€)					Coût total de l'action en €
				Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres crédits Etat contrac- tualisés	Métropole Rouen Normandie	Autres financeurs	
Volet Enseignement supé- rieur, recherche et innova- tion				23 184 200	67 697 500	300 000 €	470 000 €		145 761 700 €
	Enseignement supérieur	2-1	Projets immobiliers pour l'enseignement supérieur	18 400 000	17 857 500		470 000 €	3 042 000 €	39 769 500 €
	Recherche et Innovation	2-2	Soutien aux Grands Réseaux de Recherche et à Syrhamo	3 762 200	44 000 000	300 000 €			
	Recherche et Innovation	2-3	Innovation - Transfert	1 022 000	5 840 000				

Le **CPER ex Bas-Normand** souhaite « *poursuivre la structuration du système d'enseignement supérieur et de recherche en mettant notamment l'accent sur les secteurs d'excellence (la santé, la physique, le numérique, la mémoire, la chimie et les matériaux) particulièrement porteurs en termes d'emplois et en prenant appui sur les avantages distinctifs du territoire.* ». Pour ce faire, doivent être renforcées l'attractivité et la compétitivité des campus et travailler à l'Université de demain. Les investissements porteront sur l'immobilier, la recherche et l'innovation-transfert.

Concernant l'immobilier, trois thématiques sont abordées et déclinées en objectifs :

- La vie étudiante (réhabilitation de locaux et des logements), pour une politique de site dynamique (soutien des différents sites en partenariat avec les acteurs locaux), pour de meilleures infrastructures numériques et de recherche.
- Une politique de site dynamique et cohérente : sur l'ensemble des sites y compris ceux délocalisés, en collaboration avec les partenaires institutionnels locaux.
- L'attractivité et l'excellence de la recherche : afin de disposer d'équipements de recherche d'excellence, de nombreux travaux de réhabilitation-reconstruction sont inscrits au CPER (ENSICAEN, CYCERON, CREC).

SYNTHESE FINANCIERE (€)	Part Etat	Part Région	Autres financements à mobiliser (dont FEDER ¹)	TOTAL
Sous-total 4 – Immobilier ESRI	14 100 000	14 220 000	20 000 000	48 320 000
<i>Réhabilitation des logements étudiants, bâtiment I et E sur le campus 1 de Caen</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>4 500 000</i>	<i>8 500 000</i>
<i>Réhabilitation des logements étudiants bâtiment 1 site de Lebissey</i>	<i>1 750 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>7 000 000</i>
vie étudiante	3 750 000	3 750 000	8 000 000	15 500 000
<i>Réhabilitation du bâtiment B (bâtiment lettres) sur le campus 1 de Caen</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>		<i>12 000 000</i>
<i>Etude de création d'un Data Center</i>		<i>120 000</i>		<i>120 000</i>

<i>INTECHMER</i>		<i>50 000</i>		<i>50 000</i>
<i>IMOGERE</i>		<i>50 000</i>		<i>50 000</i>
établissements ESR	6 000 000	6 220 000		12 220 000
<i>Restructuration du CRISMAT</i>	<i>3 100 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>6 500 000</i>	<i>12 600 000</i>
<i>Réhabilitation de l'Aile B du bâtiment CYCERON</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>4 000 000</i>
<i>Réhabilitation des bâtiments de recherche du CREC</i>	<i>750 000</i>	<i>750 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>4 000 000</i>
projets de recherche	4 350 000	4 250 000	12 000 000	20 600 000

Dans le domaine de la recherche, les projets soutenus s'appuient sur des grandes infrastructures ou des organisations existantes (plateformes de recherche, fédérations ...) et sont portés par des établissements d'enseignement supérieur. 8 sont sélectionnés et structurés autour des 5 domaines de la RIS3 : matériaux durables et intelligents, innovation en sciences et technologies biomédicales, numériques et société, milieux et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable, transition énergétique.

SYNTHESE FINANCIERE (€)	Part Etat (BOP 172)	Autres crédits d'Etat contractualisés (Organismes)	Part Région	Autres financements à mobiliser (dont FEDER ²)	TOTAL
Sous-Total 5 – Projets de recherche	4 900 000	3 520 000	5 780 000	7 650 000	21 850 000

En matière d'innovation-transfert, le CPER met l'accent sur l'accompagnement de Normandie-Valorisation afin que la recherche appuie le développement économique de la Normandie et plus largement du territoire national. La Région soutiendra les opérations non contractualisées en matière d'innovation-transfert, l'Etat à hauteur d'1 million d'euros.

➤ CPIER

La stratégie de développement du Contrat de Plan Inter-Régional Etat-Régions Vallée de Seine 2015-2020 (les 2 régions Normandie et la région Ile de France) entend répondre aux mêmes objectifs que les CPER précédemment cités, à savoir le développement du territoire à travers l'action économique.

3 thématiques la structurent :

- La gestion de l'espace et le développement durable
- La maîtrise des flux et des déplacements
- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹⁰	TOTAL
Fiche-action 3.1 Structuration des filiales et pôles	3 M€	0,6 M€	5,5 M€	1 M€	-	10,1 M€
Fiche action 3.2 Transition écologique et valorisation économique	7 M€	1,5 M€	4,5 M€	2,333 M€	-	15,333 M€
Fiche-action 3.3 Tourisme et culture	13,73 M€	3,95 M€	8,5 M€	2,467 M€	-	28,647 M€
Fiche-action 3.4 Enseignement supérieur et recherche	3 M€	1,81 M€	1,5 M€	0 M€ ¹¹	Labex EMC : 0,25 M€ FEDER 3,06 M€	9,62 M€
TOTAL	26,73 M€	7,86 M€	20 M€	5,8 M€	3,31 M€	63,7 M€

115

La troisième thématique est elle-même déclinée en actions visant :

- *La structuration des filiales et des pôles pour renforcer la synergie entre les acteurs économiques des 3 régions*
- *La transition écologique et sa valorisation économique*
- *Le tourisme et la culture*
- *L'enseignement supérieur et la recherche en consolidant les coopérations existantes pour renforcer l'attractivité des centres de recherche de la Vallée de la Seine et établir des centres de compétences interrégionaux (9.62 millions y sont consacrés dont 3 millions par l'Etat et 3.31 millions par la Normandie).*

2.3. Zoom sur certains dispositifs et actions en faveur des étudiants et chercheurs

➤ Le Crous, un outil au service des étudiants

Le Crous de Normandie, en cohérence avec la loi du 7 Août 2015 sur la réforme territoriale, a fusionné le 1^{er} janvier 2019 en réunissant les deux anciens Crous de Rouen et de Caen.

- 103 324 étudiants peuvent en bénéficier (relève du CROUS tout étudiant post bac inscrit en formation initiale relevant d'un Ministère)
- 39 112 bourses sont délivrées (soit près de 38 % des étudiants relevant du CROUS)
- 35 résidences universitaires
- 10 554 lits en résidences universitaires
- 40 structures de restauration
- 3 millions de repas par an (à 3 euros 30 le repas)

116

Le Crous, administré par la Rectrice, assistée d'un vice-président étudiant, **a pour mission « de donner aux étudiants les moyens de leur réussite en les aidant dans leur quotidien, en améliorant leurs conditions de vie et de travail et en les accompagnant dans leur projet** en matière de logement, restauration, attribution et gestion d'aides financières et bourses sur critères sociaux, accompagnement social, vie culturelle et engagements citoyens, vie étudiante et soutien à la réussite ».

Le Crous en partenariat avec l'Académie, la Région et la ComUE Normandie Université, notamment à travers le Schéma Directeur de la Vie Etudiante, a la volonté d'offrir une offre de proximité afin d'améliorer la vie et la réussite étudiante, en offrant une égalité et une qualité de traitement quel que soit le territoire concerné.

En ce qui concerne les missions dites historiques de l'organisme : logement, aides, restauration, le Crous de Normandie propose 35 résidences universitaires sur la Normandie répartis sur 5 secteurs : Rouen, Le Havre, Evreux, Caen et Hérouville-Saint-Clair. Ces logements, attribués sur critères sociaux, proposent des loyers allant, en fonction de la surface, de 154.50 euros à 525 euros pour les plus grands, ceci s'entendant toutes charges comprises. Ces logements proposent une présence de personnel et un entretien courant et la possibilité d'aides supplémentaires (aides au logement de la Caisse d'allocations familiales) ce qui peut être facteur appréciable pour l'étudiant. Cela représente une offre en résidence universitaires pour potentiellement 10 % des étudiants (la moyenne, en 2016, suivant

l'Observatoire de la Vie Etudiante³⁰ est de 12.2% au niveau national). 50% de ce parc est attribué aux boursiers, une autre partie du parc est réservé pour des étudiants relevant d'établissements avec lequel le Crous a passé des conventions (Foyers de la Croix Rouge, Foyers de Jeunes Travailleurs, bailleurs sociaux), soit pour des étudiants internationaux ou soit pour ceux relevant d'autres régions ce qui peut être un élément d'attractivité. 500 logements peuvent accueillir des personnes en situation de handicap dont 130 pour des handicaps lourds. Dans ce cas, le Crous travaille avec les organismes de santé de l'enseignement secondaire pour une pré orientation, les associations étudiantes -Handisup, Handiuni-, les services de santé universitaire. Outre ces logements, sont développés des services annexes (laverie, co working, tiers lieux) et la mise en place d'étudiants référents (Bac + 3 et 4) dans les résidences pour accueillir les nouveaux entrants. Ces étudiants bénéficient d'un contrat étudiant. Il est à noter que le futur CPER devrait prévoir plus de 600 logements à développer sous trois-quatre ans.

En ce qui concerne les aides financières, le budget représente 100 millions d'euros par an. En comptant l'ensemble des dispositifs (dont les bourses) près de 40 000 étudiants en sont bénéficiaires. Les bourses, versées sur 10 mois, sous critères d'attribution, sont versées dès la fin septembre. D'autres aides financières peuvent être versées ponctuellement ou pour une année complète (pour les étudiants n'ayant pas droit à une bourse, ceux en rupture de famille...). Le Crous de Normandie a, par délégation de service public de la Région Normandie, et comme spécificité, de traiter l'attribution des bourses sanitaires et sociales afin de permettre une équivalence de droit entre étudiants d'universités et ceux relevant des instituts sanitaires et sociaux.

117

40 structures de restauration maillent le territoire avec un tarif national, et pour tous les étudiants, de 3 euros 30, l'offre prenant en compte l'évolution des besoins des étudiants (menus végétariens, accueil des étudiants en lycées si absence de restaurant universitaire). L'activité augmente régulièrement et ce, contrairement aux autres régions.

Outre les missions historiques, le Crous développe un service « Réussite, Vie étudiante et innovation » afin de soutenir les étudiants dans l'accès à l'enseignement supérieur et au cours de leur première année. Parmi les différentes actions, un travail est réalisé autour de l'accès au job étudiant et notamment envers les employeurs pour montrer la compatibilité des études avec des emplois et pour veiller à ce que, pour l'étudiant, l'emploi soit compatible avec les études. A titre d'exemple, le Crous offre lui-même environ 400 contrats, à raison de 2-3 heures par jour, en restauration ou accueil. En sus de ces activités, des animations sont organisées pour animer les campus et créer du lien social. En ce qui concerne la santé, qui relève de la compétence des établissements universitaires, le Crous en a fait un objectif prioritaire dans les deux ans à venir.

³⁰ Enquête sur les conditions de vie étudiant. Observatoire de la vie étudiante. 2016.

➤ Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie

La définition et l'élaboration du Schéma Directeur de la Vie Etudiante³¹ ont été confiées à la ComUE Normandie Université, comme précisé dans ses statuts. Elle a donc en charge la coordination de la politique stratégique de site à l'échelle de la Normandie sur toutes les problématiques propres à la vie étudiante : logement, mobilité, restauration, vie culturelle et sportive, vie associative, handicap, politique sociale.... Décliné en plan d'actions, ce schéma a vocation à s'appliquer à l'ensemble des étudiants normands post-baccalauréat (Universités, IUT, écoles d'ingénieurs, Grandes écoles...) et ce en formation initiale et continue. Celui-ci contribue à renforcer l'attractivité du territoire, des formations et des campus.

L'ensemble des concertations menées sur le territoire normand ont permis de pointer les faiblesses, atouts, opportunités et menaces en matière de vie étudiante ainsi décrits :

Atouts :

- *Des villes et des agglomérations dynamiques sur les problématiques de la vie étudiante*
- *Une politique volontariste des établissements qui se sont structurés en associations à l'échelle de certaines agglomérations pour améliorer la qualité de vie étudiante (CESAR, CHEERS)*
- *Des Crous qui travaillent en étroite synergie (fusionnés depuis la rédaction du Schéma) et qui affichent une forte réactivité dans le traitement des bourses et participent activement aux forums et salons*
- *De très bonnes capacités d'accueil en restaurants universitaires et en résidence CROUS*
- *Des services culturels d'établissements qui développent de plus en plus de pratiques collaboratives*
- *Une offre culturelle et sportive diversifiée*
- *Une carte multiservices, la Léocarte*
- *Une structuration de la vie étudiante bien en place grâce à la ComUE Normandie Université qui a instauré des lieux de concertation et de dialogues avec l'ensemble des acteurs*

Faiblesses :

- *Certains campus n'atteignent pas une taille critique pour favoriser une véritable vie étudiante*
- *Des difficultés de liaison entre les grands sites normands*
- *Un sentiment d'appartenance aux établissements d'enseignement supérieur peu développé*
- *Un déficit d'activité se manifestant par :*
 - *Un taux de poursuite d'études des bacheliers plus faible que la moyenne nationale*
 - *Une difficulté à pousser les étudiants au-delà de la licence et à retenir ceux qui poursuivent en Master et Doctorat sur le territoire*

³¹ <https://www.normandie-univ.fr/presentation-2/politique-de-site/sdve/>

- Une difficulté à attirer ceux qui viennent d'autres régions
- Une proportion d'étudiants internationaux inférieure à la moyenne nationale
- Une difficulté à retenir les diplômés normands et à attirer ceux des autres régions et de l'étranger

Opportunités :

- Une région au fort potentiel d'attraction
- Un périmètre d'intervention de la ComUE Normandie Université en adéquation avec celui de la Région
- Un fort soutien des collectivités territoriales
- Une volonté de tous les acteurs d'avancer ensemble pour améliorer les conditions de vie étudiante
- Une forte implication des étudiants
- Une région qui possède une bonne taille pour expérimenter et innover
- L'existence d'une Agence de Développement pour la Normandie et d'une Agence d'Attractivité de la Région Normandie dont l'objectif est d'attirer les talents sur le territoire

Menaces :

- Une forte attractivité pour les diplômés normands et les étudiants de certaines régions limitrophes : Ile-de-France, Bretagne, Hauts-de-France et Pays de la Loire.
- La non sélection du dossier normand dans le cadre de l'appel à projet I-SITE du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2)

Fort de ces constats, le plan d'action qui compose ce schéma 2017-2021, comporte deux ambitions transversales : **la réussite des étudiants et l'attractivité de l'enseignement supérieur**. 4 axes stratégiques, 17 thématiques, 31 mesures et 75 actions doivent permettre d'atteindre ces objectifs.

Axe stratégique n°1 : favoriser les mobilités étudiantes

Qu'elles soient physiques, sociales ou psychologiques, elles doivent contribuer à fluidifier le parcours étudiant. Ainsi figurent :

- L'amélioration de l'offre de transport en commun à des prix soutenables
- La promotion des modes de déplacements doux, actifs, durables et solidaires
- Développer le logement temporaire pour de courts séjours (pour les étudiants internationaux, alternants, stagiaires ou en formations co-accréditées)
- Multiplier les dispositifs d'information à destination des élèves du secondaire et de leurs familles pour qu'elles aient un aperçu révélateur de l'enseignement supérieur normand
- Renforcer l'accueil des étudiants internationaux
- Promouvoir la mobilité sortante

Axe stratégique n°2 : renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants

- *Mettre les outils numériques au service de la vie étudiante*
- *Améliorer l'accueil des étudiants dans les bibliothèques universitaires*
- *Mener une réflexion sur la restauration étudiante et la possibilité d'un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les Crous*
- *Renforcer les dispositifs de tutorat et de parrainage par les pairs étudiants*
- *Généraliser le principe de forums de réorientation par les établissements d'enseignement supérieur*
- *Améliorer l'accès aux soins ou proposer l'offre de soins la plus diversifiée possible*
- *Renforcer les politiques de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant*
- *Mener une politique inclusive en matière de handicap*
- *Lutter contre toutes les formes de discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes*
- *Promouvoir une politique de prise en compte des publics spécifiques*

Axe stratégique n°3 : dynamiser la vie de campus pour donner aux étudiants les moyens de s'épanouir

120

- *Favoriser l'accès de tous les étudiants à la culture notamment la culture scientifique, technique et industrielle*
- *Encourager les pratiques culturelles et artistiques des étudiants*
- *Favoriser l'accès de tous les étudiants aux activités physiques et sportives*
- *Créer une association sportive Normandie Université pour disputer les compétitions universitaires de niveau élite*
- *Prendre en compte les rythmes de vie des étudiants sur tous les sujets*

Axe stratégique n°4 : rendre les étudiants acteurs de leur cheminement vers l'autonomie : engagement et entrepreneuriat

- *Renforcer les dispositifs de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant*
- *Mieux accompagner les associations étudiantes*
- *Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants*
- *Stimuler l'entrepreneuriat étudiant*
- *Mieux accompagner les étudiants entrepreneurs porteurs de projets*
- *Cultiver un réseau d'anciens*
- *Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants à Normandie université, aux établissements d'enseignement supérieur normands et à la Normandie*
- *Déployer une démarche qualité sur la vie étudiante normande*
- *Créer des espaces de discussion et de concertation entre tous les acteurs de la vie normande*
- *Inventer de nouveaux modèles économiques permettant d'améliorer la vie de campus*

Il est à noter que les 3èmes assises de la Vie étudiante devaient se tenir le 25 mars 2020. Le confinement dû à la crise de la Covid-19 les a repoussées à l'automne 2020. Le thème central en étant le développement durable et la citoyenneté.

Cet ambitieux schéma fait l'objet d'un suivi de ses actions par la Conférence régionale vie de campus composée des acteurs de la vie étudiante, des membres de la ComUE Normandie Université et associés, du CROUS, du Rectorat, de la Région Normandie, des différents acteurs des métropoles et de la ville.

« Être étudiant sur les campus à l'Unicaen ». La Mission des Vice-Présidents Etudiants (MVPE³²) de l'Université de Caen a réalisé en juin 2019 une enquête, validée par la Commission Formation Vie Universitaire. 1 308 réponses ont fait l'objet d'une analyse et nous livrent quelques renseignements.

18% des étudiants sont dans des résidences universitaires Crous ou privés, 54 % dans le parc privé, 25 % au domicile. La majorité des répondants sont sur le campus caennais bien que ceux des antennes (Alençon, Cherbourg, Lisieux, Vire et Saint-Lô) aient bien répondu également.

5 thèmes sont retenus :

La vie étudiante³³ : elle prend plus facilement place en dehors du campus lorsqu'il s'agit d'antennes. 63 % des étudiants ne sont pas en lien avec une association étudiante (plus fréquent sur les petits sites). Sans surprise également, là où la Maison de l'étudiant (MDE) existe, elle est connue. Le service des bibliothèques universitaires et du SUAPS sont utilisés en moyenne une fois par semaine par 36.7 % des étudiants. Le relai handicap santé (RHS) et l'espace orientation-insertion (EOI) sont trop peu connus ou ne représentent pas une nécessité pour les étudiants (avec un taux plus élevé là où ces structures existent). Parmi les propositions d'amélioration faites par les étudiants : une meilleure communication sur les activités disponibles, et services proposés, l'installation d'espaces conviviaux, le développement d'infrastructures sportives, l'accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

L'aménagement des espaces : les demandes portent sur l'installation de salles de détente, de salles de travail en libre-service, des aménagements pour s'asseoir dans les espaces intérieurs, l'accessibilité aux PMR. Concernant les espaces extérieurs, les demandes portent sur des lieux de détente (pour manger et se reposer) et l'augmentation de places de parking.

Le développement durable : 3 grandes thématiques sont soulignées par les étudiants : le tri sélectif, les mobilités cyclistes et la propreté du campus. Les étudiants demandent ainsi que davantage de tri soit effectué et que les plastiques (couverts, gobelets) disparaissent des campus. Le recyclage qu'il s'agisse des mégots, des fournitures (stylos, feuilles) est à inciter de même que les économies d'énergie (bâtiments mieux isolés, panneaux solaires), le vélo est favorisé (abris, possibilité d'entretiens demandés).

La lutte contre le harcèlement, les discriminations et la sécurité : bien que ne concernant pas la plupart des étudiants les harcèlements sont de tout type, verbal, moral, physique, sexuel, d'intimidation ...Seul 8.14 % des répondants ont entendu parler de la commission harcèlement moral. 14 % des étudiants ont été témoins d'actes discriminants. La sécurité quant à elle inquiète 17.2 % des étudiants (27.9 % sur le Campus 1). Cela mérite d'être étudié de façon plus approfondie.

La culture : les offres culturelles souffrent d'un manque de communication, 37 % ne se sentent ni concernés ni intéressés. Un agenda des événements est réclamé, de même que la gratuité ou le développement d'un Pass culture.

³² La MVPE a pour mission de faire le lien entre les étudiants, les associations et l'administration.

³³ Celle qui correspond aux activités non-universitaires

➤ La prise en compte des étudiants à mobilité réduite

Loi du 11 février 2005 article 20 :

Art.L.123-4-1. Les établissements d'enseignements supérieurs inscrivent les étudiant.e.s handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiant.e.s, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

Chiffres clés 2018

34 553 étudiants en situation de handicap sont recensés pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français : c'est plus de quatre fois plus qu'en 2005, cela étant dû à une augmentation de plus de 12,4% par an depuis la loi du 11 février 2005.

89,4% sont à l'université (1,64% de la population étudiante), 4% dans des écoles d'enseignement supérieur (1,1% du total) et 5,5% en STS ou CPGE (0,5% des étudiants).

80% des étudiants en situation de handicap recensés bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé.

84,4% bénéficient d'un aménagement des modalités de passation des examens.

Le 4 mai 2012, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'emploi et de la santé, des solidarités et de la cohésion sociale ainsi que le président de la conférence des présidents d'universités ont signé une charte université-handicap. Celle-ci a pour objet d'amplifier la charte de 2007 en confirmant l'engagement des parties et en visant la mise en place d'une politique inclusive en matière de handicap et ce tant pour les étudiants que pour les salariés. Les schémas directeurs handicap pluriannuel (2020-2025 pour les plus récents) déclinés par chaque université permettent ainsi de faire du thème du handicap un thème transversal de l'ensemble de leur stratégie et de leurs schémas (schéma directeur ressources immobilières, schéma directeur numérique, schéma directeur développement durable). Chaque schéma se décline de façon similaire à celui de l'Université de Rouen ci-dessous.

Le schéma directeur handicap 2020-2025 est présenté sous cinq chapitres

- I. L'accueil et l'accompagnement de l'étudiant
- II. L'accessibilité des locaux et enseignements pendant le cursus
- III. L'information et la sensibilisation : diffuser une culture, favoriser la recherche sur le handicap ;
- IV. L'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants
- V. Les ressources humaines de l'université : recrutement orientation, insertion, politique RH et recours aux ESAT

Une structure est créée au sein de chaque université pour mettre en action ces différents objectifs : Service handicap au Havre, Espace handicap à Rouen (+ de 700 étudiants en situation de handicap), Handicap santé à Caen.

Les autres établissements d'enseignement supérieur mènent également des politiques en matière de handicap. L'exemple de l'EM Normandie mérite d'être cité. A ce jour, 1.57% des étudiants des écoles membres de la CGE³⁴- 1.08% en 2018 - sont en situation de handicap. Le responsable du Pôle Diversité et Egalité des chances à l'EM Normandie note dans la revue Campus Matin que « les candidats qui entrent chez nous en parlent désormais librement, même si du travail reste à faire pour que tout cela soit encore plus naturel ». 66 jeunes soit 1.6% des effectifs de l'EM Normandie bénéficient d'un accompagnement (contre 17 en 2018). Ceux-ci ont la possibilité de se signaler dès leur inscription non pas en tant que personne souffrant de handicap mais davantage comme ayant des « besoins spécifiques ». Comme à l'université, cette aide peut être un aménagement de la scolarité (temps différencié), prêt d'ordinateur ou dispense d'assiduité. Pour l'école, il s'agit d'une « démarche de responsabilité sociale ».

Le sujet fait son chemin dans les grandes écoles

Depuis 2008, tous les établissements membres de la Conférence des Grandes Ecoles doivent disposer d'un référent, voire d'une mission handicap.

Une charte vient d'être signée avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour permettre aux jeunes concernés de

³⁴ Conférence des Grandes Ecoles.

vivre à 100% leur vie d'étudiant en ce qui concerne la mobilité, les études, les stages, le sport. Objectif : que toutes les activités soient « *handi friendly* ».

Sur le bureau de Julien Soreau, un dossier lui tient à cœur : le statut international de l'étudiant en situation de handicap, porté par la CGE. « *L'idée est de favoriser la mobilité partout dans le monde. Nous travaillons avec les douanes pour faciliter le transfert de traitements médicaux, avec les ambassades pour disposer d'un référent dans chaque pays ou encore avec les assurances pour éviter les surcoûts* ».

Extrait de Campus Matin 11.02.2020

➤ Comment attirer les étudiants étrangers vers l'ESR ?

Zoom sur l'attractivité de l'enseignement supérieur à l'international. La France peut s'enorgueillir d'être le 4ème pays d'accueil des étudiants internationaux au monde et le 1er pays non-anglophone (figurent en premier les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie).

Top 20 des pays d'accueil des étudiants internationaux en formation diplômante (2016)

PAYS D'ACCUEIL	Étudiants internationaux	Évolution des effectifs		Rang	
		Sur 3 ans (2013-16)	Sur 5 ans (2011-16)	2011	2016
États-Unis	971 417	+23,8%	+36,9%	1	1
Royaume-Uni	432 001	+3,7%	+2,9%	2	2
Australie	335 512	+34,3%	+27,8%	4	3
France (*)	245 349	+7,3%	-8,5%	3	4
Allemagne (*)	244 575	+24,4%	ND	6	5
Russie	243 752	+26,0%	+46,9%	5	6
Canada	189 478	+25,3%	+56,6%	8	7
Chine(**)	183 080	+38,2%	+64,6%	7	8
Japon	143 457	+5,6%	-5,3%	9	9
Malaisie	124 133	+59,3%	+95,1%	13	10
Italie	92 655	+12,4%	+25,9%	10	11
Pays-Bas	89 920	+30,4%	+134,4%	21	12
Turquie	87 903	+61,6%	+182,5%	28	13
Arabie saoudite	79 854	+28,5%	+128,7%	25	14
Émirats arabes unis	77 463	+30,8%	+59,2%	17	15
Argentine	75 688	ND	ND	-	16
Autriche	70 483	-0,5%	-0,1%	11	17
Corée du Sud	61 888	+11,4%	-1,3%	14	18
Belgique	61 102	+25,3%	+61,4%	23	19
Pologne	54 734	+97,1%	+164,3%	33	20

(*) Changement de mode de comptage UNESCO en 2013 pour la France et l'Allemagne.

(**) Hong-Kong et Macao inclus.

Le Gouvernement a néanmoins lancé en 2019 une campagne afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants, le constat étant que le nombre d'étudiants étrangers

progresses moins vite que dans d'autres pays plus offensifs en la matière. Au regard du déficit en termes de politiques d'accueil (procédures administratives complexes, politiques de visas, absence de procédures administratives formalisées et uniformisées), la France a lancé toute une série de mesures : politique de visa simplifiée, mise en place de frais d'inscription différenciés. L'objectif à travers « Bienvenue en France » est d'accueillir 500 000 étudiants étrangers d'ici 2027 (324 000 actuellement) tout en favorisant le départ vers l'étranger d'un nombre croissant d'étudiants français dans le cadre des échanges universitaires (40 000 jeunes ont profité du programme ERASMUS en 2015) ou des mobilités diplômantes. L'enquête réalisée par l'Observatoire national de la Vie Etudiante en novembre 2019³⁵ souligne qu'en France, la part des étudiants ayant déjà été inscrits à l'étranger est relativement faible par rapport aux pays voisins. Les étudiants universitaires français ont tendance à être moins mobiles que les étudiants des écoles d'enseignement supérieur et notamment ceux relevant des écoles de commerce. Ainsi 36% des étudiants des écoles de commerce ont été inscrits de façon temporaire à l'étranger. Si l'on fait un focus sur le deuxième cycle, l'étude nous dit que jusqu'à 43% des étudiants des écoles de commerce ont été dans ce cas pour une moyenne de 15% au même niveau à l'université. Ces taux de mobilité dépendent de l'origine sociale. Ainsi en France, les étudiants ayant des parents diplômés du supérieur ont plus souvent été inscrits à l'étranger ou ont effectué un stage.

- 212 millions : effectifs d'étudiants dans le monde
- Plus de 290 millions en 2025
- 5,5 millions d'étudiants en mobilité à travers le monde
- 9 millions en 2025
- 324 000 étudiants internationaux dont 245 000 en mobilité diplômante (2016)
- La France : 4e pays d'accueil des étudiants internationaux, 1er pays d'accueil non anglophone
- 7 000 boursiers du gouvernement français étudiant actuellement en France
- 37 000 étudiants suivent à l'étranger une offre française d'enseignement supérieur
- 140 implantations françaises à l'étranger

Sources : MESRI

Le Gouvernement entend mobiliser des moyens pour « accompagner le déploiement hors de France, des campus et des formations, des universités et des écoles françaises ». L'objectif étant de construire en partenariat une offre de formation supérieure à l'étranger pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

³⁵ OVE infos novembre 2019. N°40. Être étudiant en France ou dans d'autres pays européens.

D'après une étude de Campus France³⁶, les étudiants internationaux choisissent la France pour la qualité de sa formation à 46%, la connaissance de la langue française à 41%, la réputation des établissements ou des enseignants à 34%, la valeur des diplômes à 32% et surtout pour sa culture.

13% de la population étudiante en France serait étrangère (dont 48% inscrits en Ile de France ou Auvergne-Rhône Alpes).

➤ Répartition des étudiants étrangers par académie et région

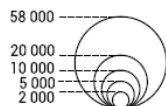
Région - Académie	Étudiants étrangers	% d'étudiants hors UE	Évolution (2014-2017) ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	44 665	82%	+16%
Clermont-Ferrand	4 906	88%	+5%
Grenoble	12 399	79%	+17%
Lyon	27 360	83%	+18%
Bourgogne-Franche-Comté	7 024	85%	-1%
Besançon	3 789	89%	+9%
Dijon	3 235	80%	-10%
Bretagne (Rennes)	11 187	83%	+4%
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	6 885	87%	+26%
Corse	354	70%	+9%
Grand Est	28 784	78%	+16%
Nancy-Metz	11 269	80%	+16%
Reims	4 176	89%	+16%
Strasbourg	13 339	72%	+16%
Hauts-de-France	25 444	89%	+24%
Amiens	4 883	92%	+8%
Lille	20 561	88%	+29%
Île-de-France	119 587	80%	+14%
Créteil	22 614	86%	+11%
Paris	69 608	76%	+15%
Versailles	27 365	83%	+13%
Normandie	10 256	88%	+7%
Caen	2 514	87%	+4%
Rouen	7 742	89%	+7%
Nouvelle-Aquitaine	23 217	79%	+17%
Bordeaux	14 475	76%	+27%
Limoges	2 600	85%	+3%
Poitiers	6 142	86%	+2%
Occitanie	31 533	80%	+12%
Montpellier	15 606	80%	+19%
Toulouse	15 927	79%	+7%
Pays de la Loire (Nantes)	12 337	87%	+14%
Région Sud	19 590	78%	+14%
Aix-Marseille	10 961	80%	+11%
Nice	8 629	75%	+18%
France métropolitaine	340 863	81%	+14%
DROM	2 523	92%	+42%
France métropolitaine et DROM	343 386	81%	+15%

Source : MESRI-SIES 2018.

³⁶ www.campusfrance.org/fr

► Les étudiants étrangers dans les académies et leur part dans la population étudiante totale

Les cercles sont proportionnels au nombre d'étudiants.

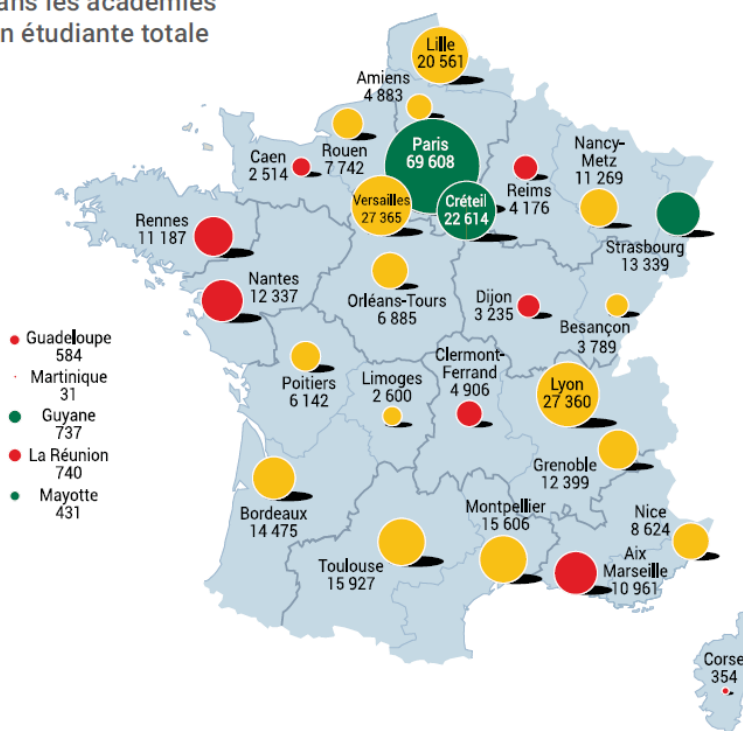


Proportion d'étudiants étrangers sur l'ensemble des étudiants de l'académie :

- Inférieure à la moyenne
- Proche de la moyenne (13%)
- Supérieure à la moyenne

0 100 200 km

Source : MESRI-SIES 2018.



Sur les 106 000 étudiants que comptait la Normandie en 2018-2019, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale représentait 5.2% sur l'Académie de Caen, 9.9% sur l'académie de Rouen. Leur part parmi les étudiants en université s'élevait à 6% dans l'académie de Caen et à 10.9% dans l'académie de Rouen.

127

Plusieurs dispositifs et outils sont mis à disposition des étudiants et chercheurs étrangers dont Euraxess :

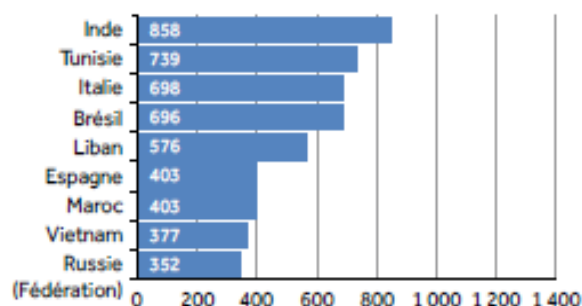
Euraxess³⁷ – Researchers in motion est une initiative clé qui a pour vocation la stimulation des carrières des chercheurs, y compris des doctorants. À travers cette initiative paneuropéenne, la Commission européenne et 40 pays visent à faciliter l'accès à l'information et aux services de soutien aux chercheurs qui souhaitent mener une partie de leur carrière de recherche en Europe. Véritable boîte à outils de la construction de l'Espace Européen de la Recherche, Euraxess dispose aujourd'hui d'un nombre d'outils étendu :

Le chercheur est aidé dans sa mobilité par le réseau de 500 centres de service EURAXESS, situés dans tous les pays partenaires (aide aux démarches et formalités administratives : les visas, les permis de travail, les questions juridiques, la sécurité sociale, les soins de santé, les impôts et à l'installation et à l'intégration des chercheurs et de leurs familles : le logement, le soutien familial, les cours de langue, etc.). Les centres fournissent aux chercheurs étrangers un accueil et un accompagnement personnalisés : préparation du séjour en amont, aide aux démarches administratives (obtentions de visas, titres de séjours, allocations familiales, sécurité sociale...), à la vie quotidienne, à la scolarisation des enfants, à la recherche de logement, apprentissage du français, intégration culturelle... Fort de 35 centres de service répartis sur l'ensemble du territoire et assurant ainsi un maillage efficace, le réseau EURAXESS France regroupe une centaine de personnes travaillant au quotidien au service des chercheurs étrangers.

³⁷ L'état de l'emploi scientifique en France. Ministère de l'enseignement supérieur. Rapport 2018.

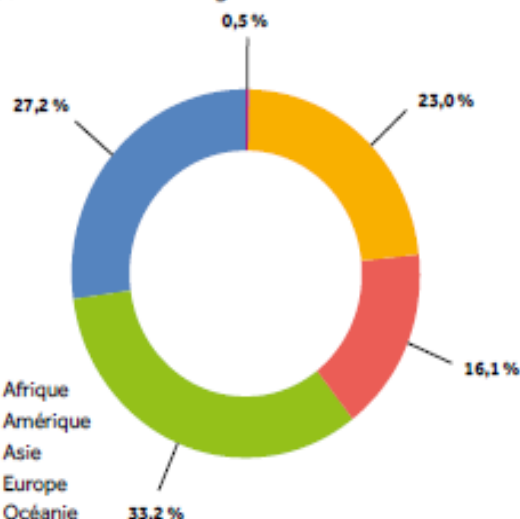
Coordonné par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) depuis 2009, le réseau français s'est structuré en association en janvier 2013. L'association Euraxess France est composée de 31 membres, les établissements hébergeant les centres Euraxess (COMUEs, universités, associations, fondations) qui sont représentés dans les instances de l'association.

24) Euraxess France en chiffres



Source : Association Euraxess France.

25) Continents d'origine des chercheurs accueillis



Actualité : L'Université de Rouen Normandie a remporté, dans le cadre de l'appel à projets *Mobilité Internationale de Crédits Erasmus +*, un financement de plus de 1 million d'euros au profit de la mobilité internationale hors Europe. C'est le deuxième budget sur 90 établissements lauréats, après l'université de Paris Saclay. Ce financement permettra d'accompagner la mobilité d'étudiants pour des études et des stages ainsi que du personnel administratif et enseignant à travers des allocations de frais de séjour et de voyage.

8 pays sont ainsi concernés pendant 3 ans et des conventions seront signées avec des universités ou écoles en Algérie, aux Etats-Unis, en Russie, Irak, Madagascar, Sri Lanka, Tunisie et Ukraine. Et ce en plus de la Géorgie, l'Albanie et l'Azerbaïdjan déjà effectifs depuis 2018.

➤ L'Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement Durable (ANBDD)

L'ANBDD, issue de la fusion en décembre 2020 de l'Agence Régionale de l'Environnement, l'Agence Normande de Développement Durable (IRD2) et de l'Observatoire Biodiversité Normandie a vocation à *accompagner les acteurs normands qui souhaitent s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité, la transition économique, écologique, sociale et climatique.*

Parmi les différents dispositifs qu'elle soutient figurent ceux permettant aux acteurs de la recherche et des territoires d'échanger sur les transitions actuelles.

Concernant spécifiquement le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, deux actions, anciennement portées par l'IRD2 sont susceptibles de mettre en avant l'attractivité du territoire :

- Le *Déjeuner Rencontre Recherche et Territoires Normands* qui chaque année vise à favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs du territoire sur les pôles thématiques ciblés par l'ANBDD. L'objectif étant de permettre aux chercheurs d'un côté de présenter leurs travaux de recherche, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et leurs premiers résultats et d'autre part de faire connaissance avec les décideurs locaux à même d'exposer les enjeux qu'ils doivent relever sur leur territoire. La rencontre de ces deux publics permet d'envisager de futurs projets de recherche.

129



- Terr'Innov, dispositif qui valorise les formations de l'enseignement supérieur particulièrement impliquées dans le développement durable au travers de projets étudiants.

2.4 Evolution des campus Normands

➤ Qualité de vie, du logement et de la vie étudiante, autant de sources d'attractivité des campus normand.

Si les classements peuvent porter à discussion, notamment parce qu'il peut être illusoire de comparer des établissements disposant de budgets très différents, ils méritent néanmoins d'être soulignés, ces derniers pouvant constituer des facteurs d'attractivité ou tout au moins pointer les éléments de manque ou d'attractivité. Certains des organismes précédemment présentés font partie de ces classements. Celui de **Shangai**, qui répertorie les 1000 meilleures universités au monde en fonction des prix Nobels et des médailles Fields, du nombre de professeurs les plus cités dans leur discipline et du nombre de publications scientifiques, compte 35 établissements supérieurs français. Certaines universités présentes dans ce classement ont opté pour un regroupement ces dernières années à l'image de Sorbonne Université (44^{ème} rang mondial) née de la fusion en 2008 de l'université Paris-Sorbonne et Pierre-et-Marie-Curie. Aucun établissement normand n'y figure.

130

Dans le classement **World University Ranking** du Times Higher Education, la Normandie apparait. Celui-ci se base sur 13 critères (qualité de l'enseignement, performance de la recherche, quantité des échanges internationaux, débouchés professionnels...). Normandie Université y a fait son entrée en 800^{ème} place sur 1250 universités. Les 6 établissements de la ComUE Normandie Université sont pris en compte dans ce classement de façon collective.

D'autres classements portent sur les villes étudiantes où il fait bon vivre. Le magazine l'Etudiant classe ainsi Caen en 2019, comme une ville où il fait bon vivre selon différents critères : cadre de vie, offre de formation, coût du logement, transport, accueil des étudiants, attractivité, ensoleillement ... Caen arrive en 3^{ème} position (comme en 2018) du classement des grandes villes et en 18^{ème} position sur le classement général des 44 unités urbaines françaises. Rouen 19^{ème}, Le Havre 39^{ème}, Rennes 4^{ème}, Nantes 5^{ème}, Lille 12^{ème}. Quelques points forts et faibles soulevés par le magazine méritent une attention particulière :

Caen :

- Points forts : logement 10/10. Capacité d'accueil excellente. Mais attention au logement dont le loyer médian a augmenté (380 euros en 2018, 395 en 2019). La ville se place bien en termes d'offres de formation.
- Points faibles : offres d'emplois, part d'étudiant Erasmus, transports en commun-dixième ville la plus chère de France pour l'abonnement annuel au réseau : 265.50 euros.

A la rentrée 2020, Caen a été de nouveau classée 18^{ème} des unités urbaines. Les points faibles retenus étant l'offre culturelle et le logement (410 € pour un studio)

Rouen :

- Points forts : dynamisme de la population étudiante, logement et initiatives locales. Elle sait accueillir les étudiants (4 jours y sont consacrés), politique active de soutien pour l'organisation de manifestations étudiantes et de projets étudiants. Un peu au-dessus de la moyenne en ce qui concerne le critère prépas et grandes écoles.
- Points faibles : part d'étudiants Erasmus
A la rentrée 2020, Rouen a été classé 22 ème donc perd 3 places avec comme points forts ses événements, sa culture et l'augmentation du nombre d'étudiants. Ses points faibles étant la baisse du nombre d'étudiants internationaux et l'absence de transports de nuit.

Le Havre :

- Points forts : ville où il fait bon vivre. La ville fait tout pour accueillir les étudiants : rallye "Découvre ta ville", Campus Day, épreuves entre plusieurs établissements. Bonne note pour le logement (moyenne de 384 euros par mois). Côté transport : 600 vélos en libre service et bus nocturnes.
- Points faibles : taux de réussite en licence, dynamisme de l'emploi sur 10 ans
A la rentrée 2020, Le Havre gagne 1 place et se distingue par son cadre de vie, l'ambiance étudiante, ses transports de nuit. Ses points faibles étant le manque de formations, le peu d'emplois et la non attirance pour la ville des jeunes diplômés.

D'autres points forts, et éléments potentiels d'attractivité, pourraient être ajoutés à ces listes à l'instar du Campus Day organisé sur le Havre, citons le Welcome Day dans cette même ville, aux docks Océane, journée d'intégration permettant d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des nouveaux étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Sur Caen, la ville, l'Etat et des associations étudiantes organisent le plus grand carnaval étudiant d'Europe tandis qu'à l'initiative de la Métropole de Rouen et de la Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération rouennaise est organisé la Rouen Normandie Sup'Cup au Kindarena, challenge multisport accueillant l'ensemble des étudiants sur le territoire de la Métropole de Rouen.

Un troisième classement mérite d'être étudié : celui réalisé par **ChooseMyCompany et les Echos**³⁸ qui réalisent depuis 5 ans une étude sur l'attractivité des entreprises et qui cette année, ont évalué les établissements d'enseignement supérieur. Ce classement repose sur l'avis, seul, des étudiants.

³⁸ <https://choosemycompany.com/fr/classement-des-meilleures-ecoles?schoolType=engineer>

Installations / Environnement	Enseignement / Pédagogie	Vie étudiante	Relations aux entreprises	Confiance en l'avenir
Les installations (campus, locaux) sont à la hauteur des ambitions de mon école Les investissements en outils et matériels de votre école sont en phase avec les innovations les plus récentes Mon école est engagée dans une démarche environnementale exemplaire	Le niveau académique de mon école est exigeant La pédagogie est innovante La pédagogie est interactive	Mon école facilite les liens entre les élèves de chaque promotion et représente un lieu d'épanouissement amical Ma vie étudiante est riche de projets extra-scolaires (associations, événements, sport, art...) Mon école me permet de développer un réseau qui me sera utile pour la suite de ma carrière	Mon école bénéficie d'un réseau de partenaires entreprises dense et propice à ma future insertion Nous avons l'opportunité de réaliser des stages et apprentissage de grande qualité J'ai le sentiment que mon diplôme est reconnu des employeurs	Je pense que je vais trouver un emploi facilement Je me sens armé(e) pour concrétiser mes projets post-études (travail, international, autres diplômes, voyages...) Mon diplôme me permet d'accéder à un bon premier niveau de rémunération

Noté de 1 à 5, le sondage est basé sur une réponse de 50 000 répondants qualifiant leur expérience étudiante. En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs de France entière, UniLaSalle se place en 3^{ème} position, l'ESITC Caen en 4^{ème}, l'ENSICAEN 9^{ème}. Neoma Business School arrive en 6^{ème} position des écoles de commerce. **Aucun établissement normand n'apparaît dans les classements des masters ou des universités.** A contrario, une autre version du Times Higher Education avait retenu comme sondage l'étude de la pédagogie, évaluée par les étudiants (European Teaching Ranking) pour lequel Normandie Université a été classée parmi les 200 meilleures universités en Europe. Il faut noter que d'une façon générale, la réponse aux classements demande des moyens car les indicateurs varient d'un classement à un autre et dépendent également de la volonté politique des établissements de s'engager dans ce sens.

Enfin, la mesure du **taux d'insertion des masters 2016** par le MESRI est riche d'indices. Il mesure l'insertion des diplômés à 18 mois et 30 mois ainsi que le taux de mobilité.

Les mesures pour l'Université Le Havre Normandie n'ont pu être prises en compte en raison du peu de données exploitables. Certaines données des universités de Caen Normandie et du Havre Normandie méritent d'être exploitées car particulièrement parlantes³⁹.

³⁹ https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle_master/

Pour les Masters enseignement :**Université de Caen Normandie Masters enseignement**

Taux d'insertion	18 mois après le diplôme		30 mois après	
	Université	National	Université	National
Taux d'insertion	98%	99%	97%	98%
Parmi les diplômés :				
Part des emplois stables	79%	91%	82%	92%
Part des emplois à temps plein	92%	94%	88%	93%
Part des emplois de niveau cadre ou intermédiaire	82%	94%	87%	95%
Part des emplois de niveau cadre	78%	89%	82%	89%
Part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement (y compris à l'étranger)			17%	24%
Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein	1 740	1 790	1 790	1 800
Salaire brut annuel médian estimé	27 100	27 900	27 900	28 100

133

123 diplômés 2015 ont répondu à l'enquête et sont comptabilisés dans le calcul du taux d'insertion (le taux de réponses exploitables est de **67%**, dont **73%** sont des femmes).

Université Rouen Normandie Masters enseignement

Taux d'insertion	18 mois après le diplôme		30 mois après	
	Université	National	Université	National
Taux d'insertion	99%	99%	99%	98%
Parmi les diplômés :				
Part des emplois stables	95%	91%	97%	92%
Part des emplois à temps plein	95%	94%	97%	93%
Part des emplois de niveau cadre ou intermédiaire	98%	94%	98%	95%
Part des emplois de niveau cadre	96%	89%	96%	89%
Part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement (y compris à l'étranger)			18%	24%
Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein	1 790	1 790	1 790	1 800
Salaire brut annuel médian estimé	27 900	27 900	27 900	28 100

128 diplômés ont répondu à l'enquête et sont comptabilisés dans le calcul du taux d'insertion (le taux de réponses exploitables est de 58% dont 75% de femmes).

Exemples de Masters LMD :

L'exemple du Master LMD formations juridiques, économiques et de gestion est particulièrement parlant :

Université de Caen Normandie Master LMD Ensemble des formations juridiques, économiques et de gestion

Taux d'insertion	18 mois après le diplôme		30 mois après	
	Université	National	Université	National
Taux d'insertion	93%	91%	94%	94%
Parmi les diplômés :				
Part des emplois stables	73%	70%	84%	83%
Part des emplois à temps plein	97%	97%	97%	98%
Part des emplois de niveau cadre ou intermédiaire	95%	86%	94%	90%
Part des emplois de niveau cadre	68%	60%	65%	66%
Part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement (y compris à l'étranger)			56%	42%
Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein	2 010	1 950	2 110	2 100
Salaire brut annuel médian estimé	31 300	30 400	32 900	32 800

283 diplômés ont répondu à l'enquête (taux de réponses exploitables de 70%). 29% des diplômés de l'établissement sont boursiers. Cette discipline représente 56% des diplômés de l'établissement.

Université Rouen Normandie Master LMD Ensemble des formations juridiques, économiques et de gestion

Taux d'insertion	18 mois après le diplôme		30 mois après	
	Université	National	Université	National
Taux d'insertion	87%	91%	98%	94%
Parmi les diplômés :				
Part des emplois stables	66%	70%	81%	83%
Part des emplois à temps plein		97%	98%	98%
Part des emplois de niveau cadre ou intermédiaire	74%	86%	77%	90%
Part des emplois de niveau cadre	45%	60%	55%	66%
Part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement (y compris à l'étranger)			48%	42%
Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein	1 840	1 950	2 100	2 100
Salaire brut annuel médian estimé	28 700	30 400	32 700	32 800

138 diplômés ont répondu à l'enquête (taux de réponses exploitables de 70%). 34% des diplômés de l'établissement sont boursiers. Cette discipline représente 42% des diplômés de l'établissement.

Université Le Havre Normandie Master LMD Ensemble des formations juridiques, économiques et de gestion

Taux d'insertion	18 mois après le diplôme		30 mois après	
	Université	National	Université	National
Taux d'insertion	85%	91%	89%	94%
Parmi les diplômés :				
Part des emplois stables	54%	70%	71%	83%
Part des emplois à temps plein	99%	97%	96%	98%
Part des emplois de niveau cadre ou intermédiaire	71%	86%	76%	90%
Part des emplois de niveau cadre	32%	60%	38%	66%
Part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement (y compris à l'étranger)			50%	42%
Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein	1 700	1 950	2 000	2 100
Salaire brut annuel médian estimé	26 500	30 400	31 300	32 800

89 diplômés ont répondu à l'enquête (taux de réponses exploitables de 57%). 41% des diplômés de l'établissement sont boursiers. Cette discipline représente 66% des diplômés de l'établissement.

135

- **Exemples de projets en développement : Madrillet, Epeopea, Sciences Po, Le Havre, Campus Rouen Normandie Santé.**

Zoom sur le campus du Madrillet



Suite à la décision en avril 2017 du Président de la Région Normandie et du Président de la Métropole de Rouen de lancer une nouvelle dynamique de développement du campus du

Madrillet, une association est née sous le nom de Campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandie. Un Schéma directeur d'Aménagement du campus a ainsi pu être annoncé le 29 novembre 2019. L'Association a pour ambition de :

Construire et développer un Campus en Sciences et Ingénierie en cohérence avec la politique de Campus thématiques en réseau de la ComUE Normandie Université pour intensifier les liens entre les partenaires et **contribuer à l'attractivité du site et à son rayonnement au niveau national et international.**

Mobiliser les compétences des établissements d'enseignement et de recherche, des laboratoires, des Centres de Ressources Technologiques, des filières industrielles et des entreprises pour identifier des enjeux scientifiques et technologiques « cibles » du développement du campus.

Pour atteindre ces objectifs dans le cadre fixé, l'Association doit :

Promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la Formation, Recherche, Innovation et de la Vie étudiante et de campus et de la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI).

Ce campus regroupe sur plus de 150 hectares à l'heure actuelle :

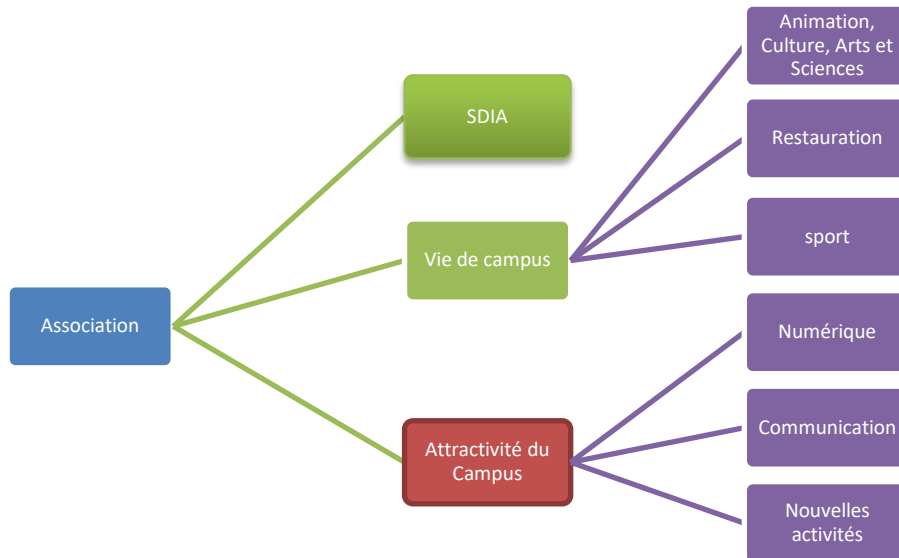
- 6700 Etudiants (dont 1700 apprentis)
- 1000 personnels relevant de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- 2 IDEFI⁴⁰ : INNOVENT-E et Connect-IO
- 80 entreprises avec 630 emplois
- 20 laboratoires de Recherche avec 250 doctorants
- 1 Labex EMC3
- 2 Equipex : GENESIS et Equip@meso
- 1 Carnot ESP
- Un projet Rouen Autonomous Lab
- Un projet PIA –TIGA⁴¹ : Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour tous

Sont présents dans le conseil d'administration, les représentants de l'Etat et des collectivités (Région Normandie, Métropole de Rouen Normandie, Ville de Saint Etienne du Rouvray) , les responsables de structures d'enseignement (CESI Nord-Ouest, ESIGELEC, INSA Rouen, Université Rouen Normandie, Lycées Le Corbusier, CFA Landry, le CNAM) et la ComUE Normandie Université, le CROUS, le CRIANN (Centre Régional d'Informatique et d'Applications Numériques de Normandie), les filières NAE (Normandie AéroEspace) et Normandie Energies, Normandie Incubation, le pôle de compétitivité MOV'EO, le Club d'entreprise ARTEMAD.

⁴⁰ Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes. INNOVENT-E (Institut de Formations ouvertes destinées au développement de PME-PMI), Connect-IO (le projet a pour objectif de développer des outils de formation de type MOOC et SPOC dans le domaine des objets connectés).

⁴¹ Territoire d'Innovation – Grande Ambition du Programme d'Investissements d'Avenir.

Afin d'atteindre les objectifs pré-cités (renforcer l'attractivité du campus et son rôle de pôle d'ingénierie, de recherche et d'innovation), 3 chantiers ont été lancés et 331 millions mobilisés sur 15 ans.



➤ *Un Schéma directeur immobilier et d'aménagement du campus.*

Ce schéma, réalisé par l'Agence EY, vise à développer un campus attractif, le plus écologique possible, ouvert vers la cité et permettant une plus grande mutualisation des équipements et prestations. L'ensemble des acteurs publics et privés ont ainsi été mobilisés autour du projet pour permettre l'émergence d'un campus offrant une qualité de vie étudiante de qualité avec des espaces dédiés et adaptés. Parmi les différents projets s'étalant sur 15 ans, on compte l'extension des locaux d'enseignement, le développement d'une nouvelle offre de logement, la création de différents services (restauration, loisirs, services du Crous, bibliothèque) et la viabilisation de parcelles en vue d'activités économiques.

➤ *Développer la vie de campus*

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et le projet « A l'asso du campus » retenu en juin 2018. 140 000 euros ont permis de financer un festival en avril 2019 pendant 4 jours, créé par et pour les étudiants et permettant la mise à disposition d'animations gratuites. A cela se sont ajoutés d'autres projets sur l'année 2019 tels que « les projets du Mad' » (concours d'idées pour changer le campus), « Escape Life » (un escape game construit et scénarisé par les étudiants de 3 établissements), « Eco MAd » (compost et jardin partagé dans les logements Crous et INSA), Mad'Cup (tournoi sportif), Radium (web-radio afin de développer le lien entre les établissements et les étudiants, Cleanwalk (mobilisation pour un nettoyage du campus). A cela s'ajoutent d'autres expositions et événements ou projets à venir notamment autour de la culture et du sport.

➤ *Renforcer l'attractivité du campus*

L'attractivité du campus passe par une communication accrue. A cet effet, une commission a été créée. Pour parvenir, entre autres, à la définition d'un logo et d'un plan de communication, avec l'appui d'une agence ainsi qu'au lancement d'un site internet. Cela passe également par l'établissement de structures industrielles ou de formation à l'image de la Prépa ESIGELEC pour laquelle la Région cofinance les travaux nécessaires à hauteur de 2.77 millions, le déménagement prévu de l'IUT de Rouen, la formation professionnalisante de Référent numérique entreprise portée par l'INSA et le CESI ou le développement de son activité de recherche sur le site de l'INSA par Siemens-Gamesa-Eolien Offshore.

Zoom sur le Campus EPOPEA



La création de l'association portant le projet a été annoncée en décembre 2018 conjointement par le Président de la Communauté urbaine de Caen la mer, le Préfet du Calvados, le Président du Département du Calvados et le Président de Région.

Le Science et Innovation Park EPOPEA situé sur le plateau nord de Caen a vocation à voir le jour et à s'étendre sur 300 hectares dédiés à l'innovation en santé, matériaux et énergie et sciences du numérique. Ce projet entend stimuler le développement économique du territoire et peut s'appuyer sur des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires et des entreprises déjà solidement implantées.

 **300**
HECTARES

 **16 000**
EMPLOIS

 **1 000**
CHERCHEURS

 **14 000**
ÉTUDIANTS

 **4 500**
APPRENTIS

Ce super campus a vocation à coordonner une recherche multi disciplinaire qui a déjà fait ses preuves dans les années passées (notamment en termes d'Equipex et de Labex) et à proposer un environnement urbain qualitatif à même d'intégrer de nouveaux équipements pour faire le lien entre tous les acteurs.

L'enseignement supérieur y est déjà très présent : ESITC (700 élèves), l'ENSICAEN (qui comporte 5 ou 6 laboratoires : une des rares écoles françaises à avoir ce potentiel de recherche), l'UFR santé (sciences) et l'ESIX (école d'ingénieurs de l'université dont la mécatronique), Supinfo, le CESI, l'E2SE, l'IUT (fusionné avec celui d'Alençon et Cherbourg), l'IAE, l'EMN (privée), l'IUP Banque Finance Assurance, le campus des métiers (formations gérées par les consulaires qui forment 4 500 apprentis par an), le Pôle Formation Recherche en Santé (PFRS) soit près de 5 000 étudiants dont un DU e santé unique en France. Ainsi 14 000 étudiants et 4 500 apprentis sont d'ores et déjà présents sur le site.

EPOPEA accueille de nombreuses unités de recherche (CNRS, CEA, INSERM), des laboratoires et des équipements d'excellence en physique nucléaire, imagerie médicale, neurosciences et cancérologie, cristallographie et matériaux, catalyse et spectrochimie ou encore sciences du numérique, électronique et Intelligence Artificielle. Les chercheurs français et étrangers trouvent ici les compétences et les expertises nécessaires à leurs travaux.

A cela s'ajoutent de nombreux équipements scientifiques : GANIL (avec Spirale 2), CYCERON (plateforme d'imagerie médicale), les équipements du CIREVE de l'université de Caen, le CERMN, le CNRT Matériaux, le CHU, le centre François Baclesse, ARCHADE (pur produit du CESER) centre d'hadronthérapie qui représente la convergence de tous ces établissements.

139

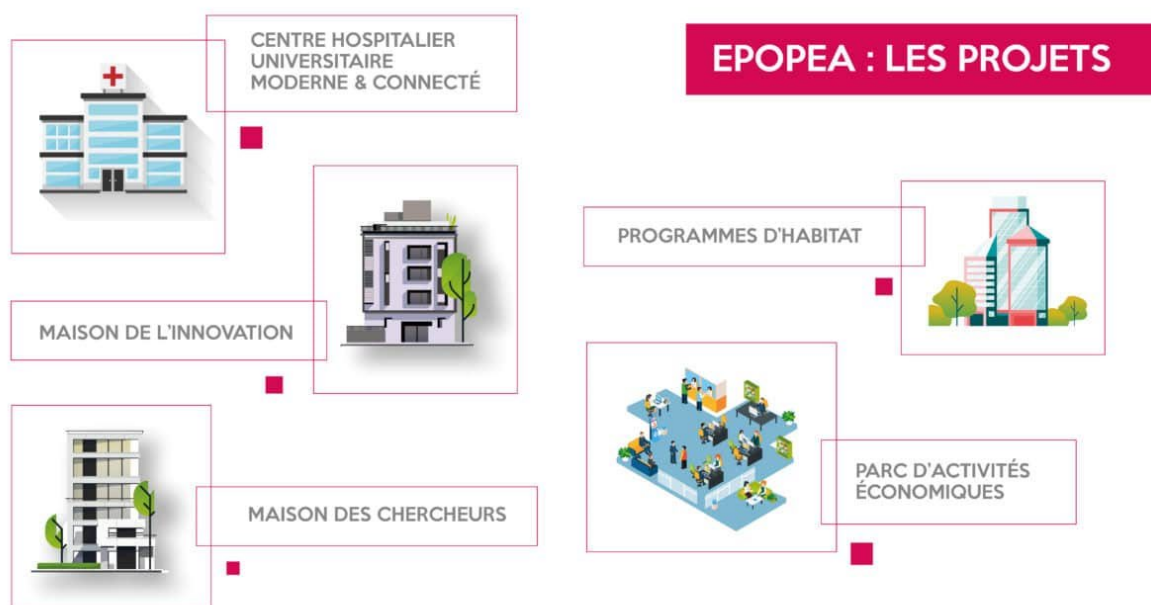
Le tissu industriel n'est pas en reste car on y compte nombre d'entreprises - de la start up au groupe industriel - dont certains de rang mondial. On peut donc parler de marque des entreprises avec la présence d'ELDIM (écrans, leader mondial, qui travaille avec Apple), Presto ingénierie (tests électroniques, venu à Caen pour les laboratoires et réservoirs d'ingénieurs, l'ENSI jouant un rôle attractif), muRata (composantes électroniques en partie pour la santé – pace maker, rachetée par les Japonais), LCS (lentilles) 6cure (sécurité informatique), EVAMED (matériel de santé), Normandie Biotech, laboratoire Gilbert-Groupe Batteur (1 milliard et demi de brevets pharmaceutiques par an), Lisi (prothèse de hanche), CENEXI (ex Shering Pough), Farmaclair. Ainsi 16 000 emplois trouvent leur place sur le site.

Des objectifs pour le site et pour l'ensemble de la Normandie :

- Conforter l'excellence scientifique : faire campus
- Favoriser l'innovation : accélérer le transfert vers l'industrie
- Afficher l'ambition du plateau : mettre en lumière l'excellence caennaise dans une dynamique normande
- Renforcer l'attractivité du territoire

Pour atteindre ces objectifs et conforter l'existant, différents projets et programmes devraient voir le jour :

- Un centre hospitalier universitaire moderne et connecté en lieu et place de l'ancien CHU qui devrait à terme être déconstruit (le nouvel hôpital devrait voir le jour en 2026 pour un coût de 500 millions, la déconstruction de l'ancien n'étant pour le moment ni programmée, ni budgétée).
- Un programme d'habitat avec la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en 2021 sur 39 hectares et un parc d'activités économiques
- Une maison des chercheurs pour faciliter l'accueil et l'hébergement des chercheurs
- Une maison de l'innovation regroupant halle technologique, halle pédagogique, incubateur-Pépinière santé et matériaux-hôtellerie d'entreprises et des espaces de bureaux.
- Un campus des métiers permettant de mieux faire connaître les métiers et formations et une plaine des sports pour les loisirs et la vie sur le site, le tout sur la place des totems, lieux de rencontres, d'échanges et d'appartenance



EPOEPA s'est constituée en association qui regroupe des personnes publiques : communes (Hérouville-Saint-Clair, Epron, Biéville-Beuville, Caen), Région, Département du Calvados, communauté urbaine. Parmi le bureau, sont présents Caen la mer, UNICAEN, les laboratoires Gilbert, le CHU et Normandie incubation. Une équipe de projet s'appuie sur 7 comités (comptant chacun un comité de pilotage et un comité technique) œuvrant à l'ensemble des thématiques : maison des chercheurs, maison de l'innovation, aménagement circulation, implantations des établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche,

campus de métiers et un dernier comité composé de la sphère élargie. L'association s'est dotée d'un outil de gestion et d'aménagement à travers la SPL (Société Publique Locale) dont le capital est porté par les collectivités elles-mêmes. Elle ne détient ni budget, ni pouvoir, et constitue une force de proposition qui peut faire circuler l'information entre industriels, laboratoires et les différents acteurs. Le prochain contrat de plan Etat-Région pourrait apporter des financements complémentaires à ce projet.

Zoom sur Sciences Po Rennes ⁴²

« Le campus de Caen Sciences Po Rennes existe depuis 2012. Il s'inscrit dans un réseau de sept Instituts d'Etudes Politiques auquel appartient Aix-en Provence, Lille, Lyon, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. Les campus délocalisés permettent, au regard de leur taille à l'échelle humaine et de leur fort ancrage territorial de développer des formations dans des niches innovantes, susceptibles de répondre aux signaux encore ténus du marché de l'emploi, avec une orientation portée à l'innovation, à l'anticipation et à l'internationalisation.

Le campus de Caen a été initialement fondé autour de la problématique énergétique, en raison d'une filière nucléaire normande importante (28 000 emplois en 2019), des perspectives de recomposition des énergies et des projets d'EMR sur les côtes. La Normandie se caractérise comme première région énergétique française (36 000 emplois salariés), de l'existence d'un réseau dense de recherche (7 laboratoires régionaux dans le domaine des matériaux pour l'énergie et la combustion propre) et de sites présents et à venir de production et de retraitement. Progressivement, le campus a abordé les champs du développement durable puis des transitions et a pris le nom de « Campus de Caen, développement durable, dialogue territorial et transitions ».

A l'image des autres campus délocalisés de Sciences Po Paris, celui de Caen s'est donné une visée internationale et s'est tourné vers l'Europe du Nord. Outre les liens déjà tissés avec les Pays nordiques, ceux-ci avaient comme particularité d'être ouverts aux réflexions sur la ville durable, la participation citoyenne, l'habitat résilient et la prise en compte du changement climatique.

Cinq années composent le cursus, la première s'effectuant sur le site de Rennes. La deuxième année est axée sur une introduction aux différentes sensibilités des transitions grâce à des cours pluridisciplinaires. La troisième année s'effectue à l'international. La quatrième est consacrée à une progressive spécialisation et à une démarche de conduite de projets. La cinquième année est orientée vers la professionnalisation (avec la mobilisation de 70% de professionnels parmi les intervenants et un format d'alternance). 123 étudiants suivent ce cursus, 40% d'entre eux sont boursiers. Le campus se distingue également en offrant le seul cours d'innovation territoriale prodigué en France. 90% des étudiants de master 2016-17-18 ont trouvé un emploi en CDD-CDI, la majorité, sans temps de recherche.

⁴² Présentation par le Directeur DU Campus de Caen (Sciences Po Rennes) Nicolas ESCACH.

Les clés de la réussite : des enseignements immersifs, en prise avec le territoire (partenariat avec les institutionnels), internationalisés (connexion avec les universités nordiques, baltiques et arctiques), modulaires (pédagogiquement et pluridisciplinaires).

Sciences Po Caen est également un lieu ouvert à tous, sur sa ville, en lien avec les autres établissements d'enseignement supérieur (séminaires et parcours communs) et souhaite créer avec l'Université de Caen, l'ENSI Caen, l'ESAM et l'EM Normandie, une plateforme commune d'établissements d'enseignement supérieur afin de répondre à des commandes opérationnelles proposées par des acteurs du territoire. 4 masters seront présentés sur le site de Caen à la rentrée 2020 : stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions, Concertation et territoires en transition, Générations futures et transitions juridiques, management de projets en énergies renouvelables. Les coopérations avec des tiers-lieux comme le WIP à Colombelles seront poursuivies. »

Zoom sur le Campus du Havre

Quelques chiffres clés : 8 200 étudiants, 3 UFR (affaires internationales, sciences et techniques, lettres et sciences humaines), 2 instituts (un Institut Universitaire de Technologie et une école d'ingénieurs YSEL spécialisée en logistique), 12 unités de recherche, 240 Doctorants répartis sur les 8 écoles doctorales. **L'Université Le Havre a été désigné 2019 première Université française en termes d'accueil de doctorants étrangers.**

L'Université permet l'obtention de 15 mentions de licence, 20 mentions de Licence Professionnelle, 2 diplômes d'ingénieurs, et 10 spécialités de DUT.



L'Université Le Havre Normandie cultive volontairement un certain nombre de singularités, l'idée de départ de cet établissement étant de créer une université en lien avec le monde socio-économique. Ces singularités se déclinent à travers l'offre de formation différenciante

en comparaison des autres établissements du supérieur et des activités scientifiques adossées à ces formations ainsi que d'une forte stratégie de développement en partenariat.

Réactive et « agile », l'Université Le Havre Normandie bénéficie d'un environnement local porteur : un ancrage territorial, des collectivités territoriales très engagées, des entreprises à ses côtés. Son choix est de mêler technologie, professionnel et académique. Cela permet de mailler recherche fondamentale, appliquée, formation et volet technologique pour accompagner les avancées des entreprises.

4 axes majeurs fondent le développement de l'établissement :

Un ancrage territorial fort : l'Université est en lien avec le monde socio-économique sur lequel elle puise sa force d'innovation et offre des possibilités d'insertion à ses étudiants. Elle bénéficie d'un territoire à géométrie variable puisqu'outre la Ville, elle est ouverte, du fait de sa façade maritime, à l'international (198 partenariats à l'étranger ce qui en fait une véritable force voire un critère de choix pour les étudiants).

- **Une volonté de construire des formations de niche** : l'idée est bien de ne pas reproduire ce qui se fait ailleurs mais de proposer des formations singulières, transdisciplinaires,
- **Une orientation pluridisciplinaire** : qui se retrouve autant dans les propositions d'offres de formation innovantes et plurielles que dans la recherche.
- **Une ouverture internationale** : ville portuaire, maritime, ouverte sur le monde, elle bénéficie du Réseau G8 qui rassemblent des universités semblables ancrées dans des grands ports ainsi que d'une collaboration avec des universités du Maghreb.

143

L'Université Le Havre Normandie compte 12 laboratoires de recherches

- **IDEES UMR⁴³ de CNRS**, aménagement, géographie, histoire, infocom, sociologie (multi tutelles Le havre –pluridisciplinaire-et Caen et Rouen Géographie)
- **LOMC UMR CNRS**, hydrodynamique, énergie, matériaux, acoustique, géo-environnement
- **SEBIO UMR-I INERIS**, biologie, environnement (inédit en France, spécialiste de l'éco toxicologie)
- **EDEHN**, économie
- **GRIC**, langues et littératures
- **LexFEIM– CERMUD** - droit
- **NIMEC**, gestion (multi site, seul laboratoire régional)
- **GREAH**, génie électrique et automatique

⁴³ Unité Mixte de Recherche

- **LITIS**, informatique
- **LMAH**, mathématiques
- **URCOM**, chimie

Ces laboratoires portent une discipline mais permettent également de croiser les réflexions d'où une capacité à répondre à des appels à projets ancrés dans l'inter disciplinarité.

A ces laboratoires, s'ajoutent 2 structures fédératives propres à l'université et 6 en co-tutelle :

- En propre
 - ❖ **La Structure Fédérative en Logistique (SF LOG) - FED 4230** (spécialisée logistique et mobilité qui regroupe acteurs du public et privé)
 - ❖ **Le Pôle de Recherche en Sciences Humaines (PRSH)** avec le projet de monter en puissance sur les appels à projets
- En co-tutelle
 - ❖ **L'Institut de recherche Energie, Propulsion et Environnement (IEPE) - FR CNRS 3519**
 - ❖ **La Fédération Acoustique du Nord-Ouest (FANO) - FR CNRS 3110**
 - ❖ **Normandie-Mathématiques - FR CNRS 3335**
 - ❖ **L'Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire (INC3M) - FR CNRS 3038**
 - ❖ **Sciences Appliquées à L'Environnement (SCALE) – FR CNRS 3730**
 - ❖ **La Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication - NormaSTIC - FR 3638**

La Stratégie scientifique de l'université est de fédérer l'ensemble des travaux selon 3 axes thématiques :

- Des **recherches qui ont un lien aux territoires** (logistique, environnement et systèmes complexes). L'objectif est de travailler sur des problématiques liées à ces thèmes, sans qu'il y ait de frontières entre sciences et technologie et sciences humaines
- La **Transition énergétique** : comprendre tous les enjeux de la transition d'acceptabilité pour mettre en œuvre ces innovations énergétiques.
- **Culture, patrimoine, mémoire, identité** : thématiques qui impliquent davantage les laboratoires de sciences humaines.

Ces thématiques pourront être revisitées en fonction de nouvelles problématiques ainsi il existe donc une véritable politique scientifique sans que cela n'occulte la liberté des chercheurs.

L'université, ancrée sur son territoire, appartient néanmoins à de nombreux réseaux et partenariats nationaux et internationaux et a une dimension internationale à l'image du PIA 3 Territoire d'innovation, le Havre Smart Port City « *innover pour transformer les métropoles*

industrielles et portuaires » pour lequel l'établissement a été lauréat. Ce Projet de transformation territoriale sur une dizaine d'années réunit 80 partenaires de tous horizons qui vont travailler ensemble. Il est financé par une subvention de l'Etat de 54.2 millions ainsi qu'une prise de participations soit un total d'environ 240 millions d'euros, l'objectif étant de transformer la ville. 20 actions innovantes ont été retenues dont 3 sont portées par l'université. Une concerne l'innovation « *plateforme normande de drones* », l'objectif étant d'identifier le territoire comme expert en compétences robotiques et démonstrateur. Il existe déjà de nombreux partenariats avec les filières à l'image de NAE et le souhait est de faire venir des start-ups. La deuxième action e catching doit permettre la définition en temps réel du niveau de pollution du milieu marin. La 3 ème action est un Bachelor en sciences po-volet sciences po Sciences sociales - Université sciences techniques.

Cette université agile -de petite taille- et donc de taille humaine est à même de proposer des conditions d'accueil et de vie agréables pour le personnel et les étudiants. L'étudiant est au cœur des aspirations, son accompagnement et son suivi vers la réussite également. 250-300 personnes sont présentes dans l'université pour les accompagner. Le fait d'être un campus de centre-ville est également un atout (activités culturelles, sportives ... qui irradiant toute la ville). La requalification du site actuel devrait permettre d'en faire un campus convivial, propre à la convivialité et à l'inclusion de tous, ceci étant une des valeurs importantes de l'Université Le Havre Normandie.

Outre son appartenance à la ComUE Normandie Université, elle peut compter sur la *Conférence havraise des établissements d'ESR* (association créée à l'initiative de la communauté urbaine) qui regroupe 13 300 étudiants, 1 université, 7 écoles et 200 formations post-bac. L'association, CHEERS, a pour objet de dialoguer et d'agir avec les étudiants (l'association est composée de l'ULHN – EMN – EMNS - ESADHaR – IFEN – INSA – Sciences PO/ Lycée François 1er – Lycée Schuman Perret – Lycée Claude Monet-Saint Jo Sup – Groupe Saint Vincent de Paul – IFP Mary Thieullent-Lycée Jeanne d'Arc-Normandie Université/Le Havre Seine Métropole-Mairie du Havre). Ses missions sont de rendre l'ESR havrais plus attractif et plus lisible, notamment en termes d'offre de formations. L'idée étant de mettre en place des actions communes d'où plusieurs groupes de travail mais aussi de *suivre et de cartographier les 200 offres de formations du bassin, celle-ci manquant de lisibilité et de visibilité*. L'objectif est également de fédérer tous les établissements au-delà d'une association, sous une marque, pour communiquer sur ce campus, très centralisé, le bâtiment totem dit « la cité numérique » marquant la volonté de faire du Havre un territoire innovant, digital et de renforcer les collaborations académique-entreprise, en favorisant l'entrepreneuriat étudiant.

Zoom sur le Campus Santé Martainville

Inauguré en 1999, ce campus regroupe sur un même site l'UFR santé (médecine et de pharmacie soit 3 700 étudiants et 135 enseignants-chercheurs), le Centre Hospitalier Universitaire Charles Nicolle à Rouen (10 000 professionnels de santé, 1er employeur régional), le centre de recherche et de lutte contre le cancer Henri Becquerel. A cela s'ajoutent

l'Institut de recherche et d'innovation biomédicale (Irib), les écoles et instituts de formation paramédicales de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé ERFPS (1 800 étudiants paramédicaux), l'hôtel d'entreprise Seine Biopolis et le Medical Training Center. Ce campus, situé sur 6 hectares, devrait également bénéficier d'ici 2022 de 180 logements destinés à accueillir les étudiants, chercheurs et jeunes actifs. Sont aussi prévus plus de 1000 m² de commerces. L'objectif étant d'en faire un véritable campus de cœur de ville et de développer le sentiment d'appartenance des étudiants à ce campus.

L'Association Campus Santé Rouen Normandie à l'origine du projet de campus :

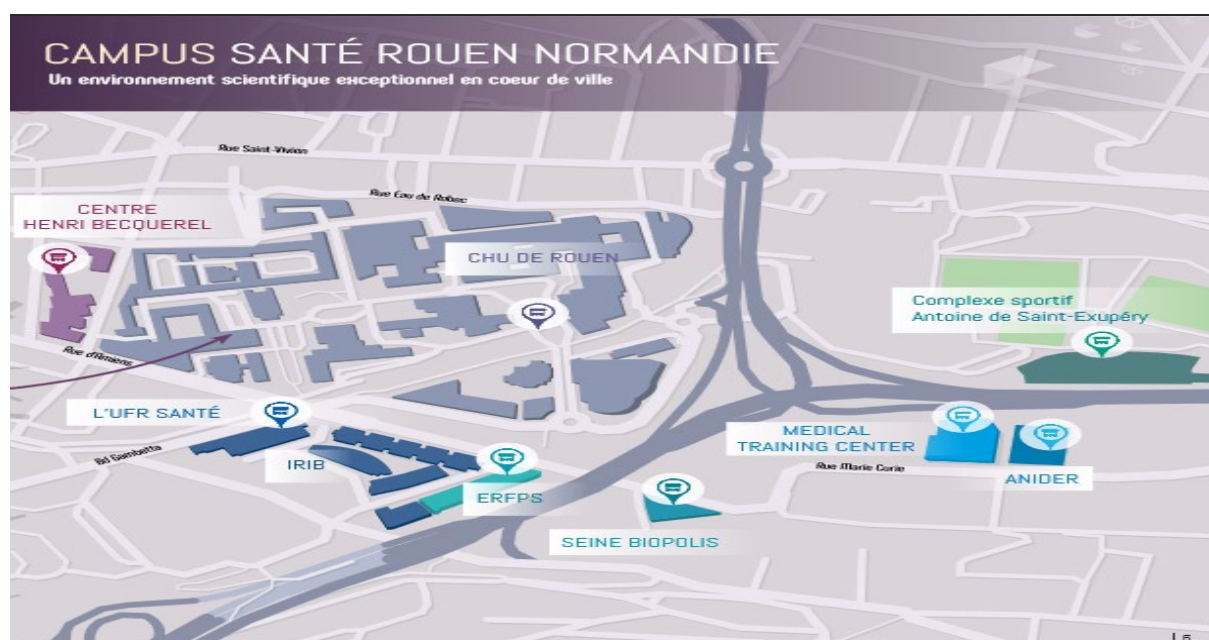
Elle a pour objectif de développer 4 axes stratégiques :

- ***La formation :*** pour développer les liens entre les enseignements et avec la recherche
- ***La recherche :*** pour développer les interactions positives porteuses d'innovation
- ***La culture scientifique, technique et l'innovation :*** pour développer une culture santé commune
- ***La vie étudiante sur le campus :*** pour développer un "vivre ensemble porteur" de dynamisme

Les membres fondateurs : Le CHU de Rouen, le Centre de lutte contre le Cancer Henri Becquerel, l'Université de Rouen Normandie (UFR santé).

Les membres de droit : la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie

Les membres associés : L'ANIDER⁴⁴, le PôlePharma, la Communauté d'agglomération Seine-Eure



⁴⁴ Association Normande pour la prise en charge de l'Insuffisance rénale chronique par la Dialyse, l'Education des patients et la Recherche.

Zoom sur l'Ecole de Management de Normandie (EM Normandie) -Business School

L'EM Normandie est un établissement d'enseignement supérieur sous contrat associatif et sous contrat de droit privé. Créée en 1871, *« l'EM Normandie ne cesse d'innover au fil du temps pour anticiper les défis de l'avenir en matière de formation supérieure en management. »*

L'EM Normandie est implantée sur 5 campus : Caen, Le Havre, Paris, Dublin et Oxford. Elle compte plus de 5 000 étudiants de plus de 50 nationalités, 5 000 entreprises associées et près de 20 000 membres au sein de son association d' alumni. L'EM Normandie est accréditée pour le programme Grande Ecole et propose des Bachelor Management et des Mastères spécialisés. En 2017, elle a obtenu les labels EQUIS⁴⁵ et AACSB.

Les étudiants sont recrutés en post bac, en post classes préparatoires ou par concours. Elle compte également un grand nombre d'étudiants internationaux. Les cursus peuvent être réalisés entièrement en anglais en France ou à l'étranger. L'école compte en effet plus de 200 partenaires internationaux dans 65 pays ainsi les étudiants peuvent obtenir des doubles diplômes.

En formation initiale, il est possible d'intégrer le Bachelor en Management international (Bac+3), le Programme Grande Ecole EM Normandie (Bac + 5, grade de Master accrédité EPAS), les Mastères spécialisés et MSc accrédités par la conférence des Grandes écoles ou le 3^{ème} cycle Manager des systèmes d'information et du numérique. L'EM Normandie propose également de nombreuses formations continues certifiantes, diplômantes ou sur mesure en fonction des besoins des entreprises ou des individus.

Depuis 2003, l'EM Normandie dispose d'un laboratoire de recherche, Métis, organisé autour de 4 axes :

- Performances et Mutations Entrepreneuriales
- Travailler et vivre dans des organisations fluides
- Logistique Terre Mer Risque
- International Business Networks

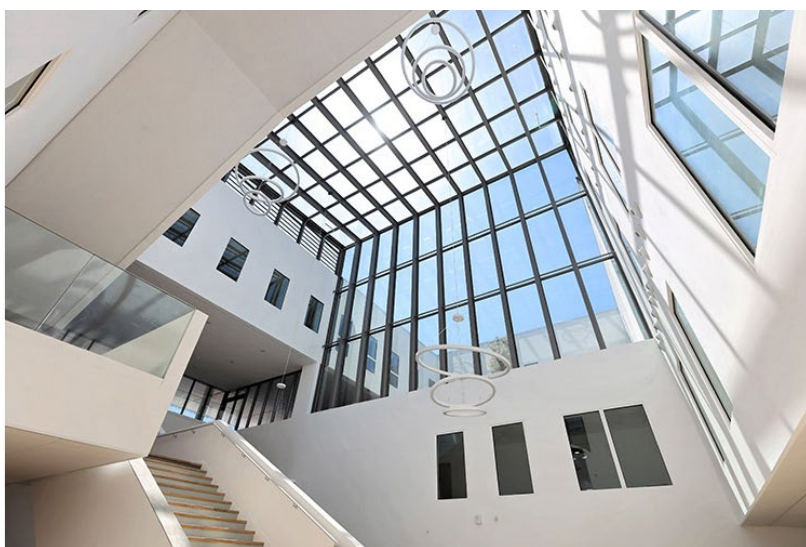
L'EM Normandie collabore avec Normandie Université, des universités étrangères et des structures fédératives de recherche à l'image de la structure fédérative de recherche en logistique (SFLOG).

L'école se distingue par son enseignement tourné vers le numérique et ce encore davantage en cette période de crise sanitaire. A la rentrée 2020, elle propose un enseignement en mode « phygital ». Ainsi, grâce aux investissements et aux aménagements effectués pendant l'été, les cours peuvent être dispensés en même temps en présentiel ou en distanciel, l'enseignant étant physiquement présent en salle de cours. De même l'école a aménagé les conditions

⁴⁵ European Quality Improvement System / Association to Advance Collegiate Schools of Business. Ces accréditations récompensent les écoles de commerce pour la qualité de leurs formations au management.

d'accès pour ses étudiants en mobilité entrante ou sortante, les premiers pourront ainsi rejoindre l'école plus tard et suivre les cours à distance en mode synchrone ou asynchrone, les seconds iront en université partenaire qu'au cours du second semestre.

Enfin, il est à noter que l'EM Normandie bénéficie de nombreuses places gratifiantes dans les classements d'écoles, le plus récent la plaçant à la 16^{ème} place parmi 36 écoles de commerce délivrant le grade de Master⁴⁶.



EM Normandie du Havre : campus 3.0

Ces quelques exemples, loin d'être exhaustifs, montrent l'importance des infrastructures. Néanmoins, les auditions ont montré qu'il était tout aussi important d'investir dans l'entretien de ces structures et principalement de prévoir une stratégie d'accueil à la hauteur.

Zoom sur les étudiants en soins infirmiers ou filières para médicales

Le zoom ne concerne pas un campus en tant que tel mais bien la situation des étudiants en santé et principalement ceux en soins infirmiers effectuant leurs études dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Ces derniers subissent une certaine injustice. La Co tutelle université-IFSI- impose en effet aux étudiants de régler les frais d'inscriptions ainsi que la CVEC (92 €) or ceux-ci n'ont quasiment accès à aucun service relevant de l'université outre les 170 € d'inscription universitaire. Peu d'étudiants connaissent par exemple les services de santé universitaires et en bénéficient, comble dans une filière santé particulièrement exposée. Loin

⁴⁶ Palmarès 2020 des Grandes écoles de commerce du Parisien Etudiant.

des campus universitaires, les IFSI bénéficient pour certains de conventions avec des structures de restauration mais les prix appliqués ne sont pas ceux des restaurants universitaires et encore moins de ceux appliqués aux étudiants boursiers. De même, les Léocarte ont peu été distribuées aux élèves infirmiers, celles-ci étant à retirer au sein des universités parfois éloignées des IFSI (par exemple Les étudiants de l'IFSI d'Evreux doivent se rendre à Rouen) ce qui ne leur permet pas d'accéder aux bibliothèques universitaires. Les campus semblent très éloignés pour les élèves infirmiers qui ne les fréquentent pas voire les ignorent. La Normandie a une carte à jouer avec les campus et notamment au regard de la vie des quartiers, la qualité de vie étant un argument d'attractivité pour le territoire tant pour les étudiants que pour des enseignants de qualité. Notons également que le manque de reconnaissance des élèves infirmiers est criant également en ce qui concerne le droit de vote auprès des instances universitaires qui ne leur est par reconnu (ils ne sont jusque-là pas représentés au sein de la ComUE Normandie Université).

Concernant la poursuite d'étude, celle-ci ne semble présente que dans les faits. Le cursus LicenceMasterDoctorat est reconnu, néanmoins cela reste de la théorie. Il existe 2 masters (1 à Rouen, 1 à Caen) mais les étudiants n'auraient pas d'information à ce sujet et la poursuite d'étude serait mal vue tant par les services hospitaliers que par les instituts. Le doctorat et la recherche ne sont pas une réalité dans les faits (contrairement au Canada où la recherche est une réalité).

Il est à noter un point positif dans toutes ses critiques en ce qui concerne les IFSI délocalisés qui sont plutôt bien perçus depuis que les concours ont disparu car ce choix d'étude sur ces antennes n'est plus un choix par défaut mais une volonté émise sur Parcoursup pour les étudiants, proches de ces antennes, et bénéficiant d'un logement. Reste encore à développer les conventions avec des restaurants et l'accès aux services universitaires pour ces sites délocalisés.

III. L'ESR au niveau national et normand pendant la crise de la Covid-19

La communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comme une grande majorité de la population, sinon toute, n'avait pas envisagé cette situation quand la pandémie a débuté et principalement quand la phase de confinement a été décrétée... Tout s'est arrêté brutalement : manifestations, cours, restauration, laboratoires et recherches, enseignement en présentiel.... La priorité numéro 1 a été d'assurer la continuité pédagogique pour les équipes et celle des missions de service public. Si bien des progrès ou évolutions en termes de pédagogie, d'accompagnement des étudiants sont à souligner, cette crise a néanmoins dévoilé des failles, déjà supposées, connues ou non, mais également une très forte

mobilisation et solidarité pour s'adapter à la situation et laisser le moins de monde possible de côté.

L'ESR a su montrer sa réactivité face à la crise, que ce soit du côté des étudiants, des équipes pédagogiques, de la recherche. On ne pourra compter sans ces acteurs pour répondre aux enjeux de demain.

3.1 Des acteurs mobilisés

➤ La réponse de l'Etat

17 mars 2020, confinement décrété. Les établissements se vident. 31 mars, annonce de la ministre Frédérique Vidal : « *Ne laisser aucun étudiant dans le besoin sur le bord de la route pendant la crise du coronavirus* ». Rappelée régulièrement par le ministère, cette injonction s'est concrétisée le 31 mars 2020 par un déblocage de 10 millions supplémentaires en faveur des étudiants à travers les aides versées par les CROUS. Le Ministère s'est en effet mobilisé dès le début de la crise avec la Conférence des Présidents d'Universités, celle des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ainsi que la Conférence des Grandes Ecoles. Cela a permis de faire remonter assez rapidement les difficultés rencontrées sur le terrain tant par les étudiants que par les équipes administratives et enseignantes.

Le MESRI en lien avec la cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères s'est également mis à l'écoute des étudiants français en stage ou en cursus à l'étranger.

Extrait du site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. 19.03.2020

Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son allocution du 16 mars 2020, tous les ressortissants français qui le souhaitent peuvent naturellement rejoindre le territoire national pendant la période de confinement.

A cet égard, les étudiants français en déplacement temporaire à l'étranger à l'occasion d'un séjour d'études ou d'un échange universitaire, que ce soit dans le cadre du programme Erasmus + ou en dehors de l'Union Européenne peuvent compter sur l'appui de notre réseau diplomatique et consulaire s'ils s'approchent de la date de fin de leur séjour, si leur université d'accueil est fermée ou s'ils s'estiment en situation de vulnérabilité et pensent devoir rentrer au plus tôt.

Les ambassades et les consulats pourront ainsi assister les étudiants qui le souhaitent et les orienter vers les lignes commerciales appropriées en fonction de la situation de l'intéressé, de l'état de l'épidémie et de la qualité du système de soin dans le pays concerné. Une coordination sera mise en place à cette fin avec les établissements universitaires en lien avec la cellule opérationnelle de crise du ministère.

Les étudiants français engagés dans une mobilité internationale dans le cadre du programme ERASMUS + pourront conserver leur bourse tout au long de leur séjour à l'étranger jusqu'à leur retour en France. La commission

européenne ayant engagé la clause de force majeure inscrite dans les conventions ERASMUS +, les frais supplémentaires inhérents au retour des étudiants français sur le territoire national pourront être pris en charge par le programme.

L'interruption du séjour d'études ne pénalisera aucun étudiant une fois rentré en France et chaque établissement d'origine prendra les dispositions nécessaires afin de garantir la poursuite de chacun des étudiants concernés. En cas de difficulté à rejoindre leur domicile ou leur lieu de résidence originel à leur retour sur le territoire, ils pourront, s'ils le souhaitent, se voir proposer un logement dans le parc des CROUS.

Pour les étudiants français à l'étranger qui viennent de débiter leur séjour et qui ne se considèrent pas en situation de vulnérabilité, il leur est naturellement conseillé de poursuivre leur formation et de rester sur place s'ils le souhaitent.

Les étudiants bloqués à l'étranger ont été incités à se déclarer sur l'application Ariane afin de recevoir l'ensemble des informations des services consulaires.

En ce qui concerne les étudiants étrangers présents sur le territoire régional, on a pu constater un accompagnement généralisé dans chaque structure. Ainsi, à titre d'exemple, les 200 étudiants étrangers présents à l'INSA Rouen Normandie ont bénéficié d'un accompagnement et d'aides pour des outils informatiques, des forfaits internet ou simplement une aide pour financer leur quotidien. L'ensemble des structures d'enseignement ou de recherche ont eu des démarches similaires et les établissements fermés depuis le 16 mars, ont pu débloquer dans l'urgence différents fonds notamment au travers de l'utilisation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et ce pour l'ensemble des étudiants y compris étrangers (financement de billets d'avion, perte de job, prêt d'une cinquantaine de portables et d'abonnements internet). Un travail conjoint avec le Crous a été réalisé pendant tout le confinement. Concernant les bourses, d'après Campus France elles auraient été prolongées pour ne pas mettre les étudiants en difficulté (financière ou de logement). Cela concernerait une centaine de personnes. Ceux non boursiers auraient bénéficié de l'appui des Crous et des autres organisations internes aux établissements ou nationales.

151

➤ **Forte mobilisation des acteurs de l'enseignement supérieur et du CROUS**

Les CROUS ont veillé à apporter au plus vite des réponses à cette crise en contactant le plus directement possible les étudiants pour connaître leurs besoins (enquêtes, phoning, porte à porte, réseaux sociaux, SMS). Une partie de la CVEC a pu être utilisée pour venir au secours des plus démunis, pour des montants différents d'un territoire à l'autre. 5 300 étudiants, confinés dans leur chambre universitaire ont ainsi pu être aidés. La médecine préventive, qui ne fonctionnait plus, physiquement, a maintenu des permanences téléphoniques, peu sollicitées pour des cas de Covid-19 mais davantage pour des crises d'anxiété. Ces services se sont aussi mobilisés pour les étudiants en situation de handicap présents sur les campus. Il faut souligner l'engagement du personnel du Crous dont aucun n'a fait valoir son droit de retrait pendant la crise et est resté engagé auprès des étudiants. **Néanmoins, la mobilisation de la CVEC ne peut être qu'une mesure transitoire et non récurrente.**

Les aides ont ainsi porté sur la mise en place d'une cellule psychologique, un accès au service social en télé consultation, un dépannage alimentaire pour les étudiants en grandes difficultés, des aides matérielles (matériel informatique, clés internet), le maintien de la maintenance, de l'entretien et de la sécurité au sein des résidences étudiantes, l'ouverture de pages sur les réseaux sociaux permettant d'accéder à différentes activités (séances de sport, ateliers culinaires, sophrologie, informations culturelles). Les Crous se sont également fait les relais des autres dispositifs et initiatives à destination des étudiants.

Néanmoins, certaines critiques, controversées, envers le Crous ont été énoncées pendant le confinement arguant que l'exonération de loyer annoncée ne concernait que les étudiants ayant pu regagner leurs foyers et de ce fait pouvant aggraver la situation des plus vulnérables obligés de rester sur place.

Certains établissements d'enseignement supérieur se sont mobilisés pour venir en aide à leurs étudiants sous forme de bourses ou d'aides exceptionnelles, parfois financées par des dons, dons pour lesquels les établissements s'engageaient à les abonder, parfois à hauteur du même montant.

Le 29 avril 2020, l'enseignement public supérieur normand se mobilisait auprès de ses étudiants. Au travers d'un communiqué commun de l'académie de Normandie, du Crous Normandie, des universités de Caen, Le Havre et Rouen, des écoles d'ingénieurs ENSICAEN et INSA Rouen et de l'école d'architecture ENSA Normandie en apportant des solutions concrètes : aides financières, alimentaires, appui médical, soutien psychologique, services culturels, prêt de matériels informatiques et continuité pédagogique.

SOUTIEN MATÉRIEL & FINANCIER

Près de 1 300 Aides ponctuelles d'urgence

Plus de 240 000 € distribués à 1 286 étudiants.

Près de 400 E-cartes pour achats alimentaires

64 000 € distribués à 388 étudiants.

Plus de 1 300 Paniers solidaires et paniers repas

Plus de 1 138 paniers solidaires hebdomadaires (alimentaire et d'hygiène) et 186 paniers repas.

85 compensations perte de stage rémunéré

42 500 € distribués à 85 étudiants.

58 compensations perte d'emploi étudiant

19 200 € distribués à 58 étudiants.

Plus de 430 prêt d'équipements informatique

310 000 € de matériel distribués à 434 étudiants.

275 aides au rapatriement

55 000 € pour le soutien au rapatriement de 275 étudiants en échange à l'international.

SOUTIEN MÉDICAL & PSYCHOLOGIQUE

Engagement remarquable des services universitaires de médecine préventive,

en 1^{re} ligne auprès de tous les étudiants, qui ont su s'adapter rapidement à l'évolution de leurs missions afin de proposer des consultations médicales à distance.

Les psychologues professionnels de tous nos établissements poursuivent les consultations à distance. Tout comme les conseils de nos nutritionnistes.

SOUTIEN SOCIAL

Nos assistantes sociales sont particulièrement mobilisées depuis le début de la crise afin que chaque demande ait une réponse le plus rapidement possible.

De nombreuses propositions culturelles et sportives ont aussi été proposées afin de rompre la solitude et l'ennui.

Les syndicats enseignants se sont également mobilisés dès le début du confinement afin de proposer, entre autres, des fiches pratiques permettant d'aborder les problématiques liées à la crise (adaptation du travail pédagogique, autorisations d'absences ...).

Les villes n'ont pas été en reste de la mobilisation. Certaines, comme la ville de Rouen, ont transformé leurs boîtes à livres en garde-manger pour les plus démunis ou ceux qui n'avaient plus accès aux associations caritatives habituelles, profitant ainsi à nombre d'étudiants.

➤ Mobilisation de la communauté enseignante

Des enquêtes ont été menées pour définir les besoins ou difficultés des étudiants pendant cette crise à l'image de celle menée par l'université de Rouen⁴⁷ pour évaluer les mesures à prendre pour vivre la fin de l'année universitaire dans les meilleures conditions possibles, compte tenu de la situation sanitaire. Cette enquête a montré que dans l'ensemble, les étudiants étaient bien informés et que les enseignants avaient veillé à la continuité pédagogique de façon entièrement ou partiellement satisfaisante. Initié dans de nombreux établissements, ce genre d'enquêtes a permis d'affiner les scénarios de poursuite d'activités pendant le confinement ainsi que les plans de crises afférents.

Les directions informatiques ont été fortement mobilisées. Les schémas numériques envisagés par les établissements ont avancé beaucoup plus rapidement que prévu et ainsi on a pu constater une massification et une individualisation des formations en ligne (ce qui n'est pas sans poser la question de la sécurité informatique). Les établissements ont massivement utilisé les plateformes existantes et les contenus pédagogiques à l'image des Moocs. Les systèmes de visio conférence les plus connus (Teams, Zoom ...) ont, de leur côté, fait des efforts d'adaptation pendant cette période.

Les équipes pédagogiques se sont très vite chargées du suivi des étudiants en les contactant (par différents biais, téléphone ou réseaux sociaux) et en apportant soutien ou/et aide technique.

Il existait déjà une stratégie en Normandie à travers le programme « Réussites plurielles ». 14 millions du Ministère avaient été dédiés pour adapter la Licence aux nouvelles modalités pédagogiques et au renforcement de l'hybridation des parcours et au développement de la co modalité (switch entre présentiel/distanciel). Mais cette stratégie était fixée sur 10 ans donc tout n'était pas prêt. La crise a sans conteste bouleversé les choses.

Réussites Plurielles : 10 ans pour transformer les formations normandes

Début 2018, un second appel à projets "Nouveaux cursus à l'université" a été lancé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'objectif était de faire évoluer les formations de premier cycle pour augmenter la réussite étudiante et accompagner la mise en place de la loi Orientation et Réussite des Étudiants.

⁴⁷ <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/covid-enquete-etudiants/>

Fruit d'un travail collaboratif de longue date, le projet Réussites plurielles porté par Normandie Université pour l'Université de Caen Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'Université Le Havre Normandie a été retenu en juillet 2018 pour un montant total de 14 millions d'euros sur 10 ans.

Adapter la formation à l'étudiant

Le projet Réussites Plurielles vise à augmenter la réussite étudiante en Normandie, en décroissant les formations du premier cycle et en développant une spécialisation progressive. Il repose sur une philosophie simple : c'est à la formation de s'adapter aux besoins de l'étudiant, et non l'inverse. La formation doit pouvoir s'articuler en fonction du parcours d'orientation de l'étudiant pour favoriser son épanouissement et son insertion professionnelle, tout en lui permettant d'acquérir des compétences dites transversales. Le parcours de l'étudiant sera ainsi individualisé. L'étudiant construit donc son parcours "à la carte" de manière flexible, tout en préservant une cohérence dans son cheminement. Afin de faire du diplôme de premier cycle une véritable porte d'entrée de l'insertion professionnelle, une attention particulière sera portée, au sein des formations, à l'approche par compétence, et à la lecture des compétences acquises tant par le monde socio-économique que par l'étudiant.

154

Hybrider la formation pour la rendre accessibles à tous

L'un des principaux objectifs du projet Réussites Plurielles est d'œuvrer à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Au terme des dix ans, 75% des formations de premier cycle des universités normandes devront être comodales. L'Université Laval définit la formation comodale comme étant un "système de formation où coexistent de façon simultanée les modes de formation en présentiel et à distance, ce qui permet à l'étudiant de choisir sur une base hebdomadaire le mode de diffusion qui lui convient, en fonction de ses besoins ou de ses préférences". Ainsi, les formations de premier cycle en Normandie s'inscrivant dans cette démarche continuent de relever le défi de l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour l'ensemble des personnes souhaitant poursuivre ou reprendre ses études, ceci quelle que soit leur situation.

Renforcer l'accompagnement des étudiants pour améliorer les réussites

La question du coût des études est cruciale dans un esprit de démocratisation de l'enseignement supérieur. L'un des axes majeurs du projet réussite est de faire de l'emploi étudiant, souvent contraint, un véritable facteur de réussite, en ouvrant des opportunités d'emploi au sein des établissements en lien avec la formation des étudiants, pour accompagner ceux en ayant le plus besoin. De l'accompagnement méthodologique à l'aide à la compréhension des grandes notions apportées par la formation, en passant par le soutien motivationnel, une généralisation du tutorat se déploiera tout au long du projet Réussites

Plurielles, en lien avec les équipes pédagogiques, complétant ainsi la capacité d'accompagnement du personnel enseignant.

La recherche au service des réussites étudiantes

Le Projet Réussites Plurielles apportera également un financement à différents projets de recherche portant sur la réussite étudiante et la pédagogie, afin d'éclairer la communauté sur ce que sont les réussites étudiantes. Ces différentes thèses et contrats post-doctoraux apporteront leur concours au déploiement du Projet Réussites Plurielles, afin que la stratégie portée par les établissements soit toujours au plus proche des réalités du terrain et de l'ensemble de la communauté, dans un esprit d'amélioration continue du dispositif.

Sources : ComUE Normandie Université

Néanmoins, on constate sur le terrain que les situations sont, selon les équipes, très hétérogènes. Les infrastructures numériques ne sont pas toutes prêtes, les contenus pédagogiques non plus. Le secteur de la santé était déjà lui quasiment en ordre de marche car déjà rompu aux usages informatiques pour les cours. Il y a aura des *conclusions à tirer plus tard* mais un pas important a été fait sur l'enseignement à distance. Le financement était déjà là donc c'était un avantage.

La *question de la fracture numérique*, du taux d'équipement tant pour les étudiants que pour les enseignants s'est posée ainsi que celle de la sécurité informatique. Les établissements avaient des équipements mais ce n'était pas prévu pour répondre au 100% en distanciel et donc il n'était pas possible de fournir des outils à tous les étudiants. L'université de Rouen a par exemple, adressé un SMS à chacun des 33 000 étudiants pour recenser le niveau d'équipements et les éventuelles difficultés rencontrées ; ceci afin de lutter contre la fracture numérique et les inégalités entre étudiants. Ceci a donné lieu à la distribution d'une centaine d'ordinateurs, de clés 4G et de Smartphone pour leur permettre de suivre les classes virtuelles et d'accéder aux plateformes numériques. Et ce, en plus des aides alimentaires. L'INSA a procédé à un allègement des emplois du temps et à veillé au traçage des étudiants qui pourraient être en rupture. A l'issue du confinement, la majorité des établissements d'enseignement supérieur, ont souhaité prendre des nouvelles de leurs étudiants. A cette fin, nombre d'entre eux ont diffusé des questionnaires pour connaître la façon dont ils avaient pu vivre cette période et avoir un retour sur les difficultés rencontrées,

La question d'inégalité d'accès a été doublement soulevée quand s'est posée la question des examens à distance. Les équipes pédagogiques se sont très vite mises en réflexion sur le sujet des examens. Quelle(s) modalité(s), quelle équité. Ecrit, oral, choix des outils numériques, présentiel, hybride, question de la triche et de l'équipement imposé aux étudiants (sans

connaître à ce moment-là les modalités de déconfinement). Ces questions ont précédé celles qui se sont posées pour la rentrée.

La grande majorité des établissements ont opté pour le contrôle continu et des épreuves en ligne ; ceci impliquant une forte mobilisation de la communauté universitaire (personnel d'enseignement et administratif). Certains observateurs ont évoqué le terme de résilience des personnels et des établissements, tant ceux-ci ont su s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires.

Le lien social a ainsi pu être préservé pendant ce confinement. Beaucoup d'équipes pédagogiques ou d'établissements ont veillé à maintenir le contact avec les étudiants.

➤ **Des étudiants et des associations au secours des plus démunis ou au service de la crise**

Nombre d'étudiants se sont mobilisés pour venir en aide aux soignants à l'image des étudiants en pharmacie de l'université de Rouen qui ont produit plus de 300 litres de solutions hydroalcoolique pour en faire don au personnel soignant. Cet exemple s'est multiplié sur tout le territoire.

À leur détriment parfois, à l'image des étudiants en filière santé (médecins, infirmiers), très mobilisés au risque de perdre leur année en ne réussissant pas leurs examens.

➤ **La crise vue du Sénat**

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat présidée par Mme MORIN-DESAILLY, a initié plusieurs groupes de travail afin d'évaluer les conséquences de la crise de Covid-19 sur certains secteurs relevant de sa compétence. Des analyses ont été faites notamment en mai et en juin 2020 pour le secteur de l'enseignement supérieur et celui de la recherche.

• **Crise et enseignement supérieur**

Extrait des Conclusions des groupes de travail du Sénat chargés d'étudier les conséquences de la crise du Covid-19

Rapport d'information n° 667 (2019-2020) de Mme [Catherine MORIN-DESAILLY](#), fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, déposé le 22 juillet 2020

Le groupe de travail « Enseignement supérieur » de la commission de la culture animé par Stéphane Piednoir (Maine-et-Loire, LR) est composé de Mireille Jouve (Bouches-du-Rhône, RDSE), Guy-Dominique Kennel (Bas-Rhin, LR), Laurent Lafon (Val-de-Marne, UC), Pierre Ouzoulis (Hauts-de-Seine, CRCE), Olivier Paccaud (Oise, LR), Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine, socialiste et républicain).

Le groupe de travail « enseignement supérieur » a été mis en place à l'initiative du bureau de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat le mardi 14 avril 2020, dans l'objectif de suivre la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 pour le secteur de l'enseignement supérieur.

Ce groupe de travail a auditionné la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des doyens des facultés de médecine, la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche responsable du comité de pilotage chargé de réorganiser le calendrier des concours post-classes préparatoires, la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous). Trois grands thèmes ont constitué le fil conducteur de ces auditions : la continuité pédagogique, l'organisation des examens et des concours, l'accompagnement sanitaire et social des étudiants. Ce sont principalement sur ces sujets que le groupe de travail s'est attaché à dresser un constat et formuler des recommandations. Le groupe de travail a également tenu à mettre en exergue des problématiques complémentaires qui devront impérativement être traitées dans le cadre de la crise actuelle.

1.1.1.1 A. UNE GESTION DE LA CRISE GLOBALEMENT RÉACTIVE ET CONCERTÉE

La gestion de la crise sanitaire dans les établissements d'enseignement supérieur, tous fermés depuis le 16 mars dernier, s'est concentrée, dans les premières semaines, sur **trois grandes priorités** : la continuité pédagogique, la réorganisation des examens et des concours, le suivi sanitaire et social des étudiants.

De ses auditions, le groupe de travail dresse le **constat d'une réponse globalement réactive et concertée** de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri), doublée d'une **implication très forte des acteurs du secteur sur le terrain**.

1.1.1.1.1 1. Un enseignement à distance mis en place dans l'urgence et appelé à durer

À l'annonce de la fermeture des établissements et de la mise en œuvre du confinement, **la continuité pédagogique est apparue comme une priorité absolue**. Les établissements s'y sont attelés dans l'urgence, souvent sans y avoir été préparés. Ils ont dû, en un temps très compté, basculer d'un enseignement reposant sur le face-à-face pédagogique à un enseignement à distance requérant la maîtrise, par les enseignants et les étudiants, d'outils numériques jusqu'alors utilisés qu'en complément des méthodes d'enseignement et d'apprentissage traditionnelles. À ce sujet, le groupe de travail salue **l'incroyable mobilisation et la capacité d'adaptation des équipes tant pédagogiques qu'administratives** pour accompagner les étudiants dans ce passage au « tout virtuel ».

Afin d'aider les établissements dans leurs démarches, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) a élaboré et mis à leur disposition un ensemble de fiches pratiques, régulièrement actualisées, sur l'environnement et les ressources d'enseignement à distance. Ce recueil, disponible sur le site de la direction générale^{2(*)}, est un précieux outil d'accompagnement qu'il conviendra d'enrichir et de pérenniser.

Le groupe de travail estime que **le basculement du présentiel vers le distanciel s'est relativement bien passé dans la mesure où il s'est opéré dans une situation contrainte**. Les établissements ont fait preuve de réactivité, d'engagement et d'initiative pour assurer leur mission dans un contexte inédit. Il s'agit bien sûr là d'un **constat général qui ne doit masquer ni la diversité des situations selon les structures, ni les difficultés rencontrées** (cf. *infra*).

La décision prise par l'exécutif de la non-reprise des cours en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur d'ici l'été, implique *de facto* une poursuite et une consolidation des nouvelles pratiques pédagogiques mises en œuvre. Pour le groupe de travail, il y aura assurément **un avant et un après crise du Covid-19 dans l'appropriation, par le supérieur, de l'enseignement à distance. La crise pourrait être un accélérateur d'évolution, certes subi, mais bénéfique pour l'avenir**.

1.1.1.1.2 2. Une réorganisation nécessaire mais délicate des examens et des concours

Le maintien des épreuves de fin d'année, qu'il s'agisse d'examens ou de concours, constitue **la garantie de la qualité des formations**. À ce titre, toute neutralisation ou validation automatique de l'ensemble des enseignements est exclue. Mais les circonstances exceptionnelles actuelles obligent à adapter les modalités d'évaluation des connaissances. Tel est le sens de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 sur les modalités de déroulement des examens et concours, prise en application de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et sur laquelle le groupe de travail, comme l'ensemble de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a exercé sa mission de contrôle.

1.1.1.1.2.1 a) Les examens à l'Université

Traditionnellement, les mois d'avril et de mai sont synonymes, dans le monde universitaire, de périodes consacrées aux évaluations des étudiants, souvent sous forme d'examens sur table. Cette année, distanciation sociale oblige, les procédures sont à revoir.

La première préoccupation du Mesri, comme celle de nombre d'établissements, a été de **maintenir le calendrier de l'année académique en cours**, et de ne pas empiéter sur celui de la rentrée prochaine. De ce fait, les universités ont dû travailler rapidement à une réorganisation des épreuves, ce qui a représenté un travail colossal, mené formation par formation.

L'ordonnance du 27 mars leur permet, dans ce contexte d'urgence, et conformément au principe d'autonomie, **de modifier et d'adapter leurs modalités de contrôle des connaissances**, à condition d'en informer les étudiants au moins quinze jours avant l'examen. Dans un courrier en date du 20 avril 2020 adressé aux chefs d'établissements, la ministre les invite à procéder à de telles adaptations autant que nécessaire, dans le cadre de trois orientations : **la réduction du recours aux épreuves en présentiel** au profit d'évaluations à distance en utilisant le contrôle continu et/ou en mobilisant des travaux à domicile ; **en cas de maintien d'épreuves en présentiel**, d'une part, **la nécessité de les organiser entre le 20 juin et le 7 août** afin de limiter les perturbations sur l'année universitaire 2020-2021 et de prendre en compte les contraintes matérielles qui pèsent sur les étudiants, d'autre part, **le respect de règles très strictes d'organisation** pour assurer la sécurité sanitaire des étudiants et des personnels mobilisés.

Le groupe de travail approuve ces orientations de bon sens, justifiées par le caractère exceptionnel de la situation. Elles ont également le mérite de poser **un cadre général et national, indispensable à une nécessaire harmonisation des pratiques, dans le respect de l'autonomie des universités.**

1.1.1.1.2.2 b) Les concours post-baccalauréat et post-classes préparatoires

Alors que certaines écoles post-baccalauréat devaient organiser, dès le mois de mars, des épreuves écrites et/ou orales pour sélectionner leurs futurs étudiants, les ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale ont annoncé, le 15 mars, que **les concours post-baccalauréat étaient annulés et remplacés par des examens des dossiers**. Les formations concernées sont nombreuses et diverses ; il s'agit de quelques écoles de commerce et d'ingénieurs, de certains brevets de technicien supérieur (BTS), de licences sélectives (double diplôme par exemple), de formations du paramédical (orthophoniste, orthoptiste...), de filières de l'art et du design. Avec cette décision, la sélection ne se fera qu'à partir du dossier de candidature enregistré sur Parcoursup. **Le groupe de travail considère qu'il s'agit là de la moins mauvaise des solutions**, compte tenu des incertitudes sur la possibilité de tenir, avant la fin du mois de juin, des concours réunissant parfois plusieurs centaines de candidats sur une durée conséquente.

La réorganisation des concours post-classes préparatoires, quant à elle, a été **confiée à un comité de pilotage**, dirigé par Caroline Pascale, cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Sa mission était de parvenir à une vision concertée et convergente des concours. L'absence de coordination aurait en effet présenté le risque de voir chaque école adopter sa propre stratégie, ce qui aurait nuit à la cohérence d'ensemble du système et, *in fine*, porté préjudice aux candidats.

Lors de son audition par le groupe de travail, Caroline Pascale a détaillé **la méthode et la feuille de route du comité**. La première a consisté en une concertation avec les écoles pour connaître leurs besoins et recueillir leurs propositions, puis en l'élaboration de différents scénarii soumis à l'arbitrage des ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. La seconde était guidée par **quatre impératifs** : une incidence minimale voire nulle sur la rentrée 2020, la préservation de l'ordre initial de passation des épreuves selon les écoles, la prise en compte des disparités dans les conditions de confinement des candidats, le maintien de la pause estivale tant pour les étudiants que pour les personnels mobilisés dans l'organisation des concours. À partir des échanges entre les écoles, deux scénarii ont émergé, l'un privilégiant un calendrier très étendu (du 8 juin au 20 août), l'autre, un calendrier plus ramassé (du 20 juin à fin juillet). C'est finalement sur ce deuxième scénario que s'est porté le choix des ministres. Le 17 avril, ces derniers ont annoncé que **les concours auraient lieu du 20 juin au 7 août**, la mobilisation de la première semaine d'août permettant aux équipes administratives et pédagogiques de finaliser leurs procédures de sélection.

Ce nouveau calendrier, concentré sur un peu plus d'un mois, emportait nécessairement d'arbitrer sur **le maintien ou non des épreuves orales**. Alors que certaines écoles, en particulier de commerce, avait déjà collectivement décidé de tirer un trait sur celles-ci, il est apparu que leur organisation en présentiel n'était pas compatible avec le calendrier choisi. Le passage au distanciel aurait, de son côté, représenté une opération beaucoup trop lourde. Pour

ces raisons, **la très grande majorité des écoles a décidé de renoncer aux épreuves orales** et d'admettre leurs futurs étudiants sur la base des seules épreuves écrites.

Pour le groupe de travail, **le comité de pilotage est une réussite car il a su faire émerger un consensus loin d'être acquis au départ**. La logique collective a prévalu sur les comportements de « cavalier seul ». Il salue, à ce titre, le travail d'écoute et de synthèse remarquable effectué par Caroline Pascal et le sens des responsabilités des dirigeants des écoles.

Le groupe de travail considère que **la suppression des épreuves orales était une décision difficile à prendre** au regard de la plus-value qu'elles apportent dans le processus de sélection des candidats, **mais qu'elle était rendue nécessaire par l'exceptionnalité de la situation**. Il estime toutefois que cette décision ne doit en aucun cas être préfiguratrice d'une remise en cause des oraux à l'avenir. Il tient par ailleurs à alerter sur **les probables conséquences de la suppression des épreuves orales**, en particulier les entretiens de personnalité et de motivation, **sur la composition de la cohorte 2020 des écoles, qui pourrait être moins en adéquation avec les profils recherchés**. Les années de formation en école devraient cependant permettre de rectifier cette situation, d'autant que les étudiants recrutés après une classe préparatoire sont encore très jeunes.

S'agissant des **concours externes de recrutement de l'éducation nationale**, dont les épreuves écrites d'admissibilité n'ont pas pu avoir lieu du fait du confinement, **et pour lesquels les épreuves orales d'admission ont été supprimées et remplacées par un oral de titularisation à l'issue de l'année de stage**, le groupe de travail s'interroge sur la pertinence d'une telle mesure pour des personnes qui s'apprennent à enseigner dès la rentrée prochaine. La suppression des oraux paraît, qui plus est, totalement incohérente pour certaines spécialités comme celle des langues vivantes.

1.1.1.1.3 3. Un accompagnement sanitaire et social des étudiants réactif et coordonné

1.1.1.1.3.1 a) Les premières mesures d'urgence

Les étudiants, au premier rang desquels les plus précaires, sont tout particulièrement affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19. Dès l'annonce du confinement, nombre de ceux logés en résidence étudiante ont souhaité légitimement rejoindre leurs familles de manière précitée. Ils y ont été encouragés par la décision du ministère d'autoriser le Cnous à prendre des **mesures dérogatoires aux règles de gestion locative applicables aux résidences** comme la levée du préavis de départ contractuel d'un mois et la suspension du loyer pour le mois d'avril, voire les mois suivants en cas de non-retour dans les logements.

D'autres étudiants ont décidé de rester dans leur résidence, par choix ou par absence de solution alternative. **La première urgence a donc été de s'assurer de leur présence - certains ne s'étant pas signalés - et de s'enquérir de leur état de santé**. Une campagne générale de recensement a été organisée au moyen d'envoi de messages téléphoniques et électroniques, d'opérations d'appels, d'actions de porte à porte. **La présidente du Cnous a indiqué au groupe de travail que sur les 175 000 logements des Crous, environ 50 000 étudiants y avaient été confinés, leur pourcentage variant de 20 % à 50 % selon les structures**. Ce recensement s'est accompagné de **deux mesures corollaires** : le **renforcement du soutien psychologique** via la possibilité de consultations à distance avec les assistantes sociales du réseau et la mise en place d'actions pour maintenir le lien avec les étudiants (distributions de colis alimentaires et de matériels, animations en ligne...) à l'initiative des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), mais aussi des associations étudiantes et des collectivités territoriales. Aucune résidence étudiante n'a été fermée et les services de première nécessité ont été maintenus (nettoyage des locaux, surveillance des lieux, distribution de repas).

Sur le plan sanitaire, **la mobilisation**, par décret ministériel^{3(*)}, **des services de santé universitaires (SSU) a été décisive pour assurer**, en collaboration avec les Crous, les établissements d'enseignement supérieur, les agences régionales de santé (ARS) et les centres de santé de proximité, **le suivi sanitaire des étudiants isolés et ceux confinés en résidences**. La présidente du Cnous a indiqué au groupe de travail que, fin avril, le nombre d'étudiants malades du Covid-19 se chiffrait à une dizaine par académie et qu'aucun foyer épidémique n'était à déplorer dans les résidences étudiantes. Elle a toutefois noté la difficulté qu'il y avait parfois à faire respecter les gestes barrières par les étudiants.

Le groupe de travail salue la très forte mobilisation des personnels des Cnous, des Crous, des SSU, ainsi que des bénévoles associatifs, qui, en distanciel ou en présentiel, ont continué à assurer leurs missions dans un contexte très anxiogène. Il souligne également que ces circonstances exceptionnelles ont favorisé un travail collaboratif particulièrement précieux entre les différents acteurs du secteur, qu'il conviendra d'entretenir.

1.1.1.1.3.2 b) Les mesures de soutien financier aux étudiants

Sur le plan social, **quatre leviers ont été activés** pour venir en aide aux étudiants, qu'ils aient ou non été confinés en résidences étudiantes :

- **les aides spécifiques d'urgence des Crous ont été abondées de 10 millions d'euros supplémentaires** par le ministère. Les dossiers de demande ont été simplifiés et le **montant maximum des aides augmenté, passant de 200 à 500 euros**. Selon les informations communiquées par la présidente du Cnous lors de son audition, le nombre d'aides versées a été multiplié par deux en quelques semaines. S'il est encore trop tôt pour disposer d'une typologie exhaustive de l'usage de ces aides, 30 % d'entre elles étaient, dans les premières semaines, destinées à participer au paiement des loyers (des Crous ou du parc privé). La présidente du Cnous a également expliqué que les assistantes sociales des Crous travaillaient à partir de dossiers d'instruction simplifiés et sur le périmètre le plus large possible afin de couvrir le maximum d'étudiants dans des délais accélérés ;

- dans les universités, **les ressources issues de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ont été mobilisées à hauteur de 80 millions d'euros** pour soutenir les étudiants en difficulté, boursiers ou non, par le biais de nombreuses actions comme des épiceries solidaires, des chèques alimentaires ou des bons d'achat de matériel informatique pour le suivi des cours à distance ;

- s'agissant des **bourses**, la présidente du Cnous a indiqué au groupe de travail qu'elles avaient été versées dans les temps aux mois de mars et d'avril grâce à la continuité du service assuré par les personnels placés en télétravail. Se pose désormais **la question d'un éventuel maintien du droit à bourse en juillet** pour les étudiants qui seraient mobilisés par des examens ou des concours ; ce sujet est en cours d'étude au ministère. Les demandes de bourses pour la rentrée prochaine sont, quant à elles, en phase d'instruction ;

- enfin, le 4 avril dernier, le Premier ministre a annoncé au Sénat l'octroi **d'une aide exceptionnelle aux jeunes de moins de 25 ans précaires ou modestes**. Cette aide de 200 euros, qui sera versée en juin, concernera **800 000 jeunes, dont 400 000 étudiants boursiers ou non**. Sont ciblés ceux ayant perdu leur travail ou leur stage gratifié en raison du confinement, les étudiants ultramarins boursiers ou non boursiers qui n'ont pas pu rentrer chez eux, ainsi que les jeunes de moins de 25 ans précaires ou modestes qui touchent l'aide personnalisée au logement (APL). Cette mesure ne sera pas cumulable avec d'autres dispositifs mis en place par le Gouvernement comme le chômage partiel ou l'aide aux autoentrepreneurs, et viendra en complément des bourses et des aides d'urgence. **Sur ces non-possibilités de cumul, le groupe de travail demande à ce qu'une information très précise soit délivrée aux jeunes.**

L'ensemble de ces aides constitue **un premier filet de sécurité indispensable** pour faire face aux répercussions économiques et sociales de la crise sur les étudiants. **Le groupe de travail s'interroge cependant sur leur financement qui, à ce stade, demeure encore très flou** (cf. infra).

En ce qui concerne la recherche, la commission du Sénat salue une réponse globalement réactive et concertée de la part du MESRI et des acteurs concernés.

• Crise et recherche

Le même travail a été initié pour mesurer les impacts de la crise de Covid-19 sur le secteur de la recherche. Les sénateurs ont pointé un « *manque de stratégie nationale de recherche sur la COVID-19 et regrettent l'absence de structure de pilotage unique en ce domaine... la communauté scientifique s'est mobilisée dans l'urgence, mais aussi dans une certaine confusion, caractérisée par une gouvernance et une expertise scientifique éclatées, un défaut de régulation et de pilotage des projets de recherche, une compétition entre les équipes contreproductives en l'absence de coordination* ».

3.2 Révélation de la paupérisation et des solitudes étudiantes

➤ Conditions de vie dégradées

34% des étudiants seraient restés dans leur résidence CROUS pendant le confinement. Cette question a très vite alerté l'ensemble des acteurs (institutionnels, syndicats) de peur que les situations de précarité voire de détresse (tant financière, matérielle que psychologique) ne soient prégnantes. Le taux et le nombre d'aides d'urgence débloquent en sont les témoins. On a pu dénombrer différentes situations : étudiants déjà précaires, en rupture ou extra-communautaires donc en confinement obligatoire en chambres universitaires, stages arrêtés, licenciements, inégalités d'accès aux outils, incidence sur la recherche d'emploi des jeunes diplômés.

L'enquête menée par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) pendant cette crise illustre la situation :

Zoom sur l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire par l'Observatoire de la vie étudiante⁴⁸ (OVE)

Logement

- Au moment du confinement, 44 % des étudiants interrogés déclarent avoir quitté le logement qu'ils occupaient habituellement durant une semaine de cours.
- Parmi ceux qui ont changé de logement, 77 % ont été confinés avec au moins un de leurs parents.

Activité rémunérée

- Durant le confinement, 58 % des étudiants ont arrêté, réduit ou changé d'activité rémunérée.
- Pour ceux qui ont interrompu leur activité rémunérée (36 %), la perte de revenu a été en moyenne de 274 euros.

Difficultés financières

- 33 % des étudiants déclarent avoir rencontré des difficultés financières pendant le confinement.
- 36 % des étudiants déclarent avoir bénéficié d'aides financières et 19 % d'aides matérielles pendant le confinement.

Santé et fragilités psychologiques

- Parmi les étudiants n'ayant pas consulté ou reçu de soins, les principales raisons invoquées sont le fait d'avoir attendu que les choses s'améliorent d'elle-même (43 %) et le fait d'avoir eu peur de s'exposer et d'être contaminé par la COVID-19 (38 %).
- 31 % des étudiants ont présenté les signes d'une détresse psychologique pendant la période de confinement.

Continuité pédagogique

- 69 % des étudiants ont eu des cours ou des réunions en visioconférence pendant le confinement.
- 51 % des étudiants ont déclaré des difficultés dans l'organisation du temps et de leur travail personnel.

Stage, séjour à l'étranger et perspective d'avenir

- 78 % des étudiants qui avaient un stage prévu n'ont pu le réaliser dans les conditions prévues.
- Suite au confinement, 9 % des étudiants déclarent souhaiter prolonger leurs études, 8 % se réorienter et 4 % interrompre leurs études.
- 21 % des étudiants estiment que leurs chances d'insertion en France sont mauvaises voire très mauvaises.



⁴⁸ <http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>. Enquête auprès de 6 130 étudiants (universités, écoles d'ingénieurs, de commerce, CPGE, grands établissements).

Il ressort de cette enquête certains aspects positifs, notamment la satisfaction des conditions de logements pendant le confinement pour 84% des étudiants, de nombreuses difficultés sont, elles, soulignées de même que des conséquences à venir. C'est le cas d'un point de vue financier pour les étudiants ayant dû interrompre leur activité rémunérée ce qui a entraîné une perte de 274 Euros par mois pour 58% d'entre eux. L'impact est réel sur les jobs étudiants, 44% des étudiants ayant dû modifier leur projet. 1 étudiant sur 3 a déclaré avoir rencontré des difficultés financières et en premier lieu d'ordre alimentaire.

Concernant les modalités d'étude pendant le confinement, 39% des étudiants considèrent la formation dispensée pendant le confinement satisfaisante, 25% peu ou pas satisfaisante. 42% d'entre eux ne bénéficient pas d'ordinateurs personnels, 34% n'ont pas d'espace calme pour travailler et 33% sont sans bonne connexion internet. 50% des étudiants ont rencontré des difficultés matérielles pendant les examens à distance.

L'enquête s'est penchée sur le devenir des étudiants suite à la crise sanitaire. En effet, l'impact a été très fort sur les stages (annulation ou report) et les mobilités internationales. 57% estiment que la poursuite de leur étude sera affectée ; un étudiant sur quatre ayant décidé de modifier ses projets d'orientation suite à la crise. Nombre d'entre eux estiment leur chance d'insertion compromise, particulièrement pour la tranche des étudiants inscrits au niveau Bac+ 5, 31% estimant mauvaises ou très mauvaises leurs chances d'insertion en France, 39% à l'étranger.

Cette enquête, qui mériterait une déclinaison au niveau régional, a permis de soulever les difficultés des étudiants pendant la crise et les risques de détresses (financières, morales ...)

➤ Un exemple de soutien aux étudiants : AGORAé

L'AGORAé, dispositif développé par la FCBN, première force représentative de la jeunesse caennaise, a fait l'objet d'une mobilisation dès le début de la crise. Dotée d'une épicerie et d'un lieu de vie, elle est restée ouverte pour faire face à une forte demande de la part des étudiants mais également d'un public plus large (bénéficiaires habituels et ceux non-inscrits mais confinés à l'université). Des paniers, à 1 euro, ont été offerts aux étudiants ainsi qu'à d'autres publics (personnes âgées, femmes seules ...). La banque alimentaire livrait 2 fois par semaine mais les denrées sont devenues très rapidement insuffisantes d'où la solution pour AGORAé de la ramasse d'invendus dans les supermarchés, accompagnée par les aides de la FAGE⁴⁹, Du Pacte de Pouvoir de Vivre⁵⁰, du Crous ou de l'Université. L'association a été en relation avec la ville de Caen (pour les autorisations d'ouverture), la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé.

Hors confinement, AGORAé aide 270 étudiants. Pour en bénéficier il faut avoir un reste à vivre de 7.50 par jour. L'Association pourrait en aider davantage car les demandes sont là (les inscriptions sont closes début novembre) mais elle manque d'un local supplémentaire sur

⁴⁹ Fédération des Associations Générales Etudiantes.

⁵⁰ <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

Caen Côte de Nacre et de denrées suffisantes (le Crous et la ville ne trouvent pas de local). Des étudiants sont refusés de ce fait. Pendant le confinement, 279 personnes supplémentaires sont venues. 82% des bénéficiaires étaient originaires du continent africain (en majorité sur le campus 2 d'où l'idée de bénéficier d'une deuxième épicerie sur ce site).

L'AGORAé outre l'épicerie, ouverte l'après-midi, a assuré la livraison aux personnes à risques ainsi qu'aux foyers d'urgence qui bénéficiaient de moins de subventions pendant la crise (foyer situé à Pierre Heuzé Caen d'une centaine de personnes dont des enfants qui n'avaient plus rien à manger et pas de cuisine donc c'est l'AGORAé qui s'est proposée de cuisiner pour eux l'après-midi). L'association, et la crise en a montré les besoins, souhaite évoluer et répondre aux demandes des plus démunis et de ce fait poursuit sa recherche d'autres donateurs, partenaires, producteurs locaux, maraîchers. Avec une deuxième épicerie, le double de distribution serait possible.

Des liens très forts ont été noués avec d'autres acteurs sociaux pendant la crise (Secours populaire, Crous, Université, Croix Rouge pour la participation aux achats de frigos...) et ceux-ci vont perdurer après la crise. Les ramasses en supermarché (Carrefour a fourni 3 000 euros de denrées) vont pouvoir continuer et s'accroître avec d'autres supermarchés contactés pendant la crise ; l'association ayant découvert des refuges et foyers nécessaires. Outre ce soutien matériel, l'association a apporté un soutien moral aux étudiants confinés dans leurs logements universitaires qui, pour bon nombre d'entre eux, avaient dû renoncer à leur stage ou emploi. La majorité des bénéficiaires étudiants étaient en cursus licence mais également en doctorat.

A Rouen, la FEDER⁵¹ a également initié des démarches. Le lieu ciblé était davantage le campus du Madrillet, où il avait été noté plus de précarité, plus de besoins et davantage d'étudiants internationaux nécessaires. Le Crous⁵² a distribué des E cartes ⁵³aux étudiants pour une utilisation en grande surface (100 euros) et a débloqué un fond de solidarité des acteurs sous la coordination du Crous.

Ce genre d'action peut constituer un critère de choix pour les étudiants pour venir sur le campus ou tout au moins constituer une bonne surprise. Ce n'est pas forcément un critère mais un véritable engouement peut se créer autour de ce genre d'association ainsi qu'un attrait auprès de la presse. Il faudrait leur donner encore plus de visibilité.

➤ **Fracture numérique et sécurité informatique**

Les équipes commencent à faire le bilan des défaillances numériques, des manques d'anticipation en ressources, des insuffisances en matière d'accompagnement numérique, des innovations nécessaires et à capitaliser pour faire face au problème sanitaire. La

⁵¹ <http://feder-etudiant.org/presentation-feder>

⁵² <https://fr-fr.facebook.com/CrousNormandie/>

⁵³ https://actu.fr/societe/angoisses-sans-ressources-etudiants-seine-maritime-eprouves-par-confinement_33071463.html

digitalisation peut être une vraie valeur ajoutée, notamment pour les étudiants en difficulté en première année, mais elle induit une modification dans les rapports enseignants-enseignés. La fracture numérique a pu être sans conteste un facteur d'isolement voire de décrochage. La question se posera encore davantage pour les primo-accédants aux études supérieures.

➤ **Zoom sur les étudiants en soins infirmiers**

Ceux-ci ont rencontré plusieurs difficultés. Très souvent engagés dans la lutte contre la pandémie, ils ont pu être positionnés en première ligne. Pour nombre d'entre eux, la situation a été identique : un début de stage en structures de santé pour valider leur cursus, stage bien encadré dans un premier temps puis, en raison du nombre grandissant d'hospitalisations, beaucoup moins voire plus du tout. Les étudiants ont vu leurs stages annulés ou bien se sont retrouvés plongés au cœur de l'urgence sans que ne soit garantie leur sécurité, la continuité de leur formation, leur évaluation et donc en situation de travail sans ou avec une insignifiante indemnisation. Ainsi 10 associations étudiantes représentant les élèves infirmiers de Dieppe, Bois-Guillaume, Evreux, Rouen, Caen, Vire, Fécamp, Alençon et Saint-Etienne du Rouvray - la Normandie comptant près de 3 000 étudiants en soins infirmiers - ont revendiqué devant l'Agence Régionale de Santé et la Région Normandie, la nécessité de maintenir la continuité de leurs études ainsi qu'une certaine reconnaissance. Outre le problème financier, de nombreux élèves infirmiers ont rencontré des difficultés pendant leurs stages et pour certains cette crise a provoqué une rupture dans leurs études. Ceux-ci peu préparés à de telles situations sanitaires, peu entourés, n'ont pu se maintenir en situation d'étude. Par manque de tutorat, nombre d'entre eux n'ont pu obtenir d'évaluation de leur stage, laquelle leur permettait entre autres de valider les compétences acquises.

La crise a certainement amplifié un manque de reconnaissance criant des étudiants en soins infirmiers, le parallèle pourrait être fait avec leurs aînés en situation professionnelle. Ce manque de reconnaissance se double d'une certaine discrimination. Ainsi ces élèves ont l'obligation de financer leur tenue (blouse) et de les entretenir à leur frais, a contrario des autres étudiants en santé dont la prise en charge globale de la tenue est assurée et ce, malgré les très nombreuses demandes faites auprès des institutionnels. Outre l'aspect financier, on ne peut que soulever voire s'effrayer face à une telle situation. En effet, les élèves en situation de stage s'exposent et exposent leurs proches à une certaine contamination en rapportant leur tenue à domicile. Cela pose encore plus de questions en période de Covid.

La crise dans les IFSI a débuté tôt et a provoqué de nombreux problèmes. Les deuxièmes et troisièmes années ont dû être réaffectées dans de nouveaux lieux de stages mais dans les faits, sur le terrain, cela a plutôt été des mises à disposition que de véritables stages. Sur Rouen, le CHU a interdit les stagiaires dans les services recevant des cas Covid. Les stages pendant la crise de la Covid n'ont pas permis de développer les compétences attendues. Cela ne posera néanmoins pas de problème pour l'obtention du diplôme. L'évaluation à mi stage n'a pu être réalisée en l'absence de tuteur et de ce fait les étudiants ne possèdent donc aucun visuel sur les compétences acquises bien que l'autonomie et l'implication des étudiants ne fassent aucun doute. Cela restera une promotion particulière. Il y a eu de la perte en ligne, notamment ceux qui exerçaient dans les services covid et qui ont arrêté.

Actuellement les étudiants sont plutôt en stage dans des structures pour personnes âgées, peu en rapport avec leurs études. Et toujours en présentiel (ce que l'on ne peut qualifier de « Covid friendly »), ainsi leurs interrogations portent sur les cours en distanciel et pour savoir si ceux-ci vont pouvoir être mis en place. La continuité pédagogique pendant la crise a été très variable selon les IFSI, certains étudiants ayant été rappelé pour les partiels en pleine crise sanitaire.

3.3 Mobilisation des laboratoires et des entreprises par l'impulsion des acteurs publics en lien avec le monde économique

En réponse à l'appel à projet COVID-19 de la Direction Générale de l'Armement, la Région Normandie en lien avec l'Agence Régionale de Santé et le Dôme⁵⁴ ont coordonné la production numérique à grande échelle de matériels de protection sanitaire réutilisables pour faire face à la pénurie d'équipements pour les professionnels de santé, dans un premier temps. Ce projet s'est appuyé sur les réseaux existants : FabLabs, PME, établissements d'enseignement supérieur, laboratoires publics à même de disposer du matériel adéquat (outils de prototypage, imprimantes 3D, découpeuses lasers ...). Ainsi, une quinzaine de structures ont visé la production de 500 pièces par jour (la première production de série de visières ayant été prise en charge financièrement par la Région Normandie). 3 « pôles de production » ont pu être initiés sur l'ensemble du territoire.

165

Des exemples de partenariat

Pôle de Caen piloté par le Dôme : Les FabLabs le Dôme et Labo Tronic, la plateforme d'imagerie médicale Cyceron, les PME 3D&G, IMPRESSION 3D et ABE Conseil.

Pôle de Rouen/Le Havre piloté par les copeaux numériques : les FabLabs les copeaux numériques et le LH3D, l'école d'ingénieurs CESI, la PME LETTER IN.

Pôle de Saint-Lô-Cherbourg piloté par le FAblab de Saint-Lô Agglo : les FabLabs Saint-Lô Agglo et communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie et l'EPN L@b Barenton, la PME Expérience & Technologie, l'ESIX de Cherbourg.

⁵⁴ Centre de sciences de Caen Normandie.

L'entreprise Thyssen Krupp Plastics de Démouville a fourni la matière première. L'entreprise Incaya a quant à elle mis sur pied la plateforme d'enregistrement des demandes des personnels de santé.

Des membres du **réseau NAE** (Normandie AeroEspace) ont mis à disposition des fabricants d'équipements médicaux et de protection contre la Covid, leur technologie, déjà éprouvée dans le secteur de l'aéronautique et de la défense.

Membre du Pôle **Mov'eo**, l'accélérateur d'innovation technologique rouennais Overspeed (en collaboration avec les sociétés normandes Techno Map et Gault industries) a développé un ballon insufflateur robotisé pour aider le personnel soignant en cas d'afflux massif de malade de la Covid-19 en grande difficulté respiratoire.

S'il fallait le prouver, cet exemple, qui est loin d'être le seul, montre que la mise en réseau de partenaires publics et privés est possible et que le rôle facilitateur et fédérateur que la Région peut jouer n'est plus à démontrer. La crise en a été le révélateur. Cette dernière a également permis de mettre en avant le danger de la délocalisation de la fabrication des médicaments. Certaines entreprises normandes, à l'image de l'entreprise ASPEN de Notre-Dame-de-Bondeville (76), ont ainsi rapatrié de Chine et d'Inde leur production de produits injectables anesthésiques sur le site normand. Est-ce à penser que cela permettra la relocalisation de postes de production et de recherche en Normandie ? D'autant que cette entreprise bénéficie déjà d'une reconnaissance d'excellence mondiale.

La question est de savoir ce qui a permis de mobiliser les entreprises et de lever les leviers pendant la crise : l'appui des collectivités, de la Région ?

➤ **Mobilisation des équipes de laboratoires.**

La liste au niveau national serait longue à établir tant les laboratoires se sont mobilisés sur des essais cliniques, sur des recherches en sciences sociales (travail de l'Ined⁵⁵ en démographie pour une meilleure compréhension du développement de la pandémie), sur des compilations de bases de données pour informer sur l'épidémie... Ainsi la Normandie a participé au programme CORTE (CORonavirus Territoires Espaces) lancé par une quinzaine de chercheurs en sciences humaines et sociales et touchant à plusieurs disciplines telles que la géographie, l'aménagement du territoire, les sciences de gestion 2 enquêtes pluridisciplinaires ont été lancées par l'Université de Grenoble, de Paris-Saclay, de Lyon 3, d'Aix-Marseille, du Havre et de l'Ecole de Management de Normandie. Une a pour thématique « Coronavirus, déplacements et lieux de vie », l'autre « le confinement et ses effets sur le quotidien ». Ces

⁵⁵ <https://www.ined.fr/fr/ressources-methodes/etat-de-la-recherche/covid-19/>

enquêtes ont vocation à permettre de réfléchir à l'impact de la pandémie, aux solutions à apporter et à penser à l'après.

Outre les recherches touchant le domaine des sciences humaines et sociales, la Normandie, au travers de ses laboratoires, s'est lancée dans la recherche scientifique : projet ANR Epicorem coordonné par le CHU de Caen et portant sur l'analyse de la diversité génétique des coronavirus, recherches sur la fabrication de masques respiratoires d'urgence au sein de l'école d'ingénieurs de Cherbourg (ESIX) et du laboratoire LUSAC en lien avec Décathlon...

Comme pour les entreprises, les laboratoires ont su se mobiliser et se mettre en ordre de marche et de partenariat en temps de crise sanitaire et de nécessité impérieuse. Il importe d'en connaître les éléments facilitants et de suivre les conclusions de ces partenariats dans l'avenir.

Il en ressort donc que si les équipes des laboratoires ont pu être directement et fortement touchées par cette crise sanitaire, il faut souligner la montée en puissance de certaines disciplines à l'instar des sciences humaines et sociales qui ont pu et su montrer leur importance dans la recherche sur des grandes thématiques sociétales. Les activités de laboratoires, comme les sciences du vivant, qui demandaient elles une présence constante ont marqué le pas. Certaines universités estiment ce retard à 6 mois, d'autres ont réorienté leurs recherches vers la médecine et la lutte contre la Covid-19, preuves que les laboratoires se sont mobilisés.

IV. Quel après ? Quelle rentrée ? Quels impacts sur la recherche ?

« Une mobilisation générale s'impose : la Nation doit permettre à chacun de trouver la formation répondant à son projet personnel, car, dans le contexte économique engendré par la crise sanitaire, aucun de ces futurs étudiants ne peut être laissé au bord du chemin. »⁵⁶

Comment permettre un retour en présentiel dans l'enseignement supérieur alors que plane toujours le risque sanitaire et que les chiffres des bacheliers avant rattrapage indiquent une augmentation de 100 000 lauréats⁵⁷ ? Les Présidents d'universités réunis au sein de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) le soulignent : « *La préparation de la rentrée*

⁵⁶ Conférence des Présidents d'Université 08/07/2020.

⁵⁷ Les effectifs dans l'enseignement supérieur avaient déjà connu une hausse de 1.6% en 2019-2020 (1.3% à l'université hors ingénieurs, + 2.5% à l'université et + 1.9% en dehors pour les ingénieurs. + 3.8% de hausse dans le privé, + 1.1% dans le public. 21% des étudiants relèvent de l'enseignement privé). Avant rattrapage, 657 000 élèves ont obtenu le baccalauréat.

2020, déjà rendue complexe par la crise sanitaire, pose donc des questions cruciales de moyens humains, financiers, mais également de capacités bâtimentaires d'accueil, de volumes d'équipements, de logements des étudiants, de suivi médical... et la numérisation ou l'hybridation des formations, particulièrement consommatrices de ressources humaines et financières, ne pourront constituer une juste réponse ». Seule certitude, la continuité pédagogique doit se faire en cas de reprise de l'épidémie : « il est recommandé à chaque établissement de mettre en place les conditions qui permettraient d'y faire face et d'assurer une continuité pédagogique ». Comme le soulignent de nombreux observateurs, voilà l'équation à résoudre.

4.1 Dans les textes :

Afin de préparer au mieux la rentrée universitaire et suite à la crise sanitaire, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a publié un guide⁵⁸ détaillant les mesures en faveur des étudiants pour la rentrée 2020-2021.

Parmi celles-ci, on peut citer le *gel des frais d'inscriptions* soit 170 € pour la Licence, 243 € pour le Master et 380 € pour le Doctorat. L'Etat prenant à sa charge le coût réel de la scolarité. *Les bourses sur critères sociaux* feront l'objet d'une revalorisation de 1.2% (équivalent à l'inflation), ces dernières seront versées à partir du mois d'octobre par le Crous et avant le 5 du mois. La *Contribution de Vie Etudiante et de Campus* (CVEC) d'un montant de 92 euros fera l'objet d'exonération notamment pour les boursiers et les réfugiés. Plus de 18 millions de cette CVEC ont fait l'objet d'une mobilisation pendant la crise sanitaire afin de financer différents aides (financières, alimentaires ou de première nécessité). Le prix du *ticket restaurant universitaire* sera quant à lui fixé à 1 € pour les étudiants boursiers (3.30 € pour les non-boursiers).

Chiffres clés :

2,3 milliards d'euros d'aides du Ministère au titre de l'action sociale en faveur des étudiants

170 euros de droits d'inscription en Licence, suite au gel des frais d'inscription

+1,2% = Augmentation des bourses dispensées par les Crous

7,5 millions d'euros chaque année pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap

175 000 places = nombre de places du parc locatif étudiant

1 euro = prix du ticket de restaurant universitaire pour les étudiants boursiers

⁵⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid153425/rentree-2020-le-guide-de-rentree.html>

Une nouvelle circulaire du MESRI datant du 6 août, ajuste les mesures décrites dans celle du 11 juin et précise les conditions d'accueil :

De manière générale et à condition qu'aucune regain épidémique ne survienne d'ici la rentrée universitaire, les consignes sanitaires applicables dans les locaux reposeront sur :

□ Dans toute la mesure possible, le **maintien d'une distanciation physique de 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos**, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage (cette distanciation n'étant pas applicable lorsque les individus sont les uns derrière les autres) et dans les bibliothèques,

□ Le **port du masque systématique par tous y compris à l'occasion des déplacements**. Le port du masque est obligatoire lorsque les règles de distanciation physique définies ci-dessus ne peuvent être garanties, mais également en toute circonstance dans les bibliothèques. Eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos même quand la distanciation physique y est respectée. Il incombera ainsi aux usagers de se doter des masques qui leur seraient nécessaires et l'établissement sera tenu de fournir des masques à ses agents. Une information générale sera assurée afin d'inviter les personnels ou les étudiants à risque de forme grave de Covid-19 à porter systématiquement le masque à usage médical.

• L'application systématique des **gestes barrières**, et en particulier une hygiène des mains fréquente supposant une mise à disposition adéquate des matériels et produits nécessaires, conformément aux consignes sanitaires générales applicables

□ Dans toute la mesure possible, la **limitation du brassage** des usagers

□ Un **nettoyage** de routine une fois par jour au minimum

□ La **communication, l'information et la formation** auprès des agents et des usagers. Il est essentiel de favoriser une appropriation collective des règles sanitaires.

□ La **vigilance sanitaire** : une information générale sera assurée afin d'inviter les étudiants et le personnel présentant des symptômes évoquant la Covid-19 à rester à leur domicile.

Ces règles s'appliquent dans les établissements, les campus, les résidences ainsi que dans les restaurants universitaires, sans préjudice pour ces derniers des consignes sanitaires particulières applicables à la restauration collective. Les règlements intérieurs pourront sanctionner le non-respect de ces règles.

Pour faciliter le respect de ces règles, une plus grande amplitude horaire d'utilisation des locaux pourra être utilement recherchée en lien avec les autres acteurs concernés (CROUS, organismes de transport, collectivités...).

Contrairement à ce qui était envisagé en juin, le retour prévu est un retour en masse du plus grand nombre d'étudiants et non plus une rentrée qui privilégierait une pédagogie hybride (entre présentiel et cours à distance). Néanmoins, afin d'éviter un trop gros brassage, il sera proposé, dans les filières à fort effectif, que les cours magistraux soient télétransmis dans un second amphithéâtre pour respecter les règles de distanciation (cela est déjà le cas à l'Université de Caen pour la filière mineure santé). Les outils numériques auront donc toute leur importance. En raison du contexte et des reports d'examens, les étudiants peuvent s'inscrire dans les formations auxquelles ils ont postulé sans attendre d'obtenir leur diplôme conditionnel (qui sera à justifier avant le 31 décembre 2020).

Les modalités d'accueil des étudiants étrangers sont fixées mais dépendront de l'évolution de l'épidémie et pourront faire l'objet de réajustement. Celles-ci sont fixées selon les pays d'origine, eux-mêmes classés en zones vertes ou rouges. Campus France signalait début août que la délivrance des visas pour ces étudiants allait redémarrer. Un test négatif de moins de 72 heures est demandé pour les zones rouges, et peut l'être pour les zones vertes et le respect d'une quatorzaine est requis à l'arrivée en France. Les incidences, en termes de mobilité interne ou externe devront être étudiées de près, notamment pour une région comme la Normandie, terre d'accueil et d'envoi d'étudiants à l'étranger.



À l'occasion de la rentrée étudiante 2020, Frédérique Vidal a tracé la feuille de route de l'enseignement supérieur pour les mois à venir autour de trois défis : l'accès, l'accueil et l'accompagnement. Dans le cadre de cette rentrée atypique et inédite, il s'agit en effet d'accueillir des effectifs en hausse dans le respect des contraintes sanitaires, de répondre au besoin accru d'accompagnement et de soutenir les étudiants les plus fragiles. Tous les efforts ont convergé vers un même objectif : maintenir autant que possible le face-à-face pédagogique et le lien entre étudiants, tout en les protégeant ainsi que les personnels.

Près de **2,8 millions d'étudiants** sont attendus lors de cette rentrée universitaire 2020 soit + **2,1 %** par rapport à 2019.

A l'occasion de cette rentrée inédite et alors que la crise sanitaire continue de peser fortement sur l'organisation des enseignements et de la vie de campus, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a souligné l'action essentielle de la communauté universitaire "qui n'a eu de cesse de se mobiliser au service d'un objectif : réussir cette rentrée 2020, en redoublant d'efforts et d'ambition pour la jeunesse."

Les défis de la rentrée universitaire 2020 :

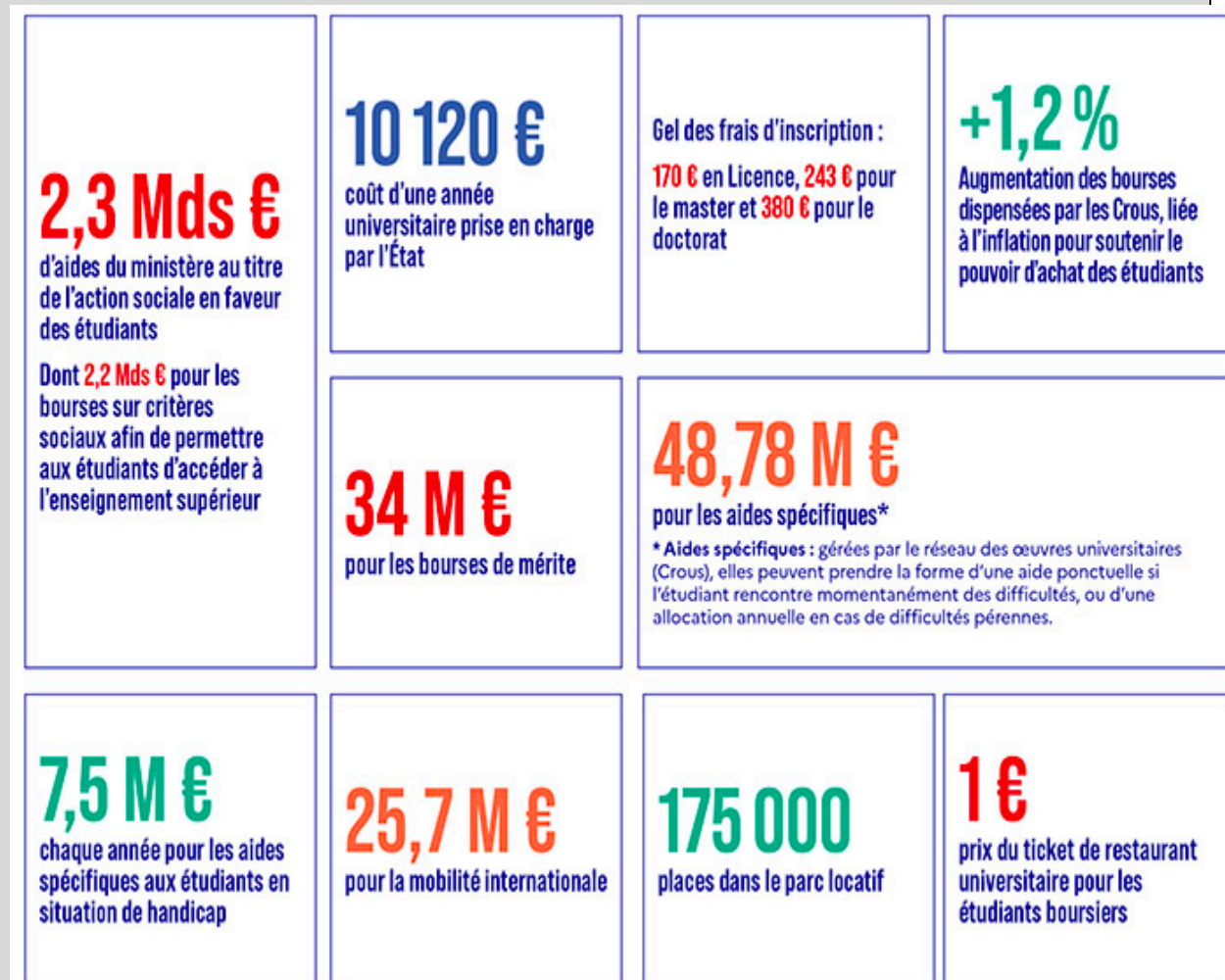
- l'accès
- l'accueil
- l'accompagnement

Création de 30 000 places sur les années 2020-2021 dans le cadre du Plan Jeunes portant sur des formations de licences universitaires, des formations paramédicales et des formations courtes de type bac + 1. Sur les années 2020 à 2022, le budget correspondant est de 180 M€.

Création de 21 500 places supplémentaires dès la rentrée 2020, dont 5 700 en STS, 2 000 dans de nouvelles formations courtes, 4 000 dans les licences les plus demandées ou 3 800 dans les formations paramédicales... afin de pouvoir apporter une solution adaptée à chaque jeune.

Développement d'un dispositif expérimental de Campus connectés internationaux sur le modèle des Campus connectés en France dans 7 pays (Tchad, Sénégal, Tunisie, Algérie, Burkina Faso, Mexique et Kazakhstan).

Des mesures fortes afin de soutenir les étudiants les plus fragiles : gel des frais d'inscription à l'université ; augmentation du montant des bourses sur critères sociaux de 1,2 % ; abaissement du ticket U à 1 euro pour les étudiants boursiers ; augmentation des prêts-études garantis par l'État de 16 millions d'euros afin de soutenir 58 000 bénéficiaires potentiels. De nombreuses aides complémentaires sont par ailleurs toujours mobilisables et représentent une enveloppe de plus de 2,3 milliards d'euros qui viennent s'ajouter à la prise en charge de la majeure partie du coût de la scolarité étudiante, à laquelle l'État consacre en moyenne 10 000 euros par an et par étudiant.



171

Une offre de logements renforcée : 35 000 nouveaux logements mis en service d'ici 2022 et 25 000 chambres rénovées d'ici 2025.

Le plan "Bibliothèques ouvertes" : plus de 60 000 heures d'ouverture supplémentaires financées entre 2020 et 2023 (85 000 heures d'ouverture mises en place entre septembre 2016 et juin 2019).

Un accès à la santé facilité : 57 services de santé universitaires sur le territoire national et 26 services de santé universitaires érigés en centres de santé en 2020.

Accompagner et faire réussir des étudiants en situation de handicap : de nouvelles modalités pour faciliter l'orientation et l'accompagnement des étudiants sur Parcoursup ; 7,5 M € mobilisés chaque année pour mettre en place des aides spécifiques dédiées ; 11 M€ par an afin de permettre la mise en accessibilité des bâtiments universitaires, auxquels s'ajoutent 3,7 M€ pour rendre accessibles les locaux de vie étudiante. Près de 34 000 étudiants se sont déclarés en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur en 2019, soit 1,71 % des étudiants

L'engagement en faveur de la transition écologique, une priorité pour 2020

L'enseignement supérieur est tout particulièrement concerné par la proposition de la Convention citoyenne, approuvée par le président de la République, de développer les actions d'information, de communication, d'éducation, de formation aux enjeux de la transition écologique. Il s'agit également d'accompagner la mutation écologique des établissements à travers la rénovation thermique des bâtiments (le plan de relance du Gouvernement finance à hauteur de 4 milliards d'euros un vaste programme de rénovation des bâtiments publics afin de réduire leur empreinte énergétique).

Soutenir l'entrepreneuriat étudiant

Le MESRI poursuit son effort pour développer la création d'entreprises, notamment technologiques, et amplifier le transfert de technologie depuis la recherche publique, afin de contribuer à une économie plus innovante. **Le plan « Esprit d'entreprendre »**, qui encourage la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études, monte en puissance (120 000 étudiants sensibilisés à l'esprit d'entreprendre en 2019 - objectif à terme : 100 % des étudiants sensibilisés). L'appel à projets « L'esprit d'entreprendre » a été lancé en juin 2020 pour soutenir les projets les plus ambitieux de développement des PEPITE de France Métropolitaine et d'Outre-mer. Un financement spécifique du ministère de 2,5 M€ par an sur deux ans viendra en complément de financements locaux. Par ailleurs, le concours d'innovation i-PHD vise à encourager les jeunes chercheurs à créer leur start-up. En amont des deux autres concours publics destinés aux entreprises innovantes, i-Lab et i-Nov, i-PhD incarne la volonté du Gouvernement de promouvoir l'innovation à travers la création de start-up et d'encourager la valorisation entrepreneuriale des travaux de recherche au sein des laboratoires.

Des mesures concrètes pour les personnels et les carrières

- Le **projet de loi de programmation de la recherche** pour les années 2021 à 2030, initié début 2019 par le président de la République et porté par Frédérique Vidal, dessine le paysage de la recherche française pour les dix prochaines années. Il entend susciter des vocations vers les métiers de la recherche et redonner l'envie de devenir chercheur en permettant à la jeunesse de poser un autre regard sur les carrières scientifiques. Présenté au parlement courant septembre, la future loi doit entrer en vigueur début 2021.

- La programmation de la recherche prévoit **25 Mds € d'investissements supplémentaires tout au long des 10 prochaines années**. Cet effort historique en faveur du financement de la recherche publique représente une nouvelle donne au profit de tous les métiers de la recherche dans les organismes, les universités, les écoles et l'ensemble des laboratoires. C'est le plus grand mouvement de revalorisation consacré à l'ensemble des personnels des organismes de recherche, des universités et des écoles depuis l'après-guerre.

- La programmation vise également à **sécuriser les débuts de carrières** (via l'augmentation progressive de 20 % du nombre de contrats doctoraux et la hausse de la rémunération minimale des contrats doctoraux de 30 % à l'horizon 2027, qui seront portés à 2 300 € brut mensuel), à **promouvoir de nouveaux talents et à faciliter la carrière des maîtres de conférences et des chargés de recherche** (proposition de créer des chaires de professeur junior, mesures spécifiques permettant d'augmenter les promotions des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles).

Sources : Publication : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. 15.09.2020

4.2 Dans les faits :

Impact financier

Impact financier sur les établissements

Ce premier calcul n'a pas forcément été fait immédiatement au vu de l'urgence à traiter mais cette réflexion avait déjà été prise en compte, pendant la crise, par la Conférence des Présidents d'Universités (CPU). Les conditions de réouverture des établissements vont

forcément entraîner de nombreuses dépenses. En présentiel, les coûts de nettoyage des locaux, de respect des consignes sanitaires influenceront sur les budgets des établissements. Une rentrée hybride aura une incidence financière, sans compter le coût humain nécessaire aux plans de reprises des enseignements (dans le cas d'un dédoublement des cours donnés en présentiel) qui aura un impact sur le budget des établissements. A cela devrait logiquement s'ajouter l'augmentation du nombre d'inscrits au regard de l'augmentation du nombre de lauréats au baccalauréat.

De nombreuses manifestations ont été annulées alors qu'elles pouvaient potentiellement, apporter des financements ou être autant d'éléments d'attractivité pour les établissements (colloques, manifestations, concours...).

Les fonds mobilisés par l'Université de Rouen, dans ce cadre de crise sanitaire, pour faire face à la rentrée, sont un exemple de ce que les impacts financiers pourraient représenter sur l'ESR normand.

LE BUDGET DÉDIÉ AUX MESURES SANITAIRES ET AUX ACTIONS LIÉES À LA CRISE COVID-19

La Contribution de Vie Etudiante et Campus a permis à l'Université de financer pour 385 144 € :

- Une aide informatique aux étudiants : 86 240 € pour des ordinateurs et 3 960 € de forfait internet,
- Des aides financières d'urgence : 79 140 €,
- Des bons d'achats : 215 804 €.

Une réflexion est en cours pour prolonger ces dispositifs.

Par ailleurs, la Direction de la Prévention des Risques a dépensé 513 122,19 € (213 930,63 € pour la reprise post-confinement et 299 191,56 € pour la rentrée) :

- 374 334,25 € en masques (dont 105 500 € pour les étudiants)
- 135 401,73 € en gel et lingettes (dont 68 153 € pour les étudiants)
- 3 386,21 € pour des fournitures diverses : thermomètres, marquage au sol, plaques de plexiglas

Ces équipements ont été commandés pour la rentrée et feront l'objet de réapprovisionnement d'ici la fin de ce trimestre.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION, EN QUELQUES CHIFFRES

- Pour le personnel
 - 126 000 masques chirurgicaux,
 - 25 000 masques lavables (environ 8 masques par personne),
 - 26 000 flacons de gel hydroalcoolique (dont recharges).
- Pour les étudiants
 - 250 000 masques chirurgicaux (principalement pour les travaux pratiques produits chimiques et biologie),
 - 34 000 flacons de gel hydroalcoolique rechargeables sur les campus.

A cela, il faut ajouter le contexte particulier de réussite au baccalauréat et l'incidence sur le nombre supplémentaire d'étudiants à accueillir à la rentrée (+ 8% annoncés sur l'université de Rouen). Ces données mériteront d'être étudiées pour l'ensemble de l'ESR sur la Normandie.

Impact financier sur les étudiants

D'après une enquête du syndicat étudiant FAGE, le coût de la rentrée subirait une hausse de 3.21% en raison de la Covid-19 et porterait celle-ci à un coût moyen de 2 361 euros pour les étudiants. Cette étude apporte quelques éclaircissements quant à la répartition de ces frais.

>>> Frais de la vie courante		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2019	Montant 2020		Montant 2019	Montant 2020	
Loyer et charges		646,62 €	659,84 €	▲ 2,043%	483,95 €	490,84 €	▲ 1,424%
Repas au RU		66 €	66 €	► 0%	66 €	66 €	► 0%
Téléphone et internet		50,33 €	51,32 €	▲ 1,980%	50,33 €	51,32 €	▲ 1,980%
Transports		104,52 €	105,22 €	▲ 0,670%	100,17 €	101,83 €	▲ 1,650%
Loisirs		78,66 €	80,66 €	▲ 2,467%	73,00 €	74,80 €	▲ 2,466%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien		340,42 €	347,34 €	▲ 2,032%	308,67 €	314,99 €	▲ 2,047%
Masques			31,75 €			31,75 €	
TOTAL		1 286,55 €	1 342,07 €	▲ 4,315%	1 082,12 €	1 131,53 €	▲ 4,566%

174

>>> Frais spécifiques de la rentrée		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2019	Montant 2020		Montant 2019	Montant 2020	
Droits d'inscription		170 €	170 €	► 0%	170 €	170 €	► 0%
CVE-C		91 €	92 €	▲ 1,099%	91 €	92 €	▲ 1,099%
Complémentaire santé		321,60 €	321,60 €	► 0%	313,31 €	325,54 €	▲ 3,904%
Frais d'agence		300 €	300 €	► 0%	243 €	243 €	► 0%
Assurance logement		64 €	64 €	► 0%	65,25 €	65,72 €	▲ 0,720%
Matériel pédagogique		250,82 €	256,15 €	▲ 2,128%	250,82 €	256,15 €	▲ 2,128%
TOTAL		1 197,42 €	1 203,75 €	▲ 0,509%	1 133,38 €	1 152,41 €	▲ 1,680%

L'organisation note ainsi une augmentation « drastique » de 5.13% des frais de vie courante (et souligne qu'elle aurait été de 2.13% sans la crise), de 3.9% pour les complémentaires santé. L'UNEF⁵⁹, quant à elle, chiffre l'augmentation à + 3.69 %. Différentes revendications ont été émises dont la mise à disposition de masques gratuits (coût estimé à 31 euros par mois).

La FAGE souligne de façon positive le fait que les repas en restaurant universitaire soient proposés à 1 euro pour les étudiants boursiers et que les bourses sur critères sociaux soient augmentées de 1.2%. Il est également fait état d'une plus forte augmentation en région de la vie étudiante en ce qui concerne les frais de vie courante par rapport à l'Île-de-France.

⁵⁹ Union Nationale des Etudiants de France.

Certains établissements ont déjà anticipé les difficultés que les étudiants pouvaient rencontrer (périodes de stages ou d'apprentissage ajournées ou reportées, problèmes financiers, problème de mise à niveau, arrêt de job étudiants). Ces aides peuvent être des fonds d'urgence sous forme de bourses (pris sur les fonds propres des établissements) à l'image de ce qui est proposé par Neoma Business School (chaque don récolté est abondé à hauteur de 100 % par Neoma BS).

Il est impérieux de simplifier les aides classiques et les aides d'urgence, de les cartographier. Ces appuis peuvent être autant, sinon un critère, un moyen de rendre attractifs les établissements.

Les étudiants élèves-infirmiers particulièrement mobilisés pendant la crise avaient demandé une prime. Une prime versée aux étudiants infirmiers en stage a donc été instaurée par la Région. Elle variait de 1 250 euros pour un stage à 1 500 euros dans un service, dit covid, sous réserve d'avoir effectué 35 heures par semaine durant 4 semaines. Les étudiants ont rencontré de nombreuses difficultés administratives : stages alternant semaines à horaires différents (inférieur ou supérieur à 35 heures, virement tardif et encore en cours - dernier début novembre, demandes d'attestation de stage non remise par les services) ... En Ile De France, la prime était de 2 000- 2 500 €, 1 500-1 800 dans le Grand Est.

Les étudiants et la crise

175

Les questions sont nombreuses. Quelles seront les poursuites pour les thésards ? Qu'en sera-t-il des contrats doctoraux, de leur prolongation ? Quelles zones de recrutement pour l'ESR normand ? La région va-t-elle conserver ses effectifs étudiants ? Qu'en sera-t-il de la mobilité entrante, sortante ? Quel sera le plan de reprise d'activité des laboratoires pour les étudiants chercheurs ?

Mobilité entrante, sortante.

La Normandie aurait un taux plus faible d'étudiants internationaux que la moyenne nationale : 8% contre 11% au national avec des différences selon les territoires (l'Université du Havre en comptant 18 à 20% dans son effectif, 20% à l'INSA de Rouen). Les conséquences de la crise risquent d'être très importantes car nombre d'étudiants étrangers seraient soit en attente de visas (1 400 à l'université Le Havre Normandie), soit dans l'incapacité de sortir de leur pays ou de rentrer en France. Personne ne saurait dire à l'heure actuelle si l'on s'oriente vers une année blanche en termes d'accueil, au moins physique, d'étudiants étrangers. La mobilité entrante doit se maintenir mais il va se poser inévitablement la question des protocoles sanitaires, les risques d'exposition des personnels et des étudiants, leur mise en quarantaine.

Qu'en sera-t-il des parcours ? Seront-ils moins ou peu qualitatifs ? Les cours se feront-ils en présentiel, en distanciel, de façon hybride ? Quel effort de pédagogie numérique est à envisager pour conserver les étudiants étrangers.

Qu'en sera-t-il des partenariats existants (L'Université Le Havre Normandie compte 198 partenariats avec des pays étrangers). Concernant les mobilités sortantes, faut-il envisager des mobilités plus courtes, davantage centrées sur l'Europe ?

Les aides à la mobilité sortante en Normandie à l'image du PASS Monde ou celles visées dans le cadre d'ERASMUS nécessiteront peut-être d'être adaptées à l'aulne de la situation sanitaire.

Le processus d'inscription interroge également. Nombre d'étudiants, en mobilité entrante ou sortante, ont vu leur études arrêtées, décalées ou reportées alors qu'un investissement financier avait déjà été fait (que cela soit en termes de frais d'inscription, de loyer ou de déplacements).

Une solution, proposée par certains, réside dans la mobilité virtuelle. Néanmoins si cette solution peut être envisagée, quel poids aura-t-elle pour un éventuel employeur ?

Les doctorants

Les contrats doctoraux, dans leur majorité devront, normalement, bénéficier d'une prolongation et d'un financement supplémentaire de la part du Ministère. Néanmoins, certaines interrogations sont émises concernant le risque d'hypothéquer de futurs contrats doctoraux et post-doctoraux afin de financer les prolongations de ceux déjà en cours.

La problématique des doctorants étrangers mérite d'être analysée : des allocations doctorales vont peut-être être disponibles or on comptabilise insuffisamment d'étudiants dans le vivier français à même d'occuper ces postes. Quelle communication faut-il envisager, comment accueillir des doctorants étrangers pour ne pas perdre d'allocations ? Quelle possibilité par rapport à l'obligation de présence. On peut constater et cela est souligné par un grand nombre d'acteurs, que bon nombre de jeunes diplômés qui vont rencontrer des difficultés à trouver un emploi vont peut-être se tourner vers la recherche. Est-ce à encourager ? Le « vivier » français d'allocataires doctorales va peut-être s'accroître.

Les risques de décrochage : Concernant le décrochage, les auditions ont montré que la crise sanitaire avait mis en difficulté les étudiants en médecine, (mobilisés dans les laboratoires ou engagés dans les services), et qui ne vont bénéficier que du rattrapage légal, et rien de plus. Or, nombre d'entre eux ont montré leur implication et leur engagement auprès des structures de soins ou des associations (ceux mobilisés chez AGORAé n'ayant plus fait que cela). L'engagement étudiant est peu valorisé et encore moins dans des filières telles que la santé. C'est un vrai problème et un sujet à traiter puisque *l'engagement étudiant peut conditionner l'attractivité d'un lieu où la dynamique d'un établissement* or il n'y a et il n'y en a pas eu, plus de valorisation, de prise en compte du temps mis à disposition du collectif pendant la crise

sanitaire. Certaines universités établissent des régimes spéciaux d'études, des dispositifs de valorisation de l'engagement, à discrétion des établissements (cela est peut-être davantage développé dans les écoles d'ingénieurs ou grandes écoles).

La question du décrochage se pose pour les étudiants en licence notamment ceux n'ayant pu suivre le rythme des études, trop pris par leur emploi (dans les services comme les grandes surfaces très mobilisatrices, le secteur de la santé), ou qui se sont trouvés dans de mauvaises conditions de travail (bibliothèques fermées et pas de lieu personnel suffisamment calme pour travailler), par manque de moyens informatiques ou encore malades.

Quid de l'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés ? L'incidence de la crise sanitaire sur la recherche d'emploi des jeunes diplômés est déjà soulignée. 700 000 étudiants sont amenés chaque année à chercher un emploi. Une étude⁶⁰ réalisée par JobTeaser, agence en charge de l'accompagnement à l'emploi ou aux stages d'étudiants, livre ainsi un certain nombre d'informations. Cette enquête a été menée auprès de 7 000 jeunes de 18 à 25 ans de 5 pays et montre que :

- 3% ont vu leur opportunité de travail ou de stage annulé
- 1/3 ont repensé leur orientation professionnelle à la suite de la crise
- 15% ont été confinés seuls dans un pays étranger
- 63% estiment que leur angoisse principale est d'avoir plus de difficultés qu'avant de trouver un job.

Réponse aux élèves infirmiers et aides-soignants

177

Certains élèves infirmiers avaient alerté l'opinion publique en dénonçant les sommes qu'ils étaient amenés toucher pendant leurs stages. Aux alentours de 1.08 € de l'heure. Juste reconnaissance aux demandes des étudiants en soins, la Région Normandie, à l'instar d'autres Régions, leur versera une indemnité mensuelle de 1 200 € par mois (à raison de 300 € par semaine) en complément des indemnités de stage, de frais de déplacement et des bourses régionales. Cette reconnaissance, qui ne répond pas totalement aux sacrifices et engagements des élèves pendant la crise, est néanmoins à souligner.

➤ Evolution des pratiques pédagogiques voulues ou subies.

Quels examens ? Pour les examens, les réponses ont été différentes selon les établissements : l'université de Caen a organisé des examens en ligne (tous les étudiants étaient connectés en même temps donc de façon synchrone), l'Université de Rouen à distance (en contrôle continu ou à date fixe mais sans heure précise donc de manière asynchrone).

La crise va imposer aux universités de changer leurs modalités de contrôle, en allant davantage vers du contrôle continu. Un bilan sera à faire (pour exemple Strasbourg et Grenoble pour la filière STAPS ont privilégié le contrôle continu intégral et le taux de réussite

⁶⁰ <https://www.jobteaser.com/fr/advice/321-enquete-etudiante-covid-19-comment-preparer-la-suite>

a progressé). On peut néanmoins constater une vraie mobilisation des enseignants chercheurs pour adapter la pédagogie. A l'INSA les examens ont été maintenus selon le calendrier initial mais avec des modalités adaptées (QCM, oraux). Une deuxième session a été prévue pour des étudiants empêchés (ceux en situation de handicap, malades ou ayant des problèmes de connexion). La difficulté est de maintenir une équité entre tous, d'assurer les mêmes conditions et d'éviter les formes de tricherie. A l'INSA, les dates d'examens ont été maintenues pour ne pas pénaliser la rentrée.

Quelles seront les leçons de la crise ? La nécessité de consolider les contenus pédagogiques, d'intensifier la communication, de réduire les déplacements, de mettre fin aux open space, d'accorder une moindre importance aux campus et ne pas se focaliser que sur les bâtiments mais plutôt sur l'offre technologique (voir PIA réussites plurielles) , de se poser la question des contenus pédagogiques à destination des étudiants étrangers (tous en anglais, en programme bilingue pour une intégration ou enseignement commun, mutualisation entre enseignement)...

Les impacts sur les enseignants et le personnel administratif sont à étudier également : quid du télétravail, du management, de la communication ?

➤ Gain ou perte pour la recherche et les entreprises.

178

La pandémie a montré l'importance de la recherche et la nécessité d'investir dans la recherche et l'innovation. Pour Kurt Deketelaere, secrétaire général de la Leru (Ligue européenne des universités de recherche), *« la lutte contre les coronavirus a par ailleurs entraîné une réhabilitation très bienvenue des experts et des universités, qui méritent la confiance et le respect de la société ... Ces experts contribuent à montrer que les problèmes créés par la Covid-19 ne sont pas seulement médicaux, mais aussi sociologiques, juridiques, économiques, financiers, éthiques, philosophiques et criminologiques pour n'en citer que quelques-uns. La pluridisciplinarité est essentielle mais l'intégrer dans la recherche et l'enseignement reste un défi pour les universités. »*

Les recherches en Sciences fondamentales et en Sciences Humaines et Sociales ont pris une importance capitale. La Normandie a su montrer ces forces en ces domaines.

Les co constructions des programmes entreprises-établissements du territoire ont prouvé que les acteurs pouvaient travailler ensemble alors que jusque-là il était plus facile de travailler dans le cadre d'autres frontières. Peut-être cela participe-t-il également d'un moyen d'attirer les cadres ?

L'Association Européenne des Universités a rappelé dans une note du 18 mai 2020 que la crise de la Covid-19 au-delà de son impact sur le financement des universités pourrait impacter la recherche. *« La restriction de l'accès aux laboratoires de recherche pourrait potentiellement entraver le développement de la recherche et entraîner des retards dans le respect des engagements existants ou même conduire à l'interruption des contrats de recherche à durée déterminée. Les universités auront donc besoin d'un soutien spécifique pour préserver leur capacité de recherche afin de produire des diplômés de haut niveau, de fournir des résultats*

de recherche de grande qualité et de jouer un rôle essentiel dans la reprise sociale et économique ». Cette mise en garde semble avoir été entendue au niveau national puisque l'ANR a annoncé le 6 mai 2020, la prolongation systématique de 6 mois de tous les projets impactés par la crise sanitaire.

L'ESR est également une des clés de la relance économique car ce sont des acteurs majeurs des territoires au niveau économique. Ceux-ci ont su mobiliser des ressources humaines (étudiants, personnels), matérielles (masques, fabrication 3 D..). La relocalisation d'industrie - la mondialisation ayant montré ses limites - va imposer d'avoir du personnel local formé d'où la nécessité d'une encore plus grande adéquation des formations de l'enseignement supérieur et du marché du travail. La formation professionnelle pourrait être une réponse. Mais la crise pourrait aussi entraîner la perte de certains partenariats, les entreprises ayant peut-être des choix financiers à faire.

➤ **Prise en compte de la communauté étudiante**

La crise de la Covid-19 a pu mettre en avant différentes formes d'engagement étudiant notamment dans le domaine de l'aide alimentaire (association AGORAé pour exemple). Certains établissements français prennent déjà en compte les compétences acquises au cours de ces actions d'engagements dans la valorisation des cursus étudiants, notamment en ce qui concerne les parcours des élèves ingénieurs. Ces « soft skills » - compétences comportementales - sont particulièrement requises en entreprises. Acquis pendant la formation, elles sont autant d'occasions de faire la différence entre deux CV et permettent aux étudiants de monter en compétences et de se préparer à la vie professionnelle. Les projets développés lors de ces actions d'engagement permettent, outre l'esprit citoyen, de développer aussi l'esprit d'entrepreneuriat. Stimulées par les établissements, comme notamment pour les postes à responsabilité dans les associations étudiantes, elles peuvent permettre de valoriser et d'améliorer la vie sur les campus. Ainsi certaines écoles d'ingénieurs proposent une équivalence d'ECTS⁶¹ pour un module « d'engagement culturel et social ». D'autres l'encouragent comme n'importe quel cours en inscrivant des heures de bénévolat dans le cursus ou en en tenant compte (Sciences Po Caen). Il est à noter qu'il existe des logiciels de gestion des compétences⁶² qui permettent de mettre en avant les compétences acquises au cours de ces projets afin que les étudiants aient un portfolio à utiliser dans leurs futurs recrutements.

⁶¹ European Credits Transfer System.

⁶² Logiciel Neobrain : logiciel de gestion des compétences utilisé en particulier par les grands comptes.

L'étude JobTeaser (cf. p143) réalisée auprès de 7 000 jeunes indiquait que 51% d'entre eux avaient déclaré vouloir aider ou s'engager dans une association. 10% ont sauté le pas et se sont déjà investis dans des activités bénévoles pendant le confinement. L'engagement étudiant ne peut plus être nié.

➤ La communication encore et encore

« La Normandie est attractive mais elle a un déficit de communication quant à son tissu industriel, à son potentiel en termes de stages, autant de critères importants pour attirer les étudiants ». « Les étudiants viennent au départ parce que la région est dynamique avec des débouchés intéressants puis, au fur et à mesure, se tournent vers la Région Parisienne plus attractive en matière de rémunérations et de volumétrie d'offre d'emploi. Ils ont une méconnaissance du tissu des PME-PMI local », « il faut faire prendre conscience de la réalité de la vie en Région Parisienne et vanter la qualité de vie en Normandie »⁶³.

La nécessité d'une mobilisation forte des collectivités (à l'image de Caen, Le Havre ou Saint Etienne du Rouvray) est indiscutable : *« Il existe une méconnaissance de la Normandie. Une fois arrivés en Normandie, les étudiants sont agréablement surpris. L'attractivité est également liée à la ville, à l'image de celle-ci »* (autant de remarques émanant des entreprises ou des acteurs de l'ESR rencontrés pendant cette étude).

Les auditionnés ont fait part du manque de communication régionale, chacun ayant sa charte graphique, Une volonté politique des établissements et une volonté régionale de mettre en commun des outils s'avèrent nécessaires. Cela est actuellement très bien réalisé au niveau international (bannière commune sous ComUE Normandie Université dans les grands salons à l'étranger). A contrario les grandes écoles privées ont des outils de communication performants (site bilingue...).

Les grandes écoles ont parfois le label campus France, label qui facilite les logements.

L'université souffre d'une mauvaise image (sélection, précarité, manifestation) alors que l'insertion n'a jamais été aussi bonne pour les masters.

L'image permettrait de faire revenir les chercheurs partis à l'étranger (ce qui est souhaitable notamment pour la coopération internationale) mais qui n'en reviennent pas. De même, les normands qui étudient dans d'autres villes (à l'image de Sciences Po Rennes) pourraient être

des vecteurs d'attractivité pour la Normandie (de même que les professeurs ou étudiants étrangers invités sur le territoire).

La nécessité de disposer de davantage d'outils de suivi d'insertion pour s'en servir comme élément d'attractivité s'impose pour prouver l'attractivité de l'ESR en Normandie.

➤ La conclusion du Sénat

Le groupe de travail du Sénat chargé d'étudier les conséquences de la crise de la Covid-19 alerte sur certains points de vigilance en ce qui concerne l'enseignement supérieur :

- La **transition entre le second degré et le supérieur** pourrait s'avérer délicate, compte tenu des bouleversements de l'année scolaire 2019-2020 ;
- Les **limites de l'enseignement supérieur à distance** au regard de la fracture numérique qui prive une part non négligeable d'étudiants de la continuité pédagogique ;
- La mise en place des examens en distanciel interroge tant sur le plan de l'**équité entre les candidats** que des modalités de surveillance à distance ;
- L'organisation des concours en présentiel pose un vrai défi en termes de **logistique** et de **sécurité sanitaire** ;
- La clarification des **moyens dédiés aux mesures d'aide aux étudiants**, qui pourraient s'avérer sous-calibrés face à l'ampleur des besoins ;
- Les **conséquences** financières de la crise **sur les Crous** qui vont accuser une forte baisse de leurs recettes d'exploitation.

181

Des préconisations complémentaires ont été édictées pour une gestion de la crise à moyen terme :

- **Soutenir les formations professionnalisantes et accompagner les jeunes diplômés 2020 à s'insérer sur le marché du travail**, au moyen de mesures incitatives à l'embauche, d'aides ciblées en faveur de la recherche d'emploi, de facilités pour le remboursement des prêts bancaires ;
- **Financer le prolongement des contrats doctoraux et postdoctoraux** par une augmentation de la subvention pour charges de service public des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **Encourager et adapter l'accueil des étudiants internationaux** en communiquant davantage, en envisageant des mobilités plus courtes et plus ciblées, en simplifiant les procédures d'obtention de visa, en clarifiant la question d'une éventuelle mise à l'isolement de ces étudiants à leur arrivée ;
- Mieux considérer les **études de santé** en assouplissant cette année les critères de sélection en Paces, en valorisant les stages effectués dans les services hospitaliers pendant la crise, en attribuant une prime exceptionnelle à l'ensemble des étudiants en médecine, étudiants infirmiers et étudiants techniciens de laboratoire mobilisés durant cette période ;
- Réfléchir à la mise en place d'un **plan de rénovation des bâtiments universitaires** comme facteur de relance économique.

Pour la recherche, les sénateurs, estimant que la crise sanitaire avait révélé des carences du système français, ils ont appelé le Gouvernement à en tirer les conséquences en :

- **Confiant la coordination de la recherche sur la Covid-19 à une structure de pilotage unique**, chargée de la programmation et du lancement des appels à projets, de l'évaluation des propositions reçues, et de l'attribution des moyens dédiés ;
- **Réinvestissant massivement au niveau budgétaire et stratégique dans la recherche biomédicale** afin que la France rattrape son retard au niveau international ;
- **Mettant un terme à l'érosion constante des dotations de base des laboratoires de recherche**, qui sont indispensables au lancement et à la mise en œuvre de projets exploratoires et risqués, ainsi qu'en **rééquilibrant la structure de financement de ces laboratoires** entre dotations de base et financements sur projets.

et estimant que *la recherche française mérite plus que jamais d'obtenir aujourd'hui des moyens financiers à la hauteur de ses missions, une gouvernance efficace et renouvelée et le respect intransigeant de l'intégrité scientifique. À l'heure où notre pays est appelé à s'interroger sur sa souveraineté sanitaire, il est urgent de retrouver une ambition pour la recherche française et européenne* ». Pour ce faire, les sénateurs demandent au Gouvernement :

- **D'amorcer sans tarder une trajectoire financière ambitieuse** permettant d'atteindre l'objectif de **1 % du PIB consacré à la recherche académique** ;
- **De revaloriser fortement la rémunération et la carrière des chercheurs.**

Liste des sigles

AAP	Appel A Projet
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANBDD	Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement Durable
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CESAR	Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen
CESI	Centre des Etudes Supérieures Industrielles
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGE	Conférence des Grandes Ecoles
CHEERS	Conférence Havraise des Etablissements d'Enseignement et de Recherche du Supérieur
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la REcherche
CIRALE	Centre d'Imagerie et de Recherche des Affections Locomotrices Equines
CNAM	Centre National des Arts et Métiers
CNJE	Confédération Nationale Junior Entreprise
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
ComUE	COMmunauté d'Universités et Etablissements
CORTE	CORonavirus Territoires Espaces
CPER	Contrat de Projet Etat-Région
CPIER	Contrat de Plan Interrégional Etat Régions
CPU	Conférence des Présidents d'Universités
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
CREC	Centre de Recherche en Environnement Côtier
CRIANN	Centre Régional Informatique et d'Application Numérique de Normandie
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CVEC	Contribution de Vie Etudiante et de Campus

DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DIRDA	Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations
DUT	Diplôme Universitaire Technologique
EAMEA	Ecole d'Application Militaire et d'Energie Atomique
EMN	Ecole de Management de Normandie
EMR	Energies Marines Renouvelables
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
ENSICAEN	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de CAEN
ENSM	Ecole Nationale Supérieure Maritime
EnVA	Ecole nationale Vétérinaire de Maison Alfort
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EQUIPEX	EQUIpement d'EXcellence
ERFPS	Espace Régional de Formation des Professions de Santé
ESADHaR	Ecole Supérieure d'Art et du Design le Havre Rouen
ESAM	Ecole supérieure d'Arts et Médias
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
Espé	Ecole supérieur du professorat et de l'éducation
Esigelec	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITECH	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en TECHnologies Innovantes
ESITC	Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
ESIX	Ecole Supérieure d'Ingénieurs
FAGE	Fédération des Associations Générales Etudiantes
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	FEDération des Etudiants Rouennais
FSE	Fonds Social Européen
GIP	Groupement d'Intérêt Public
HCERES	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IEP	Institut d'Etudes Politiques
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INRAE	Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IR	Infrastructure de Recherche
IRD2	Institut Régional du Développement Durable
ISEL	Institut Supérieur d'Etudes Logistiques

ISEN	Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique
ISPA	Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JE	Junior Entreprise
LABEX	LABoratoire d'EXcellence
LMD	Licence Master Doctorat
LPPR	Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche
LRU	Loi Relative aux libertés et responsabilités des Universités
MDE	Maison De l'Etudiant
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
MVPE	Mission des Vice-Présidents Etudiants
NAE	Normandie AeroEspace
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OVE	Observatoire de la Vie Etudiante
PEPITE	Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat
PFRS	Pôle de Formation et de Recherche en Santé
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PUN	Pôle Universitaire Normand
RHU	Recherche Hospitalo-Universitaire
RIN	Réseaux d'Intérêt Normands
RIS3	Stratégie Régionale d'innovation pour une Spécialisation intelligente
RNCP	Répertoire National de Certifications Professionnelles
R&D	Recherche et Développement
R&T	Recherche et Transfert
SFLOG	Structure Fédérative de rechercher en LOGistique
SNES	Statut National d'Etudiant Entrepreneur
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
STRATER	STRAtégie Territoriale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
TGIR	Très Grande Infrastructure de Recherche
TIGA	Territoire d'Innovation de Grande Ambition
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNEF	Union Nationale des Etudiants de France
VE	Vie Etudiante

Bibliographie-Sitographie

- Ceser Hauts-de-France « une grande ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur en Hauts-de-France ». 11 octobre 2017
- Ceser Grand est « Enseignement supérieur, recherche et innovation : des facteurs clefs du développement des territoires »
- Les enjeux territoriaux de l'ESR. Séminaires du réseau des collectivités locales pour l'ESR France Urbaine
- Diagnostic STRATER. MESRI. 2018 et 2020.
- Benchmark sur la vie des campus. Conférence des Présidents d'universités. Sémaphores. 09/12/2016
- Rapport d'enquête « Être étudiant sur les campus à l'Unicaen ». Mission Vice-président Étudiants. Juin 2019
- Panorama de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche. 2017 KPMG / AEF Groupe. <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/fr/pdf/2017/04/fr-panorama-attractivite-enseignement-superieur-recherche.pdf>
- Rapport d'évaluation de la coordination territoriale portée par la ComUE Normandie Université. HCERES. 29.05.2017.
- La chaîne de l'innovation : de la recherche académique au développement et à la création d'entreprises en Normandie. CESER Normandie Décembre 2017.
- Note flash du SIES. N°5, février 2019. MESRI.
- Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche présentée par Madame Sylviane Lejeune. 22.09.2020
- L'état de l'emploi scientifique en France. Ministère de l'enseignement supérieur. Rapport 2018.
- Rapport d'évaluation de la coordination territoriale portée par la ComUE Normandie Université. HCERES. 29.05.2017.
- La chaîne de l'innovation : de la recherche académique au développement et à la création d'entreprises en Normandie. CESER Normandie Décembre 2017.
- Insee Première. N°1727- Janvier 2019.
- La Normandie et ses territoires. N°11. Insee Dossier Normandie 31/05/2018.
- Repères n° 51. 2019. Insertion professionnelle à 30 mois des titulaires d'un master 2016.
- Formation doctorale. Bilan 2015-2019. Normandie Université.
- Note flash du SIES. N°5, février 2019. MESRI.
- Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Rapporteuse : Sylviane LEJEUNE. 22/09/2020.
- Cartographie des bourses publiques de l'enseignement supérieur. 2020-016 février 2020. IGESR.

- « Sciences participatives : qu'en pensent les Français ? », enquête IPSOS / Sopra Steria pour la Recherche et le Monde, 24 mai 2016.
- Enquête sur les conditions de vie étudiant. Observatoire de la vie étudiante. 2016.
- OVE infos novembre 2019 N°40. Être étudiant en France ou dans d'autres pays européens.
- L'état de l'emploi scientifique en France. Ministère de l'enseignement supérieur. Rapport 2018.
- Palmarès 2020 des Grandes écoles de commerce du Parisien Etudiant